







HISTOIRE D'ANGLETERRE,

DEPUIS

LA PREMIÈRE INVASION DES ROMAINS,

JUSQU'A LA PAIX DE 1763.

HISTOIRE D'ANGLETERRE,

DEPUIS

LA PREMIÈRE INVASION DES ROMAINS,

JUSQU'A LA PAIX DE 1763;

AVEC DES TABLES GÉNÉALOGIQUES ET POLITIQUES.

PAR A. F. DE BERTRAND MOLEVILLE,

MINISTRE ET SECRÉTAIRE D'ÉTAT SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XVI.

Non criticorum more in laude et censura tempus teratur, sed planè historicè res ipsæ narrentur, judicium parciùs interponatur. (BACO DE AUGM., lib. II, c. 4.)

TOME SIXIÈME.



A PARIS,

CHEZ L. G. MICHAUD, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE DES BONS-ENFANTS, N°. 34.

M. DCCC. XV.

HISTOIRE
D'ANGLETERRE.

DYNASTIE DE BRUNSWICK.

DYNASTIE DE BRUNSWICK.

LIGNE GÉNÉALOGIQUE.

(E. *épousa*, M. *mourut.*)

Azo II (le grand), margrave d'Este, dans le pays de Ferrare, E. Cunégonde de Bavière, héritière de la Basse-Bavière et des états de Guelphes, M. 1055.

Welphe IV, investi de tout le duché de Bavière, E. Judith de Flandres, sœur de Maud, femme de Guillaume-le-Conquérant, M. 1101.

Henri-le-Noir, E. Wolfil de Saxe, M. 1125.

Henri-le Superbe, E. Gertrude, seconde fille de l'empereur Lothaire, M. 1138.

Henri Léon, E. Mathilde d'Angleterre. Dans sa personne, l'ancienne ligne de Witikind-le-Grand fut unie, dans sa personne, à celle d'Este, de Guelphe et de Billungs, M. 1195.

Guillaume Longue-Epée, E. Hélène de Danemarck, M. 1213.

Othon l'Enfant, créé d'abord duc de Brunswick-Lunebourg, E. Mathilde de Brandebourg, M. 1252.

Albert-le-Grand, E. Adelaïde de Montferrat, M. 1279.

Albert-le-Gros, E. Rixa, princesse de Wenden, M. 1318.

Magnus-le-Pieux, E. Sophie de Brandebourg, M. 1368.

Magnus Torquatus, E. Catherine de Brandebourg, M. 1373.

Bernard, E. Marguerite de Saxe, M. 1433.

Frédéric-le-Religieux, E. Madeleine de Brandebourg, M. 1478.

Othon-le-Magnanime, E. Anne de Nassau, M. 1491.

Henri-le-Jeune, E. Marguerite de Saxe, M. 1532.

Ernest-le Pieux, E. Sophie de Mecklenbourg, M. 1546.

Guillaume E. Dorothée de Danemarck, M. 1592.

George, duc de Brunswick-Lunebourg, E. Anne-Eléonore de Hesse-Darmstadt, M. 1641.

Ernest-Auguste, E. Sophie, petite-fille de Jacques Ier.

JACQUES VI d'Écosse et Ier. d'Angleterre, ANNE DE DANEMARCK,

CHARLES Ier., Henriette de France.

ÉLISABETH, Frédéric V, électeur palatin, et ensuite roi de Bohême.

SOPHIE, Ernest-Auguste Ier., électeur d'Hanovre.

30
GEORGE Ier., Sophie de Zell.

31
GEORGE II, Caroline d'Anspack.

FRÉDÉRIC, Prince de Galles, Auguste de Gotha.

32
GEORGE III, Charlotte de Mecklenbourg.

HISTOIRE D'ANGLETERRE.

NEUVIÈME PÉRIODE.

GEORGE Ier., TRENTIÈME ROI DEPUIS LA CONQUÊTE.

Né le 28 *mai* 1660; *arrière petit-fils de Jacques Ier., petit-fils de la princesse Elisabeth, fille de Jacques Ier., mariée à l'électeur Palatin, fils d'Ernest Auguste, premier électeur de Brunswick-Lunebourg, par la princesse Sophie, fille de la princesse Elisabeth, électrice Palatine. La succession fut établie sur la mère de George Ier. en* 1700; *il épousa la princesse Sophie Dorothée, fille et héritière du duc de Zell, fut créé duc de Cambridge, etc., etc., le* 5 *octobre* 1706, *et proclamé roi de la Grande-Bretagne le* 1er. *août* 1714, *à l'âge de* 54 *ans; il débarqua à Greenwich le* 19 *septembre suivant, fut couronné le* 20 *octobre et mourut à Osnabrug le* 11 *juin* 1727, *âgé de* 67 *ans.*

1714.

JAMAIS l'autorité suprême, ou plutôt la salutaire toute-puissance de la constitution anglaise n'avait été déployée d'une manière plus glorieuse qu'elle

le fut à l'accession de l'illustre famille de Brunswick au trône de la Grande-Bretagne, époque à laquelle tous les éléments d'une guerre civile étaient en fermentation, où la nation entière était divisée en deux partis opposés, devenus deux puissantes factions, où une ancienne dynastie encore existante devait être proscrite en faveur d'une nouvelle; en un mot, quand l'héritier naturel, à qui le trône appartenait par le droit de sa naissance, ayant un parti considérable dans l'intérieur du royaume et pouvant être soutenu par quelques puissances étrangères, devait être exclu par l'héritier légal, qui n'avait pour lui d'autre titre qu'un acte du parlement. Toutes les apparences de danger s'évanouïrent néanmoins au moment où la reine Anne expira; George fut proclamé roi et immédiatement tous les partis se réunirent en faveur de l'acte qui établissait la succession au trône, et reconnurent la légitimité des droits de S. M.

Aussitôt après la mort de la reine, le conseil privé s'assembla, et l'Archevêque de Cantorbéry, le grand chancelier et le résident d'Hanovre produisirent les trois actes par lesquels l'électeur de Brunswick, conformément au bill du parlement, avait nommé ceux qui devaient être joints comme lords-justiciers aux sept grands officiers du royaume. Ces derniers étaient le docteur Tenninson, archevêque de Cantorbéry; le grand chancelier Harcourt, le duc de Buckinghamshire, président du conseil privé; le duc de Shrewsbury, grand trésorier; le comte de Dartmouth, garde du petit-sceau; le comte

de Strafford premier commissaire de l'amirauté, et sir Thomas Parker, chef de la justice. Les personnes choisies par l'électeur de Brunswick pour composer avec eux le conseil de régence, étaient les ducs de Shrewsbury, de Somerset, de Boston, de Devonshire, de Kent, d'Argyle, de Montrose et de Roxburgh; les comtes de Pomfret, d'Anglesey, de Carlisle, de Nottingham, d'Abingdon, de Scarborough et d'Oxford; le vicomte de Townshend, lord Halifax et lord Cowper.

La régence donna immédiatement des ordres pour que l'avénement du roi au trône fût proclamé en Angleterre, en Écosse et en Irlande, et le comte de Dorset fut chargé de porter à Hanovre l'intimation de l'avénement de S. M. Le parlement s'assembla le même jour 1er. août, et le 5 du même mois les lords-justiciers entrèrent dans la chambre des pairs. Le chancelier, dans son discours aux deux chambres, leur fit part des mesures prises par le conseil de régence pour maintenir la tranquillité publique; observa que plusieurs branches des revenus publics étaient anéanties par le décès de la dernière souveraine, et recommanda aux communes d'y suppléer par des moyens suffisants pour soutenir l'honneur et la dignité de la couronne.

Les deux chambres votèrent des adresses à leur nouveau souverain, remplies des assurances les plus fortes de leur attachement et de leur soumission; il ne manqua pas de leur répondre, d'une manière très flatteuse pour son parlement. Les communes

votèrent un bill, dans lequel elles assurèrent à S. M. la même liste civile dont avait joui la reine, avec des clauses additionnelles pour le paiement des arrérages dus aux troupes d'Hanovre qui avaient été au service de la Grande-Bretagne, et pour une récompense de 100,000 liv. accordée à toute personne qui arrêterait le Prétendant débarquant, ou faisant des tentatives pour débarquer dans quelque partie de la domination anglaise; la régence prorogea le parlement le 3 septembre.

Les lords-justiciers reçurent une lettre du roi de France, dans laquelle il les assurait qu'il ne négligerait aucun des moyens qui seraient en son pouvoir pour entretenir la bonne intelligence et l'amitié qui existaient entre les deux couronnes. Environ à la même époque le roi envoya à la régence plusieurs ordres, dont un des principaux était de préparer des lettres-patentes pour créer le prince royal prince de Galles, un second destituait lord Bolingbroke de la place de secrétaire-d'état. Ce dernier ordre fut exécuté avec une grande sévérité; on ferma les bureaux de ce ministre, on en prit les clefs, et on mit les scellés sur toutes les portes.

Le chevalier de St.-George ne fut pas plutôt instruit que la reine était morte, ou que du moins son état ne laissait plus d'espérance, qu'il partit pour Versailles; mais à son arrivée il reçut une lettre du marquis de Torcy, dans laquelle il le priait de quitter immédiatement le territoire de la France, ce qui obligea le prince à repartir sur-le-champ pour Bar-le-Duc.

Le roi ayant confié le gouvernement des états qu'il avait en Allemagne à un conseil, à la tête duquel il avait placé son frère, le prince Ernest; partit pour La Haye, d'où il s'embarqua avec le prince royal, le 5 septembre, et arriva à Greenwich le 18 à 6 heures du soir. Avant de quitter son yacht, il créa chevalier M. Willam Sanderson, qui en était capitaine et nomma les comtes de Dorset et de Berkeley gentilshommes de la chambre. Après ces promotions, il descendit à terre, et traversa le parc pour se rendre à son palais, accompagné par quantité des premiers seigneurs du royaume, un grand nombre de nobles, et une foule de personnes de toutes conditions.

George avait maintenant un article très important à décider, et duquel dépendait essentiellement la tranquillité de son règne; il avait ses ministres à choisir, soit parmi les whigs, ou parmi les torys, en suivant l'exemple que lui avait donné la reine, qui les avaient pris alternativement dans l'un et l'autre parti, ou en composant une administration mixte, comme avait fait le roi Guillaume, essai très dangereux, et qui, pour être praticable, n'avait exigé rien moins que tous les talents de ce prince, qui, malgré tous ses soins, n'avait jamais eu de grands succès. George ne voulant point tenter une nouvelle expérience, préféra de confier entièrement sa personne et ses intérêts à l'un des deux partis. La prudence, le zèle, l'activité et la prévoyance avec laquelle les meneurs des whigs avaient constamment

soutenu et définitivement assuré la succession protestante, déterminèrent son choix en leur faveur. « Ma maxime, dit il bientôt après son arrivée en » Angleterre, est de ne jamais abandonner mes » amis, de rendre justice à tout le monde, et de ne » craindre personne ; » façon de penser d'autant plus estimable, que la maxime machiavélique qui lui est opposée est plus généralement répandue, surtout parmi les princes, celle de faire peu ou rien pour leurs amis, parce qu'ils n'ont pas à les craindre, et de faire tout en faveur de leurs ennemis, en proportion du besoin qu'ils ont de se les attacher.

Lord Oxford, qui était à Greenwich au moment où le roi y arriva, fut un des premiers à se présenter chez lui le lendemain matin ; mais il eut la mortification de rester fort long-temps confondu dans la foule sans qu'on fît la moindre attention à lui, et ce fut avec beaucoup de difficulté qu'il fut enfin admis à baiser la main du roi, qui ne daigna pas l'honorer d'un seul mot, tandis que le duc de Marlborough, arrivé récemment en Angleterre, fut reçu avec les plus grandes marques de distinction, ainsi que tous les chefs du parti des whigs. Un prompt et total changement fut effectué dans la maison du roi, et dans toutes les autres places honorables ou lucratives ; tous les torys, à l'exception du comte de Nottingham, furent exclus de toute participation à la faveur royale. On ôta au duc d'Ormond le commandement de l'armée, pour le rendre au duc de

Marlborough, qui fut nommé en même temps, colonel du régiment des gardes à pied et grand-maître de l'artillerie; le grand sceau fut donné à lord Cowper, le petit sceau au comte de Wharton, et le gouvernement d'Irlande au comte de Sunderland; on forma un nouveau conseil privé, dont le comte de Nottingham fut déclaré président; mais toutes les affaires de quelque importance étaient décidées par un conseil du cabinet, dont les principaux membres étaient Marlborough, Sunderland, Halifax, Townushend, Cowper, Stanhope et Somers. Bientôt après la trésorerie et l'amirauté furent mises en commission.

L'exclusion des torys de toutes les places importantes ou lucratives, qui étaient devenues le partage des whigs, fut sévèrement blâmée, comme faisant du roi un chef de parti, et non le souverain de tout son peuple. Il faut convenir cependant qu'à cette époque la haine invétérée qui existait entre les deux partis, la disposition générale des esprits et l'animosité, suite des débats sur les opinions civiles et religieuses, étaient portées à un tel excès de violence, qu'il eût été impossible de former une union solide entre les whigs et les torys.

Le jour désigné pour le couronnement n'étant pas éloigné, le roi, suivant l'ancien usage, promut quelques-uns de ses pairs à un rang plus élevé, et en créa de nouveaux. La cérémonie du couronnement fut faite le 20 octobre, avec la magnificence ordinaire.

La première affaire qui occupa le roi fut l'exécu-

tion de l'article du traité d'Utrecht, relatif à la démolition de Dunkerque. M. Prior, qui était encore résident de la Grande-Bretagne en France, fut chargé de présenter à ce sujet un Mémoire à cette cour. La réponse qu'il reçut paraissant équivoque, ce ministre fut rappelé; et le comte de Stair, nommé ambassadeur en France. Il suivit cette affaire avec la plus grande vigueur, et demanda la discontinuation des travaux du canal de Mardik, où on s'occupait avec activité à construire un nouveau port; mais la cour de France ne voulut point céder, et soutint que les stipulations auxquelles elle avait consenti pour la démolition de Dunkerque, ne pouvaient point ôter au roi le droit naturel qui appartient à tous les souverains de faire, sur telle partie de la côte qu'il lui plairait, les travaux qu'il jugerait convenables à l'avantage de ses sujets. Le comte de Stair insistant encore, Louis lui répondit avec dignité: « M. l'ambassadeur, j'ai toujours été maître » chez moi, et quelquefois ailleurs; ne m'en faites » pas souvenir. »

Le général Cadogan, intime ami de Marlborough, fut envoyé à Anvers comme plénipotentiaire, pour assister aux négociations qui devaient avoir lieu avec les envoyés de l'empereur et des Etats-Généraux, relativement au traité qui déterminait les limites des frontières.

A cette époque, on renouvela les anciennes clameurs sur les dangers que courait l'Eglise; on chercha à exciter des jalousies; on répandit des libelles,

on commit dans diverses parties du royaume des excès et des désordres alarmants. Dans ces circonstances, déjà si inquiétantes, le Prétendant envoya aux ducs de Marlborough, de Shrewsbury, d'Argyle et à plusieurs autres seigneurs, copie d'un manifeste imprimé en anglais, en français et en latin, signé Jacques, R., et daté de Plombières, du 20 août 1714, dans lequel il invoquait ses droits à la couronne de la Grande-Bretagne, rappelait les intentions favorables que sa sœur avait eues pour lui, et dont sa mort déplorable avait seule empêché l'accomplissement, se plaignait de la conduite de son peuple qui, immédiatement après que sa souveraine eût expiré, avait proclamé roi un prince étranger, malgré les lois fondamentales et incontestables du droit héréditaire, qu'aucun acte prétendu constitutionnel ne pouvait abroger.

1715.

Le parlement fut dissous, et un autre fut convoqué le 15 janvier, par une proclamation conçue en termes assez remarquables : le roi s'y plaignait des mauvais desseins qu'avaient formés des hommes mécontents de sa succession au trône, et exprimait son espérance que ses bien-aimés sujets choisiraient, pour envoyer au parlement les personnes les plus propres à remédier aux désordres actuels, *et que surtout dans les élections, ils donneraient la préférence à ceux qui avaient montré un attachement invariable à la succession protestante, quand elle était menacée.*

Le comte de Strafford étant revenu en Angleterre, on saisit, par ordre du conseil, tous les originaux des instructions, tous les ordres et toutes les lettres qu'il avait reçues des derniers ministres, ainsi que toutes celles qu'il avait écrites lui-même.

Les intrigues pour les élections furent poussées avec une égale chaleur par les deux partis, mais avec une grande supériorité par celui des whigs. Le parlement s'ouvrit le 17 mars; le roi, dans son discours, après s'être étendu sur les sujets ordinaires dans de telles occasions, exprima ses regrets que la dernière guerre, dont les succès avaient été jusqu'alors sans exemple, qui d'ailleurs avait été soutenue avec tant de courage et de générosité par la nation, n'eût pas été terminée par une paix plus avantageuse, et que quelques unes des conditions de cette paix, essentielles à la sûreté et au commerce de la Grande-Bretagne, n'eussent point été exécutées, et dussent même être regardées comme précaires, jusqu'au moment où l'on aurait formé une alliance défensive, qui serait le garant du présent traité; « le » Prétendant qui réside encore en Lorraine, ajouta- » t-il, menace de venir troubler notre tranquillité; fier » des secours qu'il espère obtenir, il se flatte de ré- » parer ses premières disgrâces. »

Les pairs, dans leur adresse, exprimèrent leurs espérances que le roi, secondé par son parlement, ferait revivre les droits de la nation à l'estime des étrangers. Les communes déclarèrent la résolution qu'elles avaient prise de dévoiler les fatales intrigues

dont leur patrie était la victime, de découvrir quelles étaient ces mesures dans lesquelles le Prétendant plaçait ses espérances; d'en connaître les auteurs, et de les punir d'une manière proportionnée à leur crime. M. le secrétaire Stanhope assura la chambre que malgré toutes les peines qu'avaient prises les derniers ministres pour cacher leurs coupables transactions, et les soins qu'ils s'étaient donnés de faire enlever plusieurs papiers de la secrétairerie, il était resté encore entre les mains du gouvernement des preuves qui n'étaient que trop suffisantes pour démontrer que jamais ministre plus corrompu n'avait été à la tête de l'administration, et qu'il paraissait évident qu'un certain général (c'était du duc d'Ormond qu'il voulait parler), avait agi de concert, si même il n'avait pas reçu les ordres du maréchal de Villars.

Lord Bolingbroke trouvant enfin qu'il était plus que temps de penser à sa sûreté personnelle, se retira sur le continent. Avant son départ, il laissa une lettre qui fut imprimée ensuite, comme faisant partie du Mémoire pour sa justification, et dans laquelle il déclarait que s'il avait eu la moindre raison d'espérer que son affaire serait discutée avec franchise et impartialité, il n'aurait point refusé de la soumettre au plus rigoureux examen, défiant ses ennemis les plus invétérés de produire aucune preuve d'une correspondance criminelle, ou de la moindre mauvaise foi dans la partie de l'administration qui le concernait. A cette époque les communes commencèrent leur enquête sur la conduite des der-

niers ministres; tous les papiers relatifs aux traités de paix et de commerce et à la suspension d'armes qui les avaient précédés furent présentés à la chambre; ils composaient quatorze volumes; l'examen de ces papiers fut confié à un comité composé de 21 membres, choisis par la voie des suffrages; ils s'assemblèrent le même jour et nommèrent M. Robert Walpole leur président.

Les communes accordèrent une somme annuelle de 700,000 liv., qui devait former la liste civile, durant toute la vie de S. M. Deux jours après il s'éleva dans la chambre des débats extrêmement vifs sur une motion, dans laquelle on proposait une adresse au roi, pour le prier de supprimer des pensions, dont plusieurs avaient été accordées en dernier lieu par le gouvernement à des personnes de qualité qui, comme le disaient les chefs des torys, n'avaient aucun droit à y prétendre. Cette motion fut rejetée par une majorité de 191 voix contre 188.

Sir John Norris, à la tête d'une escadre, composée de 20 vaisseaux de guerre, et d'une flotte de vaisseaux marchands, fit voile vers la Baltique, à dessein de protéger le commerce de la nation contre les entreprises des Suédois. Charles XII ayant rejeté le traité de neutralité conclu par les puissances alliées pour la sûreté de l'empire, avait été cause que tous les vaisseaux de commerce naviguant dans ses parages avaient été saisis. Le roi George, pour mettre à couvert les possessions qu'il avait en Allemagne, conclut un traité avec le roi de Danemarck, par lequel il

fut convenu que les duchés de Brêmen et de Verden seraient donnés à S. M. B., à ses héritiers et à sa postérité, à condition que dès le moment où elle en serait mise en possession, elle déclarerait la guerre à la Suède ; en conséquence S. M. étant investie de la souveraineté des deux duchés, le 15 octobre, fit publier le même jour une déclaration de guerre dans tous les états qu'elle possédait en Allemagne.

A cette même époque, l'esprit de mécontentement semblait augmenter tous les jours en Angleterre, en proportion de l'animosité des whigs contre les torys, et particulièrement contre les derniers ministres, pour qui le peuple faisait hautement profession de s'intéresser, comme ayant joui de toute la confiance de la bonne reine Anne. Malgré toutes les proclamations qui furent faites contre les émeutes, et les ordres qui furent donnés pour maintenir la paix, il s'éleva de nouveaux troubles dans les villes de Londres et de Westminster. Ceux qui célébraient l'anniversaire de la naissance du roi avec les marques ordinaires d'allégresse et de réjouissance furent insultés par la multitude, tandis que le jour suivant, qui était l'anniversaire de la restauration, la ville entière fut illuminée, et on alluma partout des feux de joie ; le peuple même obligea la garde à cheval, qui faisait la patrouille dans les rues, de se joindre à lui pour crier *vive le haut clergé et Ormond*, et dans le quartier de Smithfield il brûla le buste du roi Guillaume.

Le 9 juin, M. Robert Walpole, comme président du comité secret, informa les communes que le rapport était terminé, et proposa que le président de la chambre décernât un ordre d'arrestation contre plusieurs personnes, et nommément contre MM. Mathieu Prior et Thomas Harley, qui étant l'un et l'autre dans la chambre, furent mis sur-le-champ en arrestation. La commission était prête à faire son rapport; mais un membre fit la motion de la renvoyer à un jour fixe, il s'ensuivit des débats très vifs. La motion fut rejetée à une grande majorité, et le résultat fut une accusation de haute trahison, de malversation et d'autres grands crimes contre lord Bolingbroke, lord Oxford et le duc d'Ormond. Quelques jours après, le comte de Strafford fut pareillement accusé.

Les chefs d'accusation articulés contre lord Oxford étant approuvés par les communes, il fut immédiatement dénoncé, suivant la forme ordinaire, à la barre de la chambre des pairs. Sa présence occasionna une altercation très violente. A la fin, lord Oxford, qui était présent, se leva et parla en ces termes : « Je suis accusé, dit-il, et c'est pour avoir » fait la paix, et une paix qui, quelque désavanta- » geuse qu'on veuille la représenter aujourd'hui, a » cependant été approuvée par deux parlements suc- » cessifs. Les démarches qu'on me reproche ont » été toujours dirigées par les ordres et les inten- » tions de la reine, mon auguste maîtresse, et » jamais contraires à aucune loi connue. Ma cons-

» cience est donc tranquille, et la vie a bien peu
» de prix pour un viellard insignifiant comme moi ;
» mais je ne saurais, sans la plus noire ingratitude,
» montrer une égale indifférence pour la gloire de
» la meilleure des reines ; je me crois obligé de dé-
» fendre jusqu'à mon dernier soupir sa mémoire et
» les mesures qu'elle a adoptées. Milords, si les
» ministres-d'état agissant par les ordres immédiats
» de leur souverain, doivent dans la suite être res-
» ponsables de leurs démarches, il peut arriver d'un
» jour à l'autre que tous les membres qui composent
» cette auguste assemblée se trouvent dans le même
» cas que moi. J'ai la confiance cependant que la
» continuation des recherches sur ma conduite,
» prouvera que j'ai mérité, non seulement l'indul-
» gence, mais la bienveillance de ce gouvernement.
» Milords, je vais prendre congé peut-être pour ja-
» mais de vos seigneuries et de cette honorable
» chambre ; je ferai le sacrifice de ma vie avec joie ;
» pour une cause qui fut celle de ma chère et
» royale maîtresse; je suis d'ailleurs sans inquiétude,
» quand je considère que mon sort est confié à la
» justice, à l'honneur et à la vertu de mes pairs;
» je me soumets d'avance à leur jugement, et je
» me retire, satisfait, milords, en disant que la
» volonté de Dieu s'accomplisse. » Comme il était
alors très malade de la pierre, il ne fut point immé-
diatement envoyé à la Tour; on lui permit de rester
trois ou quatre jours chez lui, sous la garde de
l'huissier à la verge noire. Le jour suivant la

chambre des pairs déclara qu'elle lui accordait un mois pour répondre aux accusations formées contre lui.

Quand le comte d'Oxford retourna à son hôtel, il fut suivi par le peuple, qui ne cessait de crier *le haut clergé, Ormond, et Oxford pour jamais*. Peu de jours après, quand il fut conduit à la Tour, la foule qui l'accompagnait était encore plus considérable, et ses clameurs si violentes, qu'elles occasionnèrent des désordres très alarmants dans plusieurs rues de Londres. Comme ces troubles devenaient tous les jours plus inquiétants, et qu'ils s'étendaient dans tout le royaume, les communes jugèrent que le plus sûr moyen de les prévenir, était de voter le bill fameux concernant les proclamations, dans lequel il était déclaré que : « si quelques » personnes, au nombre de douze, illicitement as- » semblées, continuaient leurs réunions, une heure » après qu'elles auraient été requises de se séparer » par le juge de paix, ou tout autre officier public, » et qu'elles auraient entendu lecture de l'acte » contre les rassemblements séditieux, elles seraient » regardées comme coupables du crime de félonie, » sans pouvoir user du bénéfice de clergie. » Cet acte reçut immédiatement la sanction royale, et il obtint d'autant plus l'approbation de sa majesté, qu'elle avait eu des informations inquiétantes, dont elle fit part aux deux chambres, par l'organe de son chancelier. S. M. avait eu des avis certains « que le Prétendant faisait au dehors des prépa-

» ratifs pour effectuer une descente, et qu'il devait » être secondé dans l'intérieur par un parti dont le » zèle était infatigable. »

Cet acte, un des plus sévères qui aient été faits dans ce siècle, fut à cette époque, et a été depuis sévèrement blâmé, comme une restriction inconstitutionnelle de la liberté des peuples, en ce que d'après cette loi, toute réunion de personnes assemblées, soit pour leurs amusements, soit pour réclamer contre des abus, pouvait être déclarée criminelle, s'il plaisait à quelque magistrat de la considérer comme telle; hypothèse, qui sans être impossible, est néanmoins hors de probabilité de la part de tout magistrat dans son bon sens, tandis que d'un autre côté la sûreté de l'état, la vie, la liberté et les propriétés de la portion la plus estimable et la plus paisible de la société, seraient exposées à de grands dangers, si on n'employait pour arrêter ces émotions populaires que des mesures modérées, quelquefois suffisantes pour les prévenir, mais jamais assez fortes pour les réprimer, et auxquelles il sera toujours impossible de mettre un frein, si on ne se résout à employer la plus grande rigueur et la plus grande sévérité.

Les deux chambres votèrent une adresse au roi, l'assurant qu'elles feraient le sacrifice de leurs vies et de leurs fortunes pour le défendre contre tous ses ennemis déclarés ou secrets; elles le priaient de donner les ordres nécessaires pour assurer la défense des côtes, et de prendre des mesures pour augmenter

ses troupes de terre; conformément à cette adresse, le roi ordonna la levée de onze régiments de dragons, et huit d'infanterie. Le parlement passa un acte qui donnait à S. M. le pouvoir de s'assurer de toute personne suspecte, et suspendait, pour tout le temps que dureraient les troubles, l'acte d'*habeas corpus*.

Lord Bolingbroke est accusé à la barre de la chambre haute. Des bills étant proposés, à l'effet de le sommer, ainsi que le duc d'Ormont, de se présenter le 10 septembre, et de les déclarer, à défaut de comparution, convaincus du crime de haute trahison, ces bills passèrent dans les deux chambres et reçurent la sanction royale. Les chefs d'accusation contre le comte de Strafford furent aussi présentés à la chambre des pairs, qui ordonna que, conformément à sa demande, il lui serait donné copie de tous les papiers qu'il jugerait nécessaires à sa défense.

Le duc d'Ormond, et Bolingbroke ne s'étant point présentés au temps fixé, la chambre des pairs ordonna au grand maréchal d'effacer leurs noms et leurs armes de la liste et de l'armorial des pairs.

Le 30 août, il fut passé un acte tendant à s'assurer davantage de la fidélité des Ecossais; il était déclaré par cet acte, que tout vassal tenant des terres d'un seigneur coupable de haute trahison, comme ayant embrassé la cause du Prétendant, serait pour toujours investi desdites terres. Une autre clause sommait toutes personnes en Ecosse, dont



la fidélité était suspecte, de comparaître à Edimbourg ou ailleurs, si cela était jugé convenable, et les obligeait de fournir une caution qui répondrait de leur bonne conduite, à défaut de comparution de leur part au temps fixé, elles devaient être dénoncées comme rebelles. Malgré toutes ces mesures, la révolte éclata en Ecosse. Les rebelles ayant à leur tête le comte de Mar, et soutenus par une grande conjuration formée en Angleterre, proclament le Prétendant, sous le nom de Jacques III, et déployent son étendard le 6 septembre. Le gouvernement fait enfermer au château d'Edimbourg plusieurs personnes suspectes. Les rebelles forment une conspiration pour les délivrer, et s'emparer de de cette forteresse; mais ils échouent dans leur entreprise. On découvre en même temps en Angleterre une conspiration encore plus dangereuse, et on parvient à en prévenir les suites. Le duc de Powis, les lords Lansdown et Duplin sont envoyés à la Tour, comme coupables de haute trahison. Un décret de prise de corps est rendu contre le comte de Jersey; six membres des communes sont arrêtés, du consentement de la chambre. Le parlement est prorogé le 21 septembre.

Le duc d'Ormond et lord Bolingbroke, condamnés et flétris sans avoir été entendus, s'étaient retirés en France. Le Prétendant nomma le duc son premier ministre, et lord Bolingbroke secrétaire-d'état. Ce prince ayant reçu secrètement des secours pécuniaires de Louis XIV, prépara, sous un nom em-

prunté, un petit armement dans le port du Hâvre. Deux de ses vaisseaux arrivèrent à Arbroath, avec des armes, des munitions et un grand nombre d'officiers, qui assurèrent le comte de Mar, que le Prétendant les suivrait bientôt. Mais la mort de Louis XIV, qui survint dans ces circonstances, frappa tous les esprits d'une stupeur générale. Les partisans du prince conservaient cependant la plus vive espérance d'être secourus par des forces puissantes en Angleterre.

Le général Carpenter attaqua les rebelles à Preston, et ils furent obligés de se rendre le 13 novembre. Le même jour, le comte de Mar fut défait à Dumblain par le duc d'Argyle; six mille hommes qu'on avait demandés aux Etats-Généraux, conformément au traité, arrivent en Angleterre, et sont immédiatement envoyés en Ecosse, pour renforcer le duc d'Argyle, qui avait résolu d'obliger le comte de Mar à sortir de Perth, où il s'était retiré avec le reste de ses forces.

Le Prétendant s'embarque dans un petit vaisseau à Dunkerque, et arrive à Peterhead le 22 décembre, accompagné de six gentilshommes, dont l'un était le marquis de Tinmouth, fils du duc de Berwick; il se rend de là à Fetteross, où il est joint par le comte de Mar et environ trente seigneurs ou nobles de la première qualité. Il y est solennellement proclamé roi; sa déclaration, datée de Commercey, fut imprimée, et circula dans tous les ports du voisinage.

1716.

Le Prétendant fit son entrée à Dundée, d'où il se rendit à Scone, avec l'intention d'y demeurer, jusqu'au moment où la cérémonie de son couronnement pourrait avoir lieu; il fit cependant une excursion à Perth, où après avoir passé la revue de ses troupes, il assembla un conseil régulier, publia six proclamations, et fit un discours très pathétique aux chefs de son parti; mais lui et ces mêmes chefs reconnurent bientôt l'inutilité de toutes leurs mesures, quand ils virent l'armée du roi renforcée par les troupes auxiliaires qui s'y étaient réunies, et qu'ils se virent réduits eux-mêmes à un petit nombre de soldats: n'ayant d'ailleurs ni argent, ni armes, ni munitions, ni fourrages, ni vivres, ils résolurent d'abondonner leur entreprise. Le Prétendant, que le duc d'Argyle pousuivait de très près, s'embarqua sur un petit vaisseau français avec les comtes de Mar et de Melford, lord Drummond et autres personnes de distinction au nombre de dix-sept; ils arrivèrent dans cinq jours à Gravelines.

Ainsi finit une rebellion qui fut fatale à plusieurs nobles familles, et qu'on ne peut attribuer qu'aux mesures violentes du ministère, qui excitèrent généralement une telle animosité contre le gouvernement, que le parti dévoué au Prétendant en conçut des espérances, et crut pouvoir tout oser.

Le parlement d'Irlande semblait avoir encore plus de zèle que celui d'Angleterre; il s'engagea

dans une confédération contre le Prétendant, mit sa tête à prix, et condamna le duc d'Ormond.

Le parlement d'Angléterre s'assembla le 9 janvier. Les communes, dans leur adresse au roi, déclarèrent leur intention de poursuivre, avec autant de rigueur que d'impartialité, ceux qui, par leurs funestes conseils, avaient attiré sur la nation les calamités sous lesquelles elle gémissait. La chambre mit sur-le-champ en état d'accusation les comtes de Derwent-walter, Nithsdale, Cornwarth et Wintoun, les lords Nairn, Finch, Weddrington et Kenmare, et déclara coupables le marquis de Tullibardine, les comtes de Mar et Linlithgow, et lord Jean Drummond. Les lords accusés s'avouèrent coupables, leurs familles implorèrent vainement la clémence du roi et celle des deux chambres; le conseil décida que la sentence serait exécutée. Le comte de Nottingham, président du conseil, ayant montré dans cette occasion quelque disposition à l'indulgence, fut disgracié ainsi que son frère et son fils.

Au commencement d'avril, une commission fut nommée pour juger les rebelles d'un rang inférieur; elle déclara coupables de haute trahison messieurs Foster, Mackintosh, et vingt de leurs confédérés.

Les juges chargés de la même mission, à Liverpoole, condamnèrent un grand nombre de personnes accusées du même crime; vingt-deux furent exécutées, et environ mille qui se soumirent implorèrent la clémence du roi, et demandèrent que

la peine prononcée contre elles fût commuée en une sentence de transportation.

Les rebelles étaient soumis ; mais l'inexorable rigueur exercée envers eux avait fort aigri l'irritation des esprits. La magnanimité que les personnes condamnées avaient montrée sur l'échafaud, remplit d'admiration plusieurs des spectateurs, et les intéressa à une cause pour laquelle ces malheureuses victimes déployaient tant de courage. Les ministres s'apercevant des progrès du mécontentement général, craignirent qu'un nouveau parlement ne renversât le pouvoir de leur faction, et ne fît enfin retomber sur eux la violence de leurs propres mesures. Ils ne trouvèrent d'autre moyen, pour prévenir ce nouveau danger, que de révoquer l'acte triennal, et de faire une nouvelle loi, qui fixerait à sept ans la durée des parlements. Cette motion fut faite d'abord dans la chambre haute, sur le fondement des dissensions que les élections triennales excitaient et fomentaient dans les familles, ainsi que sur les dépenses ruineuses qu'elles entraînaient. On représenta aussi que dans ce moment surtout la fréquence des élections était d'autant plus dangereuse, que l'esprit d'insurrection n'était pas encore éteint dans le royaume. Le comte de Nottingham, et plusieurs autres pairs, s'opposèrent fortement à cette motion ; ils observèrent que la mesure proposée était une violation manifeste de la constitution, confirmée par la pratique de plusieurs siècles; que la fréquence des élections était un

droit nécessaire appartenant aux sujets pour remédier aux abus; que si les membres composant la chambre actuelle des communes prolongeaient leur mission au-delà du terme pour lequel ils avaient été élus, ils ne seraient plus les représentants de la nation ni une chambre des communes, mais une assemblée particulière et de leur propre nomination; que d'ailleurs la conséquence nécessaire d'une telle innovation serait une atteinte considérable portée à la liberté et à l'indépendance de la chambre, qui serait d'autant plus asservie à la couronne, qu'il dépendrait bien plus du souverain de prolonger sa durée ou de la dissoudre; en un mot tous les arguments que les whigs avaient opposés aux torys contre les parlements septenaires furent, à cette époque, employés par les torys contre les whigs, qui cherchaient alors à faire adopter la mesure qu'ils avaient autrefois combattue; enfin la motion étant mise aux voix dans la chambre haute, passa à une majorité de 69 contre 36; mais 24 pairs protestèrent contre. Le bill fut immédiatement envoyé aux communes, où il passa à une majorité de 264 voix contre 121, et étant renvoyé à la chambre des pairs, il reçut bientôt après la sanction royale.

La rebellion étant entièrement éteinte, le roi prit la résolution de visiter les états qu'il possédait en Allemagne; mais comme la loi qui avait définitivement limité les droits de la couronne ne lui permettait pas de sortir de la Grande-Bretagne, la cause qui s'y opposait fut écartée par un nouveau bill,

qui passa sans difficulté. Le 26 juin, S. M. termina la session du parlement, s'embarqua pour la Hollande, le 9 juillet, et arriva le 15 à Hanovre. Le mode le plus naturel et le plus simple d'organiser le gouvernement, pendant l'absence de S. M., était de nommer le prince de Galles régent du royaume; mais cette mesure ne pouvait pas s'accorder avec la malheureuse jalousie que le roi avait conçue contre son fils, et qu'il conserva pendant plusieurs années. Dominé par de pareilles préventions, George ne put se résoudre à confier au prince le gouvernement de l'Angleterre, sans lui donner des coopérateurs qui partageassent avec lui la suprême puissance, et sans mettre des bornes à son autorité par les plus fortes restrictions; mais comme il était sans exemple qu'un prince de Galles eût partagé la régence avec personne, le roi ne donna point à son fils le titre de régent, mais le nomma *lieutenant et gardien du royaume*, titre inconnu en Angleterre depuis Edouard le prince noir, et il confia la principale administration des affaires à Townshend et Walpole.

Peu d'événements remarquables se passèrent à Londres pendant l'absence du roi, mais Hanovre devint le centre des plus importantes négociations; elles avaient pour objet de terminer celles déjà entamées pour l'acquisition des duchés de Brêmen et de Verden, et d'assurer la tranquillité dans l'intérieur du royaume, en contractant une alliance étroite avec la France. Les deux provinces de Brêmen et de Verden

commandaient la navigation de l'Elbe et du Weser, les seuls passages des mers britanniques en Allemagne, et ceux qui, dans les cas de quelque rupture avec le Nord, pouvaient avec plus de facilité protéger ou mettre obstacle au commerce anglais à Hambourg. Cette acquisition était donc de la plus haute importance pour le roi de la Grande-Bretagne; mais le roi de Suède, Charles XII, était extrêmement irrité de la conduite de George, qui, pour consolider l'acquisition ou plutôt l'usurpation de ces provinces, s'était joint à la confédération formée contre lui; les ministres suédois résidants à Londres et à La Haye, cabalaient avec les mécontents d'Angleterre, et tout se préparait pour effectuer une descente en Angleterre avec une armée considérable, pour envahir le royaume en faveur du Prétendant; S. M. suédoise refusait, en conséquence, d'écouter aucune proposition, jusqu'à ce que Brêmen et Verden fussent rendus.

Le grand objet qui occupa ensuite le cabinet britannique, fut de former avec les souverains de l'Europe des alliances assez puissantes pour n'avoir rien à craindre des intrigues du Prétendant, et retenir son parti dans la soumission. Ce but important ne pouvait être atteint qu'en s'assurant l'amitié de la France, et en obtenant son appui en faveur de la succession protestante, il fallait encore former une union assez intime avec l'empereur et la Hollande, pour en imposer à la France. D'après ces motifs, l'ancien traité avec les Provinces-Unies fut re-

nouvelé le 16 février; un nouveau traité définitif fut conclu le 25 mars, et le cabinet britannique déclara au duc d'Orléans, alors régent de France, que le départ du Prétendant pour l'autre côté des Alpes était un préliminaire indispensable. Le duc d'Orléans employa dans cette négociation l'abbé Dubois, qui se rendit à Hanovre, où le secrétaire Stanhope suivait cette affaire, sous la direction immédiate du roi. Après un petit nombre de conférences, Dubois convint, au nom du régent, qu'on obligerait le Prétendant à passer les Alpes, et que le port de Mardyke serait détruit, à condition que l'article du traité d'Utrecht, qui accordait la succession de la couronne de France à la maison d'Orléans, si Louis XV mourait sans postérité, serait confirmé.

Pendant l'absence du roi le prince de Galles s'était rendu très agréable au peuple par son affabilité et sa condescendance envers tout le monde, sans distinction de parti, et par la modération et la sagesse qu'il avait montrées dans son administration. Il augmenta encore sa popularité par un voyage assez court qu'il fit dans les provinces de Kent, Sussex et Hamshire. Ces circonstances étant connues du roi, alarmèrent la malheureuse jalousie qu'il avait contre son fils, et le décidèrent à hâter son retour en Angleterre, où sa présence était bien plus nécessaire pour déjouer les projets hostiles du roi de Suède, que pour prévenir les dangers chimériques que l'amour du peuple pour le prince de Galles lui faisait craindre.

1717.

Le roi arriva en Angleterre vers la fin de janvier, et envoya immédiatement un détachement de gardes à pied s'assurer du ministre Suédois, de ses secrétaires de légation et de ses papiers. On arrêta en même temps en Hollande, à la demande du roi, le baron de Gortz, résident de Suède, et on s'empara de sa correspondance. Le baron avoua qu'il avait formé le projet d'invasion, et on trouva dans ses papiers la preuve que son plan était non seulement plausible, mais que tous les arrangements étaient pris pour sa prompte exécution, qui n'avait été différée que jusqu'au moment où l'armée serait dissoute, et où les troupes auxiliaires, fournies par les Etats-Généraux, seraient retournées dans leur patrie. Ces papiers furent mis sous les yeux du parlement, qui s'assembla le 20 février, et ils fournirent à S. M. des raisons puissantes, pour obtenir les subsides qu'elle jugeait nécessaires pour la défense du royaume.

Peu de jours avant l'arrivée du roi, des changements considérables et inattendus avaient eu lieu dans le ministère. Les semences de discorde, qui s'étaient manisfestées dès le commencement du règne de George, parvinrent à cette époque à leur point de maturité par les intrigues de la cabale germanique qui gouvernait presque entièrement le roi. Lors de l'accession de sa majesté et quelque temps après, cette cabale n'était composée que de ses ministres allemands et de ses deux maitresses, des baronnes

de Schulenburgh et de Kilmanseck, qui furent créées ensuite, la première, duchesse de Kendal, et la seconde, comtesse de d'Arlington; les ministres étaient le baron de Bothmar, le comte de Bernsdorf et Robethon, protestant français réfugié, qui était secrétaire du roi. Outre ces personnes de marque, il y avait à la cour deux turcs, Mustapha et Mahomet, qui, ayant été faits prisonniers en Hongrie, avaient servi le roi avec tant de zèle et de fidélité quand il n'était que prince électoral, qu'il les mena avec lui à Hanovre et ensuite en Angleterre, où il les employa en qualité de pages auprès de sa personne. Leur pouvoir sur l'esprit de leur maître était si grand et si bien connu, que plusieurs personnes payèrent fort cher leur recommandation pour des places, et que le comte de Broglio, fit mention de leur nom dans une dépêche adressée au roi de France. Leurs portraits sont dans le grand escalier du palais de Kensington (*Lyson 's environs of London*).

Ces étrangers regardaient en quelque sorte l'Angleterre, comme une espèce de terre promise dont la possession leur semblait néanmoins si précaire, qu'ils cherchaient tous les moyens de s'enrichir le plus tôt possible. Des profits clandestins ne satisfirent pas long-temps leur rapacité; ils osèrent prétendre aux honneurs et prérogatives attachés aux rangs les plus distingués; les dames voulaient être marquises ou comtesses. Les plus illustres, Bothmar et Bernsdorf, aspiraient à être admis dans la chambre des pairs;

la constitution mettant un obstacle insurmontable à leur ambition, lord Townshend et Robert Walpole, l'un et l'autre principaux ministres du cabinet, se déclarèrent contre eux. Leur résistance irrita à un tel point le parti hanovrien, qu'il chercha par ses cabales et les intrigues de Sunderland et de Stanhope, tous les moyens possibles d'anéantir l'influence de ces deux ministres. Il y parvint en inspirant au roi des soupçons sur leur prétendue partialité pour le prince de Galles; ces insinuations firent une telle impression sur l'esprit de sa majesté, qu'elles la déterminèrent à éloigner Townshend du ministère, et à le nommer vice-roi d'Irlande, place qu'on ne lui laissa pas même long-temps; sa disgrâce fut suivie de la démission de Walpole et du renvoi de tous ceux de leurs amis qui avaient des places à la cour ou dans l'administration (*Memoirs of sir Robert Walpole*, vol. I, chap. 13, 15, 16).

La lecture des papiers du baron de Gotz, excita la plus violente indignation dans les deux chambres; elles présentèrent au roi des adresses remplies d'expressions de fidélité et de zèle; trois ou quatre jours après, les communes passèrent un bill tendant à prohiber tout commerce avec la Suède, aussi long-temps que le roi le jugerait nécessaire pour la sûreté et la tranquillité de la nation; l'indignation était si générale, que quoique cette branche de commerce fût de la dernière importance pour les négociants Anglais, il n'y eut que de très légères oppositions à ce bill. Les communes votèrent que 10,000 matelots

seraient employés pour le service de la présente année, et qu'il serait accordé pour la solde et l'entretien des gardes, de l'armée de terre et des garnisons, la somme de 959,943 liv., et 24,000 liv. pour le payement des quatre bataillons de Munster et les deux de Saxe-Gotha, que le roi avait pris à son service. Les sommes votées pour l'entretien de l'armée, de la marine, et autres dépenses du gouvernement, montaient à deux millions et demi.

Pendant que les communes s'occupaient à fixer le mode de lever ces subsides, M. le secrétaire Stanhope, présenta à la chambre le message suivant, de la part du roi : « sa majesté désirant non seulement de garantir son royaume de tous les dangers » présents de la part de la Suède, mais encore de » prévenir, autant qu'il serait possible, les moindres » sujets de crainte pour l'avenir, juge qu'il est nécessaire de prendre de bonne heure les mesures » les plus propres à atteindre ce but; et comme » leur exécution peut exiger quelques dépenses, sa » majesté espère que la chambre des communes » lui donnera les moyens de remplir les engagements qu'il jugera convenable de prendre, pour » délivrer à l'avenir son peuple de toute inquiétude » et de toute charge à ce sujet. »

M. Stanhope proposa d'accorder au roi les subsides qu'il demandait; sa motion donna lieu aux débats les plus violents dans la chambre. Un grand nombre de membres du parti des whigs, se joignirent aux torys; on s'écria que c'était un grand malheur

que le roi ne connût pas mieux les formes parlementaires que la langue du pays ; que son message, qui n'offrait aucune estimation des dépenses, était contraire aux règles du parlement, et sans exemple, et paraissait être l'ouvrage d'un ministre étranger ; qu'il était surprenant et même inconcevable qu'une nation, naguère la terreur de la France et de l'Espagne, parût maintenant trembler devant un ennemi aussi faible que la Suède. Enfin, après de longs débats la résolution d'accorder le subside additionnel passa à une majorité de quatre voix seulement, ce qui donna quelque inquiétude au roi ; et comme cette opposition violente était principalement attribuée à un parti dont on accusait lord Townshend d'être le chef, il reçut le soir même une lettre de M. Stanhope, par laquelle ce ministre l'informait que le roi n'avait plus besoin de ses services comme vice-roi d'Irlande. Le lendemain matin, Walpole se présenta chez le roi pour se démettre entre les mains de sa majesté de ses places de premier commissaire de la trésorerie et de chancelier de l'Echiquier. Le roi témoigna un extrême regret de se séparer de lui ; il lui rendit les sceaux jusqu'à dix fois, mais Walpole, ferme dans sa résolution, les laissa sur la table, en disant à sa majesté qu'il lui était impossible de la servir avec fidélité, en ayant pour coopérateurs les ministres à qui elle venait de donner sa confiance. Sunderland et Addison furent nommés secrétaires d'état, M. Stanhope fut fait premier commissaire de la trésorerie et chancelier de l'Echiquier. Il

proposa de fixer le subside additionnel voté sur le dernier message du roi, à la somme de 250,000 liv., et cette motion fut adoptée.

La principale affaire de cette session fut la réduction de la dette nationale, qui s'élevait à 47,268,883 liv. 1 s. 21 d., dont 16,168,160 liv. 11 s. 22 d., consistant en annuités à deux différents termes, ne pouvaient être rachetées qu'en offrant aux propriétaires telles conditions qu'ils jugeraient à propos d'accepter... Le reste de la dette publique consistait en créances auxquelles le parlement avait pourvu en y attachant un intérêt, et desquelles le gouvernement pouvait se libérer, soit par le remboursement des créanciers qui le demanderaient, soit en offrant aux autres de nouvelles conditions dont l'acceptation anéantirait la première dette, comme si elle eût été acquittée argent comptant.

Le projet pour la réduction de la dette nationale ayant pour base le remboursement du capital et de l'intérêt à ceux des créanciers qui ne voudraient point accepter d'autres conditions, on chercha à se procurer de l'argent, et après plusieurs conférences avec les différentes compagnies d'Angleterre, la banque s'engagea à fournir deux millions et demi, et la compagnie du Sud, deux millions et davantage s'il était nécessaire; on devait donner à l'une et à l'autre, pour les sommes qu'elles auraient avancées, des constitutions de rentes à cinq pour cent. Trois bills furent donc présentés au parlement

et passèrent comme lois, l'acte sur le *fond général*, l'acte sur *la banque* et celui sur la compagnie *du Sud*. L'acte sur le *fond général*, portait que ceux qui voudraient accepter cinq pour cent en annuités rachetables, qui leur seraient données au lieu de leurs billets de loterie, devaient déclarer leur option par écrit; que ceux qui désiraient recevoir en argent leurs capitaux et leurs intérêts, devaient également le déclarer par écrit.

Par l'acte *sur la banque*, les gouverneurs et la compagnie annonçaient eux-mêmes qu'ils désiraient réduire à cinq pour cent, l'intérêt des différentes sommes qu'ils avaient prêtées à l'état, pour une partie desquelles ils avaient reçu jusqu'alors six pour cent, et pour l'autre partie, sept pour cent d'intérêt. Par le même acte, la banque promettait d'avancer telle somme qui serait nécessaire pour acquitter la dette publique, pourvu qu'elle n'excédât pas deux millions et demi, et à condition qu'on lui accorderait l'intérêt à cinq pour cent, des sommes qu'elle était prête d'avancer. Ces créances devaient être rachetables par le parlement.

La compagnie *du Sud* s'engageait, par son acte, à réduire dans la même proportion les intérêts qu'elle recevait du gouvernement pour les fonds qu'il avait à elle. Le même acte portant que la compagnie continuerait son association jusqu'au moment où l'état aurait racheté ces créances dont les remboursements ne pourraient être au-dessous d'un million à la fois; on exigeait en outre, que la

compagnie prêtât une somme qui n'excéderait point deux millions, et qui devait être employée à acquitter le capital et l'intérêt dû pour les fonds des quatre loteries de la neuvième et dixième année du règne d'Anne.

Les sommes que ces deux compagnies avaient promis d'avancer, ne furent jamais demandées, parce qu'aucun payement ne fut exigé par les créanciers, excepté de quelques légères sommes qui montaient en tout à 471 liv. 4 s.; on donna des contrats de rente à cinq pour cent, pour le capital d'environ 25,869,247 liv., auxquels la dette nationale se trouvait réduite ou rachetée.

Une clause de l'acte sur le fonds général, appliquait à la décharge du principal et de l'intérêt des dettes nationales, contractée avant le 25 septembre dernier, tout le surplus des fonds particuliers qui pourraient provenir des rachats ou des productions faites par cet acte, le premier qui eût établi un fond d'amortissement pour le remboursement d'une dette nationale.

Lord Oxford, qui était depuis environ deux ans prisonnier à la tour, demanda à être mis en jugement. Le 13 juin fut d'abord le jour fixé pour prononcer sur son sort; mais sur la demande des communes son affaire fut renvoyée au 24 du même mois. Les pairs se rendirent donc ce jour-là à Westminster-Hall; les communes s'assemblèrent en grand comité, et le roi, accompagné de la famille royale et des ambassadeurs étrangers, se plaça dans les

tribunes. Le comte d'Oxford fut conduit à la barre; on fit lecture des chefs d'accusation articulés contre lui, de ses réponses, et des repliques des communes. Lord Harcourt ayant annoncé alors qu'il avait une motion à faire, les pairs se retirèrent dans leur chambre. Il représenta qu'entreprendre de discuter chacun des chefs d'accusation serait employer inutilement un temps considérable; que si les communes pouvaient prouver les deux faits de haute trahison énoncés dans l'acte d'accusation, le comte ne pouvait pas échapper à la mort ni à la confiscation; tandis qu'en suivant la marche proposée par les communes, ce procès entraînerait des longueurs interminables : il insista donc à ce qu'on prononçât d'abord sur les deux chefs de haute trahison. Cette motion ayant passé, occasionna une discussion entre les deux chambres. Les communes déclarèrent dans une conférence, qu'elles avaient incontestablement le privilége d'accuser un pair, soit du crime de haute trahison, ou de celui de malversation, et de séparer ou de réunir les articles de l'une et l'autre accusation, comme elles le jugeraient convenable. Les pairs soutenaient de leur côté, qu'un droit inhérent à toutes les cours de justice était de prendre telle forme de procéder qu'elles jugeraient convenable pour les affaires qui leur étaient déférées. Les communes demandèrent une conférence; elle fut refusée, et la contestation devint extrêmement vive. Les pairs notifièrent à la chambre basse par un message, qu'ils entendaient

procéder sur-le-champ au jugement de lord Oxford; les communes méprisèrent cette information et refusèrent de se rendre dans leur chambre. Bientôt après, les pairs étant retournés à Westminster-Hall, ordonnèrent que le comte fût amené en leur présence et firent sommer ses accusateurs de paraître et de prouver leurs accusations contre lui. Après avoir pris toutes ces mesures, la cour assemblée demeura en silence environ un quart-d'heure, comme si elle attendait l'arrivée des communes. Ce temps écoulé, elle se rendit dans le lieu ordinaire de ses séances, où la question si le comte serait acquitté, ayant été mise aux voix, obtint la majorité après quelques débats.

L'accusation de haute trahison portée contre lord Oxford était si frivole, qu'assurément sa vie ne courait aucun danger; mais il dut probablement la conservation de son titre et de sa fortune, non seulement à la contestation qui s'éleva entre les deux chambres, mais bien plus encore aux changements survenus depuis peu dans l'administration, en ce qu'ils le délivrèrent des persécutions de Walpole, et furent cause qu'un grand nombre de pairs du parti des whigs se réunit aux torys. Cependant les communes, pour montrer combien il était coupable dans leur opinion, présentèrent une adresse au roi pour le supplier de vouloir bien excepter le comte d'Oxford de l'acte de grâce que sa majesté avait intention d'accorder, afin que la chambre pût procéder contre lui avec toute la liberté parlemen-

taire; le roi se rendit à leur demande, et défendit au comte de paraître à la cour, mais cette mesure de sévérité devint contre l'intention du prince et de ceux qui l'avaient sollicité, une véritable faveur. Des lettres de grâce sur une accusation de haute trahison auraient imprimé au nom d'Oxford une tache déshonorante dont l'avait préservé l'arrêt de la chambre des pairs qui le blanchissait des crimes qu'on lui avait imputés, d'autant plus que, suivant les règles parlementaires, il ne restait à ses ennemis aucun moyen de renouveler leurs poursuites contre lui, sur les mêmes chefs d'accusation.

Le roi ayant donné sa sanction à l'acte de grâce et à tous les bills qui lui furent présentés, termina cette session le 15 juillet.

Une armée de 6000 Espagnols, sous le commandement du comte de Leede, envahit la Sardaigne, et dans moins de deux mois fit la conquête de tout ce royaume.

Le roi d'Angleterre et le régent de France, étant l'un et l'autre garants de la neutralité de l'Italie, conformément au traité d'Utrecht, prennent des mesures avec le ministre impérial, pour conclure un accommodement entre l'empereur et le roi d'Espagne. Les conditions devaient en être également favorables aux deux souverains et avoir en outre l'avantage de suppléer à ce qu'il y avait de défectueux aux traités d'Utrecht et de Bade, et d'établir sur des fondements plus solides la tranquillité de l'Europe. L'abbé Dubois vient à Londres; lord Stanhope est



envoyé à Madrid, et lord Cadogen à la Haye. Ces négociations amenèrent le fameux traité connu sous le nom de *la quadruple alliance*, qui fut conclu l'année suivante entre l'empereur, la France et l'Angleterre, et auquel la Hollande accéda peu de temps après. Il fut convenu que l'empereur renoncerait à toutes ses prétentions sur la couronne d'Espagne (article que Philippe avait fort à cœur), et remettrait la Sardaigne au duc de Savoye, en échange de laquelle le duc céderait la Sicile à l'empereur. La succession aux duchés de Toscane, de Parme et de Plaisance, que la reine d'Espagne réclamait par droit d'héritage, comme princesse de la maison de Farnèse, devait être fixée sur la tête de son fils aîné, supposé que le possesseur actuel mourût sans enfants mâles. Philippe, mécontent de ce partage, continua à faire les préparatifs les plus formidables sur terre et sur mer. Le roi, conjointement avec le régent de France, ayant vainement interposé sa médiation, ordonna qu'on équipât une flotte considérable avec toute la promptitude possible.

Le 3 novembre, la princesse de Galles accoucha d'un fils, dont le baptême occasionna une malheureuse querelle entre le père et le grand-père du jeune prince. Le premier avait désigné le duc d'York, évêque d'Osnabruk et frère du roi, pour être un des parrains de l'enfant avec sa majesté; mais au moment de la cérémonie, le duc de Newcastle se présenta non comme représentant du duc

d'York, mais en son propre nom, et fut parrain avec le roi. Le prince qui ignorait l'approbation que sa majesté avait donnée à cette entreprise, et qui la regardait uniquement comme l'effet des intrigues du duc, lui en témoigna son ressentiment dans des termes très vifs qu'on ne manqua point de rapporter au roi; sa majesté extrêmement irritée envoya sur-le-champ défense au prince de sortir de son appartement jusqu'à nouvel ordre, et lui fit signifier bientôt après que sa volonté était qu'il quittât le palais de St.-James; cet ordre néanmoins ne s'étendit pas à ses enfants. Tous les pairs, tous les conseillers-privés et leurs femmes furent avertis que toutes les personnes qui iraient voir le prince et la princesse de Galles, n'auraient plus d'accès auprès de sa majesté. Le roi poussa encore plus loin la rigueur: tous ceux qui jouissaient des places ou des charges chez lui, et qui en avaient également chez le prince, furent obligés d'opter et de quitter l'un ou l'autre service.

Le parlement fut ouvert le 21 novembre, et le roi dans son discours déclara aux deux chambres qu'il avait réduit l'armée environ de moitié, depuis le commencement de la dernière session. Après les adresses ordinaires de félicitation et de remercîment, les communes s'occupèrent à examiner les comptes et les estimations; elles votèrent que 10,000 hommes seraient employés cette année au service maritime, qu'on leur donnerait pour solde 4 liv. par mois à chacun, et que 224,857 liv. 11 s. 11 d.

seraient accordées pour le service ordinaire de la marine. Le nombre de troupes de terre qui devaient être maintenues sur pied, fut fixé après une discussion très vive, à 16,347 hommes effectifs. M. Shippon, dans le cours des débats, s'étant permis de dire, « que le second paragraphe du discours du » roi semblait mieux assorti aux coutumes germa- » niques qu'à celles de la Grande-Bretagne, et que » c'était un malheur très déplorable que le roi fût » aussi étranger à la langue qu'à la constitution de » l'Angleterre; » ces expressions que M. Shippon refusa de rétracter et même d'atténuer, furent regardées par la chambre comme une invective scandaleuse contre la personne et le gouvernement de sa majesté, et son emprisonnement à la tour fut voté à une très grande majorité.

On fit vers ce même temps une tentative pour diminuer la valeur des guinées; ce qui y donna lieu, fut l'extrême rareté du numéraire occasionnée principalement par l'exportation de l'argent et par l'importation de l'or, dont le prix étant porté au-dessus de sa valeur dans les monnaies anglaises, avait engagé les Hollandais, les Hambourgeois et autres étrangers, à entreprendre de concert avec les juifs un commerce clandestin et très lucratif, qui consistait à exporter l'argent monnayé, et à rapporter en échange de l'or en lingots, qui, converti en guinées, donnait seize sous de profit sur chacune, et par conséquent plus de six pour cent de bénéfice, et comme cet échange pouvait se renouveler cinq ou six fois

par an, des sommes considérables sortaient du royaume au grand préjudice de l'Angleterre, qui se trouvait épuisée d'argent et surchargée d'or. Après une tentative inutile pour baisser la valeur des guinées, les deux chambres ayant pris en considération une représentation remarquable faite par le célèbre Isaac Newton aux lords de la trésorerie, décidèrent que le titre de l'or et de l'argent monnayé du royaume, ne serait altéré ni dans sa pureté ni dans son poids ni dans sa dénomination, et qu'il serait présenté aux deux chambres un bill pour empêcher la fonte de l'argent monnayé (*Tindal history of Englans*, vol. XIX, pag. 177).

1718.

Le roi consulta les juges sur les deux questions qui divisaient S. M. et le prince de Galles. La première était de savoir si le soin de l'éducation des princes de la famille royale appartenait de droit au roi; l'autre, si S. M. avait celui de retenir, pour l'entretien de son petit-fils, une partie des 100,000 livres accordées par le parlement au prince de Galles. Les juges prononcèrent l'affirmitive sur le premier point; mais ils furent divisés sur le second, et ils énoncèrent leur opinion de manière à laisser appercevoir leur désir de favoriser le prince. Cette consultation n'eut aucune suite; le prince laissa l'éducation de son fils au roi, mais refusa absolument de contribuer à cette dépense.

A cette époque, un jeune homme de dix-huit ans, nommé James Shepheard, apprentif chez un sellier,

fit une action qui, par son extravagance, méritait plutôt une place à Bedlam qu'à Newgate. Il écrivit à un ecclésiastique, avec lequel il n'avait jamais eu aucune relation, et lui proposa un plan pour assassiner le roi George. Il fut immédiatement arrêté et mis en jugement. Il n'hésita point à reconnaître la vérité de ce qu'on avait déposé contre lui, soutint que son projet était innocent, et qu'il n'y aurait eu aucun crime à le mettre à exécution; d'après cette déclaration, il fut condamné et exécuté.

Le roi permet qu'on le nomme gouverneur de la compagnie du Sud; il avait déjà consenti à être un des actionnaires de cette société.

Le parlement passe un bill qui délègue à des commissaires préposés à cet effet l'administration des biens confisqués en Angleterre et en Irlande, les charge de les vendre au profit de l'état, de fixer et liquider les droits des créanciers légitimes, et de verser dans les caisses des cantons respectifs, dans lesquels ces biens seraient situés, les rentes et les revenus qui en proviendraient, jusqu'au moment où on pourrait les vendre.

Le roi notifie, par un message, à la chambre des communes que, d'après les informations que S. M. venait de recevoir des pays étrangers, elle croyait qu'elle serait obligée d'augmenter le nombre des hommes accordés cette année pour le service de la marine, et prie la chambre de pourvoir à cet excédent. Les communes s'empressent de se confor-

mer au désir de S. M. Le parlement est prorogé le 21 mars.

L'amiral Byng, qui commandait l'escadre anglaise, alors à l'ancre à Mahon, ayant reçu le 23 juillet, la nouvelle qu'on avait aperçu, un mois auparavant, la flotte espagnole faisant voile vers Naples, dépêcha des courriers au gouverneur de Milan et au vice-roi de Naples, pour les informer de sa présence dans la Méditerranée, et ayant levé l'ancre il partit et arriva le 9 août à la vue du Fare de Messine. La joie des Siciliens, à l'approche de l'escadre anglaise, fut inexprimable. L'armée espagnole, composée d'environ 30,000 hommes, commandés par le marquis de Léede, avait débarqué en Sicile dès le commencement de juillet, s'était emparée de la ville et des forts de Palerme, ainsi que d'une grande partie de l'île, et après avoir pris Messine, avait mis le siége devant la citadelle. L'amiral Byng envoya immédiatement son premier capitaine porter une lettre au général espagnol, dans laquelle il lui faisait connaître les pleins-pouvoirs dont il était revêtu pour traiter avec lui, lui proposait de prendre de concert les moyens les plus efficaces pour accommoder les différends qui s'étaient élevés entre les puissances contendantes, et à cet effet lui offrait une suspension d'armes de deux mois, qui donnerait le temps aux différentes cours de prendre ensemble des mesures qui pourraient rétablir une paix durable. Le marquis de Léede ayant rejeté la proposition, l'amiral Byng mit à la

voile sur-le-champ, avec le projet d'aller devant Messine, mais il trouva sur sa route la flotte espagnole rangée en ordre de bataille, à la hauteur du cap de Passaro et à six lieues de distance du rivage, l'approche seule de l'amiral anglais jeta la flotte ennemie dans le désordre; incertaine si elle devait fuir ou combattre, elle rompit son ordre de bataille, et devint une proie aisée pour les Anglais, qui la prirent entièrement, excepté trois vaisseaux de ligne et quelques frégates qui s'échappèrent.

Le parlement s'assembla le 11 novembre. S. M., dans son discours, lui fit part de l'alliance qu'elle avait contractée avec les deux plus grands princes de l'Europe, alliance par laquelle ces deux souverains s'étaient engagés à soutenir la successiou de la couronne dans sa famille. S. M. annonça aussi aux deux chambres que les Espagnols ayant rejeté toutes les propositions amicales qu'elle leur avait faites, et rompu les engagements solennels qu'ils avaient pris autrefois en faveur du commerce anglais, elle avait cru devoir arrêter leurs progrès, et qu'elle était persuadée que le parlement de la Grande-Bretagne lui fournirait les moyens de repousser cette offense d'une manière convenable à sa dignité. Les deux chambres, après de longs débats, votèrent des adresses d'approbation pour les mesures que le roi avait prises contre l'Espagne. Les subsides furent votés immédiatement par les communes. Elles allouèrent pour le service maritime 13,500 matelots, et pour le service de terre 12,435 hommes; les

sommes nécessaires pour l'entretien des uns et des autres, jointes à celles accordées pour remplir le déficit du service ordinaire de la marine, et pour d'autres objets, montaient à 2,257,281 liv. 19 s., qui furent levés par deux impôts, l'un sur les propriétés foncières, l'autre sur la Drèche, et par une loterie de 500,000 liv.

Le roi de Suède, Charles XII, entre en Norvége, dont la conquête l'aurait dédommagé de toutes les pertes qu'il avait faites en Allemagne; il s'empare d'une grande partie de ce royaume, mais il est tué par un boulet de canon, en visitant les tranchées à Frédéricshal. Sa mort assura à la maison d'Hanovre la souveraineté des duchés de Brême et de Verden.

Le 13 décembre, un bill concerté secrètement par le ministère et les principaux non-conformistes, pour casser l'acte contre la conformité de circonstances (*occasional conformity*), qui avait été la cause du schisme, et pour annuller quelques clauses des actes de la corporation et du *test*, fut proposé dans la chambre des pairs, sous le titre de *bill pour affermir l'intérêt de la religion protestante dans les trois royaumes.*

Après de longs débats, la chambre convint de supprimer quelques uns des articles de l'acte du *test* et de celui de la *corporation*, et le bill fut voté; il éprouva une très violente opposition dans la chambre basse; elle fut cependant sans effet; le bill y obtint la majorité.

Le roi envoie un message aux communes le 17 décembre, pour les informer qu'ayant fait, conjointement avec le roi de France, de vaines tentatives pour la réparation des injures faites à ses sujets par le roi d'Espagne , et même pour en obtenir la discontinuation des hostilités, il avait jugé nécessaire de lui déclarer la guerre. Les deux chambres ayant entendu la lecture de ce message, votent une adresse, dans laquelle elles assurent S. M. qu'elles la seconderont avec la plus grande joie et la plus grande vigueur dans une guerre qui ne pouvait avoir de terme que quand l'Espagne se résoudrait à accepter des conditions de paix raisonnables, et qui assureraient au commerce de la nation, l'avantage qu'elle était en droit d'attendre, d'après les précédents traités. La guerre est déclarée et proclamée en France contre l'Espagne, le 29 décembre.

Cette rupture ranima de nouveau les espérances presque éteintes du Prétendant, en lui assurant un puissant allié dans la personne du cardinal Albéroni, premier ministre d'Espagne, et dont l'autorité et l'influence dans ce royaume le rendaient aussi puissaut que l'avait été le cardinal de Richelieu en France, sous le règne de Louis XIII. La force de son esprit, l'énergie de son caractère, sa grande habileté dans les affaires, ses talents dangereux pour l'intrigue, ne secondaient que trop ses vues ambitieuses. Son plan ne tendait à rien moins qu'à rallumer une guerre générale en Europe, et le succès aurait répondu à ses espérances, si la fortune eût mieux

secondé ses audacieuses tentatives. Trop habile pour n'être pas convaincu que quels que fussent les efforts de l'Espagne, elle ne pourrait résister seule aux forces réunies de l'empereur et des rois de France et d'Angleterre, Albéroni chercha à écarter ces deux dernières puissances, et à défaut de forces militaires suffisantes, il employa contre elles les intrigues et les complots.

La France était remplie de mécontents, et le régent y avait beaucoup d'ennemis; les uns et les autres s'adressèrent à la cour d'Espagne, pour en obtenir du secours. Le ressentiment qu'on y conservait contre le duc d'Orléans, engagea à accueillir favorablement leurs propositions. Le prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne à Paris, eut ordre de traiter avec eux; le plan était de se saisir du régent pendant que, sans défiance, il se livrerait à quelque partie de plaisir; de s'assurer en même temps de la personne du roi; de donner ordre aux gouverneurs des provinces d'assembler les parlements, et pendant l'exécution de toutes ces mesures, de convoquer les Etats-Généraux, auprès desquels on devait faire les plus grands efforts pour obtenir que la régence fût remise entre les mains du roi Philippe, ou du moins qu'ils fissent exécuter le testament de Louis XIV. La mine était chargée et prête à éclater, lorsque le régent, instruit par le roi George qu'on tramait des complots contre sa personne et contre son gouvernement, parvint, par la vigilance active de la police, à faire



arrêter les principaux complices de cette conspiration et leurs papiers.

Dans le même temps, Alberony avait entamé une négociation secrète avec le roi de Suède, dont le but était d'engager ce prince à soutenir les jacobites et les mécontents d'Angleterre, et de contribuer à la restauration du Prétendant qui fit le voyage d'Espagne, pour fixer avec Alberony, le plan des opérations. Il fut reçu magnifiquement à Madrid, où il fit son entrée dans une des voitures du roi, accompagné des gardes de sa majesté. On le conduisit au palais de Buen-Retiro; le jour suivant, il fut visité par le roi, la famille royale et les grands du royaume, et harangué comme souverain de la Grande-Bretagne. A son arrivée, on équipa une escadre composée de dix vaisseaux de ligne, à bord desquels étaient six mille hommes de troupes réglées, dont partie était des Irlandais. On y embarqua en outre ce qui était nécessaire pour armer dix ou douze mille hommes; le duc d'Ormond fut nommé chef de l'entreprise, sous le titre de généralissime du roi d'Espagne. Sa majesté catholique fit publier un manifeste dans lequel elle déclarait qu'elle envoyait une partie de ses forces de terre et de mer, pour servir comme auxiliaires auprès du roi Jacques, pour la restauration duquel elle était résolue d'employer toute sa puissance; qu'elle se flattait que la providence ferait triompher une cause si juste, mais que dans tous les cas, la crainte des suites que pourrait avoir un mauvais succès, ne devait arrêter ni

empêcher personne de se déclarer pour lui, qu'elle s'engageait à donner une retraite dans ses états, à ceux qui embrasseraient sa cause, et que dans le cas où les officiers de terre et de mer, seraient forcés d'abandonner pour toujours leur patrie, elle promettait de leur donner dans ses armées et dans sa marine, le même rang et le même grade dont ils jouissaient dans celles de la Grande-Bretagne; elle s'engageait également à recevoir les soldats parmi ses troupes et à les traiter comme siens.

1719.

Tous ces préparatifs n'avaient pu être assez secrets pour être ignorés du roi Georges, qui en fut informé assez à temps, pour prendre les précautions qu'exigeaient les circonstances. Le duc d'Orléans lui rendit dans cette occasion le même service qu'il en avait reçu peu auparavant; il l'instruisit de tous les détails qu'il put découvrir sur la conspiration tramée contre lui. Un édit fut rendu contre le duc d'Ormond et les autres pairs qui étaient avec lui, on promit 5000 liv. de récompense à celui qui se saisirait de sa personne, et 1000 liv. pour l'arrestation de chacun des pairs qui servaient sous ses ordres. Quelques forces furent envoyées dans le nord et à l'ouest de l'Angleterre; on avertit les Etats-Généraux de tenir 2000 hommes prêts à passer en Angleterre, si les circonstances l'exigeaient, et on pressa avec la plus grande activité l'armement de la flotte qu'on devait opposer à l'escadre Espagnole.

Georges ayant informé les deux chambres des projets formés contre sa couronne, et de ses mesures pour en prévenir l'exécution; elles lui exprimèrent leur dévouement et la ferme résolution où elles étaient de le soutenir contre tous ses ennemis, lui demandèrent d'augmenter ses forces de terre et de mer, et l'assurèrent qu'elles approuveraient toutes les dépenses extraordinaires que sa position actuelle exigeait. Deux mille hommes envoyés par la Hollande, et six bataillons d'impériaux, fournis par les Pays-Bas autrichiens, débarquèrent en Angleterre.

La compagnie du Sud offrit d'avancer 700,000 liv. au gouvernement, et cette offre étant acceptée par les communes, quelques membres proposèrent de joindre cette somme à celles déjà destinées pour les besoins urgents de l'état; mais il fut résolu dans un grand comité qu'elle serait appliquée au fond d'amortissement.

Le duc d'Ormond était parti de Cadix, et avait déjà atteint le Cap Finisterre, lorsqu'une violente tempête dispersa sa flotte, et dégréa tous ses vaisseaux. Deux frégates cependant abordèrent en Ecosse; elles portaient quelques officiers de l'état-major, 300 Espagnols, et des armes pour 2000 hommes. Ils furent joints par un corps peu nombreux de montagnards, et prirent possession du château de Donan. Ils furent attaqués par quelques troupes de ligne qui les battirent, les poursuivirent d'une hauteur à l'autre, jusqu'à l'entrée de la nuit, dont les montagnards harassés de fatigues profi-

tèrent pour se disperser, et le lendemain matin, les Espagnols se rendirent prisonniers de guerre.

Le 28 février, on proposa dans la chambre haute d'établir sur de nouvelles bases, la pairie de la Grande-Bretagne. D'après le projet qui fut présenté, le nombre des pairs actuels ne pouvait-être augmenté de plus de six, et l'Ecosse, au lieu de seize pairs électifs, devait en avoir 25 héréditaires.

Pendant les débats on reçut un message de sa majesté, par lequel elle déclarait à la chambre son désir de ne point perdre la prérogative attachée à sa couronne, de fixer elle-même les droits de la pairie, prérogative qu'elle avait fort à cœur de conserver. Il paraît que le nombre des pairs qui à l'accession de Jacques Ier. au trône, était seulement de 59, s'était accru jusqu'au nombre de 178, sans y comprendre les pairs Ecossais : Jacques Ier. en avait créé 62; Charles Ier., 59; Charles II, 64; Jacques II, 8; Guillaume et Marie, 30; la reine Anne, 30; le roi George, 20; en total 334, desquels le titre de 154 était éteint.

La chambre vota une adresse de remercîment au roi pour son message, et les juges eurent ordre de préparer, et de présenter un bill. Cette mesure jeta l'alarme parmi la majeure partie des pairs écossais, et parmi beaucoup de membres de la chambre des communes d'Angleterre : les uns et les autres virent évidemment que ce bill leur fermait tout chemin aux titres et aux dignités; ils se réunirent contre ce projet qu'ils représentèrent



comme attentatoire aux maximes fondamentales de la constitution en général, et aux prérogatives royales en particulier. Des discours et des pamphlets furent imprimés des deux côtés, pour et contre la question. Enfin ce bill éleva de telles clameurs, que les pairs jugèrent à propos d'en ajourner la troisième lecture à quinze jours; et le parlement ayant été prorogé quatre jours après, la discussion n'eut plus lieu pendant cette session.

Le roi ayant nommé des lords justiciers pour gouverner le royaume en son absence, s'embarqua pour la Hollande le 11 mai, et arriva bientôt après à Hanovre, où il conclut un traité de paix avec Ulrique, nouvelle reine de Suède. Par ce traité, cette princesse abandonnait pour toujours la souveraineté des duchés de Brême et de Verden à la maison royale et électorale d'Hanovre; et de son côté, le roi s'obligeait à payer à la reine de Suède un million de rix-dollars (250,000 liv.). George méditait également un projet de paix entre la Suède et ses anciens alliés les Danois, les Prussiens et les Polonais. Pendant que ces négociations se traitaient dans le Nord, l'amiral Byng poursuivait le cours de ses victoires dans la Méditerranée. Il fut puissamment secondé par les impériaux qui l'aidèrent à chasser les Espagnols de la Sicile et de la Sardaigne. A la même époque le duc de Berwick, à la tête de l'armée française, s'avançait vers les frontières d'Espagne. Il prit, à son arrivée, le fort de Passage, où il détruisit six vaisseaux de guerre

qui étaient en chantier. Il réduisit ensuite Fontarabie, St.-Sébastien et Porto-Antonio, dans la baie de Biscaye. Lord Cobbam qui commandait un détachement de 4000 hommes, réduisit sans beaucoup de résistance Vigo et Point-Avédra, où il trouva quelques pièces d'artillerie, des armes et quelques munitions : il s'en empara et les porta en Angleterre. Le capitaine Johnson, avec deux vaisseaux de guerre, détruisit le même nombre de vaisseaux espagnols dans le port de Ribadeo, et porta le dernier coup aux forces navales de l'Espagne.

Philippe battu sur tous les points, et épuisé par ses derniers et inutiles efforts, commença à penser sérieusement à la paix. Il désirait que les Etats-Généraux en fussent les médiateurs. Il leur envoya le plan d'un traité qui leur fut remis le 22 décembre ; mais l'empereur, le roi d'Angleterre et le duc d'Orléans, déclarèrent qu'ils n'accepteraient aucune condition, tant qu'Albéroni serait en place. Philippe cédant à la nécessité, se soumit à acheter la tranquillité de son peuple, par le sacrifice d'un ministre entreprenant, et qui était trop constamment malheureux dans toutes ses mesures, pour n'être pas soupçonné au moins d'imprudence. Le plan offert par la cour de Madrid fut rejeté, et on n'exigea rien moins que sa pleine accession à la quadruple alliance, à laquelle Philippe se décida enfin à souscrire.

Le 14 novembre, après six mois d'absence, le roi revint à Londres, plus respecté que jamais. Il

devait ces sentiments aux succès complet de ses mesures politiques et militaires, pour consolider les intérêts et la prospérité de ses états, et rétablir la tranquillité en Europe.

Le parlement s'assembla le 23 novembre. Le roi, dans son discours, témoigna sa satisfaction de ce que l'heureux résultat de ses efforts le mettait en état d'informer les deux chambres que la Grande-Bretagne et toute l'Europe allaient bientôt être délivrées des calamités de la guerre; et que pour comble de bonheur, cet avantage était dû à la valeur des Anglais et à la sagesse de leurs conseils. S. M. exhorta ensuite les communes à prendre les moyens convenables pour réduire les dettes de la nation, et elle termina son discours par un éloge de son gouvernement. Les adresses des deux chambres étaient pleines de remercîments et de félicitations, sur les succès des mesures de S. M. Le bill proposé dans la dernière session, pour limiter le nombre des pairs, et dont la discussion avait été suspendue par la prorogation, fut remis en délibération le troisième jour après l'ouverture du parlement: il passa dans la chambre des communes, à une majorité de 269 voix, contre 177.

1720.

La recommandation faite par le roi aux communes, de chercher tous les moyens possibles de réduire la dette nationale, avait préparé les esprits à voir paraître quelque projet important à cet effet;

et le fameux plan de la compagnie du Sud, dont les conséquences funestes entraînèrent le crédit national sur le penchant de sa ruine, fixait alors toute l'attention du parlement. Depuis la révolution qui avait placé le roi Guillaume sur le trône, les subsides accordés par les parlements ne suffisant point aux besoins de l'état, ou entraînant trop de longueur dans leur perception, le gouvernement avait été obligé d'emprunter de l'argent à un très gros intérêt, de plusieurs compagnies de commerce. Une mesure sage, tendante à réduire la masse de ces dettes véritables, avait déjà été tentée avec succès, en donnant aux différentes compagnies l'option d'accepter un intérêt moindre, tel que cinq pour cent, ou d'être remboursées de leurs capitaux. Toutes ces compagnies ayant préféré la réduction de leurs intérêts, une diminution équivalente dans la dette nationale en fut la conséquence ; mais il restait à pourvoir à la réduction des rentes non rachetables, créées sous les règnes de Guillaume et d'Anne, rentes dont les termes étaient de 89, 96 et 99 ans, et qui coûtaient annuellement à l'état, près de 800,000 liv. Il était impossible, en effet, de parvenir à réduire la dette publique, tant qu'on ne pourrait point racheter ces créances. La compagnie du Sud fit des propositions tendantes à effectuer la liquidation de ces dettes, en les rendant toutes rachetables. Les ministres ayant fort approuvé ce plan, soumirent toute l'affaire à un comité de la chambre des communes. Aislabie, chancelier de l'Echiquier, ayant déve-

loppé ce projet, déclara que s'il était accepté, la dette nationale serait liquidée dans 26 ans. Les conditions étaient, que la compagnie du Sud rachèterait les dettes de l'état des mains des créanciers particuliers, à telles conditions dont elle pourrait convenir avec eux; et que pour ces créances ainsi rachetées, et prises pour le compte de la compagnie, le gouvernement lui accorderait pendant six ans, cinq pour cent d'intérêt, et quatre pour cent les années suivantes, jusqu'à ce qu'il plût au parlement d'en rembourser le capital.

M. le secrétaire Craggs, qui parla immédiatement après le chancelier de l'Échiquier, le félicita sur la manière simple et lumineuse dont il avait expliqué cette affaire; et ne doutant pas que tous les membres de l'assemblée ne fussent disposés à accepter les offres contenues dans le plan qui leur avait été si bien développé, il conclut qu'aucune autre motion ne pouvait être faite, que celle de charger le président de suivre cette affaire. Il fut résolu cependant, par la majorité, que pour obtenir, s'il était possible, des conditions encore plus avantageuses à l'état, toutes les compagnies, et toutes les associations du royaume seraient libres de faire leurs offres. En conséquence de cette décision, la banque d'Angleterre fit des propositions qui parurent encore plus avantageuses; et comme on supposait généralement que ceux qui obtiendraient la préférence dans cette affaire, y feraient des bénéfices très considérables, il en résulta une grande rivalité

entre la banque et la compagnie du Sud, qui cherchèrent à se supplanter mutuellement. La dernière avait offert une prime ou pot-de-vin de 3,500,000 l.; mais la banque ayant fait monter son offre jusqu'à 5,500,000 liv., la compagnie de la *mer du Sud* autorisa ses directeurs à obtenir la préférence, *à quelque prix que ce fût*, et ils y parvinrent par la proposition de donner à titre de prime à la nation, la somme énorme de 7,567,500 liv.

Cette offre étant présentée à la chambre des communes, fut fortement combattue par M. Robert Walpole, qui développa avec sa sagacité ordinaire, l'imprudence et le danger du projet de la compagnie du Sud, et combien il était différent de celui qui était présenté par la banque. Il démontra que la compagnie du Sud n'étant point limitée pour le prix qu'elle devait mettre aux capitaux dont elle allait se charger, avait un dangereux moyen d'attirer les imprudents, et de les entraîner par le dangereux appât de profits apparents, à une ruine inévitable; que tout le succès de ce plan, dépendant uniquement de l'augmentation de la valeur des actions, le principe sur lequel il était fondé, était évidemment un mal de la plus grande étendue, en ce qu'il consistait à faire monter artificiellement la valeur des fonds, en excitant et entretenant un délire général, en promettant aux acquéreurs des dividendes affectés sur des fonds de terre et autres profits également chimériques, ou évidemment insuffisants. Il présenta le tableau le plus énergique

du désordre et des calamités qui désolaient encore la France, depuis qu'elle avait adopté de semblables mesures, et insista fortement sur la nécessité de limiter la hausse des fonds et leur valeur totale, si la proposition de la compagnie du Sud était acceptée. Mais ces sages représentations furent sans effet, et il fut ordonné qu'un bill dressé d'après le plan de la compagnie du Sud serait présenté à la chambre.

Pendant la discussion de cette affaire, les fonds de la compagnie s'élevèrent de 130 à près de 400,000 l., sur le refus de la chambre d'ajouter au bill une clause qui déterminât la portion du fonds capital de la compagnie qui serait affecté à chaque annuité, ou de combien d'années d'intérêt serait composé leur capital au moment de la souscription.

Ce bill éprouva de l'opposition à la chambre des pairs, comme favorisant les pratiques frauduleuses et funestes des agioteurs et offrant un moyen aux étrangers, non seulement de doubler et tripler les sommes considérables qu'ils avaient dans les fonds publics; mais encore de réaliser et de faire sortir du royaume, leurs capitaux et les immenses profits qu'ils auraient faits : ce qui ne pouvait pas manquer d'épuiser en peu de temps, tout le numéraire de la Grande-Bretagne. Le comte Cowper compara ce bill fatal au cheval de Troye, qui y fut introduit et reçu avec la plus grande pompe et les plus grandes réjouissances; mais qui, renfermant dans son sein une horrible trahison, occasionna la perte

de ceux qui le reçurent. Le bill passa néanmoins, malgré toutes ces oppositions, et reçut la sanction royale le 7 avril.

Par cet acte, la compagnie du Sud était autorisée à prendre, soit par voie d'achat ou par souscription, les dettes non rachetables de la nation, évaluées à 15,057,493 liv. 13 s. 8 d., à tel prix qui serait convenu entre elle et les propriétaires respectifs, sans qu'il fût permis d'user d'aucune contrainte envers eux. La compagnie fut également autorisée à se charger de toutes les dettes rachetables, montant à 15,924,218 liv. 12 s. 10 ½ d.; soit par voie d'achat, en donnant des souscriptions, soit en remboursant les créanciers argent comptant. Il devait être ajouté au capital de la compagnie pour chaque annuité faisant partie des longues annuités, une somme équivalente à vingt ans d'intérêt, et à quatorze ans pour les courtes annuités. Quant aux dettes rachetables dont la compagnie pourrait se charger, soit par achat, par souscription ou en remboursant les propriétaires; une addition de 100 liv. devait être faite au fonds capital, pour chaque 100 liv. des créances ainsi rachetées.

Pour donner les moyens à la compagnie de se procurer la somme de 7,500,000 liv., qu'elle était obligée de payer au gouvernement, elle fut autorisée soit à faire contribuer tous ses membres, soit à ouvrir des registres de souscription, ou à donner des annuités rachetables par la compagnie, ou enfin



à prendre telle autre méthode qu'elle jugerait convenable dans une assemblée générale.

On s'attendait, lorsque ce bill passa, que les fonds monteraient considérablement; mais le jour suivant, ils tombèrent de 310 à 290. Pour les faire remonter on répandit qu'une proposition avait été faite par la France, au comte de Stanhope, pour l'échange de Gibraltar et de Port-Mahon, contre quelques places dans le Pérou, pour la sûreté et l'extension du commerce anglais dans la mer du Sud. Cette ruse d'agiotage produisit un tel effet à la bourse, que le 12 avril, les directeurs de la compagnie ayant ouvert des registres pour une souscription d'un million, au taux de 300 liv. pour chaque 100 l. de capital dans leurs fonds, le concours des personnes de tout rang fut tel, que les actions achetées par cette première souscription s'élevèrent environ à deux millions. Les acquéreurs devaient faire cinq payements de 60 liv. chacun, pour chaque action de 100 liv. Les fonds montèrent encore dans peu de jours, et ils s'élevèrent à 340 liv.; et comme ils allaient toujours en augmentant, il fut déclaré le 21 avril dans une assemblée des directeurs, que le dividende de juillet serait de dix pour cent. Cette résolution ayant produit l'effet qu'on s'en était promis, les directeurs exaltèrent encore le délire des capitalistes, en ouvrant une seconde souscription d'un million, à 400 liv. pour chaque action de 100 liv., et dans peu de jours il n'y eut pas moins d'un million et demi de souscriptions à ce taux.

Le 19 mai, les directeurs jugèrent convenable de fixer le prix et les conditions des longues annuités, et de celles dont le terme était plus rapproché, dont ils avaient déjà reçu les souscriptions, et les fonds étant montés ce jour-là à 375 liv., pour chaque action de 100 liv., il fut résolu que chaque action de 100 liv. serait affectée sur le fonds capital de la compagnie, à raison de 32 ans d'intérêt pour les longues annuités, et de 17 ans pour celles à courte échéance...... Vers la fin de mai, ces fonds qui étaient à environ 550 l., s'élevèrent tout d'un coup si prodigieusement, que le 2 juin ils montèrent à 890 liv.; mais plusieurs personnes prudentes, désirant saisir cette occasion pour mettre à l'abri du danger les grands bénéfices qu'elles avaient faits, se rendirent le lendemain à la bourse avec le projet de se défaire de leurs actions. Le nombre des vendeurs fut si grand, qu'à trois heures après midi les fonds tombèrent à 640 liv. Les principaux directeurs de la compagnie, vivement alarmés, eurent recours aux menées de leurs agents, et grâce à leurs manœuvres artificieuses, les fonds remontèrent le même soir à 750 liv.; ils continuèrent sur ce taux, à quelque légères variations près, jusqu'au 22 juin, jour de la clôture des livres de la compagnie.

A cette époque, de nouvelles manœuvres ayant ranimé l'ardeur des agioteurs, la compagnie ouvrit encore ses registres pour une troisième souscription, au prix de 1000 liv., pour chaque 100 liv.

de capital, payable en dix payements égaux, dont le premier devait être fait sur-le-champ, les autres neuf, dans l'espace de six mois. La liste des souscripteurs fut si promptement remplie et le nombre en fut si considérable, que les directeurs poussèrent cette souscription jusqu'à quatre millions de leur capital, c'est-à-dire à quarante millions de livres sterling; et ce qu'il y a de plus étrange, c'est que ces dernières souscriptions furent vendues environ 2000 liv., avant la fin de juin.

La cupidité confiante et crédule qui marque essentiellement cette époque, ne se borna pas seulement au plan de la compagnie du Sud. La nation entière abusée par de vaines espérances ne s'occupa plus que d'agiotage et de projets de finance. Chaque jour enfantait de nouveaux plans qui promettaient tous une fortune rapide et assurée, et la plupart étaient si absurdes et si chimériques, que le nombre des spéculateurs trompés et dupés par ces fourberies est absolument incroyable. Ces projets si frauduleux reçurent leur premier échec du pouvoir même auquel ils devaient leur naissance. La compagnie du Sud, jalouse d'accaparer seule tout l'argent des spéculateurs, obtint des ordres de *Scire Facias* contre les faiseurs de projets et de dupes, et anéantit ainsi tout leur crédit. Mais en ouvrant les yeux de la multitude abusée sur les dangers qu'on lui avait fait courir, elle dissipa aussi les rêves séduisants qui l'avaient empêchée de suspecter le charlatanisme de la compagnie elle-même.

Il serait trop dégoûtant d'entrer dans le détail des différentes fraudes, et des artifices scandaleux qu'elle employa avec plus ou moins de succès, pour faire remonter ses actions, et soutenir encore cet édifice chancelant. L'alarme une fois donnée, il fut impossible de la calmer; les pompeuses déclarations et les grandes promesses n'en imposèrent plus au public, qui n'ignorant pas l'impossibilité de les réaliser, rejeta l'offre d'acheter des actions qui, dans moins de trois semaines, perdirent 60 pour cent, et entraînèrent dans une ruine et un malheur irréparable, ceux qui les avaient acquises à un prix bien au-dessus de leur valeur.

Quand ce désastre fut parvenu à son comble, on regarda les secours de la banque comme la seule ressource qui restait dans le malheur; et on sollicita vivement sir Robert Walpole, d'employer son influence auprès des gouverneurs, pour les décider à mettre en circulation une certaine quantité des actions de la compagnie. Dans cette crise fatale, les cris du désespoir général étaient si déchirants, si irrésistibles, que la banque, malgré la grande répugnance que lui inspirait la crainte bien naturelle d'être enveloppée dans les mêmes désastres, consentit enfin à se rendre aux sollicitations qu'on employa auprès d'elle, et à mettre en circulation des billets de la compagnie du Sud, pour la valeur de trois millions pour un an seulement, et à de certaines conditions. La faible espérance que donnait ce nouveau secours, produisit une

hausse momentanée dans les fonds; mais le public était si effrayé, et la situation de la compagnie du Sud si désespérée, qu'une communauté d'intérêts entre ces compagnies était envisagée généralement, comme devant être fatale à toutes deux. Il en résulta que les créanciers de la banque lui firent des demandes si considérables, que les gouverneurs refusèrent d'exécuter les conventions qu'ils avaient faites avec la compagnie du Sud, dont les fonds continuèrent à tomber avec la plus grande rapidité. Nous rendrons compte ci-après, de la funeste issue de cette trop mémorable catastrophe; parce que ces détails mêlés au récit trop long-temps interrompu des événements de cette année, rendrait le plan de la compagnie du Sud, absolument inintelligible.

La compagnie royale et celle de Londres, pour l'assurance des vaisseaux, de leurs cargaisons, et de l'argent placé à la grosse aventure, furent érigées le 11 juin, et donnèrent au roi pour leurs chartres 600,000 liv., qui furent employées au payement de la liste civile.

Le même jour, le parlement fut prorogé, et sa majesté annonça le projet de visiter ses états d'Allemagne. Après la clôture du parlement, le roi tint un grand conseil, dans lequel il nomma les lords justiciers qui devaient gouverner le royaume en son absence. Son choix tomba sur les mêmes personnes que l'année précédente; il leur adjoignit

seulement le duc de Devonshire et lord Townshend, qui fut déclaré président du conseil.

Les grands talents de sir Robert Walpole, ainsi que les malheurs publics auxquels il pouvait seul trouver des remèdes, l'appelaient également au secours de l'administration. Il venait d'être nommé trésorier de l'extraordinaire, et peu de jours avant sa nomination, il avait rendu un service important à la famille royale et même à l'état, conjointement avec le duc de Devonshire, en effectuant une réconciliation entre le roi et le prince de Galles, dont la mésintelligence avait été poussée si loin, qu'elle donnait des craintes pour la tranquillité publique. Son altesse royale écrivit au roi, comme on en était convenu, une lettre remplie de soumissions, dans laquelle elle suppliait sa majesté de ne plus le bannir de sa présence, et de lui permettre de se présenter à la cour. En conséquence, le prince fut admis; il eut une conversation avec le roi, et à son retour au palais de Leicester où il avait fixé sa résidence, il fut accompagné par l'ordre de sa majesté, d'une partie de la garde à pied et de la garde à cheval; la première commença même à faire le service chez le prince. Depuis cette époque, le père et le fils parurent être parfaitement réconciliés. Le roi s'embarqua à Greenwich, le 15 juin, et arriva le lendemain matin, à Helvoet-Sluys.

La situation de la compagnie du Sud donnait, au moment du départ de sa majesté, les espérances

de succès les plus flatteuses; mais trois mois s'étaient à peine écoulés, que son crédit alternativement haut et bas, tomba avec bien plus de violence qu'il n'était monté, et entraîna tout dans sa chute avec une telle rapidité, que les secours de l'administration et ceux des grandes compagnies ne purent parvenir à l'arrêter; on envoya exprès sur exprès, à Hanovre, pour informer le roi de l'état des affaires; il était si alarmant, que sa majesté partit pour l'Angleterre, aussitôt qu'elle eût reçu ces fâcheuses nouvelles, et elle arriva à Londres, le 11 novembre. Dans le court espace de temps qui s'écoula, entre le 25 novembre et le 8 décembre, les fonds qui étaient à 200 liv., tombèrent à 135 liv., sur la nouvelle de la prorogation du parlement; mais ils reprirent faveur un moment, et s'élevèrent jusqu'à 210 liv. quand on sut que le ministre avait concerté un nouveau plan avec les principaux directeurs de la compagnie du Sud, ceux de la banque et de la compagnie des Indes, pour la restauration du crédit public dont le mauvais état donnait les plus grandes inquiétudes au roi. Dans son discours aux deux chambres, S. M. leur recommanda avec les plus vives instances de chercher les moyens les plus efficaces et les plus prompts, pour remédier à la situation critique où se trouvait la nation. Les causes et l'étendue de cette calamité étant assez développées par le compte qui en a été rendu, il reste à faire connaître les moyens qu'avait encore la Grande-Bre-

tagne, pour se tirer de l'abîme dans lequel l'avaient plongée une soif immodérée des richesses et un délire inconcevable.

Sir Robert Walpole, qui avait acquis une grande popularité par sa constante opposition au plan de la compagnie du Sud, et par sa prédiction des malheurs qui n'étaient alors que trop vivement sentis, était désigné par la voix publique, comme le seul homme qui pût sauver la nation de la ruine dont elle était si prochainement menacée. Il entreprit cette tâche pénible avec l'ardeur et la constance qui le caractérisaient. Il forma le projet de faire recevoir par la banque et par la compagnie des Indes, un certain nombre d'actions de la compagnie du Sud. Le roi et son conseil ainsi que les principaux capitalistes ayant approuvé son plan, il le soumit au parlement où il excita d'abord de violentes altercations; mais la prudence de Walpole triompha des obstacles, et il parvint enfin à ramener la majorité de la chambre, à la raison et à la modération.

On nomma le 9 décembre un comité qui fut chargé de prendre en considération l'état actuel du crédit public; mais sans attendre le résultat de ses délibérations, il fut proposé et résolu le 12, que les directeurs présenteraient incessamment à la chambre un rapport de tous leurs procédés, et on insista avec une extrême véhémence sur la nécessité de cette enquête; déclarant qu'il était absurde d'entreprendre la cure d'un mal dont on ignorait

la nature et l'étendue. Quelque chaleur qu'on eût mise à soutenir cette motion, elle fut retirée sur l'avis et les représentations de Walpole, qui observa que l'état alarmant daus lequel se trouvait le crédit public, exigeant un prompt remède, le moindre délai pouvait avoir de fatales conséquences. Le principal objet de son plan était de faciliter la réduction de la dette nationale, en maintenant les clauses du bill accordé à la compagnie du Sud, qui avait rendu les longues annuités rachetables; et elle avait déjà atteint ce but salutaire, saus ébranler la confiance dans la fidélité du parlement à remplir ses engagements. Il établit en conséquence, par des arguments de la plus grande force, qu'annuller, comme on l'avait déjà proposé, les contrats passés avec la compagnie ainsi que les souscriptions, et réintégrer dans leur premier état les propriétaires de la dette publique, serait non seulement ruiner la compagnie du Sud, mais aggraver encore les infortunes présentes. Il représenta aussi, que si les souscripteurs avaient à se plaindre de quelque injustice, ils étaient libres d'en poursuivre la réparation devant les tribunaux. Cette opinion ayant obtenu une majorité de 232 voix contre 88, Walpole présenta son plan, qui consistait en substance à faire accepter neuf millions d'actions, par la banque d'Angleterre, sous certaines conditions, autant par la compagnie des Indes, et de laisser les vingt millions restants à la compagnie du Sud.

1721.

Après quelques légères observations, le plan de Walpole fut adopté sauf quelques changements ; la principale direction de cette affaire lui fut confiée, et le bill ayant passé dans les deux chambres, reçut la sanction royale. Il parut néanmoins, dans le cours des débats, qu'il y avait division d'opinions dans la chambre des communes ; un parti à la tête duquel était Walpole, était d'avis d'appliquer un prompt remède aux maux occasionnés par la mauvaise administration de la compagnie du Sud ; l'autre parti voulait au contraire, qu'on s'attachât à en découvrir les causes, qu'on parvînt à en connaître les auteurs et qu'ils fussent punis avec toute la sévérité des lois ; seul moyen de satisfaire la nation outragée, dont les cris demandaient vengeance. Le premier parti l'emporta pendant quelque temps ; mais quand les communes se rassemblèrent après leur vacance, le second se renforça considérablement, ce qui empêcha de mettre à exécution le plan de Walpole ; il fut même entièrement abandonné à la clôture de la session ; on y suppléa par le bill qui fut adopté pour la restauration du crédit public. Le projet de Walpole produisit néanmoins le bon effet de calmer le mécontentement général, en encourageant les espérances qu'inspiraient les efforts et le zèle du parlement. Un autre bill fit défense à tous les officiers et comptables de la compagnie du Sud, de sortir du royaume, avant la fin de la prochaine session, et les obligea en même

temps à donner l'état de leurs biens meubles et immeubles, pour les empêcher de les faire sortir d'Angleterre ou de les aliéner. Un comité spécial, dont les membres furent nommés au scrutin, examina tous les livres, papiers et documents relatifs à l'acte qui avait établi la compagnie du Sud.

Les pairs montrèrent la même ardeur à suivre ces recherches; les gouverneurs, les directeurs et les officiers de la compagnie du Sud, furent examinés à la barre de leur chambre, et il fut rendu un bill qui les déclara incapables d'occuper aucune place dans leur compagnie, dans la banque, ou dans la compagnie des Indes. Le trésorier Knight, qui était dépositaire de leurs principaux secrets, jugea nécessaire à sa sûreté de sortir du royaume; l'ordre fut donné de l'arrêter. Le comité chargé de suivre cette affaire, informa alors la chambre des communes, qu'il était déjà parvenu à découvrir une foule de malversations et de fraudes plus criminelles et plus odieuses que l'enfer eût jamais pu en concevoir pour la ruine d'une nation; mais qu'avant d'en présenter les détails, il était indispensable de s'assurer de la personne et des papiers de quelques uns des directeurs et des principaux officiers de la compagnie; ce qui fut immédiatement exécuté. Quatre d'entre eux qui étaient membres des communes furent chassés de la chambre et arrêtés, ainsi qu'Aislabie, qui fut forcé d'abandonner ses places de chancelier de l'Echiquer et de grand trésorier. Il fut ordonné que les directeurs de la compagnie

seraient destitués de toutes les places qu'ils occupaient dans l'administration. On découvrit qu'une grande partie des actions avaient été données à plusieurs personnes en place ou à des membres de la chambre des communes, pour obtenir leur protection ou leurs suffrages, en faveur de l'acte de la compagnie du Sud; que les directeurs, sous prétexte de soutenir le prix des actions, en avaient fait acheter une grande quantité pour le compte de la compagnie, au moment où elles étaient au plus haut prix, et avaient saisi ces occasions pour vendre clandestinement leurs propres actions à la compagnie.

On se permit d'observer dans les débats, que de mauvais ministres faisaient quelquefois détester le gouvernement des meilleurs princes; le comte de Stanhope jugeant que cette réflexion impérieuse était dirigée contre lui, entreprit la défense du ministère. La véhémence avec laquelle il parla lui donna un violent mal de tête, qui l'obligea à se retirer; il parut soulagé bientôt après, mais le jour suivant, il tomba dans une léthargie qui finit par un étouffement dont il mourut subitement. Le roi parut profondément affligé de perdre son ministre favori, dans des circonstances aussi critiques. Il nomma lord Towshend à sa place. Un autre secrétaire-d'état, M. Craggs, mourut peu de jours après, de la petite vérole.

Le trésorier Knight fut arrêté à Tirlemont, par la vigilance de la légation Anglaise, et enfermé à la citadelle d'Anvers. On s'adressa à la cour de

Vienne, pour obtenir qu'il fût remis aux personnes préposées pour le recevoir. Mais les états de Brabant y mirent opposition, déclarant que par un de leurs priviléges, toute personne arrêtée pour crime sur leur territoire, ne pouvait être jugée dans un autre pays. On fit de nouvelles instances auprès de l'empereur; mais pendant ces négociations, Knight s'échappa de sa prison.

Le comité parvint à découvrir qu'avant qu'aucune souscription eût été faite, les directeurs, pour s'assurer de l'obtention du bill, avaient disposé d'un fonds fictif de 574,000 liv., et qu'une grande partie en avait été donnée au comte de Sunderland, au secrétaire Craggs, à la duchesse de Kendal, à la comtesse de Platen et à ses deux nièces, à M. Craggs l'aîné et à M. Aislabie, chancelier de l'Echiquer. En conséquence de ce rapport, la chambre prit plusieurs résolutions sévères, mais justes, contre les directeurs et officiers de la compagnie, et prépara un bill pour assurer des secours aux malheureuses victimes de leurs coupables manœuvres. M. Stanhope, un des secrétaires de la trésorerie, accusé d'avoir grand nombre d'actions et de souscriptions obtint d'être entendu, et fut blanchi par une majorité de trois voix. Le comte de Sunderland, soutenu par tout le pouvoir du parti ministériel, fut aussi déclaré innocent par la majorité; il se démit cependant de sa place de premier commissaire de la trésorerie, et elle fut donnée à sir Rober Walpole. Les preuves étaient si fortes contre M. Aislabie,

que non seulement les communes le déclarèrent coupable d'avoir employé les expédients les plus funestes dans l'exécution du plan de la compagnie du Sud, dans l'unique vue des profits exorbitants qui lui en reviendraient ; mais encore d'avoir été de connivence avec les directeurs dans les mesures pernicieuses qui avaient ruiné le crédit national. M. Craggs l'aîné mourut avant d'avoir subi la censure de la chambre ; néanmoins elle déclara que comme il était notoirement complice du trésorier et de quelques uns des directeurs dont il avait secondé les scandaleuses manœuvres, il serait soumis à la même peine, et que tous les biens qu'il avait acquis depuis le 1er. décembre de l'année précédente, seraient employés à dédommager les victimes de leurs fraudes. Les directeurs, conformément à l'ordre de la chambre, remirent un inventaire de leurs biens, qui furent confisqués par acte du parlement en réparation des pertes essuyées par la compagnie, à la réserve d'une modique portion accordée à chacun d'eux, et fixée d'après leur conduite et leur situation respective. La valeur de leurs biens, d'après l'inventaire qu'ils en avaient donné sous serment, s'élevait au-dessus de 2,014,000 liv. ; sur lesquels 334,000 liv. leur furent laissées.

La chambre s'occupa principalement des moyens de rétablir le crédit public et de réparer, autant qu'il était possible, les maux que le plan de la compagnie du Sud avait produits. Elle trouva qu'à la fin de

l'année 1720, le fonds capital de la compagnie s'élevait à plus de 37,800,000 liv.; les fonds alloués sous différentes formes aux propriétaires d'actions, ne montaient pas à plus de 24,500,000 liv., le reste du fonds capital montant à peu près à 13,300 000 liv., appartenait au corps de la compagnie et était le produit des bénéfices faits dans l'exécution du plan sur lequel elle avait été établie, et ce fut de ce fonds que la chambre ordonna qu'il serait payé sept millions aux créanciers. Lorsque le parlement découvrit toute l'étendue des malheurs et de la ruine qui désolaient un nombre infini de familles, il décida qu'une certaine somme serait prise sur le fonds général appartenant à la compagnie comme corporation, et ajoutée au fond des actionnaires, et il en fit une distribution particulière, qui monta à environ 2,200,000 liv. (*Tindal's history*, *année* 1721).

Le bill pour la restauration du crédit public, arrangea les affaires de la compagnie du Sud, d'une manière si avantageuse, que sur sept millions que les directeurs étaient convenus de payer aux créanciers, cinq leur furent réellement comptés, et les deux restants mis en réserve pour la liquidation de la dette nationale. Le crédit des bons de la compagnie fut maintenu, les biens confisqués servirent à payer une partie des hypothèques, et pour comble de satisfaction, elle se vit bientôt en état de remplir ses engagements vis-à-vis du public. Les créanciers se plaignirent néanmoins si hautement, et avec tant

de persévérance, de ce qu'on avait la dureté de les priver des deux millions réservés pour l'état, que le parlement consentit par la suite à leur rendre cette somme; ce qui fit une addition de 6 liv. 5 s., pour cent.

Ainsi, le plan si funeste de la compagnie du Sud tourna au profit de la nation; les malheurs sont oubliés, les avantages qui en résultèrent existent encore. Quoique le payement des sept millions aux créanciers ne fit pas jouir le public des immenses profits qu'il avait si vivement espérés; il produisit de bien plus grands avantages qu'on ne le suppose généralement, plus 632,698 liv. d'annuités, dont une grande partie était à long terme, furent converties en un fonds rachetable qui ne porte aujourd'hui qu'un intérêt de 3 pour cent, et dès le mois de juillet 1727, celui des capitaux de la compagnie fut réduit à 4 pour cent. Par cet arrangement, le public gagnait annuellement 339,631 liv., somme qui au denier quatre, s'élevait au-dessus de huit millions (*Memoirs of sir Robert Walpole*, vol. I, pag. 269 et ts). Ainsi les propriétés et les revenus de toutes les personnes intéressées dans les affaires de la compagnie du Sud furent fixés et assurés, et un nombre infini de sujets du roi délivrés de la crainte de procès vexatoires, de nouvelles poursuites et de demandes excessives d'argent dont l'anéantissement du crédit public et du crédit particulier, aurait été la conséquence.

Les subsides furent accordés très tard cette année

et avec bien moins d'empressement qu'à l'ordinaire. Le 16 juin, le roi annonça par un message à la chambre des communes, qu'il était convenu de payer un subside à la Suède, et qu'il espérait que la chambre le mettrait en état de remplir cet engagement. Le subside, qui était de 72,000 liv., donna occasion aux censures les plus amères sur le dernier traité avec la Suède, qui fut représenté comme contraire à ceux qui subsistaient déjà entre la Grande-Bretagne et le Danemarck. Malgré cette objection, le subside fut accordé; ce message fut bientôt suivi d'un second, qui informa la chambre que les dettes de la liste civile montant à 550,000 l., sa majesté désirait d'être autorisée à prendre cette somme, sur les revenus de l'état, et proposait de la rembourser au moyen d'une déduction de six sous par livre, sur tous les appointements, gages, pensions ou autres payements faits par la couronne. Après beaucoup d'opposition, on prépara un bill conforme à la demande du roi, et la session fut terminée le 10 d'août.

Pendant que le parlement s'occupait à arranger les affaires dans l'intérieur du royaume, le roi continuait et terminait avec un succès égal les négociations entamées avec les puissances étrangères. Le traité de paix entre la Grande-Bretagne et l'Espagne, fut signé à Madrid le 11 juin; on y renouvela tous les réglements convenus en faveur du commerce dans les précédents traités; on stipula une restitution mutuelle de tout ce qui avait été

6..

pris ou confisqué de part et d'autre. Sa majesté Britannique s'engagea particulièrement à rendre tous les vaisseaux pris dans le combat livré près de la Sicile, ainsi que les canons, les agrès, etc., etc.; ou à en payer la valeur s'ils étaient déjà vendus. Les autres difficultés et prétentions furent renvoyées au congrès de Cambrai; on ajouta à ces conditions un article secret, par lequel le roi promettait de ne plus s'ingérer dans les affaires d'Italie, et le roi d'Espagne fit une cession absolue de Gibraltar et de Port-Mahon. Un traité d'alliance définitive entre la Grande-Bretagne, la France et l'Espagne, fut signé le même jour à Madrid; chacun des alliés s'engageait à fournir à celui d'entre eux qui serait attaqué, 8000 hommes d'infanterie et 4000 hommes de cavalerie, ou l'équivalent en argent et en vaisseaux; un des principaux motifs de cette alliance, était de maintenir le traité qui devait être fait à Cambrai, entre l'empereur et le roi d'Espagne. Les États-Généraux furent invités à accéder à cette alliance. Le congrès fut ouvert à Cambrai; mais les ministres impériaux prirent un ton si haut et si tranchant, qu'il fut absolument impossible de traiter avec eux, et jamais congrès ne fut plus infructueux.

Le 15 avril, la princesse de Galles accoucha d'un fils, qui fut nommé Guillaume Auguste, et créé ensuite duc de Cumberland.

Le pape Clément XI mourut dans le mois de mai, après avoir occupé environ vingt ans la

chaire pontificale. Dans ses derniers moments, il envoya chercher le Prétendant, pour qui il avait toujours témoigné la plus grande affection, et quand ce prince fut arrivé, sa sainteté recommanda en sa présence aux cardinaux qui l'entouraient, l'exécution des trois articles suivants : 1°. qu'on laisserait toujours résider le Prétendant dans le palais qu'elle lui avait assigné ; 2°. qu'on lui continuerait la pension qu'elle lui avait accordée afin qu'il pût soutenir convenablement la dignité royale, jusqu'au moment où il recouvrerait son royaume ; 3°. que le successeur de sa sainteté serait obligé de protéger et assister ce prince en toutes choses, contre les tentatives de ses ennemis.

Le parlement s'assembla le 19 octobre ; les communes votèrent 7000 matelots pour l'année 1722, et 14,294 hommes effectifs, tant pour la défense du royaume que pour les garnisons. A cette époque, Jean Law, le fameux auteur du système de Mississippi, dont les suites fatales le forçaient à quitter la France, revint en Angleterre ; il avait été obligé d'en sortir quelques années auparavant, après avoir eu le malheur de tuer un gentilhomme en duel ; mais étant informé que ses amis étaient parvenus à engager les parents de son malheureux adversaire à retirer leur accusation, il vint solliciter lui-même son pardon de sa majesté. Il fit le voyage de Londres avec un pair qui avait négocié avec lui beaucoup d'actions de la compagnie du Sud. Le roi lui accorda la faveur d'une audience parti-

culière, et il fut visité par un grand nombre de personnes de distinction. Ces circonstances, dans un moment où l'indignation et le ressentiment excités par la catastrophe de la compagnie du Sud, étaient encore dans toute leur force, donnèrent de si grandes inquiétudes, que la chambre des pairs fixa un jour pour examiner si on devait permettre à un homme aussi dangereux, de résider en Angleterre; mais comme il n'existait aucune loi qui pût autoriser à bannir un anglais de sa patrie, et que M. Law était sujet de la Grande-Bretagne, cette affaire n'eut pas de suites, et il plaida dans la forme ordinaire, l'entérinement de ses lettres de grâce au tribunal du banc du roi. Les quakers présentèrent une pétition aux communes, pour obtenir que les mots, *en présence du Dieu tout puissant*, fussent omis dans leurs affirmations solennelles, et il fut passé un acte conforme à leur demande.

1722.

Les affaires de cette session étant expédiées, le roi la termina le 7 mars par une prorogation; mais le 10, il fit publier une proclamation qui prononçait la dissolution du parlement. Trois jours après, en parut une autre pour la convocation de celui qui devait le remplacer.

Bientôt après la dissolution du parlement, mourut Charles Spencer, duc de Sunderland, dont les talents, comme ministre, étaient incontestables; mais qui avait encouru l'animadversion du peuple,

par les liaisons qu'on lui supposait avec les directeurs de la compagnie du Sud. Sa mort fut suivie deux mois après, de celle de son beau-père, le duc de Marlborough, dont les facultés intellectuelles étaient fort affaiblies depuis quelque temps.

Les deux partis s'occupèrent avec un grand zèle de la composition du nouveau parlement; mais la majorité dans les élections des membres des communes, ainsi que dans celles des seize pairs écossais, parut être évidemment en faveur de la cour.

Au commencement de mai, le roi fut positivement informé d'une conspiration formée contre sa personne et contre son gouvernement, en faveur du Prétendant. Il paraît que ce fut le duc d'Orléans qui en donna la première nouvelle à sa majesté. Un camp fut aussitôt établi à Hyde-park, où les gardes se rendirent le jour suivant. Tous les officiers eurent ordre de se rendre à leurs postes respectifs. Le lieutenant-général Macartney, fut dépêché en Irlande, pour en emmener quelques troupes sur la côte occidentale de l'Angleterre; on envoya en Ecosse des commissaires chargés de s'assurer de quelques personnes suspectes, et on demanda aux États-Généraux de tenir prêtes à marcher en Angleterre en cas de nécessité, les forces que le traité de garantie les obligeait de fournir.

Le roi d'Espagne, à la demande de l'ambassadeur d'Angleterre, envoya dans tous les ports de sa domination, l'ordre d'empêcher l'embarquement de toute personne soupçonnée de correspondance

avec le Prétendant, et de ne pas souffrir qu'aucun officier Irlandais sortît d'Espagne, sans une permission particulière. Le roi d'Angleterre renonça au voyage qu'il avait projeté de faire à Hanovre, et toute la cour se rendit à Kensington. Un grand nombre de personnes de tout rang, furent arrêtées et mises en prison, après avoir été examinées devant un comité du conseil. L'évêque de Rochester, le comte Orrery, les lords North et Grey, furent renfermés à la tour sur le soupçon de haute trahison.

Le nouveau parlement étant assemblé, sa majesté lui fit connaître la nature et le but de la conspiration qu'elle venait de découvrir; les deux chambres présentèrent des adresses au roi, telles que pouvaient les dicter à la majorité, la crainte d'un changement et l'attachement pour ce prince; la loi de l'*habeas corpus* fut suspendue pour une année entière. Le roi adressa à la chambre des pairs comme une nouvelle preuve du complot, le manuscrit original d'une déclaration du Prétendant signée de lui, à Lucques le 20 septembre, et un des exemplaires imprimé de cet écrit dont un grand nombre devait être répandu dans tout le royaume : c'était une proposition adressée à tous les sujets de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, ainsi qu'à tous les souverains étrangers et à tous les gouvernements, et dans laquelle le Prétendant offrait, si le roi George consentait à lui abandonner le trône, qu'il lui accorderait le titre de roi dans ses propres domaines, et qu'il inviterait les puissances à le confirmer. Il promettait aussi de

reconnaître les droits du roi à la couronne de la Grande-Bretagne, à défaut d'autres héritiers plus près du trône. Les pairs déclarèrent unanimement que cet insolent libelle étant un acte de haute trahison, devait être brûlé par la main du bourreau, et les communes adhérèrent à cette résolution. Les deux chambres votèrent conjointement une adresse par laquelle elles assuraient sa majesté qu'elles étaient déterminées à sacrifier leurs vies et leurs fortunes, pour la défense de son titre à la couronne. Dans le même temps, deux bills furent passés, l'un pour la levée d'un impôt de 100,000 liv., sur tous les biens meubles et immeubles des papistes, à l'effet d'acquitter les dépenses occasionnées par la dernière rébellion, et le second pour obliger toutes personnes qui refuseraient ou négligeraient de prêter le serment ordonné pour la sûreté de la personne et du gouvernement du roi, à inscrire leurs noms et à déclarer la valeur réelle de leurs biens, dans un registre à ce destiné.

Le 21 novembre, un jeune avocat nommé Layer, accusé d'enrôler des soldats pour le Prétendant dans le comté d'Essex, fut traduit en jugement, déclaré coupable, et condamné à mort. Il fut sursis pendant quelque temps à l'exécution de la sentence, dans l'espoir qu'il découvrirait tout le complot; mais ayant refusé de donner aucune information, il fut exécuté dans le mois de mai suivant.

1723.

Suivant le rapport du comité, il résultait de l'in-

terrogatoire de Layer, et de quelques autres, que des personnes de distinction, résidant dans l'intérieur du royaume, avaient formé, avec les traîtres du dehors, une conspiration pour placer le Prétendant sur le trône; que leur premier projet avait été de s'assurer d'un corps de troupes étrangères pour envahir le royaume, au moment des dernières élections; mais que les conspirateurs étant trompés dans cette espérance, avaient résolu de faire une tentative au moment du départ du roi pour Hanovre, et d'y employer tous les officiers et soldats qui pourraient parvenir en Angleterre sans être remarqués, et se réunir sous le commandement du duc d'Ormond, qui devait remonter la Tamise avec une grande quantité d'armes, pendant qu'on s'emparerait de la Tour; que ce plan ayant également échoué par la vigilance du gouvernement, les conspirateurs avaient résolu de différer leur entreprise, jusqu'au moment de la levée du camp formé à Hyde-Park, et d'employer cet intervalle à corrompre l'armée, par le moyen de leurs agents; qu'il résultait de plusieurs lettres et autres circonstances, que le duc d'Ormond et les lords renfermés à la Tour étaient complices de cette conspiration, ainsi que l'évêque de Rochester, et qu'ils avaient plusieurs agents parmi le clergé non-conformiste. Il fut ordonné par le parlement que deux d'entre-eux seraient renfermés dans une étroite prison, aussi long-temps qu'il plairait au roi. Un bill de la même nature fut proposé contre l'évêque de Rochester, portant qu'il serait destitué de sa place



et de ses bénéfices, et banni du royaume à perpétuité. Ce bill, voté par les communes, étant envoyé à la chambre haute, l'évêque fut traduit en jugement devant elle, et quoique plusieurs pairs eussent embrassé chaudement sa défense, son bannissement fut non seulement confirmé, mais on prononça contre lui la peine de mort s'il tentait de l'enfreindre, ainsi que contre tous ceux qui correspondraient avec lui pendant son exil.

Le roi ayant prorogé le parlement le 27 mai, partit pour ses états d'Allemagne, après avoir, suivant l'usage, nommé des lords-justiciers pour le gouvernement du royaume en son absence. Le prince de Galles en fut encore exclu, quoiqu'il eût atteint sa quarante-unième année. S. M., avant son départ, permit que les lords et autres individus détenus en prison, fussent élargis en donnant caution, et ordonna que l'évêque de Rochester fût déporté sur le continent; et elle accorda aussi des lettres de grâce à lord Bolingbroke. En même temps, pour reconnaître les services de sir Robert Walpole, le roi créa son fils baron de Walpole, dans le comté de Norfolk.

George arriva à Hanovre, accompagné des lords Townshend et Carteret, secrétaires d'état, dont les talents, comme négociateurs, étaient très connus, et les rendaient dans ce moment plus nécessaires que jamais à sa majesté, à raison de la nouvelle tournure que les affaires avaient prises sur le continent. Le Czar et le roi de Suède étaient en négociation

pour un nouveau traité qui favorisait les prétentions du duc de Holstein sur Sleswick, dont George, en sa qualité d'électeur d'Hanovre, avait garanti la possession au Danemarck. Sa majesté avait à craindre aussi que la nouvelle acquisition qu'elle avait faite des duchés de Brême et de Verden, ne devînt très précaire. D'un autre côté, le roi d'Espagne proposait de conclure de nouveaux traités avec l'Angleterre; mais il insistait sur la restitution de Gibraltar et de Port-Mahon, et demandait en outre que le roi se déclarât ouvertement contre la compagnie impériale des Indes orientales, établie en dernier lieu à Ostende; mais il avait à craindre que l'empereur, irrité de ses démarches à cet effet, ne se réunît au Czar et au roi de Suède, et ne rendît la position de S. M. encore plus critique, en faisant prévaloir les prétentions du duc de Holstein. D'un autre côté, toutes les puissances d'Italie réclamaient contre les derniers traités. La France et l'Espagne paraissaient pencher en leur faveur contre la maison d'Autriche; en un mot le feu de la guerre semblait prêt à se rallumer dans toute l'Europe, et le roi, partagé entre tant de traités et d'intérêts différents, ne savait comment remplir tous les engagements qu'il avait contractés: en se déclarant pour l'empereur, il s'exposait au ressentiment de la France, de l'Espagne et de leurs alliés en Italie, et favorisait le nouvel établissement d'Ostende, si préjudiciable à la Grande-Bretagne; en abandonnant, au contraire, les intérêts de l'em-



pereur, il mettait en danger ses propres états d'Allemagne. Il fit de vaines tentatives auprès de sa majesté impériale, pour lui persuader de se relâcher de ses prétentions envers l'Espagne, et de renoncer à l'établissement d'Ostende. La cour de Vienne, inflexible, se référait pour toute réponse, aux traités qui avaient été conclus, mais refusait d'entrer dans aucune discussion particulière; ainsi tous les efforts de sa majesté, n'aboutirent qu'à lui faire contracter des liaisons plus étroites avec les rois de Prusse et de Danemarck.

Jamais souverain, dans le même nombre d'années, n'entama autant de négociations différentes, et ne conclut autant de traités que Georges Ier., depuis son accession au trône; et une grande partie de toutes ces mesures diplomatiques ayant pour but de consolider ses acquisitions, comme électeur d'Hanovre, annonce assez le projet qu'il avait formé de se mettre à l'abri des tentatives du Prétendant et du mécontentement de ses sujets anglais; précaution aussi prudente au commencement d'une nouvelle dynastie qu'elle est devenue inutile par la suite, non seulement par l'extinction de la famille de Jacques II, mais principalement par l'accroissement que la prospérité et le bonheur national ont acquis de jour en jour, grâce aux vertus et à la sagesse héréditaire dont les princes de l'illustre maison de Brunswick ont embelli le trône de la Grande-Bretagne, et qui ont donné pour base à leurs droits l'amour et la reconnais-

sance d'une nation qui leur est redevable de sa félicité.

Le duc d'Orléans, régent de France, mourut le 2 décembre; sa mort n'altéra en rien les liaisons et la politique de ce royaume envers l'Angleterre, et le roi reçut immédiatement des assurances positives du désir qu'avait la cour de Versailles de cultiver et de consolider la bonne intelligence si heureusement établie entre les deux nations.

1724.

Le roi à son retour du continent assembla le parlement le 9 janvier, lui recommanda dans son discours d'assurer de plus en plus la dette publique, et exprima la satisfaction qu'il éprouvait, en voyant qu'elle ne pouvait pas manquer d'être successivement acquittée par l'accroissement progressif du fonds d'amortissement. Les communes ayant accordé tous les subsides qui leur étaient demandés, prirent en considération un abus provenant de la protection accordée à des dissipateurs extravagants, par des ministres étrangers, par des pairs et des membres du parlement qui mettaient ces débiteurs de mauvaise foi, à couvert des poursuites de leurs créanciers; les communes prononcèrent la nullité de toute protection accordée par un de leurs membres, et en ordonnèrent la révocation immédiate. La chambre haute fit une déclaration tendante au même but; elle y ajouta seulement une exception en faveur des domestiques attachés

au service des pairs, ou employés dans leurs terres. Le roi termina cette session le 24 avril, et envoya M. Horace Walpole, à la cour de France, avec le titre d'ambassadeur extraordinaire.

Le parlement se rassembla le 12 novembre, il pourvut immédiatement aux dépenses de l'année, par des subsides proportionnés aux besoins de l'état; on découvrit des abus énormes à la haute cour de chancellerie. Le comte de Macclesfield, grand chancelier, fut dénoncé par les communes à la barre de la chambre haute, et accusé de grands crimes et malversations, notamment de s'être emparé des biens et des effets de plusieurs veuves, orphelins et gens en démence; d'avoir fait monter à un prix exorbitant les offices de maîtres en la chancellerie, et d'avoir fait déposer entre leurs mains des sommes considérables appartenantes à des plaideurs, pour les mettre en état de satisfaire son avidité personnelle, etc., etc., etc. Le comte ayant été convaincu de tous ces actes frauduleux, fut condamné à une amende de 30,000 liv., et à garder prison jusqu'au payement entier de cette somme.

1725.

La dette de la liste civile s'élevant au-delà de 500,000 liv., il fut passé un acte à la demande du roi qui l'autorisait à lever une somme d'un million, au moyen d'une retenue de six sous pour livre, sur tous les payements que faisait la liste civile, pour ladite somme être employée en partie

au rachat des rentes dont elle était chargée, et qui montaient à 25,000 liv. par an, et le surplus au payement des sommes et arrérages dus par sa majesté à sa maison, à ses fournisseurs, ou à d'autres créanciers.

Henry St.-Jean, ci-devant vicomte de Bolingbroke, condamné comme coupable de haute trahison, fit présenter une pétition à la chambre, par laquelle il demandait que l'exécution de la disposition de la sentence qui avait prononcé que la confiscation de ses biens fût suspendue, ainsi que celle de la disposition qui le condamnait à mort, l'avait été par le pardon que sa majesté lui avait accordé. M. Walpole notifia à la chambre que sept ans auparavant, le pétitionnaire avait humblement sollicité sa grâce auprès du roi, que sa conduite depuis cette époque, avait convaincu sa majesté qu'il était digne de sa clémence, et qu'elle lui avait permis d'adresser sa pétition à la chambre; après un débat très vif, la motion de le réintégrer dans ses biens, passa à une majorité de 231 voix contre 113. Lord Bolingbroke s'était retiré en France; bientôt après l'accession du roi George au trône d'Angleterre, il y offrit ses services au Prétendant qui le nomma secrétaire-d'état, mais à la fin de l'année suivante (1715), les jacobites et le Prétendant lui-même, ayant complètement échoué dans leurs tentatives en Ecosse, ce prince à son retour en France, où il

avait laissé Bolingbroke avec ordre de lui faire passer des secours, le destitua de tous ses emplois de la manière la plus brusque et la plus injurieuse, comme coupable d'avoir fait échouer son entreprise par sa négligence ou par perfidie, en ne lui envoyant ni les armes ni les munitions sur lesquelles il avait compté. Bolingbroke tenta vainement de justifier sa conduite, en démontrant qu'il n'avait eu ni argent pour acheter des munitions ni les ordres nécessaires pour les embarquer: tous ces arguments ne furent d'aucun effet auprès du Prétendant. Le vicomte mécontent ne balança plus à se soumettre au roi dont il sollicita le pardon. Sa disgrâce à la cour de St.-Germain, devint sa meilleure recommandation à la clémence de sa majesté.

Le roi prorogea le parlement dans le mois de mai, et exprima dans les termes les plus énergiques, l'approbation qu'il donnait à sa conduite; il rétablit à cette époque l'ordre des chevaliers-du-Bain, qu'il érigea en ordre militaire régulier. Le nombre des chevaliers fut fixé à 38, en y comprenant le souverain. George ayant nommé des lords justiciers pour gouverner le royaume en son absence, partit au mois de juin pour ses états d'Allemagne.

Le congrès de Cambrai n'ayant rien terminé, la reine d'Espagne offrit de soumettre ses différends avec l'empereur, à la seule médiation de la Grande-Bretagne, honneur que le roi refusa, craignant par

son acceptation de désobliger la France, avec qui, depuis la mort de Louis XIV, la cour d'Angleterre avait contracté la plus étroite amitié. La paix entre les cours d'Espagne et de Vienne fut le résultat d'une négociation secrète, dont le duc de Riperda fut chargé. Trois traités furent signés à Vienne, dans le mois d'avril; l'empereur y reconnaissait Philippe comme roi d'Espagne et des Indes, et s'engageait à ne point l'inquiéter dans la possession des états qui lui avaient été assurés par le traité d'Utrecht. Philippe renonçait à toute prétention de souveraineté en Italie et dans les Pays-Bas, et devenait garant de la succession Autrichienne, conformément à la pragmatique-sanction. Le traité de commerce de Vienne, assurait aux Autrichiens dans leurs relations commerciales avec l'Espagne, des avantages qui n'avaient été accordés à aucune autre nation, Philippe devenait garant de la compagnie des Indes, établie à Ostende, et promettait un subside annuel de quatre millions de piastres à l'empereur. Par un troisième traité, les deux souverains se garantissaient leurs territoires respectifs, et s'engageaient à se soutenir mutuellement avec toutes leurs forces, si l'un d'eux était attaqué. Le roi d'Espagne devait fournir dans cette hypothèse, quinze vaisseaux de ligne, 15,000 hommes d'infanterie et 5,000 de cavalerie, ou convenir de subsides équivalents; le contingent de l'empereur devait être de 30,000 hommes d'infanterie et de 10,000 de cavalerie; il s'engagea en outre, par

un article secret, à joindre ses forces à celles de l'Espagne, pour faire rentrer Gibraltar et Port-Mahon, sous son obéissance, si on ne pouvait point y parvenir par la voie des négociations; il promit même de contribuer à la restauration du Prétendant (*Tindal* XIX, pag. 537). Les troupes impériales furent augmentées et portées à un nombre formidable; les autres puissances furent sollicitées d'entrer dans cette alliance à laquelle la Russie accéda.

George était depuis quelque temps d'une froideur extrême dans ses relations avec l'empereur. Comme roi d'Angleterre, il voyait avec inquiétude l'étroite liaison de sa majesté impériale avec la France; comme électeur d'Hanovre, il avait acquis contre le gré de l'empereur, les duchés de Brême et de Verden, et refusait de payer la somme énorme demandée pour l'investiture. George, craignant que l'empereur ne fît quelques tentatives sur ses possessions en Allemagne, projeta une alliance défensive avec la France et la Prusse. Ce traité fut négocié et conclu à Hanovre; il contenait une garantie mutuelle des états respectifs des parties contractantes, de leurs droits et de leurs priviléges, et notamment de ceux du commerce et l'engagement de faire dédommager les protestants de Thorn qui avait été dernièrement opprimés par les catholiques. Le traité d'Hanovre était évidemment calculé pour les intérêts des possessions du roi en Allemagne; mais pour lui concilier l'approbation

de la Grande-Bretagne sur laquelle reposait principalement le succès de cette alliance, il parut convenable d'y ajouter avec quelque emphase, les deux articles populaires en faveur du commerce et de la religion protestante, pour persuader à la multitude que la gloire et la prospérité de l'Angleterre avaient été le principal objet du traité. Le roi à son retour, dans les derniers jours de décembre, fut assailli par un orage affreux qui sépara tous ses vaisseaux. La tempête fut si violente et la mer si agitée pendant trente-six heures, que la flotte entière fut dans le plus grand danger. Mais enfin, sa majesté débarqua sans accident à Rye, d'où son départ fut retardé par la grande quantité de neige qui couvrait les routes et les rendait dangereuses. Sa majesté ne put donc arriver à Londres que le 9 de janvier.

1726.

Le parlement est assemblé le 20 janvier. Le roi, dans son discours aux deux chambres, les informe des circonstances et des motifs du traité d'Hanovre, et demande les mêmes subsides et le même nombre de troupes qui avaient été accordés l'année précédente. Les deux chambres, dans leurs adresses, approuvent le traité d'Hanovre, et promettent de défendre S. M. contre les insultes et attaques qui pourraient être tentées contre aucun de ses états, fût-il même étranger à la couronne de la Grande-Bretagne. Les communes prennent sur-le-champ en

considération la demaude des subsides. On insiste encore sur la réduction des 4000 hommes de troupes additionnelles; mais la motion est rejetée à une grande majorité; et on vote le même nombre de troupes de terre, montant à 18,264 hommes, et les fonds nécessaires pour leur entretien, ainsi qu'un secours extraordinaire pour mettre S. M. en état d'augmenter ses forces maritimes.

De violentes insurrections ayant eu lieu à Glasgow, à l'occasion de la continuation de l'impôt sur la drèche, contre lequel les bourgs royaux d'Écosse avaient présenté des pétitions, comme étant un fardeau trop lourd pour leur pays, il fut passé un acte qui imposait deux sous sur chaque gallon d'aile et de bierre brassé à Glasgow, en réparation des dommages causés par les séditieux. Les affaires de cette session étant terminées, le roi en fit la clôture le 24 mai.

Le duc de Wharton, ayant follement dépensé sa fortune dans la débauche, alla à Rome offrir ses services au Prétendant, qui l'honora de l'ordre de la Jarretière, du titre de duc de Northumberland, et l'envoya avec des lettres de créance à la cour de Madrid, où il abjura la religion protestante, épousa une des dames de la chambre de la reine d'Espagne, et obtint le grade et les appointements de colonel au service d'Espagne.

Trois différentes escadres sont équipées à la fois: l'une, composée de vingt-un vaisseaux de ligne et de deux brûlots, destinée à être opposée dans la



Baltique à l'armement formidable que préparait la czarine de Russie; une autre de plus de douze vaisseaux de ligne, destinée pour la Méditerranée; et une autre de sept vaisseaux de ligne pour les Indes occidentales. La première, étant jointe à Copenhague par une escadre danoise, alarma si fort la czarine, qu'elle ordonna immédiatement qu'on renforçât toutes les garnisons. En même temps elle jugea à propos de suspendre l'armement de ses gros vaisseaux, et d'ordonner seulement l'équipement de quelques frégates. L'amiral Wayer, qui commandait l'escadre anglaise, ayant eu une audience du roi de Suède, fit voile vers Revel, et y envoya un lieutenant avec une lettre du roi George adressée à la czarine, dans laquelle S. M. observait que ses alliés et lui ne pouvaient qu'être alarmés de ses grands préparatifs par terre et par mer. Il se plaignit de ce que, pendant qu'il poursuivait des négociations amicales avec S. M., elle avait permis qu'on prît à sa cour des mesures favorables au Prétendant, et qu'on donnât de grands encouragements à ses adhérents. Il la prévenait aussi qu'il avait ordonné à son amiral d'empêcher ses vaisseaux de sortir de ses ports dans le cas où elle persisterait dans ses projets. La czarine, dans sa réponse, exprima son étonnement de ce que le roi ne s'était pas plaint à elle relativement à ces armements, et n'avait pas attendu sa réponse avant de procéder à des mesures aussi offensives. Elle l'assura que rien n'était plus loin de sa pensée qu'aucun projet quelconque de troubler

la paix du Nord; que quant au Prétendant, c'était un conte frivole et usé qu'on avait souvent employé comme un prétexte pour toutes les mesures hostiles prises dernièrement contre la Russie. L'amiral Wayer continua néanmoins de tenir sa station jusqu'à ce que les galères russes fussent rentrées dans leurs ports d'hiver.

Dans la Méditerranée, l'escadre anglaise, commandée par sir Jean Jennings, visita Lisbonne, fit voile pour Cadix, et croisa devant le cap Sainte-Marie, de manière à alarmer la cour d'Espagne et à répandre la plus grande consternation à Madrid. L'amiral Hosier, qui fit voile pour les Indes occidentales espagnoles, avec ordre de bloquer les gallions dans les ports de cette nation, ou de s'en emparer s'ils osaient en sortir, trouva que le trésor, consistant en plus de six millions sterling, venait d'être déchargé en vertu d'un ordre envoyé par un aviso qui avait pris les devants sur l'amiral. Cet officier, ayant renforcé ses équipages à la Jamaïque, fit voile pour Carthagène, où il apprit que les Espagnols avaient pris à la Vera-Cruz un vaisseau de la compagnie anglaise de la mer du Sud, ainsi que tous les papiers et effets appartenants à cette compagnie. L'amiral en ayant vainement demandé la restitution, prit quelques vaisseaux espagnols par voie de représailles, et continua de croiser dans ces mers jusqu'à ce que les maladies qui règnent dans ce climat malsain eussent fait périr la plus grande partie de ses équipages, et que ses vaisseaux fussent

presque entièrement détruits par les vers. Le peuple murmura hautement en Angleterre contre une expédition aussi meurtrière et aussi dispendieuse dont il n'était pas résulté le moindre avantage.

Le roi d'Espagne assemble une armée de vingt mille hommes à Saint-Roch, sous prétexte de rebâtir le vieux château de Gibraltar. Dans le même temps, les États-Généraux et le roi de Suède accédèrent au traité de Hanovre; mais le roi de Prusse, oubliant qu'il était gendre du roi George, se détacha de la coalition à l'instigation de l'empereur, avec qui il contracta une alliance.

1727.

Le parlement fut assemblé le 17 janvier. Le roi, dans un long discours aussi touchant qu'énergique, appela l'attention des deux chambres sur les procédés et sur les mesures des cours de Vienne et de Madrid, sur l'alliance secrète et offensive conclue entr'elles pour servir de base au pouvoir le plus exorbitant et le plus formidable, principalement dirigé contre les intérêts et les priviléges les plus précieux à la nation anglaise, qui se trouvait ainsi placée dans l'alternative d'abandonner Gibraltar à l'Espagne et d'acquiescer aux extensions usurpatrices que l'empereur avait données à son commerce, ou de se résoudre à défendre vigoureusement ses droits incontestables contre ces engagements ambitieux contractés au mépris et en violation des traités les plus solennels. S. M. les assura que la

restauration du Prétendant et la conquête de Gibraltar et du port Mahon étaient comprises dans les articles secrets du traité de Vienne ; que ces combinaisons fatales étaient concertées avec la Russie; dont la coopération avait heureusement été prévenue très à propos par l'arrivée de la flotte anglaise dans la Baltique. Il les informa aussi que le roi d'Espagne avait ordonné à son ministre en Angleterre d'en partir sur-le-champ; qu'il avait laissé en partant un Mémoire qui différait bien peu d'une déclaration de guerre, et dans lequel il insistait de nouveau sur la restitution de Gibraltar.

Les deux chambres votèrent les adresses qu'il plut aux ministres de leur dicter. Les communes résolurent unanimement d'accorder 20,000 matelots, de porter les forces de terre à 26,383 hommes, et la totalité du subside accordé monta à 2,998,104 l. 11 s.

Les pairs, ayant pris en considération les mémoires et lettres qui composaient la correspondance des ministres d'Angleterre, de France et d'Espagne, et les pièces relatives à l'accession des États-Généraux au traité de Hanovre, il s'éleva un débat assez vif sur la question de savoir si, pour une rupture avec l'Espagne, il existait quelque motif juste et important, outre quelques expressions indiscrètes échappées au duc de Ripperda et solennellement désavouées par S. M. C., et si la nation, se trouvant actuellement chargée d'une dette de cinquante millions, il ne serait pas beaucoup plus sage de tenter quelque moyen d'accommodement que de l'en-

gager dans une guerre où elle n'avait rien à gagner, quels que fussent ses succès, et où elle avait tout à perdre si les hasards des combats ne tournaient pas en sa faveur. Mais lord Townshend, ayant affirmé que les informations que le roi avait reçues sur la teneur des articles secrets du traité de Vienne, concernant le Prétendant, étaient positives, et que la sûreté de l'état ne lui permettait pas de communiquer ces articles au parlement, il fut voté, à une grande majorité, que les mesures que S. M. avait jugé à propos d'adopter étaient justes, honorables et nécessaires.

Dans les comptes présentés aux communes, il se trouvait un article de 125,000 liv. porté en termes généraux, *pour autres engagements et dépenses*, sans autre spécification. Il fut résolu à ce sujet de demander compte au roi de l'emploi de cet argent. En réponse à cette demande, il fut dit à la chambre que la somme en question avait été employée, en vertu de pouvoirs donnés par S. M., pour des services nécessaires et pour remplir des engagements de la plus grande importance, qui exigeaient le plus profond secret, et que l'intérêt de l'état ne permettait pas qu'il en fût donné un compte plus détaillé. Il fut néanmoins insisté sur la demande de ce compte; mais la motion fut rejetée par une majorité de 235 voix contre 110.

La cour de Vienne, vivement offensée du discours du roi, ordonna au résident impérial à Londres de présenter à S. M. un Mémoire très hardi, dans

lequel différentes assertions qu'elle avait énoncées dans ce discours étaient qualifiées d'impostures. Ce Mémoire, ainsi qu'une lettre du comte de Zinzendorf, encore plus injurieuse, furent publiés comme un appel au peuple contre son souverain. Les deux chambres exprimèrent au roi, dans leurs adresses, leur indignation sur l'affront fait à S. M. par ce libelle séditieux, et par l'insolence du ministre qui avait osé le répandre dans tout le royaume.

Le roi eut, à cette époque, la satisfaction d'apprendre l'accession du roi de Suède au traité de Hanovre. S. M. suédoise devait fournir, dans le cas prévu par le traité, 3000 hommes d'infanterie et 2000 chevaux. Il n'était engagé que vis-à-vis de l'Angleterre et de la France. Il était stipulé, par un article secret, que les deux rois lui paieraient un subside de 5000 liv. pendant trois ans, à raison duquel le roi de Suède devait tenir prêt un autre corps de 7000 hommes d'infanterie et de 3000 chevaux, pour être employé dans les cas prévus par le traité. Le roi de Danemarck promit de tenir sur pied 24,000 hommes prêts à marcher, et il devait recevoir du roi de France 350,000 risdales pendant quatre ans. Aussitôt que l'armée danoise serait en marche, le roi de France devait en prendre 12,000 hommes à sa paie, et, de plus, tenir 30,000 hommes tout prêts, et S. M. B. 12,000, pour joindre l'armée danoise : le roi George devait aussi envoyer une escadre pour couvrir les côtes du Danemarck au premier avis des mouvements de la

flotte moscovite. Une convention avait été faite aussi avec le landgrave de Hesse-Cassel, d'après laquelle il devait tenir prêts pour le service de la Grande-Bretagne 8000 hommes d'infanterie et 4000 chevaux, et maintenir ces troupes à ses propres dépens. En conséquence de cet engagement, le roi George promettait de lui payer 75,000 liv. après la ratification de cette convention, et 50,000 liv. au mois de février suivant, et même plus tôt, si les troupes promises étaient exigées avant cette époque.

Vers le même temps, les ministres anglais et français à Ratisbonne présentèrent une déclaration à la diète, par laquelle ils affirmaient que les préparatifs qui se faisaient par ces deux souverains n'avaient pour but que le maintien de la paix. La sincérité de ces assurances pouvait d'autant moins être révoquée en doute, qu'elles furent renouvelées par le roi dans le discours qu'il adressa aux deux chambres à la clôture de la session, quoiqu'il fût informé que l'armée espagnole avait déjà ouvert la tranchée devant Gibraltar. « Malgré une provocation aussi » grave, dit-il, l'amour de la paix l'a emporté, et » m'a déterminé à suspendre, en quelque sorte, » tous mes ressentiments. Au lieu de recourir im» médiatement aux armes, et de demander à mes » alliés l'assistance qu'ils sont obligés et prêts à me » donner, j'ai concouru, avec S. M. T. C. et avec » les États-Généraux, à faire des propositions d'ac» commodement qui doivent convaincre l'univers » entier de la droiture de nos intentions et de nos

» sincères dispositions à la paix ; il sera démontré » aussi à quelle ambition, à quelle soif du pouvoir » les calamités de la guerre doivent être imputées, » si on n'accepte pas des propositions aussi justes » et aussi raisonnables. »

Le parlement fut prorogé le 15 mai. Les Etats-Généraux craignant alors quelque tentative de la part de l'empereur sur leur barrière dans les Pays-Bas, demandèrent au roi de vouloir bien tenir prêts les 10,000 auxiliaires stipulés dans le traité ; ils furent mis immédiatement en état d'être embarqués, ainsi que 30 compagnies de nouvelle levée. En même temps, sir Jean Norris fut envoyé dans la Baltique avec une flotte considérable pour soutenir le roi de Suède. Une escadre danoise s'étant réunie à la flotte anglaise, la cour de Russie ne jugea pas à propos de faire continuer l'équipement de ses vaisseaux, et il n'en fut plus question après la mort de l'impératrice, qui survint précisément à cette époque.

Dans cette conjoncture, le roi de France offrit sa médiation aux parties belligérantes ; des projets et contre projets de pacification furent proposés. A la fin, toutes les parties s'accordèrent sur douze articles préliminaires, portant que les hostilités cesseraient immédiatement ; que la charte de la compagnie des Indes d'Ostende serait suspendue pour sept ans ; qu'un congrès serait ouvert dans quatre mois à Aix-la-Chapelle, pour ajuster tous les differends et consolider la paix de l'Europe. Ce congrès fut ensuite



transféré à Cambrai, et finalement à Soissons. Le siége de Gibraltar fut levé. La cour de Madrid éleva cependant quelques difficultés, et se refusa pendant quelque temps à la restitution du vaisseau de la compagnie de la mer du Sud qui avait été détenu à la Vera-Cruz ; ainsi sir Charles Wager continua de croiser sur les côtes d'Espagne ; mais cette difficulté mercantile fut bientôt surmontée par la considération importante de ne pas retarder plus long temps la restauration de la paix générale en Europe.

Le roi ayant nommé une régence, partit pour Hanovre le 3 juin ; il était en parfaite santé lorsqu'il arriva à Delden ; il fut reçu par le comte de Twiltet, dans sa maison de campagne, à environ vingt milles de cette ville, et mangea beaucoup de melon après souper, et ce fut là probablement la cause de l'indigestion et de l'attaque d'apoplexie dont il mourut, le 11 juin, dans la soixante-huitième année de son âge, et la dix-huitième de son règne, ne laissant qu'un fils qui lui succéda, et une fille mariée au roi de Prusse, Frédéric Ier., et mère du grand Frédéric.

George Ier. unissait aux qualités les plus propres à faire aimer une nouvelle dynastie, les talents nécessaires pour la consolider. Son caractère sérieux et tranquille n'empêchait pas qu'il ne fût affable, familier et même facétieux dans ses heures de délassement. Tour-à-tour indulgent et sévère, suivant les circonstances, il n'était jamais plus heureux que

lorsqu'il pouvait se livrer à cette bienveillance qui, étant le sentiment dominant de son cœur, se peignait naturellement sur sa figure. Sage et ferme dans ses résolutions, il poursuivait avec une constance inflexible l'exécution de celles qui lui paraissaient les plus justes et les plus conformes à l'honneur de la nation et à sa propre dignité. Jaloux de son autorité, et très attaché à sa prérogative, il connaissait cependant leurs limites, et n'ambitionnait de pouvoir que celui dont il avait besoin pour rendre ses sujets plus heureux. Son heureuse étoile, et plus encore sa sagesse et sa vigilance, assuraient généralement le succès de ses mesures. Malgré ses inclinations martiales, et quoique dans sa jeunesse il eût déployé de grands talents militaires en Hongrie et dans la Morée, contre les Turcs, ainsi qu'en Flandre et en Allemagne contre la France; il préféra à la popularité des victoires l'avantage bien plus solide d'assurer à ses nouveaux sujets les bienfaits d'une paix honorable, de conserver ses états en Allemagne, et de voir le Prétendant définitivement exclu du royaume d'Angleterre. Des alliances défensives et des mesures de précautions furent en conséquence le principal objet de sa politique, le fondement de la gloire et du bonheur de son règne, que rien n'aurait altéré, s'ils ne l'eussent été par les désastres et le discrédit qu'entraînèrent les folles spéculations de la compagnie du Sud, effet déplorable de l'avidité et de la corruption de ses ministres, ainsi que de sa propre inexpérience en finance, égarée par le

désir louable de réduire la dette publique. Il eut aux talents supérieurs de sir Robert Walpole l'obligation de retirer son royaume de cet abîme de perdition. Une confiance sans réserve dans ce digne ministre, pendant toute la durée du règne de S. M., fut la récompense honorable de ce service important. Il est assez curieux de remarquer que le roi ne pouvait pas parler Anglais avec plus de facilité que Walpole ne parlait le Français; ce ministre était obligé de donner son avis en latin à S. M., et comme ils ne pouvaient pas plus l'un que l'autre parler correctement et couramment cette langue, on entendit souvent Walpole dire que sous le règne de George Ier. il avait administré le royaume en mauvais latin (*Mémoire de sir Robert Walpole*, vol. I, pag. 465).

Après avoir ainsi retracé avec impartialité les traits du caractère de George Ier. et ses vertus royales, l'austérité de l'histoire impose le devoir pénible de convenir que ses vertus privées étaient loin d'être aussi estimables. Il ne fut certainement ni bon père, ni bon mari. Il est absolument impossible de justifier sa jalousie constante, et la dureté de ses manières à l'égard d'un fils vertueux, qui ne s'écarta jamais du respect qu'il lui devait; mais il est encore plus difficile d'excuser son ressentiment implacable envers son innocente et malheureuse épouse, Sophie de Zell. J'ai dit qu'elle était innocente, parce qu'il résulte de toutes les circonstances de sa conduite et de plusieurs autres faits importants qui ont été découverts depuis, qu'elle fut condamnée sur un simple

soupçon, quoiqu'elle n'eût réellement à se reprocher qu'une imprudence pardonnable. Elle a donc le droit de réclamer pour sa mémoire, au tribunal de la postérité, cette juste réparation que son rang auguste ne lui a pas permis d'obtenir d'aucun autre tribunal pendant sa vie, et qu'on ne pourrait pas lui refuser sans avoir des preuves incontestables à opposer au récit consigné dans les Mémoires de sir Robert Walpole (vol. Ier., pag. 466); tiré du journal manuscrit de N. W. Wraxall, écuyer (*Etough's papers*), confirmé par différentes communications que Walpole lui-même a reçues à Hanovre, et dont voici l'extrait, qu'on trouvera d'autant moins déplacé ici, qu'il prouve que le sang de la dynastie de Brunswick a été, dans toutes ses ramifications royales, aussi pur qu'il était illustre dans son origine.

« La princesse Sophie n'avait que quinze ans à » l'époque de son mariage, et les qualités de son » cœur, ainsi que les grâces de son esprit ne le cé- » daient en rien aux charmes de sa personne. Ses at- » traits néanmoins ne fixèrent pas long-temps les » affections de son mari; il négligea son aimable » compagne, après en avoir eu un fils et une fille et » s'attacha à une maîtresse favorite. Telle était la si- » tuation de Sophie, lorsque le comte de Konigs- » marck, grand seigneur suédois, arriva à Hanovre. » C'était un très bel homme, toujours galant auprès » des dames; il avait été ci-devant amoureux de » Sophie de Zell, et on avait supposé qu'il avait fait

» quelque impression sur son cœur. En la revoyant,
» sa passion se ranima avec encore plus de violence;
» il eut l'imprudence de renouveler publiquement
» ses assiduités auprès d'elle, avec d'autant plus
» d'ardeur, que George était alors à l'armée. Ernest
» Auguste, son père, fut informé de ce qui se pas-
» sait, et un soir que le comte sortait de l'appar-
» tement de la princesse, il fut assassiné sous les
» yeux de l'électeur, par une personne apostée sur
» son passage pour l'empêcher de sortir. On indique
» encore par tradition la place où cet assassinat fut
» commis. La princesse fut mise aussitôt aux arrêts,
» quoiqu'elle protestât solennellement de son inno-
» cence. George, qui ne l'avait jamais aimée, crut
» aveuglément au rapport que lui fit son père sur sa
» prétendue infidélité, consentit à son emprisonne-
» ment, et obtint du consistoire ecclésiastique un
» divorce qui fut prononcé le 28 décembre 1694,
» La malheureuse Sophie fut renfermée dans le châ-
» teau d'Alden, situé sur la petite rivière d'Aller,
» dans le duché de Zell, où elle termina sa triste exis-
» tence, dans la 61me. année de son âge, sept mois
» seulement avant la mort de George Ier. et après
» 32 ans de captivité. Sa mort fut annoncée dans la
» gazette sous le titre d'électrice douairière de Ha-
» novre. Ainsi George contracta un mariage de la
» main gauche avec la duchesse de Kendal, sa maî-
» tresse, pendant que sa véritable et légitime épouse
» était encore vivante. Sophie se comporta avec au-
» tant de dignité que de douceur dans sa prison;

» elle recevait la communion chaque semaine, et
» ne manqua jamais de déclarer solennellement dans
» ces occasions qu'elle était innocente du crime
» qu'on lui imputait. On a découvert depuis diffé-
» rentes circonstances qui paraissent justifier sa
» mémoire, et il résulte des rapports répandus à Ha-
» novre, que son caractère a été indignement ca-
» lomnié, et qu'elle a été victime de la jalousie et de
» la perfidie de la comtesse de Platen, maîtresse fa-
» vorite d'Ernest-Auguste, père de George. Cette
» femme, amoureuse du comte de Konigsmarck,
» voyant qu'il dédaignait toutes ses avances, s'aban-
» donna entièrement aux transports de la jalousie
» furieuse qui la dévorait, et resolut de sacrifier à sa
» vengeance son amant et la princesse elle-même, et
» les circonstances favorisèrent l'exécution de cet
» horrible dessein. On assurait d'une part que la
» comtesse, en rendant compte des simples visites
» ordinaires du comte, ne manquait jamais d'y
» ajouter des circonstances criminelles; de l'autre
» on prétendait qu'un soir, sans la participation
» de la princesse, elle avait fait dire au comte de
» venir la voir; que lorsqu'il quitta son appartement,
» il fut aperçu par Ernest-Auguste, que la com-
» tesse avait placé dans la galerie, et qu'il fut assas-
» siné sur-le-champ par des personnes apostées
» et payées pour commettre ce crime; et la promp-
» titude avec laquelle cet assassinat fut exécuté
» semble confirmer ce rapport. En effet, si le comte
» et la princesse eussent été réellement coupables,

» n'eût il pas été plus régulier et plus avantageux, » sous tous les rapports, de le traduire en jugement » pour prouver ses liaisons avec l'infortunée Sophie, » en les confrontant ensemble? Après la mort d'Er- » nest-Auguste et de George Ier., un grand nombre » de personnes à Hanovre ne se faisaient pas scru- » pule de déclarer hautement qu'elles avaient tou- » jours regardé l'imputation faite à la princesse So- » phie comme injuste et calomnieuse. On rapporte » aussi que son mari lui ayant fait offrir de se récon- » cilier avec elle, la fierté qu'inspire une vertu sans » tache injustement outragée, lui suggéra cette noble » et dédaigneuse réponse : *Si je suis coupable de ce » dont on m'accuse, je suis indigne de son lit, et si » l'accusation est calomnieuse, il est indigne de » moi.* George II, qui adorait sa mère, était plei- » nement convaincu de son innocence. Il traversa » un jour à cheval la rivière d'Aller pour aller la » voir, mais le baron Bulow, que l'électeur avait » préposé à la garde de la princesse, ne voulut pas » le lui permettre. Si elle eût survécu à l'accession » de son fils, il n'est pas douteux qu'il ne lui eût » rendu sa liberté, et qu'il ne l'eût reconnue reine » douairière. Sa mémoire lui était si chère, qu'il était » resté secrètement en possession de son portrait, et » le jour qu'on reçut à Londres la nouvelle de la mort » de George Ier., madame Howard remarqua dans » l'antichambre de l'appartement du roi le portrait » d'une femme revêtue de la robe électorale, et il fut » prouvé que c'était celui de la princesse Sophie.

» George II dit à la reine Caroline, qu'en faisant
» quelques réparations au palais d'Hanovre, les os-
» sements de Konigsmark avaient été trouvés sous le
» carrellement de l'antichambre qui conduisait à
» l'appartement de la princesse Sophie. La reine,
» qui rapporta ce fait à sir Robert Walpole, parais-
» sait entièrement convaincue de l'innocence de
» cette malheureuse princesse; opinion que ce mi-
» nistre lui-même a constamment partagée. »

GEORGE II, TRENTE-UNIÈME ROI, DEPUIS LA CONQUÊTE.

Fils de George I, par Sophie Dorothée, princesse de Lunebourg-Zell; né à Hanover, le 30 *octobre* 1683; *marié en* 1705, *à Caroline Guillelmine, princesse d'Anspach, succède au trône le* 15 *juin* 1727, *à l'âge de* 45 *ans, couronné avec la reine Caroline, le* 11 *octobre suivant, mort à Kensington le* 25 *octobre* 1760, *à l'âge de* 77 *ans, son petit-fils lui succède.*

1727.

George II était entré de très bonne heure dans la carrière des armes. Il fit la campagne de 1708, sous le duc de Marlborough, et se distingua honorablement en qualité de volontaire à la bataille d'Oudenarde, où il chargea l'ennemi à la tête des dragons hanovriens, et eut un cheval tué sous lui. Si ses talents dans le conseil n'étaient pas aussi remarquables que ceux de son père, il avait

sur lui beaucoup d'autres avantages, et particulièrement celui d'avoir su se concilier, avant de monter sur le trône, l'estime et l'affection de ses sujets; il dut l'une et l'autre, non seulement à la connaissance de la langue et de la constitution anglaise qu'il s'était empressé d'acquérir et dont il faisait une étude assidue; mais encore à la prudence, à la justice et à la bonté qu'il avait déployées, lorsque pendant l'absence du roi en 1716, il avait été nommé gardien et lieutenant-général du royaume. Sa conduite décente pendant la malheureuse mésintelligence qui eut lieu entre lui et son père, aiusi que nous l'avons déjà raconté, ne contribua pas peu à augmenter sa popularité. Mais la providence lui avait accordé un avantage bien plus précieux encore, et cet avantage consistait dans le bon sens, le jugemeut et la sagacité de la reine Charlotte dans laquelle il eut toujours la plus entière confiance. Cette princesse le gouverna presque entièrement jusqu'à la fin de ses jours; elle usa de son iufluence avec tant de douceur et une prudence si extraordinaire, qu'elle ne donna jamais le moindre ombrage à ce prince excessivement jaloux de son autorité, et à qui elle eut toujours l'art de faire accroire qu'elle n'avait d'autre opinion que la sienne.

Elle passait pour belle avant d'avoir eu la petite vérole et d'avoir acquis trop d'embonpoint. On admirait beaucoup la blancheur et la forme élégante de sa main et de son bras; son sourire avait quelque

chose de céleste; sa physionomie était remplie d'expression; sa grâce et sa douceur se faisaient surtout remarquer lorsqu'elle parlait; mais les qualités de son esprit étaient encore bien au-dessus des charmes de sa personne (*Mémoires de sir Robert Walpole*, *par Coxe*, vol. II. pag. 5).

Sir Robert Walpole fut le premier instruit le 14 juin, de la mort du feu roi, par une dépêche de lord Townshend qui avait accompagné Georges I, sur le continent, et ce ministre transmit immédiatement cette nouvelle à George II; ce prince résolu à ne faire aucun changement dans l'administration, assembla le conseil le même jour, et déclara « qu'il » maintiendrait la religion, les lois et les libertés » du royaume, ainsi que les alliances contractées » par le feu roi, qui avaient en grande partie » contribué à rétablir la tranquillité de l'Europe. » Le parlement s'assembla le lendemain conformément à l'acte passé sous le règne de la reine Anne, relativement à l'investiture de la couronne; mais il fut prorogé au 27 juin, jour fixé par la dernière prorogation. A l'ouverture de la session le roi répéta aux chambres assemblées, la déclaration qu'il avait faite au conseil. Les deux chambres ayant voté les adresses d'usage, et celle des communes ayant nommé un comité chargé de prendre en considération un subside à accorder à sa majesté pour la mettre à même de soutenir sa maison civile ainsi que l'honneur et la dignité de sa couronne, il fut résolu à l'unanimité le 31 juillet, sur la motion

de sir Robert Walpole, que sa majesté jouirait pendant sa vie du revenu entier de la liste civile, montant à 130,000 liv. sterling par an, outre la somme annuelle de 700,000 liv., accordée au feu roi.

Trois jours après, sur un message de sa majesté, il fut résolu à la même unanimité, qu'il serait accordé à la reine une provision de 100,000 liv., dont elle jouirait pendant sa vie, et qui la mettrait à même de soutenir sa dignité royale, dans le cas où elle survivrait à son auguste époux. La même résolution lui accordait le palais de Sommerset et la maison ou loge, avec les terres situées dans le vieux parc de Richemond. Le 17 juillet, le parlement fut prorogé au 29 août; mais il fut dissous le 7, par une proclamation qui en convoqua un nouveau.

Sa majesté s'occupa alors de la composition du son ministère et de son conseil, et de la formation de sa maison. Tous les membres du conseil du cabinet existant, furent conservés à l'exception du comte de Berkeley, premier lord de l'amirauté, qui fut remplacé par sir George Byng, vicomte de Torrington, l'ami intime de Walpole. L'esprit dans lequel les élections pour le nouveau parlement furent faites dans cette occasion, annonçait de la part du peuple, la plus grande confiance dans le gouvernement.

1728.

Le nouveau parlement s'assembla le 23 janvier; les deux chambres dans leurs adresses en réponse au discours émané du trône, exprimèrent à l'envi

leur gratitude et leur affection envers sa majesté, en donnant leur approbation à toutes ses mesures, en promettant de le soutenir dans toutes ses entreprises, et d'accorder tous les subsides que pourrait exiger le service public. Les communes votèrent 22,955 hommes, pour les gardes et garnisons; 15,000 marins, 230,923 liv., pour l'entretien de 12,000 hommes de troupes hessoises; un subsisde de 50,000 liv., pour le roi de Suède, et la moitié de cette somme, pour le duc de Brunsvick Wolfenbuttel. Les dépenses de l'année s'élevèrent à quatre millions sterling, levés par le moyen de différentes taxes, et par un emprunt de 1,750,000 l., fait à la banque, pour lequel il lui fut accordé 70,000 liv. d'annuités, à lever sur le charbon importé dans la cité de Londres. Le nombre des troupes de terre et des auxiliaires hessois, occasionna quelques discussions, et l'alliance avec le petit duc de Wolfenbuttel, qui garantissait gravement à sa majesté britannique, la possession de ses trois royaumes, avec un secours de 5,000 hommes, pour lesquels il devait recevoir pendant quatre ans, un subside annuel de 25,000 liv., fut l'objet de quelques sarcasmes; mais toutes ces objections furent écartées par une grande majorité. Cette nouvelle chambre des communes montra cependant la même curiosité que celle qui l'avait précédée, en demandant au roi, par une adresse, un compte distinct et particulier de l'emploi de 250,000 liv., que l'on disait avoir été payé, pour assurer le

commerce et la navigation du royaume, rétablir et maintenir la paix de l'Europe; mais George II, refusa de rendre ce compte, et se contenta de signifier en général, comme l'avait fait George I, que cet argent avait été dépensé pour un service nécessaire et qui exigeait le plus grand secret.

Il s'établit pendant cette session dans la chambre des communes, une discussion très importante, sur l'état de la dette nationale. L'opposition prétendait que le fonds d'amortissement n'avait été d'aucune utilité pour l'objet primitif de sa création; cette assertion appuyée d'un grand nombre d'arguments et de calculs plausibles, excita de grandes clameurs en Angleterre, et produisit au dehors un effet funeste en portant atteinte au crédit national. Il devint donc nécessaire de la contredire par une dénégation aussi positive que l'était cette assertion. A cet effet, sir Robert Walpole, en mettant sous les yeux des communes un compte du fonds d'amortissement, déclara solennellement le 22 février, que depuis 1716, ce fonds avait éteint plus de six millions de la dette, mais que de nouvelles dettes ayant été contractées, les charges nationales se trouvaient d'après la balance, diminuées de plus de deux millions et demi, l'opposition attesta de nouveau l'augmentation de la dette nationale et persista à demander que cet objet important fut soumis à la discussion dans un grand comité; mais sur la motion du ministre, les débats furent ajournés au 4 mars, et ce jour-là, la chambre des communes



formée en comité général, ayant pris en considération l'état de la dette nationale, et interrogé à la barre les officiers du revenu; les amis du ministre firent une motion qui fut adoptée sans division. Cette motion portait : « que les sommes déjà appliquées à l'extinction de la dette nationale, contractée avant Noël 1716, formaient avec 220,435 l., » qui devaient être payées à la fête de l'Annonciation » 1728; un total de 6,648,762 liv. » Un rapport de cette importante discussion fut présenté par les communes à sa majesté, qui témoigna qu'elle était extrêmement satisfaite de ce que des jalousies et des craintes sans fondement, se trouvaient ainsi détruites, ainsi que des heureux effets qui devaient résulter de l'état florissant du crédit public. Le parlement fut prorogé au 28 mai.

L'oncle du roi, Ernest Auguste, prince de Brunswick, duc d'York et évêque d'Osnabruck, meurt le 3 août. Au commencement de décembre le prince Frédéric, fils aîné de sa majesté, arrive en Angleterre, venant de Hanovre où il avait résidé jusqu'alors. Il est introduit dans le conseil et créé prince de Galles. Le duc de Parme ayant invité le Prétendant à résider dans ses états, promettant de le recevoir avec les honneurs et la distinction dus au roi de la Grande-Bretagne; l'agent du duc de Parme à Londres, reçoit l'ordre de quitter le royaume dans deux jours, et de se rendre au lieu de son embarquement, accompagné d'un messager d'état.

1729.

Le congrès ouvert à Soissons pour terminer tous les différends existants entre les puissances de l'Europe, était très lent dans sa marche; les cours de Vienne et de Madrid n'avaient pas encore donné de réponse définitive, et les croiseurs espagnols continuaient de commettre avec impunité, des déprédations contre le commerce anglais, dans les mers d'Amérique. Le parlement s'assembla le 21 janvier; le roi donna à entendre que la conduite dilatoire des cours de Vienne et de Madrid, provenait en grande partie de l'espoir de créer des mécontentements et des divisions parmi les sujets de la Grande-Bretagne. Les deux chambres exprimèrent en conséquence dans leurs adresses, l'horreur que leur inspiraient ces lâches artifices, et les communes après avoir examiné l'évaluation des dépenses, votèrent le même nombre de marins et de troupes de terre, que l'année précédente; les mêmes subsides furent également continués. Une motion faite et adoptée, relativement aux vexations exercées par les geoliers de différentes prisons envers leurs détenus, dévoila les scènes les plus iniques de fraude, d'extorsion, de barbarie et de scélératesse; un juste châtiment fut infligé aux coupables.

La liste civile avait été récemment portée à plus de 800,000 liv.; mais comme le produit des taxes sur lesquelles elle était assise ne s'élevait pas à cette somme, des plaintes adressées à la chambre relativement à ce déficit, donnèrent lieu à un

examen des principaux officiers du revenu, ainsi que des pièces et comptes nécessaires, dont le résultat fut d'accorder à sa majesté une somme de 115,000 liv., à compte sur l'arriéré du revenu de sa liste civile.

Le 21 mars, un bill tendant à prévenir plus efficacement les intrigues et la corruption, dans l'élection des membres du parlement, passa sans opposition dans la chambre des communes; celle des pairs jugea convenable de porter de 50 à 500 liv., l'amende encourue par un votant corrompu, agent ou complice de corruption, et d'ordonner que toute personne convaincue d'un tel délit, serait pour toujours inhabile à voter dans les élections des membres du parlement et déclarée incapable d'occuper aucun emploi et de jouir d'aucun privilége comme membre d'une cité, bourg, municipalité ou des cinq-ports.

Il s'éleva de grandes clameurs contre le ministre, que l'on accusait d'avoir dégradé le roi et déshonoré la nation, en manquant à la promesse faite à Philippe V, de restituer Gibraltar à l'Espagne, promesse qui, disait-on, avait engagé ce monarque à accéder à la quadruple alliance. Walpole répondit à ces reproches, que si cette promesse avait jamais été faite, il osait assurer qu'elle était conditionnelle, mais qu'elle avait été annullée par la non-exécution de la part de l'Espagne, des conditions sur lesquelles elle était basée. Quoi qu'il en soit, comme les récits des historiens antérieurs à

la publication des mémoires de Walpole, sont en général erronés, la substance de celui de ce ministre, extraite de documents authentiques, donnera une juste idée de cette affaire.

En 1715, George I, voulant éviter une rupture avec l'Espagne, donna plein-pouvoir au duc d'Orléans, régent de France, d'offrir la restitution de Gibraltar. Les hostilités ayant commencé de la part de l'Espagne depuis cette offre, elle devint aussi nulle que si elle n'eût jamais été faite; cependant le régent, dans la vue d'obtenir les bonnes grâces du roi d'Espagne, et de favoriser le double mariage qu'il projetait entre les deux infants et ses deux filles, renouvela plusieurs fois cette offre sans la participation de sa majesté. Le roi Philippe ayant donc vivement insisté sur la restitution de cette importante forteresse, George I se vit obligé de déclarer qu'il ne se croyait pas lié par sa précédente promesse conditionnelle, puisque la condition n'avait pas été acceptée. La reine d'Espagne ayant reproché au régent d'avoir manqué à sa parole, ce prince envoya en Angleterre le comte de Senneterre, qui fut chargé de faire sentir la délicatesse et le danger de sa situation, et de déclarer que le régent considérait comme entière et positive la promesse du roi, et qu'il s'exposerait à une ruine totale et certaine, plutôt que de se voir deshonorer en manquant à un engagement aussi public; la réponse que fit le roi au régent dans cette occasion fut à la fois, ferme, sage et satisfaisante. Sa majesté observait

en finissant que depuis la rupture, elle n'avait jamais donné son consentement au renouvellement de cette offre, et n'avait reçu du régent aucune communication qui exprimât l'intention d'y donner aucune suite. Cette explication satisfit pleinement le duc d'Orléans qui promit, que, quoiqu'il ne pût se dispenser d'insister sur la restitution de Gibraltar, il employerait néanmoins tous les moyens indirects qui étaient en son pouvoir, pour empêcher que cette demande ne fut indiscrètement et mal à propos reproduite. Cependant George, dans la vue de satisfaire le régent, était disposé, ou à renvoyer l'objet de la dispute au congrès de Cambrai, ou même à rendre Gibraltar moyennant un équivalent qui pût être approuvé par le parlement; mais l'obstination du roi d'Espagne fut cause que cette proposition resta sans effet. Philippe insista si souvent et avec tant de chaleur sur l'exécution de cette clause, comme indispensable pour le déterminer à accéder aux termes de la pacification, qu'il fut jugé prudent de ne pas retarder la conclusion de la paix par un refus formel, et Philippe ayant demandé une lettre qui contînt la promesse de rendre Gibraltar, George consentit à l'écrire et s'exprima de la manière suivante, sur un sujet aussi délicat. « Je ne balance » plus à assurer votre majesté que je suis prêt à la » satisfaire sur sa demande relative à la restitution de » Gibraltar moyennant *un équivalent*, promettant à » votre majesté de profiter de la première occasion, » pour régler cet article *du consentement de mon*

» *parlement.* » Le roi et la reine d'Espagne firent tant d'objections à cette lettre, particulièrement aux mots « *moyennant un équivalent*, » que le roi consentit à expédier une autre copie de sa lettre, dans laquelle ces mots furent omis; abandonnant ainsi toute cette affaire à la décision du parlement. Le mariage entre Louis XV et l'infante, ayant été dissous à peu près à cette époque, Philippe rompit le congrès de Cambrai, sans avoir accédé aux préliminaires, et la question relative à Gibraltar resta indécise. Après la ratification du traité de Vienne, la cour de Madrid renouvela sa demande, et insista sur la restitution immédiate de Gibraltar, comme le seul moyen de prévenir une rupture; l'Angleterre ayant rejeté cette demande péremptoire, Philippe mit le siége devant Gibraltar; lorsque la défection de l'empereur le força d'accéder aux préliminaires de paix, il entrava les négociations en renouvelant ses anciennes prétentions; mais bientôt après, vivement alarmé par un projet de traité provisoire entre les plénipotentiaires de sa majesté impériale de la Grande-Bretagne et de la France, il exigea de l'empereur une déclaration positive relativement au mariage des deux archiduchesses et des deux infants d'Espagne. Le refus que fit Charles de s'expliquer à cet égard, excita à un tel point le ressentiment de Philippe, qu'il s'ensuivit une prompte réconciliation entre les alliés du Hanovre et de l'Espagne. Philippe abandonnant alors l'empereur, conclut à Séville, le 29 novembre, avec la Grande-

Bretagne et la France, un traité de paix, d'union et de défense réciproque. La Grande-Bretagne obtint une satisfaction immédiate sur quelques sujets de plainte, la promesse d'une réparation de quelques autres, de nouvelles garanties de toutes ses possessions et droits commerciaux, et l'exclusion tacite de toutes réclamations relatives à Gibraltar, exclusion qui, vu les précédentes demandes sur lesquelles l'Espagne avait si fortement insisté, équivalait absolument à une renonciation publique. La Grande-Bretagne consentit en retour à l'introduction en Toscane, dans les duchés de Parme et de Plaisance, de 6,000 espagnols, au lieu des troupes neutres spécifiées par la quadruple alliance, pour assurer à Don Carlos, la succession éventuelle de ces duchés dans le cas où les souverains régnant, mourraient sans enfants mâles. On devait avoir recours à la force, pour effectuer cette introduction, si l'empereur refusait d'y consentir (*Mémoire de sir Robert Walpole*, vol. II, pag. 59 à 74).

Pendant les négociations qui préparèrent l'important traité de Séville, le roi, après avoir prorogé le parlement, et nommé la reine régente du royaume, partit pour le Hanovre le 17 mai, et revint à Kensington le 12 septembre. Un acte passé le 14 mai, permettait à la reine d'être régente du royaume pendant l'absence du roi, sans être astreinte à prêter serment.

1730.

Le parlement s'étant assemblé le 13 janvier, la

session fut ouverte par un discours, dans lequel le roi fit sentir les principaux avantages du traité de Séville, et félicita son peuple d'avoir enfin conclu une paix absolue avec l'Espagne. Les communes étant rentrées dans leur chambre, le traité leur fut soumis, et *le parti de la cour* proposa une adresse de remercîment au roi; mais *le parti du pays* s'éleva contre cette motion. Telles étaient les deux dénominations qui avaient remplacé celles de *whigs* et de *torys*, de *jacobites* et d'hanovriens.

Cette session fut particulièrement remarquable par l'augmentation de fermeté et de force, au moins numérique, que donna au parti *du pays* un plan régulier d'opposition systématique, formé par Bolingbroke, et mis à exécution par son adresse et son activité. Son intimité avec sir Williams Wyndham lui assura l'appui des torys, et il avait acquis beaucoup d'influence sur les whigs mécontents, par sa liaison avec William Pultenay, patron avoué du *Craftsman*, feuille anti-ministérielle, qui avait alors beaucoup de vogue, et dont les meilleurs articles sortaient de la plume spirituelle et élégante de Bolingbroke, dont toutes les vues tendaient invariablement à renverser le ministère, et surtout sir Robert Walpole. Sous ses auspices, et d'après ses avis, l'opposition fit agiter plusieurs questions calculées pour rendre ce parti populaire, et embarrasser le gouvernement. L'opposition avait conçu le plus grand espoir de succès, et on croyait en Angleterre, comme dans l'étranger, que la chute du ministre était iné-



vitable. Cependant l'adresse passa à une majorité de 262 voix contre 129.

La chambre des pairs, dont l'adresse était également loyale, fixa un jour pour prendre en considération le traité de Séville, qui fut l'objet d'un grand nombre de motions, de censures et de protestations, mais qui n'en fut pas moins approuvé en entier par une majorité de 85 contre 31. Il fut, à cette époque, passé un bill pour la réduction de tous les droits sur le sel, taxe la plus onéreuse de toutes celles qu'avait à supporter la classe mal aisée du peuple.

Le second essai que l'opposition fit de ses forces, fut à l'occasion de l'emprunt impérial. L'empereur privé, par le traité de Séville, des remises libérales qu'il recevait de l'Espagne, essaya d'ouvrir à Londres un emprunt de 400,000 liv. sterl. Le roi craignant qu'une somme aussi considérable ne pût être employée à nuire à la tranquillité de l'Espagne, il fut présenté aux communes un bill tendant à prohiber les emprunts en faveur des puissances étrangères, sans une permission du roi, accordée sous son sceau privé. La gêne des restrictions, le désavantage pour la Grande-Bretagne et l'avantage pour les Hollandais, offrirent un vaste champ à la discussion. Walpole prit une part très active aux débats, et le bill passa à une majorité de 84 contre 66. Cette mesure se trouvait suffisamment justifiée par la nécessité où le besoin d'argent avait réduit la cour de Vienne d'en venir à un accommodement.

Le bill relatif aux troupes de terre, qui en fixait le

nombre, pour le service de l'année, à 17,709 hommes, outre les troupes étrangères, ne passa pas sans une opposition très-vive, qui fut sans succès dans les deux chambres; mais la mesure la plus populaire et la plus plausible qu'employa l'opposition pour embarrasser le ministre, fut la motion qu'elle fit le 16 février, d'un *bill de renoncement à soi-même* (*self denying bill*), et dont l'objet était de rendre inhabile à être élu membre, ou à voter ou à siéger dans la chambre des communes, tout individu jouissant d'une pension de la cour pour un temps limité ou illimité, ou possédant ou faisant gérer pour son compte un emploi quelconque de la couronne. Cette mesure fut toujours depuis cette époque un sujet inépuisable d'attaques anti-ministérielles. Pour assurer l'exécution de ce bill, on proposa que tout membre, en prenant séance, fût tenu de jurer qu'il ne jouissait d'aucune pension, ni directement ni indirectement; qu'il ne recevait ni récompense ni gratification; qu'il ne possédait aucun emploi ou place de confiance, et que s'il venait à en accepter, il en instruirait la chambre dans le terme de 14 jours. Walpole qui sentit le peu de popularité des arguments qu'il pourrait opposer à ce bill, refusa de prendre une part active à la discussion, malgré les injonctions expresses du roi qui appelait ce bill *un bill infâme*. Il ne prit même pas la parole dans le cours des débats; de sorte que le bill passa à une majorité de 144 contre 134; mais il fut rejeté par la chambre haute, après une longue discussion, suivie

d'une protestation de 25 pairs. Ce bill éprouva le même sort dans les sessions suivantes.

La stipulation du traité d'Utrecht, relatif à la destruction du port de Dunkerque, n'avait jamais reçu son entière exécution. L'opposition en prit occasion pour insinuer que le ministère était d'accord avec la cour de France, et autorisait les réparations de ce port. Afin de se procurer des preuves à cet égard, Bolingbroke envoya son secrétaire à Dunkerque, et les rapports exagérés de cet agent servirent de base à la motion d'une adresse, tendante à supplier le roi d'ordonner que tous les ordres, instructions, rapports et mesures relatifs au port de Dunkerque, depuis sa démolition, fussent soumis à la chambre. Le roi y ayant consenti, les documents nécessaires furent produits et lus, et des témoins entendus. L'opposition ne manqua pas de trouver et de déclarer que ce qui avait été fait à Dunkerque offrait une violation manifeste des traités entre les deux puissances; mais avant que la motion qui contenait cette assertion fût appuyée, le parti opposé proposa une adresse ayant pour objet de remercier le roi de sa sollicitude pour les intérêts de la nation, et exprimant la satisfaction qu'éprouvait la chambre des bons effets qu'avaient produits les instances de S. M., en obtenant du roi très chrétien, l'ordre de détruire tous les ouvrages qui auraient pu être élevés à Dunkerque, etc., etc. Cette adresse passa à une majorité de 274 contre 149.

Le parti *du pays* mit encore en avant un objet d'un grand intérêt national. Il s'agissait d'empêcher le renouvellement de la charte de la compagnie des Indes, et d'établir, sous privilége exclusif, une autre société qui accorderait des licences, sous certaines conditions, à toutes les personnes qui voudraient faire le commerce des Indes. Le ministre, instruit de ce projet, le prévint en insinuant à la chambre qu'il comptait tirer une partie de ses voies et moyens de la compagnie des Indes. Cette mesure inattendue déconcerta entièrement la minorité; mais, trop avancée pour reculer, elle fit présenter une pétition par plusieurs négociants, commerçants et autres, qui offraient d'avancer, à un intérêt de cinq pour cent, la somme de 3,200,000 liv. payable en cinq termes, pour racheter le fond et le commerce de la compagnie des Indes. Après une longue discussion, cette pétition fut rejetée, à une majorité de 223 contre 138. Reproduite le mois suivant, elle fut rejetée sans division. Sur ces entrefaites, le ministre présenta son bill, qui prolongeait jusqu'à l'année 1766 la charte de la compagnie, à la charge par elle de payer 200,000 liv. à compte sur le subside de l'année, et de réduire de 160,000 à 120,000 l'intérêt des fonds avancés au public; ce qui faisait gagner au moins un million à la nation.

Il fut passé pendant le cours de cette session, un acte très important, ayant pour objet d'améliorer l'institution du jury, en obligeant les gens riches et

influents à remplir les fonctions de jurés, et à ne pas s'en dispenser pour en charger la classe indigente. La session se termina le 15 mai.

Sept chefs d'Indiens Cheroquées de l'Amérique, amenés en Angleterre, mettent aux pieds du roi leur couronne et ses attributs, se reconnaissent, par un acte authentique, sujets de ses possessions, au nom de tous leurs compatriotes, et donnent de la manière la plus solennelle, leur adhésion au traité d'amitié et de commerce qui leur est proposé.

L'établissement solide de la maison de Hanovre, sur le trône de la Grande-Bretagne ayant considérablement diminué le danger de troubles intérieurs et de la coopération de la France en faveur du Prétendant, le principal objet de la sollicitude du roi fut d'obtenir, soit par la force, soit par la voie de la persuasion, le consentement de l'empereur à l'exécution du traité de Séville. Une négociation, entamée à cet effet à Vienne, promettait d'heureux résultats, que donnait lieu d'espérer l'offre de garantir l'objet favori de l'empereur, la pragmatique-sanction.

1731.

Le parlement s'assembla le 21 janvier. Le roi déclara dans son discours qu'il avait pris toutes les mesures possibles pour prévenir, par un accommodement, les suites funestes d'une rupture générale, et qu'il était impossible de déterminer les subsides qu'exigerait le service courant de l'année, jusqu'à ce que la guerre ou la paix fût décidée : « Mais,

» ajouta-t-il, si nous ne pouvons obtenir le bienfait » de la paix, l'honneur, la justice et la foi sacrée » due à des traités solennels, nous imposerons l'o- » bligation de recourir à la force, pour nous pro- » curer ce que nous n'aurions pu obtenir à des con- » ditions justes et raisonnables. » On proposa, dans la chambre des communes, une adresse très loyale, en réponse au discours du roi; on proposa un amendement tendant à prier S. M. de ne point prendre parti dans une guerre contre l'empereur, soit en Flandre ou sur le Rhin. Cet amendement ayant été rejeté, il en fut proposé un autre, dont l'objet était d'exprimer la disposition de la chambre à soutenir les engagements pris par le roi, seulement en ce qui concernait les intérêts de la Grande-Bretagne. Sir Robert Walpole, s'étant énergiquement opposé à ce second amendement, l'adresse passa sans division, et fut également adoptée par la chambre des pairs.

Le bill des pensions fut de nouveau proposé et adopté dans la chambre des communes, mais rejeté dans celle des pairs. Les subsides aux princes allemands furent continués, malgré une vive opposition du *parti du pays*. Un bill abolit l'usage de la langue latine dans la procédure, et y substitua celui de la langue anglaise; il fut affirmé, dans les débats, que le nombre des procureurs admis à la cour du banc du roi était de 1157, et qu'il était de 3006 à la cour des plaids-communs.

Le 7 mai, le roi prorogea le parlement, après avoir

donné à entendre anx chambres que toutes craintes d'avoir la guerre étaient heureusement dissipées par un traité signé à Vienne entre l'empereur et lui. Ce traité, signé le 16 mars, était une alliance défensive, et stipulait une garantie réciproque des droits et des possessions des deux souverains, l'Angleterre garantissait la succession de l'empereur, conformément à la pragmatique sanction, et l'empereur s'engageait à abolir la compagnie d'Ostende, et tout commerce des Pays-Bas Autrichiens avec l'Inde; à assurer la succession de don Carlos aux duchés de Parme et de Toscane, et à ne pas s'opposer à l'introduction des garnisons espagnoles.

Ainsi fut accomplie, à la satisfaction de tous les partis, la tâche aussi difficile qu'importante de prévenir une guerre générale. Le traité de Séville s'exécuta paisiblement, et sans manquer de foi envers aucune autre puissance. Parme fut assuré à don Carlos, du consentememt de l'empereur, et la succession éventuelle de la Toscane garantie; l'Espagne fut contente de l'Angleterre; et l'empereur, satisfait de la garantie de la pragmatique sanction, regarda ce traité comme le commencement d'une nouvelle ère pour la maison d'Autriche. Ce grand œuvre diplomatique mit également le comble à la satisfaction du peuple anglais, et il fit d'autant plus d'honneur au ministre qui l'avait dirigé, qu'il se trouvait alors personnellement engagé dans une lutte perpétuelle avec une opposition formidable, et furieuse du succès qu'il obtint en cette occasion.

En entamant cette négociation, Walpole avait eu grand soin de ne pas irriter la France, avant de s'être concilié la cour de Vienne. Il s'agissait maintenant de faire goûter le traité de Vienne au cabinet de Versailles, alarmé de ce renouvellement de l'ancienne alliance avec l'Autriche. Une réponse franche du cabinet britannique fit entièrement cesser toutes les jalousies et les soupçons qui s'étaient élevés à cet égard.

1732.

Le Roi, dans son discours prononcé le 13 janvier à l'ouverture de la session, fit connaître aux deux chambres l'heureux résultat des dernières négociations, qui avait pleinement répondu à son attente, en rétablissant sur des bases solides le repos et la tranquillité de l'Europe. Sa majesté annonça aux communes que les dépenses pour le service de l'année courante seraient beaucoup moindres que celles des années précédentes; il leur recommanda l'unanimité, et leur fit observer que leur prospérité n'avait pas d'autre fondement que la stabilité de son gouvernement, et l'appui que le parlement lui prêterait. Les mesures de la cour éprouvèrent néanmoins une opposition extrêmement vigoureuse dans cette session. Il fut fait, dans la chambre des communes, une motion tendante à présenter une adresse de remercîments, exprimant une entière approbation de la conduite du roi, la confiance de la chambre dans la sagesse de ses conseils, reconnaissant les bienfaits dont la nation jouissait sous son gouverne-

ment, et déclarant que la chambre était prête à accorder les subsides nécessaires. Cette adresse fut adoptée sans division malgré les objections de la minorité, et la chambre haute en vota une semblable. Les comptes ordinaires et l'évaluation des dépenses furent soumis à la chambre des communes, et les subsides d'usage furent votés. Le bill des pensions fut reproduit, et éprouva le même sort que dans les sessions précédentes. Tel fut aussi celui de la motion déjà rejetée, de réduire les troupes de terre. Dans ces circonstances, le ministre, dégoûté de la sévérité avec laquelle ses plus sages mesures étaient commentées, tant en Angleterre qu'au dehors, essaya d'augmenter sa popularité en se conciliant les propriétaires fonciers d'Angleterre, au moyen d'une réduction de l'impôt foncier, et en rétablissant les droits sur le sel. Sir Robert déclara donc que l'intention de S. M. était que le poids des taxes pesât aussi également que possible sur ses sujets; il représenta qu'aucune taxe ne pouvait être plus générale que celle qui était imposée sur le sel, et que les individus les plus pauvres s'en apercevaient à peine, tandis que l'impôt foncier, qui durait depuis quarante ans, n'affectait que les propriétaires des terres. Ces représentations toutes plausibles qu'elles étaient, furent vivement rétorquées contre le ministre, et l'opposition employa, pour les combattre, les mêmes arguments dont sir Robert s'était servi deux ans auparavant pour réduire tous les droits sur le sel, que l'on regardait avec raison comme les plus onéreux pour le peuple. Malgré cette inconséquence manifeste, le

bill passa dans les deux chambres à une grande majorité, exemple remarquable de l'extrême confiance dont jouissait Walpole.

Pendant le règne de la reine Anne, il avait été créé, sous le nom de corporation de charité, une espèce de Mont-de-Piété, pour le soulagement des pauvres laborieux, à qui cet établissement avançait, sur de faibles gages, de petites sommes d'argent à un intérêt légal. Le capital, d'abord fixé à 30,000 liv. avait été depuis, porté à 600,000. La corporation commença à prêter des sommes considérables, contre le véritable esprit de sa Charte, sur des marchandises achetées par des personnes de mauvaise foi. Outre l'intérêt exorbitant qu'elle exigeait, elle vendait à si bas prix les objets engagés, non retirés à l'époque fixée, qu'aucun marchand loyal ne pouvait soutenir la concurrence. Plusieurs pétitions ayant été présentées à la chambre des communes contre ces marchés scandaleux, il avait été passé un bill pour régulariser le prêt de l'argent sur gages, et prévenir l'usure et les extorsions. A cette époque (3 avril), George Robinson, membre du parlement et caissier de la corporation, se voyant poursuivi comme banqueroutier, disparut, ainsi qu'un certain Thompson, garde-magasin. On découvrit alors qu'il n'existait que 30,000 liv. pour répondre d'un capital de 600,000 liv., et que deux membres du parlement et plusieurs autres individus étaient principalement impliqués dans les transactions frauduleuses et dans la direction des affaires de cette corporation. Les deux membres furent expulsés de

la chambre, et il fut passé un bill pour empêcher tous les agents de cet établissement de sortir du royaume, et de vendre leurs effets, dont il leur fut enjoint de donner l'état. Tandis que ce bill était soumis à la discussion, on reçut d'Arbuthnot, banquier à Paris, une lettre qui en contenait une autre de Belloni, banquier de Rome, et agent du Prétendant, lequel mandait à Arbuthnot que par suite du zèle qu'avait mis le Prétendant à faire rendre justice à la nation anglaise, Thompson avait été arrêté, et était détenu au château St.-Ange à Rome. Belloni insinuait que Thompson avait fait la déclaration de tous ses effets, et donné ordre de les remettre; cependant, ces ordres et la déclaration, devaient rester entre les mains d'Arbuthnot, jusqu'à ce que la chambre des communes ou la corporation eussent accepté les propositions de Thompson. Il était évident qu'une entière adhésion à toutes ces propositions ne pouvait produire aucun avantage, et le contenu de la lettre de Belloni ne laissait aucun lieu de douter que ce ne fût un stratagême du Prétendant ou de ses partisans. En conséquence, le parlement déclara que toute cette transaction était un artifice scandaleux, dont l'objet était de tromper les malheureuses dupes et de déguiser les menées perfides des ennemis invétérés de la personne du roi, de sa couronne et de sa dignité, et il fut résolu, à l'unanimité, que la lettre de Belloni serait brûlée publiquement à la bourse par la main du bourreau. Ainsi finit une affaire qui, malgré tous les soins du gou-

vernement, ruina complètement un nombre immense de pauvres familles.

La vente faite par deux commissaires, membres du parlement, de la reversibilité d'un bien confisqué qui avait appartenu à la famille de Derwentwater, présenta un abus encore plus flagrant de la confiance parlementaire; il fut découvert pendant cette session. Ces biens produisaient près de 8000 liv. sterl. de rente, et cette somme pouvait être portée à 9000. La reversibilité avait été vendue pour 1000 liv. ster. par les deux commissaires qui furent chassés de la chambre, et la transaction fut annullée. Ainsi la circonstance la plus remarquable de cette session fut l'expulsion de cinq membres du parlement, pour des actes de la plus sordide friponnerie.

Tous les articles du subside pour le service de l'année furent accordés; il fut pourvu à une partie du paiement, en prenant un demi-million sur le fond d'amortissement, mesure que l'on reprocha toujours depuis à Walpole, non seulement comme une inconséquence, mais comme privant la postérité, de 500,000 liv., de l'intérêt progressif de cette somme, et portant le premier coup mortel à une institution de sa propre création, en y introduisant une pratique qui, une fois sanctionnée par le parlement, devait probablement être continuée sans interruption, et ce fut, en effet, ce qui arriva. Cependant, avant de censurer un homme d'état d'un talent aussi remarquable et d'une aussi grande réputation que sir Robert Walpole, il convient d'exa-

miner les circonstances existantes, la situation du pays, l'esprit du temps, et d'approfondir un grand nombre de questions aussi importantes que difficiles à résoudre. De ce nombre sont, la nécessité pour une nation riche et puissante d'avoir une dette publique considérable, et un fonds d'amortissement s'augmentant graduellement; les limites convenables et les proportions respectives de l'un et de l'autre, la meilleure manière de s'assurer, relativement au fond d'amortissement, du point exact audelà duquel cette institution alarmerait, pour ainsi dire, les propriétaires de fonds publics, de manière à les engager à placer plus avantageusement leurs capitaux dans les fonds étrangers. La discussion de semblables questions excédant de beaucoup les bornes de cet ouvrage, je me contenterai d'observer qu'un homme aussi versé que Walpole dans les affaires de finance, sapant lui-même son système favori, et minant le monument de sa propre gloire, doit y avoir été forcé par l'impossibilité de trouver de meilleurs moyens; il avait à choisir entre la reconnaissance de la postérité et celle de ses contemporains, et il préféra le dernier parti. Le résultat de son choix fut de concilier au ministère l'affection et l'appui de la généralité des propriétaires et des capitalistes de l'Angleterre.

Le roi, après avoir annoncé aux deux chambres que l'état des affaires exigeait sa présence sur le continent, et qu'il avait résolu de laisser la régence



entre les mains de la reine, termina la session le 11 juin, et partit pour Hanovre.

1733.

L'histoire d'Angleterre, à cette époque, offre très peu d'événements de quelque intérêt; on n'y trouve guère que des discussions parlementaires sur les mêmes questions reproduites chaque année, telles que le bill des pensions, les troupes de terre, les subsides aux princes allemands, l'emploi du fond d'amortissement, etc., etc. Une répétition des mêmes arguments et des mêmes décisions n'offrant ni intérêt, ni utilité, ne peuvent pas entrer dans le plan de cette histoire.

Le parlement s'assembla le 16 janvier. Le roi recommanda, dans son discours, de lever les subsides annuels, de la manière la moins onéreuse, et exhorta les membres à éviter les disputes et les animosités. On eut plus d'égards pour la recommandation de sa majesté que pour ses exhortations; les subsides furent accordés; mais l'opposition fut aussi vive et aussi infatigable que jamais, dans ses attaques. Le bill des pensions fut de nouveau reproduit et rejeté, et l'opposition échoua encore dans la question relative à l'entretien du même nombre de troupes de terre. Enfin, pour couper court à tous ces raisonnements sur les principes constitutionnels et inconstitutionnels, Walpole déclara franchement que le nombre de troupes sur lequel on insistait était absolument nécessaire, aussi long-temps que la nation

jouirait du bonheur de voir sur le trône l'illustre famille qui l'occupait.

Grâce au système pacifique et aux sages mesures du ministère, le commerce de l'Angleterre était alors dans un état très florissant, et le crédit national tellement remonté que les porteurs d'effets publics ne redoutaient rien tant que d'être obligés de recevoir leur remboursement. Cette circonstance était des plus favorables pour avoir de nouveau recours au fond d'amortissement pour payer une partie des subsides, sans augmenter les impôts. Le comité fit en conséquence la motion de prendre sur le fond d'amortissement une somme de 500,000 liv. pour compléter les subsides accordés à S. M.; et, nonobstant les arguments déjà employés par l'opposition, la motion passa à la majorité ordinaire.

A cette époque, Walpole tenta sans succès d'introduire son plan favori sur l'accise, dont le grand objet était de prévenir la fraude sur le vin, le tabac, etc., de diminuer la contrebande, d'augmenter le revenu, de simplifier les taxes, et d'en faciliter la perception, de manière à mettre le gouvernement en état de réduire graduellement et d'abolir définitivement l'impôt territorial. Le but principal de ce plan était de convertir les douanes ou les droits payés par les négociants à l'importation, en droits d'accise, payables par les marchands en détails, sur la consommation; d'améliorer les droits d'accise de manière à obvier aux abus et aux vexations. Par ce moyen l'île entière de la Grande-Bretagne, serait devenue une espèce

de port franc, ou un entrepôt général commun à toutes les nations. Malheureusement ce plan fut proposé avant d'avoir été assez mûri, et avant que l'opinion publique eût été suffisamment disposée à apprécier ses avantages. L'opposition déployant contre ce projet toute la puissance du raisonnement et la force de l'éloquence, parvint à alarmer le conseil commun et les principales corporations commerçantes de Londres, à pervertir le jugement et à exciter la rage d'une multitude trompée; de sorte que les réunions et les clameurs séditieuses de la populace obligèrent le ministère à retirer le bill après la première lecture; cette défaite du ministre offre un exemple remarquable des dangers et des malheurs qui accompagnent presque toujours le mauvais emploi de cet instrument politique et peut-être nécessaire, appelé *opposition systématique*.

Un message du roi annonça, le 8 mai, au parlement l'intention de S. M. de donner la princesse royale en mariage au prince d'Orange. Ce message exprimait en outre l'espoir que les deux chambres mettraient le monarque à même de donner à sa fille aînée une dot convenable. Les chambres répondirent à ce message par les adresses les plus loyales de remercîments et de félicitation, et les communes arrêtèrent, sur-le-champ, que S. M. serait autorisée à prélever, pour servir de dot à sa fille, 80,000 liv. sur les sommes provenantes des ventes des terres dans l'île de Saint-Christophe.

Le 11 juin, le roi termina la session par un dis-

cours de peu d'étendue, mais sévère, » contre les » auteurs des efforts perfides récemment faits pour » exaspérer le peuple et exciter, par les plus injustes » représentations, des troubles et des désordres, » qui menaçaient presque de détruire la paix du » royaume. »

Le prince d'Orange arriva en Angleterre au mois de novembre, mais étant tombé malade, son mariage fut différé.

1734.

Lorsque le parlement s'assembla le 17 janvier, la guerre était rallumée sur tout le continent. Le roi, dans son discours, s'étendit principalement sur l'état critique des affaires de l'Europe, et sur la nécessité où se trouvait la nation anglaise, d'agir avec circonspection, et de se tenir en état de défense. L'adresse de la chambre des pairs, extrêmement loyale et pleine de respect, reçut une réponse gracieuse. L'état des partis, dans la chambre des communes, fut à peu près le même que pendant la dernière session. Les membres de l'opposition, pleins d'animosité personnelle contre le ministre, semblaient résolus à s'opposer à toutes ses mesures, quelque nécessaires qu'elles fussent à la sûreté et à la prospérité du royaume. Ils essayèrent leurs forces dans plusieurs motions, tendantes à obtenir la production de pièces relatives aux négociations avec la France et l'Espagne; et à ce qu'il fût présenté une adresse au roi, pour connaître jusqu'à quel point S. M. se trouvait engagée par ses bons offices, dans la cause

de la guerre que l'on faisait à l'empereur, et dans les démarches qu'avaient faites les parties belligérantes. Mais le ministre fit échouer leurs tentatives, en faisant écarter ces différentes motions. On croyait assez généralement, à cette époque, que le crédit de Walpole auprès du roi diminuait, et que sa disgrâce était certaine; la défection récente de plusieurs pairs, tels que le duc de Montrose, les comtes de Chesterfield, de Burlington, de Stair, de Marchmont et lord Clinton, qui occupaient des emplois très lucratifs sous la couronne, donnait du poids à cette opinion. Cependant l'événement prouva le contraire. Deux jours après que le ministre eut retiré son bill sur l'accise, ces seigneurs perdirent leurs emplois, lord Bolton, colonel du régiment des gardes à cheval du roi, et lord Cobham, colonel du régiment du roi cavalerie, qui avaient influencé leurs amis dans la chambre des communes, d'une manière défavorable au bill de l'accise, furent privés de leurs régiments.

La disgrâce de ces deux colonels fut représentée sous les plus odieuses couleurs, comme un acte arbitraire du ministre, qui avait résolu de mutiler l'armée de manière qu'aucun officier n'osât voter contre lui dans l'une ou l'autre chambre. L'opposition porta dans cette circonstance son aveugle animosité au point d'élever une question qui tendait directement à miner ou plutôt à détruire la constitution, en faisant revivre l'indépendance militaire, qui, dans le siècle précédent, avait renversé

le trône, et rendu le peuple esclave. Lord Morpeth demanda la permission de présenter un bill, tendant « à mettre la constitution hors d'atteinte, en ordon- » nant que les officiers, jusqu'au rang de colonel in- » clusivement, ne pussent être privés de leurs com- » missions qu'en vertu d'un jugement ou par une cour » martiale, tenue à cet effet, ou par une adresse de » l'une ou l'autre des deux chambres du parlement. » Cette motion fut discutée très longuement, et avec beaucoup de chaleur. Après avoir justifié, par des arguments irrésistibles, la saine doctrine et les principes de la constitution, Walpole fit observer que la conduite d'un officier pouvait être influencée par un esprit de malice, de vengeance ou de faction, au point de l'engager à s'opposer en tout aux mesures du gouvernement; « et, en pareil cas, dit-il, je regar- » derais comme un bien mauvais ministre tout homme » qui hésiterait à conseiller S.M. de destituer un tel offi- » cier; je lègue au contraire à tous ses ministres futurs » l'obligation de déclarer en toute occasion à leur » maître, qu'un tel homme est incapable d'avoir au- » cun commandement dans ses armées. » La motion fut rejetée sans division.

Nonobstant le peu de succès de cette tentative, l'opposition renouvela l'attaque, en faisant la motion d'une adresse tendante à ce que S. M. fût priée de faire connaître à la chambre, d'après quels avis elle s'était déterminée à priver de leurs emplois le duc de Bolton et lord Cobham, et quels crimes on leur reprochait. Cette motion, fortement appuyée,

fut également rejetée, quoique les ministres refusassent de faire aucune réponse.

L'opposition fondait son principal espoir sur la question de la révocation du bill septennial; question produite pour la première fois en cette occasion, et renouvelée depuis chaque année. Ce bill avait été dans le principe provoqué par les whigs, qui le crurent nécessaire pour garantir la succession protestante, et vivement combattu par les torys et les jacobites. Les mêmes arguments, employés dans l'origine par les deux partis, furent de nouveau reproduits, avec toute la force que l'éloquence, le raisonnement et des allusions remplies de malignité pouvaient leur prêter. La principale objection élevée contre ce bill était que les élections pour un parlement septennial étaient plus sujettes à être influencées par la corruption, que celles qui avaient lieu pour des nominations triennales. Walpole se surpassa lui-même dans cette discussion, et mit tellement en lumière les dangers et les inconvénients des parlements triennaux que la question fut rejetée à une majorité de 247 contre 184.

La cérémonie du mariage entre le prince d'Orange et la princesse royale est célébrée le 14 mars, par l'évêque de Londres. Message du roi qui demande à être mis en état d'augmenter ses forces si les circonstances l'exigeaient, entre la dissolution du présent parlement et l'élection d'un nouveau. La motion pour prendre ce message en considération est adoptée, et les communes instruisent S. M., par une adresse, qu'elles

ont rempli ses désirs. En conséquence d'un message subséquent, elles passent un bill autorisant S. M. à accorder à la princesse royale une annuité viagère de 5000 liv. Le parlement est prorogé le 16 avril, et dissous deux jours après. Par une proclamation, des ordres sont expédiés pour l'élection d'un nouveau, qui est convoqué pour le 18 juin.

1735.

L'inactive neutralité de l'Angleterre, au milieu de la guerre générale qui désolait l'Europe, était presque regardée comme ignominieuse par le peuple. Les mécontents, dont le nombre augmentait, reprochaient au gouvernement ce qu'ils appelaient son défaut d'énergie, et son indifférence pour l'honneur national, tandis que les avantages que la continuation de la paix mettait la *France* à même de retirer de l'industrie, du commerce et des manufactures étaient à peine sentis, parce qu'ils étaient moins éclatants. En outre, les alarmes et le ressentiment excités par le projet d'accise, que le peuple redoutait encore, eurent tant d'influence dans les élections, que les partisans de l'administration de Walpole se trouvèrent en moindre nombre que dans le dernier parlement.

La session fut ouverte le 14 janvier, par un discours émané du trône, dans lequel il était question d'un plan formé de concert avec la hollande, pour servir de base à des négociations de paix générales. Le roi faisait en même temps sentir aux chambres

que dans les circonstances où se trouvait l'Europe, il était à propos qu'à tout événement la Grande-Bretagne se tînt en état de défense. Les deux chambres votèrent des adresses de remercîment après l'opposition d'usage de la part de la minorité. Elles accordèrent une levée de 30,000 matelots, et portèrent les forces de terre au nombre de 25,744 hommes effectif.

La chambre haute s'occupa d'une pétition de plusieurs pairs écossais, qui se plaignaient d'une influence illégale dans l'élection de 16 d'entr'eux, accusaient le ministre de s'être procuré des votes par différents actes de corruption, et d'avoir intimidé les électeurs par la présence des troupes. Les lords que le roi avait privés de leurs emplois étaient les principaux moteurs de cette attaque, qui, quoique dirigée avec beaucoup d'adresse et de vigueur, se termina en faveur du ministre. A la clôture de la session, le 15 mai, le roi fit connaître dans son discours, l'intention où il était de visiter ses possessions d'Allemagne, et de nommer la reine régente du royaume pendant son absence. Immédiatement après la prorogation, S. M. s'embarqua pour la Hollande, pour se rendre dans le Hanovre, d'où elle revint au mois de Novembre.

1736.

Les négociations et les efforts du cabinet britannique, pendant le cours de l'année précédente, avaient été aussi heureux qu'on pouvait le désirer,

et le roi, en ouvrant la session le 15 janvier, félicita les chambres sur la perspective d'une paix prochaine et générale, dont les articles préliminaires, acceptés par l'empereur et le roi de France, avaient été approuvés par lui, parce qu'ils ne différaient pas essentiellement du plan de pacification qu'il avait proposé aux puissances belligérantes. S. M. avait également, par une résolution prise de concert avec les Etats-Généraux, déclaré aux cours de Vienne et de France qu'ils étaient prêts à concourir à un traité, dont l'objet serait de *perfectionner* ces articles. Le roi termina son discours, en exprimant d'une manière affectueuse l'espoir que cette heureuse perspective de paix au dehors contribuerait puissamment à établir la concorde et l'harmonie au dedans. Des adresses de remercîment votées à l'unanimité, furent gracieusement accueillies. Une motion tendante à réduire à 15,000 le nombre des matelots pour le service de l'année, fut adoptée à peu près avec la même unanimité, et les forces de terre furent réduites à 17,704 hommes.

La dette entière de la nation, à Noël 1735, s'élevait à 47,938,298 liv. 3 s. 3½ d.

Le mariage du prince de Galles avec la princesse de Saxe-Gotha, sœur du duc régnant, fut célébré le 27 avril. Tandis que l'on délibérait dans la chambre des communes sur les félicitations d'usage en pareil cas, deux jeunes orateurs du parti de l'opposition, M. Littleton, depuis lord Littleton, et M. Pitt, devenu depuis le célèbre lord Chatam, se firent émi-

nemment distinguer par deux discours de la plus grande éloquence. « Le premier, dit *Tyndal* (vo» lume XX, page 301), prouva qu'il avait bien étu» dié Cicéron. Quant au discours du second, l'anti» quité offre peu de modèles d'une semblable per» fection. Ce discours, moins diffus que ceux de » Cicéron, était plus brillant que les plus beaux » morceaux de Démosthènes. »

Les juges de paix du comté de Middlesex ayant fait le dénombrement des maisons où l'on vendait de l'esprit de genièvre, trouvèrent dans les limites de Westminster, de la Tour et de la jurisdiction de Finsbury, non compris Londres et Southwark, 7044 maisons et boutiques où l'on vendait publiquement cette liqueur en détail, outre ce qui se vendait en secret dans les greniers, dans les caves et les pièces situées sur le derrière des maisons. Ils exposèrent dans leur pétition à la chambre des communes que l'usage constant et immodéré de cette liqueur avait déjà fait périr des milliers de sujets de S. M., et détérioré la santé d'un grand nombre d'autres, au point de les mettre hors d'état de servir dans l'armée. Le comité auquel cette pétition fut renvoyée fut d'avis que le bas prix des liqueurs spiritueuses était la cause principale de leur excessive et pernicieuse consommation, et que le remède le plus efficace était d'assujetir à un droit considérable toutes les liqueurs de cette espèce. Il fut en conséquence passé un bill qui assujétissait à un droit de 20 schellings par gallon toutes les liqueurs spiritueuses, et

défendait à toutes personnes d'en débiter sans une licence pour laquelle il devait être payé 50 liv. ster. par an. Un grand nombre de pétitions contre ce bill, présentées par les négociants faisant le commerce des Indes-occidentales et les distillateurs, ne produisirent aucun effet. Pendant le cours de ces débats, un message du roi fit connaître à la chambre, que les changements que devait produire ce bill sur les liqueurs spiritueuses, pouvant affecter le revenu de la liste civile, S. M. consentait à accepter tout autre revenu d'une égale valeur. La chambre accepta cette proposition, et l'indemnité due à S. M. fut fixée à 70,000 liv. ster. par an. Le roi fut autorisé, par un autre bill, à prendre sur le fond d'amortissement la somme de 600,000 liv. à un intérêt qui n'excéderait pas trois pour cent par an.

Le 16 février, le lendemain de la dernière pleine lune, avant l'équinoxe la marée s'éleva à près d'un pied et demi plus haut qu'à aucune autre époque connue, les avocats de Westminster-Hall furent obligés de regagner leurs voitures en bateau, le jardin et la place de la parade, dans le parc St.-James, furent inondés, ainsi qu'une partie du quai de la Tour.

Le 5 mai, il fut passé un bill pour naturaliser la princesse de Galles.

Un bill généralement appelé *bill de main morte*, fut passé le 20 mai, à l'effet de restreindre les donations de terres à des gens de main morte et les empêcher d'en acheter. Cet acte défendit

à toutes personnes de léguer des terres pour des usages pieux, ou à des corporations de charité, par testament ou donation, lesquels étaient déclarés nuls, à moins qu'ils ne fussent exécutés un an avant le décès des donateurs. Les universités furent exceptées, il leur était seulement défendu d'acheter des bénéfices.

La clôture de la session eut lieu le 20, et le roi, ayant nommé la reine régente, partit immédiatement après pour le Hanovre.

1737.

Pendant l'absence du roi, la capitale et d'autres parties du royaume furent le théâtre de différents troubles. L'exécution du bill sur la liqueur de genièvre fut la cause principale de ceux qui eurent lieu à Londres; un délit d'une nature plus atroce excita l'attention du gouvernement. Wilson, contrebandier déterminé, fut condamné à être pendu à Edimbourg, pour avoir volé un percepteur du revenu. Les officiers de milice bourgeoise et les gardes de la ville eurent ordre d'assister à l'exécution, afin d'empêcher la délivrance du coupable. L'exécution eut lieu sans la moindre apparence de sédition, et l'exécuteur placé au sommet de l'échelle, était occupé à couper la corde qui suspendait le corps, lorsque les magistrats se retirèrent. En ce moment, la populace se précipita vers le gibet; une partie força les rangs des gardes, d'autres jetèrent de grosses pierres aux soldats, dont plusieurs furent blessés. Le capitaine Porteous, fut lui-même atteint, et devint si furieux

de cet outrage, qu'il ordonna à ses soldats de faire feu : ceux-ci obéirent, et il y eut cinq personnes tuées et un grand nombre de blessées. Portéous, arrêté sur-le-champ, fut mis en jugement pour avoir ordonné aux soldats de tirer sans en avoir reçu l'ordre du magistrat civil, et fut condamné à mort. Cependant, comme sept des jurés l'avaient acquitté, et que le verdict qui l'avait condamné avait reconnu que lui et les gardes avaient été attaqués et atteints par des pierres d'une grosseur considérable, qui avaient blessé plusieurs de ses soldats; une inconséquence aussi ridicule, et d'autres circonstances favorables engagèrent la régente à accorder au condamné un répit de six semaines, afin d'examiner les circonstances de cette affaire; mais quatre jours après l'arrivée du répit à Edimbourg, la populace se porta subitement à la prison vers dix heures du soir, surprit les gardes, s'empara de toutes leurs armes, se pourvut de munitions, occupa les portes de la ville, attaqua la geole, chassa le prévôt, et les magistrats qui tentaient de la disperser, et blessa plusieurs personnes de leur suite. Les séditieux mirent ensuite le feu à la porte de la prison, se répandirent dans les préaux, forcèrent les portes-clés de leur ouvrir les portes, mirent en liberté tous les prisonniers, entraînèrent Porteous sur la place ordinaire des exécutions, et le pendirent à un étendoir de teinturier.

Le discours du trône, prononcé le 1er. février à l'ouverture du parlement, exprimait la surprise et

le chagrin causés à S. M. par les derniers troubles. Les communes, après avoir voté l'adresse d'usage, prirent le subside en considération, et votèrent 10,000 matelots et un effectif de 17,704 hommes pour le service de l'année. Les sommes necessaires furent levées partie par le moyen de taxes sur les terres et sur la drêche, et complétées par un million accordé sur le fond d'amortissement.

La Grande-Bretagne éprouva à cette époque une perte sensible par la mort du chancelier Talbot, magistrat accompli sous tous les rapports, mais éminemment distingué par ses vertus, par un jugement sain et un savoir profond. Quelque grande cependant que fût cette perte, elle fut amplement compensée par le rare mérite et les talents remarquables de son successeur, lord Hardwicke (*Philippe Yorke*). Ce magistrat si justement célèbre fut nommé solliciteur-général en 1719, procureur-général, en 1723; lord grand-juge du banc du roi au mois d'octobre 1733; créé baron Hardwicke au mois de novembre suivant; nommé lord chancelier au mois de février 1737, et créé comte en 1754. Il résigna le grand sceau en 1756, après avoir successivement donné dans toutes ces fonctions des preuves d'une rare intégrité et de la connaissance la plus profonde des lois et des hommes. Cet homme illustre sera à jamais un modèle accompli pour tous ses successeurs dans les places les plus éminentes.

Une enquête particulière ayant eu lieu dans la chambre des communes sur le jugement et l'assassi-

nat du capitaine Porteous, il fut passé un bill qui déclarait le prévot Alexandre Wilson incapable de remplir aucun emploi de magistrature dans la ville d'Edimbourg ou dans tout autre endroit de la Grande-Bretagne, et condamnait le corps municipal à une amende de 2000 liv. ster. au profit de la veuve de Porteous. Un autre bill promettait une récompense de 200 liv. à quiconque découvrirait et convaincrait, par son témoignage, quelqu'un des individus qui avaient pris part à cet assassinat.

Le ministre propose une résolution tendante à appliquer un million du fond d'amortissment, au rachat d'une somme égale des anciennes annuités de la mer du Sud.

Différents moyens sont proposés dans la chambre des communes, pour réduire à trois pour cent les intérêts de toutes les créances rachetables. Après de longs débats, aucun de ces moyens n'est jugé convenable ni praticable. Une motion tendante à empêcher les comédiens de jouer aucunes pièces nouvelles avant qu'elles n'eussent été approuvées par l'administration, donne lieu à des débats fort vifs; un bill à cet effet est enfin proposé et adopté. La motion d'une adresse ayant pour objet de prier S. M. de vouloir bien faire un fond de 100,000 liv. par an pour le prince de Galles, fut l'objet le plus important des débats qui eurent lieu pendant cette session.

L'expérience avait appris à George II, avec quelle facilite l'héritier présomptif de la couronne pouvait être entraîné à se réunir à l'opposition contre les

mesures du conseil. Ce prince, craignant que l'arrivée de son fils augmentât la fermentation déjà existante dans le royaume, et les embarras du gouvernement, lui avait fait différer de jour en jour de permettre qu'il s'éloignât du pays d'Hanovre; mais un événement imprévu l'engagea à hâter le départ du prince. Le roi fut instruit qu'un mariage secret entre son fils et la princesse royale de Prusse était tout prêt à se conclure; et comme ces deux rois conservaient depuis leur plus tendre jeunesse la plus violente antipathie l'un pour l'autre, antipathie que leur qualité de beaux-frères n'avait point affaiblie, rien ne pouvait être plus désagréable au roi que le projet de ce mariage. S. M. n'en eut pas plutôt reçu la nouvelle, qu'elle expédia à son fils l'ordre de revenir immédiatement en Angleterre. Ce prince obéit sur-le-champ, et arriva bientôt après à St.-James, où il fut assez froidement reçu par le roi. La crainte de l'indignation de son père le tint d'abord dans la soumission que l'on pouvait attendre d'un prince âgé de 21 ans; mais à mesure qu'il avançait en âge et qu'il acquit la conscience de sa dignité, la froideur de son père et l'état de gêne dans lequel il était forcé de vivre le révoltèrent. Son goût pour la littérature le porta à rechercher la société des personnes les plus distinguées par leurs talents et leurs connaissances. Ainsi, la conduite inexplicable du roi le jeta dans la société des principaux membres de l'opposition, qui passaient en même temps pour les hommes les plus recommandables par leur esprit,

leurs talents et leur honnêteté. Son hôtel devint le rendez-vous des Pitt, des Litileton, des Grenville, dont il fit sa société et qu'il admit dans la composition de sa maison. Bolingbroke gagna entièrement sa confiance, par ses manières aimables et les charmes de sa conversation, et contribua principalement à augmenter son ressentiment contre le roi, et à lui persuader que la cause de l'opposition était celle de l'honneur et de la liberté. Dans ces dispositions, son Altesse Royale se rendit un jour dans l'antichambre du roi; et sans aucune démarche préalable, demanda d'être admis immédiatement en sa présence. Le roi fut sur le point de céder à son indignation et de se porter sur-le-champ à quelque extrémité contre son fils; mais Walpole le détermina, quoiqu'avec beaucoup de peine, à écouter avec l'apparence de la bonté ce que le prince avait à lui communiquer. Le prince étant entré chez le roi, forma trois demandes : la première de faire une campagne sur le Rhin dans l'armée impériale; la seconde avait pour objet son établissement ou du moins un mariage convenable, et la troisième, une augmentation de revenu, en donnant à entendre qu'il avait contracté des dettes. Le roi se montra disposé à lui accorder cette dernière demande, mais ne fit aucune réponse aux autres. Forcé de renoncer à l'espoir d'épouser sa cousine, et le roi de Prusse n'étant pas moins que George II, opposé à cette union, le prince épousa, le 27 avril 1736, la princesse de Saxe-Gotha, dont la beauté, les vertus et les talents, lui firent oublier

sa première passion. Le mariage de l'héritier présomptif du trône augmenta beaucoup sa popularité ; cependant, loin de faire cesser la malheureuse mésintelligence qui existait entre le père et le fils, cette union et l'intervention projetée du parlement dans les affaires du prince, ne firent que l'augmenter. Walpole résolut de soutenir le roi dans sa juste prérogative, contre une mesure aussi inconstitutionnelle que peu respectueuse, et témoigna néanmoins combien il regrettait que S. M. eût imprudemment différé d'accorder au prince un revenu permanent de 50,000 liv. et un douaire à la princesse. Le ministre, après beaucoup d'efforts, réussit enfin à obtenir une concession sur ces deux points. Le prince en fut instruit par un message formel, qui lui fut délivré par le lord chancelier à la tête des lords du cabinet. Le prince les pria « de déposer aux pieds » du roi l'expression du profond respect dont il était » et dont il serait toujours pénétré pour sa personne » royale, de l'assurer qu'il était extrêmement re» connaissant de toutes les bontés de S. M., tant » pour lui que pour la princesse, ainsi que de l'in» tention gracieuse où était le roi d'accorder un » douaire à S. A. R.; mais qu'à l'égard du message, il » était fâché de ne pouvoir y rien répondre, parce que » l'affaire n'était plus entre ses mains. » Lorsque cette réponse fut rendue au roi, S. M. parut mécontente, mais elle ne répliqua pas. C'est dans ces circonstances que fut faite, dans la chambre des communes, la motion dont nous avons fait mention, et qui fut for-

tement appuyée par le parti entier de l'opposition. Sir Robert Walpole défendit la prérogative de la couronne, le droit qu'avait le roi de disposer de son revenu, sans l'intervention du parlement, et de ne pas souffrir que l'on s'immisçât dans l'administration de sa famille. Il instruisit la chambre du message adressé au prince par le roi, et soutint que 50,000 liv. sterl. par an, outre le revenu provenant du duché de Cornouailles, était une somme suffisante, et tout ce que le roi pouvait accorder sur sa liste civile. La motion fut rejetée par une faible majorité de 234 contre 204. L'indiscrétion que commit le prince en soumettant au parlement une question aussi inconstitutionnelle, la violence de ses conseillers, et particulièrement les insinuations indécentes dirigées contre la reine, dans le cours des débats, offensèrent extrêmement le roi, et augmentèrent naturellement la sévérité de sa conduite envers le prince, qui, se considérant comme prisonnier d'état dans le palais de son père, saisit la première occasion qui se présenta pour se soustraire à sa domination. La famille royale se trouvant à Hampton-Court, la princesse de Galles éprouva les douleurs de l'enfantement, et le prince, sans en donner le moindre avis au roi ni à la reine, la ramena précipitamment au palais de St.-James, où elle accoucha la nuit même d'une princesse, avant que la reine ou aucun des officiers d'état, dont la présence était nécessaire en pareil cas, eussent eu le temps d'arriver. Lorsque la reine vint le lendemain matin rendre visite à la princesse

de Galles, le prince chercha à excuser son départ précipité, en alléguant à S. M. les douleurs subites que la princesse avait éprouvées, et qui exigeaient des secours si prompts et si immédiats, qu'il avait été jugé plus prudent de la ramener à Londres, que d'attendre à Hampton-Court des médecins et des sages-femmes, qui auraient pu arriver trop tard. Il pria la reine de faire part au roi de ses motifs, et manifesta l'intention de se rendre le matin même auprès de S. M.; mais d'après les avis de la reine, il consentit à différer sa visite de quelques jours. Le roi était si vivement offensé, que loin d'être touché de cette justification, il résolut d'en témoigner son ressentiment, d'une manière aussi publique que l'avait été l'injure. Un nouveau message, préparé à cet effet, fut en conséquence remis au prince, avec la même formalité. En réponse à ce message le prince écrivit une lettre très soumise, dans laquelle il témoignait son chagrin d'avoir déplu au roi, et demandait la permission de se rendre le lendemain matin auprès de S. M. Cette demande ayant été rejetée, le prince la renouvela plusieurs fois, en exprimant l'espoir et le désir extrême d'obtenir son pardon; mais ses supplications ne produisirent aucun effet, et le roi prit la résolution violente de renvoyer le prince des appartements qu'il occupait au palais de St.-James. Le chancelier et ses amis ayant témoigné le chagrin que leur causait cette résolution, et déclaré que leur avis était de ne pas pousser les choses à cette extrémité, si cela était compatible

avec l'honneur de S. M., Walpole répondit, que telle était la résolution définitive du roi. Il fut proposé alors d'envoyer un message au prince pour lui faire connaître le genre de soumission et les changements dans sa conduite, que le roi désirait comme conditions de la réconciliation. Sir Robert Walpole rejeta ce parti, qui donnerait, dit il, naissance à une guerre de plume entre le roi et son fils, guerre qui aurait des suites plus funestes que la détermination du roi; on procéda donc à la rédaction du message. Le chancelier fit des remontrances sur l'inconvenance, la dureté du style et sur ses représentations; quelques expressions plus douces furent substituées à celles qui avaient paru trop dures dans le message, qui, après une récapitulation de tous les torts du prince, se terminait en ces termes: « Jusqu'à ce » que vous retiriez votre confiance à ceux dont les » avis dirigent votre conduite injustifiable envers » moi et envers la reine; et jusqu'à ce que vous soyez » rentré dans le devoir, vous ne résiderez pas dans » mon palais, et je ne permettrai pas qu'il soit le » rendez-vous de gens qui, sous les apparences de » leur attachement pour vous, fomentent les divi- » sions que vous avez fait naître dans ma famille et » qui affaiblissent l'intérêt commun de tous ses » membres. Dans cette situation, je ne recevrai au- » cune réponse que lorsque vos actions annonceront » un juste sentiment de vos devoirs et de votre sou- » mission, qui puisse m'engager à pardonner ce qui » doit être à présent l'objet de mon juste ressenti-

» ment; en attendant, ma volonté est que vous quit- » tiez le palais de St.-James avec toute votre famille, » lorsque vous pourrez le faire sans danger ou sans » inconvenients pour la santé de la princesse. Je lui » laisserai pour le présent le soin de ma petite-fille, » jusqu'à ce que le temps soit venu pour moi de son- » ger à son éducation. » Toutes les démarches ultérieures du prince étant restées sans effet, il quitta le palais, et se retira à l'hôtel de Norfolk, place St.-James, où il établit sa résidence, et sa maison devint un centre d'opposition politique. Le roi fit publier en conséquence, un ordre qui interdisait l'entrée de ses palais, et l'honneur de paraître en sa présence, à toutes les personnes qui faisaient leur cour au prince et à la princesse de Galles. Pendant le cours de cette importante et malheureuse transaction, le prince donna de grandes preuves de courage et de sensibilité, consignées dans un rapport circonstancié laissé par lord Hardwicke (*papiers d'Hardwicke*). Les détails les plus intéressants de ce récit ont été extraits des Mémoires de sir Robert Walpole. (vol. II, *chap.* 48, *page* 442 *à* 492.)

Le parlement est prorogé le 21 juin. Cette année fut marquée par un événement également funeste pour l'Angleterre et pour le roi, la mort de la reine Caroline. La santé de S. M. s'affaiblissait depuis quelque temps, et la maladie qui causa sa mort fut une hernie que, par des motifs de délicatesse, elle eut l'imprudence de cacher, même aux gens de l'art qui furent appelés pour lui donner des secours. Sur

des symptômes plus ou moins équivoques, les médecins jugèrent que cette princesse avait la goutte dans l'estomac, et lui administrèrent des cordiaux énergiques, qui produisirent une inflammation d'entrailles qui fut bientôt suivie de la gangrène et de la mort. Elle expira le 20 novembre, et garda jusqu'au dernier moment sa sérénité, son caractère, sa dignité et sa grandeur d'ame, montrant la plus grande soumission aux décrets de la Providence. Elle envoya à son fils sa bénédiction et un message de pardon, et dit à sir Robert Walpole qu'elle l'aurait vu avec plaisir; mais que la prudence l'avait dissuadée de cette entrevue, qui aurait pu embarrasser et irriter le roi. Au lit de la mort, elle témoigna son approbation des mesures de sir Robert Walpole, et la haute opinion qu'elle avait de sa droiture et de ses talents; se tournant ensuite vers ce ministre qui était avec le roi près de son lit : « J'espère, lui dit-elle, que vous » n'abandonnerez jamais le roi, et que vous conti- » nuerez de le servir avec votre fidélité accoutu- » mée. » Elle ajouta, en prenant la main du roi, « Je vous recommande S. M. » Il est impossible de décrire les marques d'affection et de sensibilité que donna George II pendant la maladie de la reine, et le regret que lui causa sa perte; il veillait sans cesse auprès de son lit avec la plus grande anxieté, et on eut beaucoup de peine à le déterminer à prendre quelque repos, jusqu'au moment où elle expira. Long-temps encore après ce triste événement, le roi ne pouvait voir sir Robert Walpole sans fondre

en larmes (*Mémoires of Sir Robert Walpole*, vol. II, *chap.* 49, *pag.* 492).

1738.

L'attention de la nation entière était alors absorbée par les plaintes relatives aux déprédations, aux violences et aux cruautés commises par les Espagnols contre le commerce anglais en Amérique; et comme les pétitions et les débats à ce sujet étaient l'affaire la plus importante et presque la seule de cette session, un récit exact, clair et concis de l'origine, des motifs et des principales circonstances de ces querelles, qui se terminèrent par la guerre d'Espagne, est d'autant plus nécessaire, que les historiens n'en ont rendu qu'un compte aussi confus qu'infidèle.

Les Espagnols ayant les premiers découvert le Nouveau-Monde, prétendirent avoir un droit exclusif à la possession de tout le continent, particulièrement lorsque le Brésil tomba sous la domination de Philippe II, par son accession au trône de Portugal. Lorsque la grande existence de la monarchie espagnole commença à déchoir sous les faibles successeurs de Philippe, les Hollandais, les Français, les Anglais formèrent des établissements dans les îles et sur le continent d'Amérique. L'Espagne ne renonça pas néanmoins à son titre originaire, et les hostilités, rarement interrompues aux Indes occidentales, même en temps de paix, étaient une source inépuisable de querelles et de plaintes. Les traités de 1667 et de 1670, confirmaient non seu-

lement aux Anglais le droit de souveraineté sur toutes les terres, qu'ils possédaient alors en Amérique, mais ils réglaient, dans les termes les plus précis, le mode de relations dans cette partie du monde. L'article 9 du traité de 1670 défendait aux sujets respectifs de chaque nation de trafiquer avec les colonies ou possessions de l'autre aux Indes occidentales, à moins que ce ne fût en vertu d'une licence accordée par l'un ou l'autre des souverains. La permission formelle accordée aux vaisseaux anglais de relâcher dans les ports espagnols, en cas de mauvais temps ou d'autres accidents, offrait en outre une grande facilité aux relations mutuelles. Le traité de 1667, confirmé à cet égard pour tous les traités subséquents, donnait la liberté de visiter les bâtiments de commerce qui naviguaient près des ports et dans les mers appartenantes aux pays respectfs, et celle de confisquer les marchandises de contrebande; ce qui s'entendait des armes et des munitions. Ces visites se faisaient avec beaucoup d'indulgence dans les mers d'Amérique, par les gardes-côtes espagnols, pendant tout le temps que dura la grande rivalité entre la France et l'Espagne, parce que cette dernière puissance était portée à considérer les Anglais comme les amis les plus importants et les plus capables de protéger ses possessions d'outre-mer par la supériorité de leurs forces navales. Ainsi la connivence de l'Espagne favorisait singulièrement le commerce florissant, quoique illicite, qui existait entre les colonies anglaises et espagnoles,

mais cet état tranquille et de prospérité se trouva totalement changé par l'avénement d'un membre de la famille de Bourbon au trône d'Espagne. La permission stipulée de trafiquer avec la licence du souverain fut annulée, et il fut passé, à la compagnie de la mer du Sud, un contrat appelé communément *traité d'Assiento*, qui l'autorisait pour 30 ans à importer un certain nombre de nègres dans les colonies espagnoles, et lui accordait en outre le privilége d'envoyer chaque année à l'Amérique espagnole un seul bâtiment, d'un port déterminé, chargé de marchandises d'Europe. Quoique les Anglais eussent conservé la liberté de radouber leurs vaisseaux et de faire des vivres dans les ports espagnols; il ne leur était pas permis d'y faire le commerce. Les gardes-côtes visitaient les bâtiments avec plus ou moins de sévérité, quelques captures illégales furent le résultat de la rigueur avec laquelle ils tentaient de s'opposer à tout commerce illicite; il fut même commis en quelques occasions des actes de violence et de cruauté. Cette distance de l'Europe, les lenteurs des tribunaux espagnols, et l'intérêt des gouverneurs, qui les portait à prononcer des confiscations de bâtiments, dans lesquelles ils avaient une part, rendaient la réparation des torts difficile et presque impraticable.

Il existait à cette époque d'autres différends entre l'Angleterre et l'Espagne. Le droit de couper des bois de teinture dans la baie de Campêche, et de prendre du sel dans l'île de la Tortue, furent mis en

question. Les limites de la Caroline et de la Géorgie furent contestées. L'Espagne réclama les portions de ces colonies qui sont contigües à la Floride; et cette demande fut faite en termes si peu mesurés, que le gouvernement, craignant une attaque contre la Géorgie, avait envoyé un bataillon d'infanterie à Gibraltar, où il devait s'embarquer pour l'Amérique.

Dans ces circonstances, l'ambitieuse reine d'Espagne, qui aspirait toujours à la possession des duchés de Parme et de Toscane, qu'elle regardait comme héréditaires dans sa famille, ne dissimula pas qu'elle était mécontente de la paix; et lorsqu'à la mort de Jean Garton, dernier souverain de la maison de Médicis, la Toscane se trouva dévolue au duc de Lorraine, conformément aux traités, elle résolut de faire revivre ses droits sur ce duché, et fit même des ouvertures à l'Angleterre pour obtenir son appui, en insinuant que s'il lui était accordé, l'Espagne renoncerait à tous droits sur Gibraltar et Minorque, et réglerait d'une manière pleinement satisfaisante pour l'Angleterre, tous les différends existants entre les deux pays, relativement au commerce. La proposition de cette violation des traités les plus solennels tendant à rallumer une guerre générale étant rejetée, ce refus irrita plus que jamais la cour d'Espagne, et d'après les ordres qu'elle fit donner aux gardes côtes, ils redoublèrent de rigueur, et les plaintes répétées, qu'excitèrent leurs violences, parvinrent en Angleterre. Une pétition

fut en conséquence, présentée au roi par un corps nombreux de négocians, qui se plaignaient de ces déprédations, et spécifiaient plusieurs cas de captures et de confiscations illégales. Un mémoire énergique, fondé sur ces preuves, fut envoyé au ministre d'Angleterre à Madrid, avec ordre de le présenter au roi d'Espagne, et de requérir S. M. de donner des ordres pour faire punir ceux qui avaient commis ces atrocités, et accorder une prompte réparation aux sujets anglais qui pouvaient y avoir droit, déclarant que si, contre toute attente, ces instances ne produisaient pas l'effet désiré, S. M. britannique se verrait forcée de procurer à ses sujets la satisfaction qu'ils avaient droit de demander, en vertu du traité existant, et conformément au droit des gens. Le roi Philippe répondit au ministre qu'il ferait tout ce qui était en son pouvoir pour conserver l'amitié du roi d'Angleterre; mais malgré les pressantes réclamations du ministre anglais, qui déclara qu'une restitution immédiate et une punition exemplaire pouvaient seules satisfaire son maître, il n'obtint pas de réponse avant l'ouverture du parlement; il parut même que la cour d'Espagne n'envisageait pas cet objet sous le même point de vue que le cabinet anglais; elle contesta même plusieurs faits avancés dans le Mémoire.

Tel était l'état de la querelle entre l'Angleterre et l'Espagne à l'ouverture de la session, qui eut lieu le 24 janvier. Le discours de sa majesté, remarquable par sa brièveté, recommandait la prudence et l'una-

nimité dans l'expédition des affaires publiques. Les deux chambres présentèrent des adresses de condoléance à l'occasion de la mort de la reine, et bientôt après l'état des affaires entre l'Espagne et l'Angleterre fut pris en considération. Le 3 mars, plusieurs négociants, colons et autres, intéressés dans les colonies anglaises, ou faisant le commerce avec elles, présentèrent une pétition, dans laquelle ils récapitulaient tout ce qui avait donné lieu à leurs précédentes réclamations, et déclaraient que les Espagnols continuaient leurs déprédations, et avaient même poussé plus loin leurs violences et leurs cruautés. La chambre était chaque jour assaillie de pétitions et de pièces, où se trouvaient détaillés, dans les termes les plus pathétiques, les actes d'inhumanité commis envers les Anglais faits prisonniers en Amérique à bord des bâtiments marchands, et qui étaient forcés de travailler, les fers aux pieds, soit dans les chantiers espagnols, soit aux fortifications, sans autre nourriture que des vivres dégoûtants, rongés de vermine, et étant souvent torturés et plongés dans des cachots. Plusieurs capitaines et matelots furent interrogés à la barre de la chambre, et si l'on pouvait ajouter une foi entière à leurs dépositions, les faits étaient prouvés d'une manière incontestable ; mais ils ne furent pas examinés sous serment, et ne furent confrontés avec aucun témoin du côté des Espagnols. L'intérêt des déposants et l'espoir d'obtenir des réparations, les portait à exagérer leurs injures ; ils virent qu'il était populaire de se plaindre

des Espagnols, et cette connaissance de la disposition des esprits les enhardit à amplifier à l'envi l'énumération de leurs désastres.

Pour répandre un plus grand jour sur cette affaire, il est nécessaire d'observer que l'objet principal de l'opposition était d'exaspérer le mécontentement contre l'Espagne, au point de rendre tout accommodement impraticable, et de forcer ainsi le ministre à déclarer une guerre que les membres de ce parti regardaient comme un moyen probable d'obtenir son éloignement. En réponse à ceux qui, en adoptant cette opinion, allèrent jusqu'à alléguer que Walpole avait peur de la guerre, parce qu'il ne voyait de sûreté pour lui que dans la paix, le ministre dit : « Quant à la crainte que l'on suppose généralement à un ministre de s'embarquer dans une » guerre, je ne conçois pas bien sur quels motifs on » peut la fonder. Pour moi, ni la raison, ni ma propre expérience ne m'offrent aucune cause qui » puisse me faire croire qu'un ministre ne soit pas » aussi en sûreté en temps de guerre que pendant la » paix. A en juger même d'après les seules lumières » de la raison, il est de l'intérêt d'un ministre qui a » quelques malversations à se reprocher, de désirer » la guerre, parce qu'en fixant les regards de la nation, elle les détourne de l'examen de sa conduite. » D'ailleurs, il n'est pas responsable du mauvais » succès d'une guerre, au même degré qu'il l'est des » fautes de son administration. »

Les affaires d'Espagne occupaient l'attention pu-

blique à un tel point, que toute autre considération disparaissait devant elles; et, nonobstant le profond respect de la nation pour la liberté de la presse, on ne prit aucun ombrage de la résolution votée unanimement de faire exécuter le réglement qui défendait la publication des débats pendant que la chambre était en séance, ainsi que pendant les vacances.

Au nombre des témoins interrogés à la barre de la chambre, relativement aux déprédations et aux indignités de toute espèce commises par les Espagnols, se trouvait un nommé Jenkins, dont le navire avait été abordé sept ans auparavant par les vaisseaux garde-côtes, et dont, suivant les journaux du temps, le capitaine avait mis l'équipage à la torture, et avait, dit-on, pendu trois fois Jenkins, une fois entre autres avec le mousse de la chambre à ses pieds, et lui avait ensuite coupé une oreille, en lui disant de la porter à son roi. L'effet que produisit sur la nation en général ce conte ridicule, qui avait fait alors peu de sensation, fut proportionné aux sentiments d'horreur et de vengeance qu'il excita dans la chambre des communes, qui aurait adopté avec ardeur les résolutions les plus péremptoires, si sir Robert Walpole ne s'y était pas opposé avec beaucoup d'adresse. Le ministre convint que les pétitionnaires avaient clairement prouvé leurs pertes; que les déprédations commises par les garde-côtes étaient contraires au droit des gens, aux traités existants entre l'Angleterre et l'Espagne, aux droits incontestables et aux priviléges des sujets britanniques,

et étaient de nature à provoquer le plus vif comme le plus juste ressentiment. « Je pense cependant, dit » sir Robert, que si nous pouvons obtenir une satis- » faction convenable et une entière réparation, par » des voies amicales, nous ne devons pas précipiter » la nation dans une guerre dont l'issue doit nous » inspirer les plus grandes craintes, tandis que tout » ce que nous pourrions espérer du succès le plus » complet serait une satisfaction convenable pour » les injures passées, et une garantie suffisante con- » tre leur renouvellement. Or, nous avons encore » l'espoir d'obtenir ces avantages par la voie des né- » gociations. » La chambre adopta en conséquence une adresse tendante à ce que sa majesté fût suppliée de faire tous ses efforts pour obtenir une réparation effective des insultes faites à ses sujets, des pertes éprouvées par eux, et des atteintes portées à l'honneur de sa couronne. La chambre assurait en outre sa majesté que dans le cas où des démarches amicales n'auraient aucun résultat satisfaisant, les communes la mettraient à même de prendre les mesures que l'honneur et la justice exigeraient qu'elle adoptât. L'adresse votée dans la chambre haute était encore plus énergique, et le roi accueillit favorablement l'une et l'autre.

Il fut fait le 5 mai une autre motion, dont l'objet était de présenter un bill, sous le titre plausible d'acte tendant à encourager et protéger efficacement le commerce avec l'Amérique. Le but de cet acte était de donner aux officiers et aux matelots qui

participeraient à un combat, la propriété de toutes les prises faites sur les Espagnols après une déclaration de guerre. Les matelots devaient recevoir 5 liv. sterl. pour chaque Espagnol fait prisonnier en mer, et la propriété de toutes les places enlevées à l'ennemi devait être conférée aux capteurs par une patente du roi. Le ministre s'éleva avec beaucoup de force contre cette motion, dont il fit sentir l'inconvenance, en prouvant qu'un pareil acte équivaudrait à une déclaration de guerre, et compromettrait la Grande-Bretagne avec tous les peuples commerçants de l'Europe. La motion fut rejetée à une grande majorité, et peu de jours après cette discussion, c'est-à-dire, le 20 mai, le parlement fut prorogé. Environ quinze jours après, la princesse de Galles fut délivrée d'un fils, qui fut baptisé sous le nom de George (actuellement roi d'Angleterre). Vers le même temps, une forte escadre fit voile pour la Méditerranée, sous les ordres de l'amiral Haddock. Le gouvernement envoya des instructions à tous les Anglais dans les différents ports d'Espagne, pour les inviter à faire enregistrer tous leurs effets chez les notaires, en cas de rupture. La Géorgie reçut des secours en troupes et en munitions, pour être en état de résister aux Espagnols, qui menaçaient de l'envahir.

Ces mesures vigoureuses engagèrent la cour de Madrid à envoyer presque immédiatement au ministre d'Espagne en Angleterre, des instructions d'une nature si pacifique, qu'au mois de septembre il fut signé des préliminaires qui devaient servir de

base à un traité d'accommodement, ou plutôt à cette fameuse convention qui fit tant de bruit en Europe, et détruisit presque entièrement la tranquillité intérieure de l'Angleterre.

La cité de Londres adopta une résolution pour la construction d'un magnifique hôtel, destiné à servir de résidence aux futurs lords-maires. Les fondements de ce bâtiment furent jetés le 23 octobre de l'année suivante, et il fut habité en 1752.

Le bill ayant pour objet de diminuer la vente en détail des liqueurs spiritueuses, causa beaucoup d'émeutes dans les cités de Londres et de Westminster. Cette loi était si peu respectée, qu'en moins de deux ans plus de 12,000 personnes de la banlieue furent convaincues d'avoir illégalement vendu de l'eau-de-vie de genièvre. Près de la moitié fut condamnée à une amende de 100 liv. sterl., et 9000 payèrent 10 liv. sterl. pour s'exempter d'être enfermés dans une maison de correction.

1739.

Le parlement s'assembla le 1er. février. Le roi, dans son discours, informa les deux chambres qu'une convention avait été conclue et ratifiée entre lui et le roi d'Espagne, qui s'était obligé à réparer, par des paiements successifs, dont le terme était convenu, les pertes que les sujets anglais pouvaient avoir éprouvées, et qu'il avait été nommé des plénipotentiaires pour statuer, dans un temps limité, sur toutes les plaintes et sur les abus qui avaient

jusqu'alors interrompu le commerce de la Grande-Bretagne dans les mers d'Amérique. Lesdits plénipotentiaires devaient, en outre, régler tous les objets en litige, de manière à prévenir ou à faire cesser à l'avenir toute nouvelle cause ou prétexte de plainte. La motion d'une adresse de remercîments éprouva beaucoup d'opposition dans les deux chambres; cependant elle fut adoptée sans division dans celle des pairs, et passa à une grande majorité dans la chambre basse. La convention, soumise aux communes, fut renvoyée à un comité, et son contenu ayant été rendu public, les conditions excitèrent de violentes clameurs. La convention fut approuvée dans la chambre des pairs, à une majorité de 96 contre 74; mais 39 pairs signèrent une protestation très énergique, et le prince de Galles était à la tête de l'opposition. Walpole ouvrit la discussion dans la chambre des communes, par un discours qui dura deux heures et demie, et qu'il termina par la motion d'une adresse pour remercier sa majesté d'avoir communiqué la convention. La minorité, dans son opposition, fit un appel aux passions, et eut recours à tous les moyens qui pouvaient enflammer l'esprit public. Après les plus vifs débats, qui furent fréquemment interrompus par plusieurs pétitions dirigées contre la convention, l'adresse passa à une majorité de 260 seulement contre 232.

Il parut cependant, dans le cours de la discussion, que les amis du ministre étaient en majorité dans la

chambre, et l'opposition, convaincue qu'elle ne pourrait plus tenter aucuns efforts contre lui avec la moindre probabilité de succès, forma la résolution, non moins inconstitutionelle qu'inconvenante et même ridicule, d'alarmer la nation, en s'abstenant de remplir ses fonctions dans le parlement. Sir William Wyndham, qui conseilla cette mesure à l'instigation de Bolingbroke, l'introduisit dans la chambre des communes, par un discours très remarquable, dans lequel il s'élevait contre ceux qui avaient voté en faveur de l'adresse, comme formant une faction contre les libertés et les propriétés de leurs concitoyens. « Je fais, dit-il, mes derniers » adieux à cette chambre, et j'en appelle à la pro- » chaine, qui sera, je l'espère, libre et exempte de » toute influence; elle jugera ma conduite et celle » de mes amis dans cette occasion. Pour moi, je » finis en priant pour le salut de mon pays, seul de- » voir que j'aie encore la liberté de remplir. Je sup- » plie donc cette puissance suprême, qui est inter- » venue si souvent, et d'une manière si visible en » faveur des droits et des libertés de cette nation, » de continuer de veiller sur nous dans ces circons- » tances critiques et périlleuses où l'insolence de » nos ennemis au-dehors et l'influence de la cor- » ruption au-dedans, menacent de renverser la » constitution. »

L'insulte que l'on faisait à la chambre en traitant la majorité de faction, excita à un tel point l'indignation des membres, que l'un d'eux s'éleva pour

faire la motion d'envoyer l'orateur à la Tour; mais le ministre, qui sentait qu'une telle mesure exciterait une dangereuse fermentation dans le royaume, la prévint en se levant, et en représentant, dans un discours très animé, que les amis de la nation et de la chambre devaient avoir obligation à ceux qui, en se retirant, jetaient ainsi le masque. « Nous pouvons bien, dit-il, être en garde contre une rebellion ouverte, mais il est difficile de s'y mettre contre des traîtres secrets..... Je crains seulement qu'ils ne tiennent pas parole, et qu'ils ne reviennent...... Mais j'espère que leur conduite réunira d'une manière plus ferme que jamais, tous les véritables amis de l'heureux établissement de la couronne dans la personne de sa majesté et de sa famille, et que ceux des membres qui, avec de bonnes intentions, se sont laissés entraîner dans de semblables mesures, reviendront de leur erreur, en entendant sonner avec tant d'audace la trompette de la révolte. » Plusieurs membres de la minorité profitant de cet avis, refusèrent d'abandonner leurs fonctions parlementaires, et les applaudissements de leurs constituants furent la censure tacite de la conduite des autres, que rien ne pouvait justifier; car si la majorité des communes était réellement une faction influencée ou corrompue par le ministre, leur retraite de la chambre ne faisait qu'accroître les forces de cette faction, et si la constitution était en aussi grand danger qu'ils le prétendaient, leur désertion du seul poste où ils

pouvaient et devaient la défendre jusqu'à la dernière extrémité, était une violation lâche et manifeste de leurs devoirs les plus importants et les plus sacrés. Walpole déclara en même temps qu'aucun événement ne l'avait jamais délivré de plus grands embarras, et ne lui avait fourni de plus grands moyens d'assurer les véritables intérêts de la nation; que, perpétuellement harassé par les attaques de l'opposition, il ne pouvait présenter un seul bill, quelque avantageux qu'il pût être, qui n'éprouvât de l'opposition, et ne l'exposât aux traits les plus acérés de la calomnie. « Mais maintenant, dit-il, » que les principaux meneurs de la minorité se sont » retirés du parlement, je ne laisserai pas échapper » une occasion aussi favorable de proposer plusieurs » mesures qui offrent les plus grands avantages au » commerce et aux manufactures de l'Angleterre. » Un grand nombre de bills importants, relatifs à ces objets, furent passés en conséquence pendant la retraite des membres de la minorité. L'adoption de ces bills, en trompant leur espoir, accéléra leur repentir, procura à la Grande-Bretagne des réglements aussi sages qu'avantageux, fut pour Walpole un triomphe honorable, et sera pour les ministres futurs un exemple important à imiter en pareil cas.

La princesse de Galles accoucha d'un second fils le 14 mars.

S. M. ayant renouvelé avec le roi de Danemarck le traité de subside expiré en 1737, invita, par un message, les communes à remplir les engagements

qu'elle avait contractés par ce traité; savoir de payer à S. M. danoise 250,000 écus banco par an, à condition qu'elle entretiendrait pendant trois ans 5000 hommes d'infanterie et 1000 chevaux pour le service de la Grande-Bretagne ; de manière que ces troupes fussent toujours en état de se mettre en marche, deux mois après en avoir été prévenues. Le roi demandait, par un autre message, à être autorisé à accorder une annuité de 15,000 liv. sterl. à son fils le duc de Cumberland et à ses enfants, et 24,000 liv. par an aux deux princesses ses filles. La chambre fit droit à ces deux messages; le premier fut accueilli sans opposition, et le second n'éprouva que quelques objections. Les communes votèrent en outre en faveur de S. M. une somme de 50,000 liv. pour le mettre en état d'augmenter ses forces de terre et de mer, suivant les circonstances.

Les subsides ayant été votés, et les fonds faits, le parlement fut prorogé le 14 juin.

La face des affaires était à cette époque entièrement changée en Espagne, et la cour de Madrid, offensée du langage hautain et insultant du parlement anglais, paraissait très déterminée à ne pas remplir les conditions de la convention. Le roi d'Espagne lui-même se plaignit amèrement au ministre d'Angleterre, de l'insulte faite à son honneur, par le séjour prolongé d'une escadre anglaise dans la Méditerranée, et déclara que la compagnie de la mer du Sud refusant de payer l'arriéré de ce qu'elle devait pour avoir introduit des noirs aux Indes-oc-

cidentales, il se regardait comme libre de révoquer le contrat de l'*assiento*, et de saisir les effets de ladite compagnie pour s'indemniser de cet arriéré, qu'on faisait monter à 68,000 liv. Les ministres espagnols insinuèrent aussi que, si le droit de visiter les vaisseaux dans les mers d'Amérique n'était pas admis comme base des négociations futures, toute conférence ultérieure devenait inutile. Cette nouvelle ne fut pas plutôt en Angleterre, que le gouvernement fit les préparatifs les plus vigoureux pour des opérations offensives, et Horace Walpole, frère du ministre, alla en Hollande requérir le contingent de troupes stipulé en cas de guerre. Le ministre anglais à Madrid eut en même temps l'ordre d'insister sur une renonciation entière de la part de l'Espagne à tout droit de visiter des bâtiments anglais; et sur l'exécution immédiate de tous les articles stipulés par la convention. Le ministre d'Angleterre annonça, en remettant ce message, que S. M. avait pris la résolution d'accorder à ses sujets la liberté d'user de représailles envers les Espagnols, et qu'il avait ordre de quitter l'Espagne, s'il ne recevait pas sur-le-champ une réponse satisfaisante. La réponse fut l'équivalent d'une déclaration de guerre, et la cour d'Espagne se prépara aux hostilités avec une activité extraordinaire. Il fut en conséquence délivré des lettres de représailles contre l'Espagne. Une flotte considérable se rassembla à Spithead, l'embargo fut mis sur tous les bâtiments marchands prêts à faire voile, et l'escadre de la Méditerranée

reçut des renforts. Le roi avait donné ordre d'augmenter ses forces de terre, et de lever un corps de troupes de marine ; un grand nombre de vaisseaux de guerre fut mis en commission, et l'amiral Vernon fut envoyé aux Antilles pour y prendre le commandement de l'escadre destinée à agir dans ces mers. S. M. catholique ayant donné l'ordre de saisir et de détenir tous les vaisseaux anglais qui se trouvaient dans ses ports, le roi déclara la guerre à l'Espagne le 23 octobre.

Cette déclaration de guerre causa en Angleterre un enthousiasme général; on sonna les cloches dans toutes les églises de Londres, une foule nombreuse accompagna les hérauts dans la cité, et l'air retentit de toutes parts d'acclamations. Les fonds qui étaient en baisse, remontèrent sur-le-champ. Les possessions de l'Espagne aux Indes-occidentales, et les riches mines du Pérou et du Potosi s'offraient comme une riche proie aux aventuriers Anglais. L'ambassadeur de France, M. de Bussy, qui avait quitté l'Angleterre quelque temps auparavant, y fut envoyé de nouveau pour offrir la médiation de S. M. très chrétienne. On lui répondit que les choses étaient trop avancées, pour qu'un accommodement pût avoir lieu, et que de toutes les puissances de l'Europe, S. M. très chrétienne était la moins propre à remplir les fonctions de médiateur, puisque ses ministres à la Haye et ailleurs avaient déclaré publiquement qu'en cas de guerre, des traités et d'autres

engagements obligeaient la France à aider l'Espagne tant sur terre que sur mer.

Les membres qui s'étaient retirés prétendant que les obstacles qui s'opposaient à leur présence au parlement étaient maintenant levés par la déclaration de guerre, résolurent de reprendre leurs fonctions à la session suivante, qui s'ouvrit le 15 novembre. Le roi, dans son discours, instruisit les deux chambres de la situation des affaires; se plaignit des haines et des animosités publiques, et les invita à l'aider de leurs avis dans une conjoncture aussi critique et aussi importante. Les deux chambres votèrent dans cette occasion des adresses remplies de loyauté. Dans le cours des débats, Walpole traita, non seulement avec sévérité, mais avec mépris et indignation les membres qui s'étaient retirés; et il fit observer que l'unanimité avec laquelle les chambres avaient délibéré vers la fin de la session était le résultat de la démarche des membres dissidents, et que pendant leur retraite il avait été passé plus de lois avantageuses au peuple qu'à aucune autre époque connue, pendant le même espace de temps.

1740.

Le 6 mars, le roi annonça aux deux chambres, par un message, qu'il était sur le point de marier la princesse Marie, sa quatrième fille, au prince Frédéric, fils du landgrave de Hesse. S. M. exprimait en même temps l'espoir que les communes le

mettraient à même de donner une dot convenable à la princesse. La chambre vote à l'unanimité une somme de 40,000 liv. à cet effet. Un vaisseau, expédié des Indes-occidentales par l'amiral Vernon, apporte la nouvelle que cet officier s'est emparé de Portobello, dans l'isthme de Darien, et a détruit toutes les fortifications de la place. Les communes accordent au roi toutes ses demandes; elles pourvoient à l'entretien de 28,000 hommes de troupes de terre, outre 6000 soldats de marine; elles votent le subside du Danemarck; mettent S. M. en état d'équiper une marine puissante, et de payer certaines dépenses extraordinaires, non spécifiées dans les évaluations. Pour faire face à ces dépenses, elles ajoutent quatre schellings par liv. à l'impôt foncier, et autorisent le roi à déduire 1,200,000 liv. du fond d'amortissement. Les dépenses de la guerre s'élevèrent cette année à 4,059,722 liv.

La session se termina le 29 avril. L'hiver fut presque aussi rigoureux cette année qu'en 1709. Les fortes gelées commencèrent à Noël, et continuèrent avec la plus grande intensité, jusqu'à la fin de février. La glace qui couvrait la Tamise était si épaisse, qu'une multitude de gens habitaient des tentes, dont la surface était couverte, et qu'il y fut construit une grande quantité de barraques pour l'amusement de la populace.

Une flotte formidable de 27 vaisseaux de ligne, sans compter les frégates, les brûlots etc., etc., va renforcer l'amiral Vernon, dont l'intention était de

tenter une attaque contre la côte septentrionale de la Nouvelle-Espagne. Cet amiral échoue dans une attaque contre Carthagène. Les prises faites en mer, au lieu de produire un bon effet, donnent lieu à des querelles entre les soldats et les matelots ; une autre attaque aussi infructueuse sur l'île de Cuba, met le comble au mécontentement et à l'impatience de la flotte, à bord de laquelle les maladies et la mortalité exerçaient de grands ravages. Cet armement formidable, qui avait fixé l'attention de l'Europe entière, revient en Angleterre sans avoir rien fait qui pût compenser les frais de son équipement.

Le roi part pour le Hanovre au commencement de mai, après avoir nommé une régence. Peu de jours après son départ, le mariage de la princesse Marie fut célébré par procuration, et la nouvelle épouse s'embarqua au mois de juin pour le continent.

Une petite escadre, commandée par le commodore Anson fit voile au mois de septembre pour la mer du Sud, afin d'agir contre l'ennemi sur la côte du Chili et du Pérou, et de coopérer, au besoin, avec l'amiral Vernon.

Le projet, aussi humain qu'important de construire un hôpital pour y recevoir les enfants trouvés fut exécuté avec succès, sous la direction de commissaires nommés par le roi, et parmi lesquels figuraient les noms les plus respectables du royaume, sous la présidence du duc de Bedford.

Sir Robert Walpole avait perdu, par la mort de la reine, une protectrice puissante et affectionnée,

qui lui assurait non seulement l'attachement et la confiance du roi, mais encore une condescendance constante de la part du monarque, pour toutes les opinions de son ministre favori. Mais George, plus porté par ses inclinations martiales à recourir aux armes qu'aux négociations pour obtenir satisfaction, ne se trouvant plus sous l'influence douce et irrésistible de la reine, montra bientôt pour les idées pacifiques de Walpole une répugnance qui s'augmentait de jour en jour, et qui ne manqua pas d'encourager les autres ministres, et particulièrement le duc de Newcastle, à combattre quelques unes de ses mesures. Peu de temps après le départ du roi pour le Hanovre, la division s'augmenta à un tel point dans le cabinet, qu'il parut presque impossible que Walpole et le duc de Newcastle restassent ensemble dans le ministère. Leur division en vint au point de déterminer Walpole à donner sa démission, dans l'absence même du roi. L'intervention de lord Hardwicke parvint cependant à opérer une réconciliation, et on promit de part et d'autre d'agir de nouveau avec cordialité; mais les promesses d'hommes d'état en rivalité, et les réconciliations des ministres sont rarement sincères. La dissolution du ministère fut prévenue, mais la même mésintelligence continua, et sa conséquence immédiate fut de faire passer dans les rangs de l'opposition quelques uns des amis de Walpole, et d'en refroidir un plus grand nombre.

Au milieu de ces circonstances critiques, le par-

lement s'assembla le 18 novembre. Le roi assura les deux chambres qu'il était déterminé à poursuivre la guerre avec vigueur, quand même la France se joindrait à l'Espagne, comme sa conduite récente semblait en autoriser la supposition; il leur recommanda en conséquence de prendre en considération les subsides nécessaires pour mettre la nation dans une attitude telle qu'elle n'eut rien à craindre dans aucun cas; il insista enfin sur la nécessité d'adopter des mesures convenables pour empêcher l'exportation du froment, et de s'occuper d'un mode plus efficace de procurer des marins à la flotte dans la crise actuelle. Les communes ayant voté leur adresse de remercîments, passèrent un bill tendant à prohiber l'exportation des grains, et une autre pour l'encouragement et l'augmentation des matelots et pour armer et équiper la flotte d'une manière plus prompte et plus avantageuse. Le roi était à peine sorti de la chambre haute, que le duc d'Argyle se leva, avant qu'aucun des pairs ministériels eût pu proposer l'adresse d'usage, et après s'être fortement élevé contre la coutume nouvellement introduite de répéter le discours du trône dans le corps de l'adresse, il censura avec beaucoup d'amertume les opérations de la guerre, et prétendit que l'on n'avait pris aucune bonne mesure depuis le commencement des hostilités. Le duc termina son discours en proposant de faire revivre l'ancien mode d'adresses, d'assurer S. M. que les membres de la chambre l'aideraient de leurs personnes et de leur

fortune, et que pour donner une nouvelle preuve de leur respect et de leur dévouement à sa personne sacrée, à la famille royale et au gouvernement, ils feraient en leur noble qualité de conseil héréditaire de la couronne, tout ce que les intérêts du roi et de la patrie pourraient exiger dans les circonstances présentes. Cette proposition quoique appuyée, fut rejetée à une grande majorité, et l'adresse fut votée dans la forme ordinaire.

La princesse de Galles accoucha d'une autre princesse le 30 décembre.

1741.

Le plan principal de l'opposition, dans cette session mémorable, était de porter les derniers coups au reste de popularité que conservait encore le ministère, en lui imputant tous les mauvais succès de la guerre. On résolut en conséquence de l'attaquer personnellement et à découvert. Le 11 février, M. Sandys lui dit qu'il regardait comme un devoir d'honnêteté ordinaire de le prévenir que le vendredi suivant il proposerait contre lui un acte d'accusation divisé en plusieurs chefs; 450 membres se trouvèrent présents dans cette occasion importante; la discussion s'ouvrit à une heure.

Les chefs d'accusation étaient, quant aux affaires étrangères, de s'être départi des principes de la grande alliance, qui tendait à abaisser la maison de Bourbon, l'ennemie invétérée de la Graude-Bretagne, et d'avoir abandonné la maison d'Autriche, son ancienne et naturelle alliée; 2°. relativement

aux affaires de l'intérieur on reprochait au ministre d'avoir porté de 400,000 liv. à plus de deux millions les dettes contractées pour l'armée, et d'avoir émis des obligations pour cette somme, dont partie avait été prise sur le produit du fond d'amortissement; 3°. dans la conduite de la guerre, la négligence la plus coupable relativement aux convois et à l'envoi des secours en temps opportun aux différentes escadres. Après s'être étendu longuement sur ces chefs d'accusation, sans spécifier aucun fait fondé sur quelque preuve, M. Sandys termina son discours par la motion de prier le roi d'éloigner pour toujours sir Robert Walpole de sa présence et de ses conseils : la motion qui fut faite ensuite ne tendait à rien moins qu'à lui donner l'ordre de quitter la séance; mais la chambre paraissant convaincue que cette motion était aussi injuste qu'absurde, elle fut réitérée; et la chambre arrêta que le ministre entendrait toutes les charges portées contre lui, et répondrait le dernier. Alors il s'engagea une discussion longue et violente sur la principale question. La réponse de Walpole le justifia si complètement, et son discours fit une impression si profonde sur la chambre, que la motion fut rejetée à une majorité de 229 contre 106.

Une attaque semblable, faite le même jour dans la chambre des pairs, avec plus de vigueur et de persévérance que dans la chambre des communes, éprouva le même sort.

La mesure la plus importante qui signala cette session fut un subside accordé à la reine de Hon-

grie, qui finit par engager l'Angleterre dans une guerre avec la France. Le roi avait, dans son discours d'ouverture, annoncé au parlement que, conformément à son traité avec le dernier empereur, il avait résolu d'adhérer à tous les engagements qu'il avait contractés pour le maintien de la balance et des libertés de l'Europe dans cette occasion importante. La guerre ayant depuis éclaté dans une partie des possessions autrichiennes, la reine de Hongrie avait requis les 12,000 hommes que la Grande-Bretagne devait lui fournir, conformément au traité, et le roi avait, de son côté, requis les souverains de Danemarck et de Suède de tenir prêts à marcher au secours de S. M. Hongroise, les 6000 hommes que chacun d'eux était obligé de fournir. Le roi concertait en même temps des mesures ultérieures propres à faire avorter les desseins dangereux et les tentatives qu'on pouvait former contre ses intérêts; et comme de nouvelles circonstances pouvaient exiger des dépenses encore plus considérables, S. M. jugea convenable de se rendre le 8 avril à la chambre des pairs, et de soumettre ces importantes considérations à son parlement, sollicitant son concours pour être en état de contribuer, de la manière la plus efficace, à soutenir la reine de Hongrie, à défendre les libertés de l'Europe, et à maintenir dans un juste équilibre la balance entre les différents états. Il fut proposé une adresse en réponse à la demande du roi, et après quelques débats très animés, dans le cours desquels l'opposition soutint que la motion était in-

compatible avec les devoirs imposés aux communes par la constitution, qui limitait leur *allégeance* au roi d'Angleterre, et ne l'étendait pas à l'électeur d'Hanovre, la motion passa sans division, et la chambre vota immédiatement un subside de 300,000 liv. en faveur de la reine de Hongrie.

Ce vote déconcerta le plan très sage qu'avait formé sir Robert-Walpole pour assurer la pacification de l'Allemagne, en formant une grande confédération contre la France, convaincu que toute alliance à cet effet n'aboutirait à rien, si la Prusse n'y était pas comprise. Il fit tous ses efforts pour déterminer la reine de Hongrie à entrer en accommodement avec S. M. prussienne. Horace-Walpole eut à cette occasion de fréquentes conférences avec le comte Ostein, ministre impérial près la cour de Londres, il lui représenta avec tant de force les suites funestes que l'on devait redouter de l'inimitié du roi de Prusse, et les bons effets que produirait son alliance, que le comte, entièrement convaincu, promit de faire tout ce qui dépendrait de lui, pour persuader à la reine d'adhérer aux propositions de la Prusse. Cependant le vote de 300,000 liv. n'eut pas plutôt passé dans la chambre des communes, que lord Carteret assura Ostein que cette mesure n'était point l'effet des bonnes dispositions du ministère, mais qu'elle avait pour ainsi dire été arrachée par le sentiment unanime du parlement et le vœu général de la nation. Le comte changea en conséquence d'opinion, et au lieu de seconder les

efforts de Walpole pour parvenir à un accommodement entre la reine d'Autriche et le roi de Prusse, il encouragea cette princesse à rejeter toutes ses demandes, en l'assurant que le peuple anglais verserait jusqu'à la dernière goutte de son sang et dépenserait jusqu'à sa dernière guinée pour le soutien de sa cause.

La conséquence de cette inflexibilité fut que le roi de Prusse continua de suivre son système d'invasion, s'empara de la Silésie et que la grande confédération organisée et consolidée par la France, attaqua de tous côtés les possessions autrichiennes. L'électeur de Bavière s'empara de Passau et de Lintz, somma Vienne de se rendre, conquit la Bohême, fut sacré roi à Prague, et attendait à chaque moment son élévation au trône impérial. Les armées françaises se répandirent en Allemagne comme un torrent, et, menaçant de s'étendre également en Westphalie, donnèrent à George II de telles inquiétudes pour son électorat d'Hanovre, qu'elles le déterminèrent à abandonner Marie-Thérèse, et à s'en tenir à une neutralité (*Mémoires de sir Robert-Walpole*, vol. III, chap. 57).

Le 25 avril, le roi termina la dernière session de ce parlement, après avoir remercié les chambres de la fermeté qu'elles avaient montrée pour soutenir la cause de l'Autriche et les mesures du gouvernement, il exprima sa confiance dans l'amour de ses sujets, et l'espérance qu'ils lui en donneraient de nouvelles preuves dans le choix de leurs représentants.

13.

Des ordres furent expédiés pour l'élection d'une nouvelle chambre des communes, et le roi partit pour le Hanovre, malgré les fortes représentations de sir Robert-Walpole, dont la situation était plus critique que jamais, le dernier avantage qu'il avait remporté sur ses ennemis les ayant plus irrités que découragés. La nouvelle lutte des partis opposés, qui devait se terminer par son éloignement du ministère, commença avec les élections qu'il eut à diriger, tandis qu'il était en opposition avec la majorité des membres du cabinet, et au milieu d'une guerre malheureuse, dont les mauvais succès lui étaient généralement et injustement imputés. La vive opposition que le parti de la cour éprouva dans les élections de Londres et de Westminster, influa tellement sur l'esprit qui dirigea celles de tout le royaume, qu'au bout de quelques semaines il fut évident qu'au moment où le nouveau parlement s'assemblerait, le ministre ne pourrait pas compter sur vingt voix.

L'amiral Vernon avait, à cette époque, reçu de nouveaux renforts à la Jamaïque, et se trouvait à la tête de vingt-neuf vaisseaux de ligne et d'un nombre presque égal de frégates et autres bâtiments de moindre force, tous bien approvisionnés en vivres et en munitions. Le nombre des matelots s'élevait à 15,000, et celui des troupes de terre était de près de 12,000 hommes. Avec cet armement, le plus formidable qui eût jamais paru dans ces mers, l'amiral Vernon fit voile pour Carthagène, dont les

fortifications avaient été augmentées depuis sa dernière tentative, et dont la garnison avait reçu des renforts. Lord Cathcart, qui commaudait les troupes de terre, étant mort de la dyssenterie, le commandement passa au général Wentworth, officier sans expérience et sans énergie. L'amiral et le général avaient l'un pour l'autre un profond mépris, et ne laissaient échapper aucune occasion de se témoigner mutuellement leur aversion. Chacun d'eux montrait plus d'ardeur pour compromettre son rival, que de zèle pour l'honneur de la nation. Cette mésintelligence fit échouer l'expédition, dont le mauvais succès, dès qu'il fut connu en Angleterre, excita beaucoup de murmures et de mécontentement. L'amiral Vernon reçut cependant d'Angleterre un renfort de quatre vaisseaux de guerre et d'environ 3000 soldats; mais malgré ces renforts, il ne fit rien de digne de la réputation qu'il s'était acquise.

Le roi revint en Angleterre au mois d'octobre, et le parlement s'assembla le 4 décembre. Dans son discours d'ouverture, S. M. parla de la guerre d'Espagne, entreprise, dit-elle, sur les représentations de son parlement, et poursuivie en Amérique sur la recommandation des chambres. Le roi ajouta que d'après leurs avis il avait toujours, depuis la mort du dernier empereur, soutenu la maison d'Autriche, et exprima l'espoir que, quoique ses efforts n'eussent pas encore produit l'effet désiré, le sentiment d'un danger éminent opérerait un changement plus favo-



rable dans les conseils des autres souverains. S. M. exhorta ensuite son parlement à mettre la nation en état d'aider ses amis, et de faire échouer toutes les tentatives que ses ennemis pourraient faire contre elle ou contre ses possessions.

L'adresse d'usage ayant été proposée, l'opposition s'éleva contre une clause dont l'objet était de remercier S. M. du soin qu'elle avait pris de poursuivre la guerre contre l'Espagne; et le ministre, pour conserver l'unanimité, eut la faiblesse de consentir à l'omission de cette clause. L'adresse, conclue en termes généraux et même vagues, ne donnait aucune assurance à S. M. qu'on l'aiderait à défendre ses possessions électorales, si elles étaient attaquées. La froideur de cette adresse donna naturellement lieu aux partisans intéressés du ministre de soupçonner que son pouvoir déclinait, et les disposa à l'abandonner. Il repoussa avec une faiblesse, à laquelle on n'était pas accoutumé, les attaques personnelles dirigées contre lui. Cependant il déclara que si ses accusateurs voulaient fixer un jour pour examiner l'état de la nation, il seconderait la motion. Le défit fut accepté, et le 21 janvier fut le jour indiqué pour cet examen.

La décision sur les élections contestées, qui, à l'ouverture de ce parlement, furent plus nombreuses que de coutume, était le point principal sur lequel les deux partis dirigeaient leurs forces respectives. On fit de part et d'autre les plus grands efforts pour soutenir ses amis. Le ministre avait

conçu à cet égard de grandes espérances; mais l'activité de l'opposition, la tiédeur d'un grand nombre de ses véritables amis, et la trahison de ses prétendus partisans, les firent évanouïr. Plusieurs candidats qui n'avaient pu réussir à se faire nommer, et qui avaient compté sur son appui, retirèrent leurs pétitions. Mais son sort fut presque décidé par la détermination prise relativement aux élections de Westminster, qui en conséquence de l'intervention illégale des sheriffs, se terminèrent en faveur du parti de la cour. Sur la pétition des deux membres rejetés, l'élection fut déclarée nulle, et l'officier qui avait proclamé la nomination, fut arrêté. Le 24 décembre, la chambre s'ajourna au 18 janvier, et ce court intervalle fut employé par le ministre à faire des tentatives pour renforcer son parti; mais tous ses efforts furent inutiles.

La dette nationale au 31 décembre s'élevait à 46,956,146 liv. 3 s. 5 demi d.

1742.

Pendant les vacances, Walpole fit tous ses efforts pour ramener le prince de Galles au parti de la cour. Instruit que l'opposition devait reproduire sa motion pour augmenter l'établissement du prince, il détermina le roi avec beaucoup de difficulté à offrir d'ajouter 50,000 fr. à son revenu annuel, et à lui faire espérer de payer ses dettes, s'il consentait à ne pas s'opposer aux mesures du gouvernement. Un message, à cet effet, fut porté au prince par l'évêque d'Oxford, qui céda aux instances de lord Cholmondé-

ley, et aux ordres du roi. Le prince, après avoir exprimé son respect et son attachement à la personne de son père, déclara que regardant ce message comme venant de lord Cholmondeley et non du roi, il n'écouterait aucune proposition de cette nature tant que sir Robert Walpole resterait à la tête de l'administration.

La démission de ce ministre fut alors regardée comme certaine par ses amis et par ses ennemis. La célèbre motion concernant l'enquête sur l'état de la nation, et le renvoi à un comité secret des pièces relatives à la guerre fut faite le 21 janvier. Le ministre déploya la plus grande énergie et se surpassa lui-même dans le cours de cette discussion. Il étonna la chambre par la grande connaissance des affaires étrangères qu'il montra dans cette occasion. Cependant, malgré ses efforts et ceux de ses amis, la motion faite contre lui ne fut rejetée qu'à une majorité de trois voix dans la chambre la plus complète que l'on eût vue depuis un grand nombre d'années, puisque les membres votants étaient au nombre de 503.

Enfin l'opposition triompha; la décision sur une élection contestée ayant passé contre le ministre à une majorité de 241 contre 225, il déclara qu'il ne siégerait plus dans cette chambre. Le lendemain 3 février la chambre s'ajourna au 18 par ordre du roi. Le 9 sir Robert Walpole fut créé comte d'Orford, et le 11 il donna sa démission que le roi n'accepta que lorsque le ministre lui eut fortement exprimé le désir de se retirer. L'entrevue dans laquelle il prit congé

d'un maître qui lui avait donné tant de marques d'attachement et de reconnaissance fut vraiment attendrissante. Lorsqu'il fléchit le genou pour baiser la main du roi, S. M. fondit en larmes. Le ministre fut tellement ému de cette marque de bonté qu'il resta long-temps dans la même posture; et le roi lui-même était si affecté, qu'il n'était pas en état de le relever. Lorsqu'enfin il se leva, le roi, d'une voix entrecoupée, lui témoigna le regret qu'il éprouvait de la perte d'un si fidèle conseiller, lui exprima sa reconnaissance de ses longs services, et l'espoir de recevoir encore ses avis dans les occasions importantes. Cette scène vraiment noble et intéressante ne fait pas moins d'honneur au prince qu'au ministre. (*Correspondance entre lord Hartington et le duc de Devonshire.*)

Lorsque Walpole eut donné sa démission, toutes les places qu'il occupait furent offertes à M. William Pulteney, avec la faculté de composer lui-même son administration, à la seule condition qu'il ne serait pas procédé contre sir Robert Walpole. Pulteney refusa en faisant observer que, quand même il serait disposé à prendre un tel engagement, il pourrait bien être hors d'état de le remplir, *la tête des partis* étant *comme celle des serpents* que *la queue entraîne souvent.* Le seul moyen de le ramener, fut de se soumettre en apparence à toutes ses demandes, et de s'en reposer, pour la sûreté de Walpole, à la nécessité des circonstances futures qui obligeraient d'avoir recours à lui. Sa démission

fut bientôt suivie de la réconciliation du roi avec le prince de Galles. Cet heureux événement, concourant avec le changement du ministère, fut célébré par des réjouissances dans toute l'étendue du royaume. Le roi accorda une audience particulière à sir Robert Walpole, et lui promit sa protection contre toute attaque qui pourrait menacer sa vie ou sa fortune.

M. Pulteney, qui s'était flatté de diriger la nouvelle administration sans y jouer personnellement aucun rôle, ne voulut accepter aucune place conformément à ses engagements antérieurs, et se contenta d'être réintégré dans la dignité de conseiller privé. M. Sandys fut nommé chancelier de l'échiquier; le comte de Wilmington, premier lord de la trésorerie; lord Harington, lord président; et lord Carteret, secrétaire-d'état. Le duc d'Argyle fut nommé grand-maître de l'artillerie et colonel des gardes-bleus, et le duc de Marlborough, colonel du second régiment des gardes à pied. Ces nominations, quoique définitivement faites, n'étaient point encore connues lorsque tous les membres de la dernière opposition s'assemblèrent pour délibérer sur les moyens de faire mettre le ministre en jugement, et d'assurer l'exécution des grands principes constitutionnels pour lesquels ils avaient si long-temps combattu. La froideur de M. Pulteney et de quelques autres personnes dans cette discussion, inspira des soupçons à ceux qui n'étaient pas dans le secret, et l'assemblée termina sa séance en adoptant la

résolution de paraître à la cour, où elle se présenta effectivement en corps.

Dans ces circonstances, la nation entière fut agitée par une fermentation extraordinaire. Le moindre petit bourg, dont le représentant s'était opposé aux mesures du dernier ministre, se regardait comme la cause première de son renvoi, et croyait avoir le droit de donner des ordres au parlement. Des pétitions, ou plutôt d'impérieuses adresses, arrivaient de tous côtés, demandant le bill, des places et des pensions; la révocation de l'acte septennal, le rétablissement des parlements triennaux, ou plutôt annuels; la suppression d'une armée permanente, l'abolition de presque toutes les taxes: on demandait surtout à grands cris de toutes parts vengeance contre sir Robert Walpole et ses adhérents.

Les nouveaux ministres s'opposèrent alors avec énergie à ces mêmes bills qu'ils avaient tant de fois proposés et si vigoureusement défendus. Des inconséquences aussi manifestes se reproduisant fréquemment aux changements d'administration, sans discréditer l'opposition, prouvent que l'impossibilité, ou au moins la grande difficulté de régler les élections de manière que les parlements fussent entièrement composés de membres indépendants, avait déjà fait sentir à la nation la nécessité d'une opposition systématique, qui réduisait la *consistance* individuelle de chaque membre à voter régulièrement avec le côté de la chambre où il siégeait.

Le roi voulant faire une diversion puissante dans

les Pays-Bas, y envoya 16,000 hommes effectifs sous les ordres du comte de Stair, nommé en même temps ambassadeur extraordinaire près des états-généraux pour les engager à co-opérer avec vigueur à l'exécution du plan de S. M.; mais les états se déterminèrent à continuer de garder la neutralité.

Walpole ayant dans sa chute conservé l'estime, la confiance et la protection du roi, les craintes et l'animosité de ses ennemis n'avaient pas diminué, et sa ruine totale pouvait seule satisfaire leur rage. Le cri populaire était que la nation était trahie, qu'il existait un infâme compromis entre les nouveaux ministres et les anciens pour sauver sir Robert Walpole. Chaque jour voyait éclore contre son administration des accusations très violentes que l'on aggravait encore, tandis que l'esprit qui régnait alors empêchait d'apprécier les arguments employés pour détruire ces charges; et telle était la disposition de la chambre des communes, que les circonstances les plus frivoles étaient exagérées et devenaient des preuves de délit. De nouvelles instructions adressées de toutes parts aux membres de la chambre, demandaient justice du dernier ministre. Une motion faite par lord Limerick, tendante à soumettre à une enquête la conduite de Walpole, pendant les vingt dernières années, avait été rejetée à une faible majorité de 244 contre 242. La même motion fut reproduite quatre jours après, avec cette différence que l'enquête fut limitée aux dix dernières années. Quoique cette motion, qui n'était fondée que sur

des bruits populaires et des soupçons vagues, qui n'articulaient aucun délit, et qui portaient particulierement sur des mesures légalement sanctionnées par le parlement, fût beaucoup moins susceptible d'objections que l'autre, les débats furent très longs, et le comité proposé fut adopté à une majorité de 252 contre 245; il fut en outre résolu qu'il serait composé de 21 membres; qu'il aurait la faculté de mander les personnes, de requérir des documents, et d'interroger, de la manière la plus solennelle, les individus qu'elle jugerait convenable d'examiner.

Armé de ces pouvoirs, le comité s'occupa, avec une activité infatigable, de l'examen des livres et des papiers de la trésorerie; il interrogea un grand nombre de personnes que l'on supposait avoir été les agents particuliers du ministre dans l'exécution de ses prétendus plans de corruption, de séduction et de dilapidation du revenu public, mais il parut bientôt que les accusateurs ne pouvaient prouver leurs accusations; ils attribuèrent l'inefficacité de leurs recherches à l'artifice et à l'obstination des amis et des agents inférieurs de l'ex-ministre, dont plusieurs avaient refusé de répondre à des questions qui tendaient à les accuser eux-mêmes. Ils proposèrent en conséquence un bill portant que toutes personnes qui découvriraient fidèlement tout ce qu'elles savaient des choses sur lesquelles ils seraient interrogés relativement à l'objet de l'euquête, seraient relevées de toutes les peines qu'elles auraient en-

courues, sur leur déclaration fidèle de tout ce qui concernait la conduite du comte d'Orford pendant les dix dernières années. Ce bill d'enquête passa dans la chambre des communes à une majorité de 228 contre 216, mais il fut rejeté dans celle des pairs par une majorité de 62 et avec les qualifications qu'il méritait. « Ce bill, dit le chancelier Hardwicke, est » calculé pour rendre toute défense impossible, » pour priver l'innocence de toute protection, et » pour assurer l'impunité de l'oppression et du par- » jure. Il est propre à éblouir les méchants en leur » offrant la perspective de la sécurité, et à les exciter » à acheter l'impunité d'un crime en en commettant » un autre. Il tend à confondre toutes les notions du » juste et de l'injuste, à violer l'essence de notre » constitution, à nous ôter toute sécurité relative- » ment à nos propriétés, et à nous laisser sans règle » pour nos actions. »

Le rejet du bill par la chambre des pairs causa tant de mécontentement aux ennemis acharnés de l'ex-ministre dans la chambre des communes, qu'il donna lieu à une motion portant « que le refus des » pairs de concourir avec les communes de la » Grande-Bretagne, à un acte d'amnistie nécessaire » pour continuer d'une manière efficace l'enquête » commencée au parlement, était un déni de justice » qui pourrait devenir fatal aux libertés de la nation. » Cependant cette résolution, qui aurait infailli- » blement occasionné une scission entre les deux » chambres, fut rejetée à une majorité de 52 voix. »

Le parlement accorde 500,000 liv. à titre de secours à la reine de Hongrie ; il vote 42,000 matelots et 62,500 hommes de troupes de terre pour le service de l'année courante ; il pourvoit aux subsides du Danemarck et de Hesse-Cassel, ainsi qu'aux dépenses totales de l'année, qui s'élevaient à 5,729,537 liv. à prélever sur l'impôt foncier à raison de quatre schellings par livre, et à compléter au moyen de la taxe sur la drèche, d'un million pris sur le fond d'amortissement, par des annuités accordées sur le même fond, jusqu'à la concurrence de 800,000 liv., et par un emprunt de 1,600,000 liv. à la banque.

Les grandes affaires de la session se trouvant terminées, le parlement fut prorogé le 15 juillet. Le roi, dans son discours, annonça aux deux chambres qu'il avait été conclu, sous sa médiation, un traité de paix entre la reine de Hongrie et la Prusse, et que les derniers succès des armes autrichiennes devaient être en grande partie attribués à la généreuse assistance de la nation anglaise.

Le jour où le parlement fut prorogé, M. Pulteney reçut dans la chambre des pairs le titre de comte de Bath, après avoir perdu toute sa popularité et son influence en moins de cinq mois, depuis le moment où il avait remplacé Walpole au timon des affaires.

Le terme du traité de subside conclu avec le roi de Danemarck étant expiré, ce prince refusa de le renouveler, et en conclut un de la même nature avec la France, à des conditions plus avantageuses.

L'amiral Mathews fait voile avec sept vaisseaux, pour renforcer la flotte de la Méditerranée, dont il prend le commandement. A son arrivée, le capitaine Norris, qui était en croisière, apprenant que cinq galères espagnoles étaient mouillées dans un petit port de France près de Toulon, les y bloqua. Ces bâtiments ayant commencé à faire feu sur lui, le capitaine les brûla tous. L'amiral Mathews détacha sur-le-champ vers la baie de Naples une escadre et quatre bombardes, avec un message, par lequel le roi son maître demandait que non seulement le roi de Naples défendît à ses troupes d'agir de concert avec celles du roi d'Espagne, mais encore qu'il s'engageât par écrit à ne plus leur donner aucun secours. L'amiral intimait en même temps, que dans le cas où S. M. sicilienne différerait de donner la satisfaction qu'on exigeait d'elle, il avait ordre de bombarder Naples. Cette alternative décida sur-le-champ le roi de Naples à obtempérer entièrement à la demande de l'amiral qui ordonna également au consul anglais à Gênes, d'exiger du sénat qu'il défendît à ses sujets de porter des vivres à l'escadre espagnole et sur les côtes de Provence, et qu'il refusât le passage aux espagnols sur son territoire. La réponse du sénat ayant paru évasive, le commandant de l'escadre s'empara des vaisseaux des Génois, et de leur territoire, et se mit à brûler tous les magasins de vivres qu'il pouvait découvrir dans les possessions de la république.

La guerre continuait en Amérique sans produire

aucun événement remarquable, grâces aux dissensions et à l'obstination de l'amiral Vernon et du général Wentworth. L'un et l'autre furent rappelés en Angleterre au mois de septembre, et remplacés respectivement par deux officiers, dont le caractère était aussi incompatible, le gouverneur Trelawney et l'amiral Ogle.

Le parlement s'assembla le 16 novembre. Le roi annonça aux deux chambres qu'il avait envoyé d'Angleterre en Flandres un corps de troupes considérable; qu'il avait aussi, de concert avec ses alliés, envoyé dans le même pays 16,000 hommes de ses troupes électorales, qui, avec les Hessois à la solde d'Angleterre, et les troupes autrichiennes, formaient un corps qui pourrait, à tout événement, être utile à la cause commune. Le roi donna les plus grands éloges au courage et à la magnanimité de la reine de Hongrie, ainsi qu'à la conduite vigoureuse du roi de Sardaigne, qui remplissait, dit-il, strictement ses engagements, quoique attaqué sur son propre territoire. Il attribua aux conseils de la Grande-Bretagne le changement survenu dans les affaires du Nord, et indiqué par la prière à lui faite par la Suède d'interposer ses bons offices pour le rétablissement de la paix entre ce pays et la Russie. Il parla des alliances défensives conclues avec la czarine et avec le roi de Prusse, comme d'événements que l'on n'aurait pu espérer, si la Grande-Bretagne n'eût manifesté à propos de l'énergie et

de la vigueur en aidant ses anciens alliés, et en maintenant les libertés de l'Europe.

Les deux chambres votent des adresses de loyauté. La motion tendante à nommer un comité d'enquête pour examiner la conduite du comte d'Orford pendant les dix années qui venaient de s'écouler, est reproduite, et rejetée à une majorité de 253 contre 186.

La solde des troupes hanovriennes donne lieu à des débats très longs et très animés. On invoque l'acte d'établissement, comme ayant pourvu à ce que la Grande-Bretagne ne pût jamais être engagée dans une guerre, à cause des possessions continentales du roi. L'opposition soutient que la guerre actuelle n'a pas d'autre objet que la conservation du pays d'Hanovre, sous le prétexte trompeur de secourir l'Autriche, puisque les troupes hanovriennes, quoiqu'elles fussent à la solde de l'Angleterre, ne pouvaient agir contre l'électeur de Bavière, actuellement élu empereur, sans exposer le roi à être mis au ban de l'Empire, en conséquence de la neutralité qu'il avait dernièrement stipulée pour l'électorat de Hanovre. Quoique ces arguments fussent assez plausibles, la solde des troupes hanovriennes fut votée à une grande majorité dans les deux chambres.

La dette nationale, au 31 décembre, s'élevait à 48,915,047 liv. 16 sous 9 deniers un quart.

1743.

Les communes votent 23,610 hommes effectifs

pour les forces de terre, 11,550 hommes de troupes de la marine, et les sommes nécessaires pour le service de l'année, d'après l'évaluation, et en outre une somme de 500,000 liv. pour mettre S. M. en état de concerter les mesures, de contracter les alliances, et de prendre avec d'autres puissances tels engagements qu'elle jugerait nécessaires pour soutenir la maison d'Autriche, et rétablir la balance de l'Europe. Toutes ces sommes, y compris un million à prendre sur le fond d'amortissement, s'élevaient à 6,031,092 liv. 2 sous 5 deniers trois quarts.

L'acte qui assujétissait les liqueurs spiritueuses à un droit de 20 schellings par gallon, avait accru la fraude à un tel degré que malgré le surcroît de consommation, le produit de la taxe se trouvait réduit sans qu'il en résultât aucun avantage pour la santé ou pour les mœurs du peuple. Il fut donc jugé plus profitable de révoquer ce bill, et de mettre sur chaque gallon de vin commun et de liqueurs, un droit additionnel de six sous, qui devait être payé par les fabricants ou les distillateurs. Ce bill ne passa qu'après avoir occasionné de violents débats dans les deux chambres, et une protestation énergique signée de 24 pairs.

Le roi termina la session le 21 avril, et après avoir établi une régence, il partit pour le continent, accompagné du duc de Cumberland et de lord Carteret. Ils arrivèrent le 19 juin à Aschaffenbourg, où lord Stairs avait établi son quartier-général. S. M. trouva son armée forte de plus de 40,000 hommes, dans les

meilleures dispositions, et ne demandant qu'à se battre; mais au total dans une situation déplorable, faute de subsistances, inconvénient auquel on ne pouvait remédier qu'en se retirant sur Hanau pour y rejoindre les deux corps hessois et hanovriens à la solde de l'électeur, qui s'y étaient rendus, et qui se trouvaient en danger d'être coupés par les Français. Le 26 juin, à la pointe du jour, l'armée alliée se mit en mouvement sur deux colonnes; elle n'eût pas plutôt évacué cette place, que les Français l'occupèrent. Comme leurs mouvements indiquaient que leur intention était d'attaquer l'arrière-garde de l'armée alliée dans sa retraite, ce fut le poste que choisit S. M. Britannique. Apeine les alliés eurent-ils fait trois lieues, qu'ils aperçurent les Français passant la rivière; ce passage qui les plaçait sur la même rive que l'armée alliée détermina celle-ci à faire halte sur-le-champ. Les corps anglais, qui avaient occupé le village de Dettingen qui se trouvait sur leur route, l'évacuèrent, et se replièrent sur le principal corps d'armée. Les Français s'emparèrent immédiatement de ce village, qu'ils fortifièrent, ainsi que les bords d'un ruisseau qui descendait des montagnes sur la gauche des alliés, dont la retraite se trouvait coupée de ce côté, comme elle l'était sur la gauche par le Mein, sur ses derrières par Aschaffenbourg, et sur son front par l'armée française, dont la positition était inexpugnable. Le maréchal de Noailles avait ainsi disposé son armée, pour obliger les alliés à l'attaquer avec un désavantage immense.

Le roi sentant le danger de sa situation, déploya beaucoup d'habileté, en prenant son ordre de bataille. Malgré cela, il aurait nécessairement éprouvé une perte considérable, et peut-être une défaite totale, sans l'impétuosité du duc de Grammont, colonel des gardes-françaises et lieutenant-général de l'armée, qui ne connaissant pas le plan du maréchal, passa avec 12,000 hommes le défilé où il était si avantageusement posté, et fournit ainsi aux alliés l'occasion de le combattre d'une manière plus égale, quoique l'artillerie française fit les plus grands ravages dans leurs rangs.

Ainsi fut engagée la fameuse bataille de Deltingen, où la fortune du jour fut fixée par le courage du roi George, qui, l'épée à la main, se mit à la tête de l'infanterie anglaise et hanovrienne, parcourut les lignes à cheval, exhortant ses soldats et les conduisant là où le danger était le plus grand. Le duc de Cumberland seconda vaillamment son père : au fort de la bataille, il eut un cheval tué sous lui, et reçut une blessure au mollet. Le maréchal de Noailles, qui avait passé la rivière pour observer la position des alliés, vit avec autant de douleur que de surprise le mouvement de ses troupes; il repassa la rivière en toute hâte; mais il trouva la bataille perdue sans ressource, et ordonna une retraite que ses troupes, entraînées par une terreur panique qui s'était emparée d'elles, exécutèrent avec la plus grande précipitation.

La perte des Français s'éleva à environ 6000 hom-

mes, et celle des alliés à peu près à 2,500. La question de savoir si les alliés méritent ou non d'être blâmés pour n'avoir pas suivi les avantages qu'ils auraient pu retirer de cette victoire, a été jusqu'ici l'objet d'une grande controverse. Il paraît cependant que des motifs naturels, politiques et militaires, concoururent à arrêter la poursuite. 1°. Les soldats n'avaient reçu depuis quelques jours que très peu de subsistances à Aschaffenbourg, et leurs chevaux encore moins; ils avaient fait une longue marche, étaient restés plusieurs heures sous les armes, et se trouvaient tellement épuisés à la fin du combat, qu'ils furent obligés de laisser leurs morts et leurs blessés sur le champ de bataille. 2°. On n'ignorait pas que le roi de Prusse se serait déclaré en faveur des Français, s'il eût vu les Anglais et les alliés, devenus trop puissants. Un grand nombre des princes protestants commençaient même à montrer de l'inquiétude à cet égard. 3°. L'armée ennemie était encore plus nombreuse que celle des alliés. Les Français auraient pu former des embuscades dans les bois, où une grande partie de leurs troupes s'étaient retirées; et le passage du Mein en présence d'un ennemi qui avait une nombreuse artillerie, aurait pu exposer les alliés à perdre tout le fruit de leur victoire.

Les plénipotentiaires de la reine d'Hongrie, des rois d'Angleterre et de Sardaigne, signent le 2 septembre, à Spire, un traité par lequel la reine d'Hongrie fait de grandes concession à S. M. Sarde, qui

renonce à toutes prétentions sur le duché de Milan, et consent à ce que ses troupes agissent de concert avec celles de S. M. la reine, lorsqu'il les commanderait en personne, pour repousser l'invasion des Espagnols en Italie. Le roi de la Grande-Bretagne s'engage à entretenir une forte escadre dans la Méditerranée, pour le service de la cause commune, et à fournir au roi de Sardaigne, pendant toute la guerre, un subside annuel de 280,000 liv., payable tous les trois mois. En reconnaissance des efforts généreux de S. M. Britannique pour la sûreté publique, pour la leur et pour celle de l'Italie en particulier, le roi de Sardaigne et la reine d'Hongrie confirment aux sujets de la Grande-Bretagne, les avantages maritimes et commerciaux dont ils jouissaient, et promettent même de les étendre, par un traité particulier, autant que cela sera praticable, toutes les fois qu'ils en seront requis par S. M. Britannique. La régence de Londres ratifie ce traité le 20 septembre.

La princesse Louise s'embarque pour la Hollande, d'où elle part pour Hanovre où elle arrive le 27 octobre, et où elle épouse le prince royal de Danemarck. Le 14 novembre, la princesse de Galles accouche d'un prince qui est baptisé sous le nom de Guillaume Henry. La flotte anglaise, en Amérique, commandée par sir Chaloner Ogle, tente sans succès plusieurs attaques contre les colonies espagnoles.

S. M. étant retournée en Angleterre le 15 novembre, la cité de Londres lui présenta une adresse de

félicitation à l'occasion de la naissance du jeune prince et du mariage de la princesse Louise ; mais l'adresse ne fit aucune mention de la victoire de Dettingen, que l'on considérait comme un hasard heureux qui avait sauvé l'armée. Quelques membres de l'opposition ne qualifiaient pas autrement cette victoire.

Le parlement s'assembla le 1er. décembre, et les deux chambres, dans leurs adresses, ne manquèrent pas de féliciter S. M. sur les glorieux succès de ses armes, en lui exprimant l'inquiètude de ses fidèles sujets en apprenant les dangers auxquels avait exposé sa personne sacrée. Elles montrèrent cependant, dans le cours des débats, beaucoup de jalousie au sujet de quelques prétendus exemples de partialité et de préférence pour les Hanovriens, au détriment des troupes anglaises. Quelques hommes d'un rang distingué dans la nation, donnaient du poids à ces plaintes. Lord Stair, lui-même, que des mécontentements de cette espèce avaient engagé récemment à se démettre du commandement de l'armée, avoua à ses amis qu'il avait les mains liées par les timides précautions des généraux hanovriens, dont les avis l'emportaient toujours sur les siens dans les conseils de guerre. Ces charges étaient reproduites dans tous les débats, et on y insistait avec tant d'aigreur, que la qualification d'Hanovrien devint une insulte dans toute l'Angleterre. On fit, dans la chambre des pairs, la motion d'une adresse dont l'objet était de supplier S. M. de donner des

ordres pour que les 16,000 hanovriens, alors à la solde de la Grande-Bretagne, ne restassent pas plus long-temps au service de la nation, afin de mettre un terme aux jalousies et à l'animosité qui divisaient ses fidèles sujets dans l'intérieur, et les troupes anglaises au dehors. Lord Carteret justifia dans toutes les occasions la conduite de S. M. Lorsque ces accusations furent examinées avec impartialité, elles parurent, ou de peu d'importance, ou dénuées de fondement. Cette motion donna cependant lieu à de longs et violents débats, et les allégations qui lui servaient de base furent avancées avec autant d'assurance que si elles eussent été prouvées judiciairement. Elle fut cependant rejetée par la majorité de la chambre; mais ce rejet fut suivi d'une protestation très forte, signée de vingt-cinq pairs.

La même motion, faite dans la chambre des communes, éprouva le même sort; mais elle fut reproduite sous différentes formes en plusieurs occasions et avec une persévérance infatigable.

La dette nationale s'élevait, au 31 décembre, à 51,040,347 liv. 16 s. 9 d. un quart.

1744.

Les dépenses publiques s'élevèrent cette année peut-être plus haut qu'à aucune autre époque.

Les communes votèrent 40,000 matelots, 21,358 hommes de troupes anglaises, pour servir en Flandres; 19,028 hommes d'autres troupes nationales, pour compléter les forces de terre, et en outre 11,550 soldats de marine. Ce qui portait la totalité des

troupes nationales à 51,936 hommes. Les fonds procurés par le comité des subsides s'élevaient à 6,283,587 liv., y compris un million payé par la compagnie des Indes, pour le renouvellement de sa charte pendant quatorze ans; un million pris sur le fond d'amortissement; 1,200,000 liv. d'annuités à 3 pour cent, et 600,000 liv. levées par le moyen d'une loterie. Ainsi en y ajoutant le montant des taxes perpétuelles, les sommes levées cette année ne s'élevèrent à guère moins de dix millions sterling.

Les dissensions du parlement furent subitement suspendues par un événement qui parut réunir les deux partis pour l'adoption des mêmes mesures. Le 15 février, le roi annonça par un message aux deux chambres, qu'il avait reçu la nouvelle certaine de l'arrivée en France du fils aîné du Prétendant; que l'on faisait dans ce royaume des préparatifs d'invasion, de concert avec les mécontents d'Angleterre, et que cette invasion devait être protégée par l'escadre de vaisseaux de guerre français qui croisait depuis plusieurs jours dans la Manche.

Les deux chambres présentèrent une adresse où l'affection pour le souverain, et l'horreur de cette insolente tentative étaient exprimées dans les termes les plus énergiques; elle finissait par la déclaration suivante: « Nous déclarons à V. M. et au monde » entier, que notre résolution invariable et le vœu » de nos cœurs, sont de soutenir et de défendre au » péril de notre vie et de notre fortune, V. M., ainsi » que ses droits et titres indubitables à la couronne

» d'Angleterre et le maintien de la succession protes-» tante dans votre maison royale, contre les entre-» prises du Prétendant, de ses adhérents, et de tous » les autres ennemis de V. M. ». Le témoignage du capitaine d'un paquebot qui avait été détenu à Calais pendant quelque temps, ayant confirmé la nouvelle des grands préparatifs faits en France pour cet objet, les communes votèrent, le 24 février, une autre adresse dans laquelle elles suppliaient le roi « de » vouloir bien augmenter ses forces de terre et de » mer, autant qu'il le jugerait convenable et néces-» saire dans la situation dangereuse et critique des » affaires; assurant S. M. que la chambre pour-» voirait à toutes les dépenses que pourraient exiger » la défense de sa personne sacrée, et la sûreté de » son royaume. »

Immédiatement après l'arrivée du jeune Prétendant en France, le chargé d'affaires britannique à Paris, reçut l'ordre de demander que ce prince fût tenu de quitter le territoire français, conformément aux traités. Le ministre français lui répondit que lorsque le roi d'Angleterre aurait fait droit aux plaintes réitérées que les infractions commises par ses ordres à ces mêmes traités avaient suscitées, S. M. T. C. s'expliquerait sur la demande faite au nom de S. M. B. Peu de temps après, le 20 mars, la déclaration de guerre du roi de France contre la Grande-Bretagne fut publiée; et le 31, la guerre contre la France fut proclamée à Londres avec les formalités d'usage.

Le roi reçut en cette occasion les adresses les plus loyales et les plus énergiques, de toutes les cités, villes et bourgs de la Grande-Bretagne. Une presse générale et très productive eut lieu dans tout le royaume. Quelques régiments arrivèrent d'Irlande, et l'ordre fut donné d'en lever six autres pour maintenir la tranquillité dans l'intérieur. On reçut la nouvelle positive que l'escadre française sur laquelle se trouvait le prétendant, avec 4000 hommes de troupes, était à l'ancre à Dungeness. Une partie des troupes destinées à l'invasion, était retournée à Brest avec la plus grande précipitation, à la simple apparition de la flotte anglaise commandée par l'amiral Norris. Toute crainte d'une invasion se trouvant ainsi dissipée, les 6000 auxiliaires envoyés par les États-Généraux sur la réquisition du roi, s'embarquèrent pour Ostende.

Nonobstant les apparences d'unanimité publique, il était évident que la famille exilée avait encore en Angleterre de nombreux partisans, et que l'on y ourdissait des complots et des machinations dont les auteurs avaient l'adresse de se cacher assez bien pour n'être pas découverts. En examinant les lois contre les correspondances criminelles, on s'aperçut qu'elles étaient insuffisantes, et qu'aucune d'elles n'était applicable à une correspondance avec les fils du Prétendant. Il fut en conséquence proposé un bill qui passa dans la chambre des communes. Il reçut de grands amendements dans celle des pairs, entre autres une clause qui déclarait atteints de haute



trahison tous les fils du Prétendant qui débarqueraient ou tenteraient de débarquer dans la Grande-Bretagne, ou seraient trouvés à bord d'aucun vaisseau, avec l'intention d'y débarquer. Une autre clause qui étendait la peine encourue par la trahison, à la postérité de ceux qui en seraient convaincus, pendant la vie des deux fils du Prétendant. Ces amendements furent pleinement discutés et finalement adoptés par la chambre des communes. S. M. termina la session le 12 mai, après avoir donné sa sanction à ce bill.

Sur ces entrefaites, un engagement avait eu lieu dans la Méditerranée entre la flotte Anglaise commandée par l'amiral Mathews, et les escadres combinées de France et d'Espagne, qui avaient été bloquées pendant quelque temps dans le port de Toulon. Mathews engagea le combat le 11 février, en attaquant l'amiral espagnol qui montait un vaisseau du premier rang de plus de cent canons; le contre-amiral Rowley attaqua corps à corps l'amiral Français; mais un petit nombre de capitaines suivirent l'exemple de leurs commandants, et le vice-amiral l'Estock se tint en arrière à une grande distance avec toute sa division. Long-temps avant ce combat, Mathews et Lestock avaient manifesté, l'un contre l'autre, le ressentiment le plus virulent; et pour satisfaire leur haine mutuelle, tous les deux trahirent les intérêts et la gloire de leurs pays; Lestock le 11, et Mathews le 14, lorsque Lestock, ayant considérablement gagné sur l'escadre combinée,

l'amiral fit signal d'abandonner la chasse, et fi voile pour le Port-Mahon. A son arrivée à Minorque, il accusa Lestock de s'être mal conduit le jour de l'affaire, le suspendit de son commandement et l'euvoya prisonnier en Angleterre, où Lestock accusa à son tour Mathews de l'avoir empêché de poursuivre et d'attaquer l'ennemi lorsque celui-ci paraissait désemparé et aurait été facilement défait s'il eût été vigoureusement attaqué. Les délinquants furent envoyés devant une cour martiale pour y être jugés. Plusieurs capitaines furent casses; le vice-amiral Lestock fut honorablement acquitté, et l'amiral Mathews déclaré incapable de servir à l'avenir dans la marine de S. M.

Au mois de juin, l'amiral Anson revint de son voyage autour du globe, après une absence de trois ans et neuf mois. Cet amiral avait fait voile pour la mer du Sud avec une petite escadre pour attaquer les établissements espagnols sur les côtes du Chili et du Pérou. Deux de ses gros vaisseaux s'étant séparés de lui, dans un coup de vent violent, furent jetés sur les côtes du Brésil, d'où ils revinrent en Europe. Une de ses frégates fit naufrage sur uue île déserte dans la mer du Sud. Après avoir vu sa flotte dispersée par une autre tempête, il arriva à l'île de Juan Fernandez, où il fut joint par le vaisseau de ligne *le Gloucester*, un sloop et une pinque chargée de vivres. Avec les débris de son escadre, il fit plusieurs captures, prit et brûla avec 58 de ses matelots la petite ville de Payta qui contenait 200 familles, et que

défendait un fort armé de huit pièces de canon. L'amiral fit ensuite voile de la côte du Mexique pour les îles Philippines. Pendant cette traversée, *le Gloucester* fut abandonné et coulé bas ; les autres bâtiments avaient été détruits faute de bras pour les manœuvrer, ce qui avait réduit le commodore à son propre vaisseau *le Centurion*, dont l'équipage, en assez mauvais état, était d'ailleurs incomplet par suite des maladies qui avaient horriblement réduit le nombre des hommes de la flotte. *Le Centurion* arriva enfin à l'île fertile de Tinian, où on lui fournit des rafraîchissements ; de là il se rendit à la rivière de Canton en Chine, où il fit doubler son vaisseau et compléta son équipage. Anson partit ensuite de Canton et revint dans le détroit de Manille, dans l'espoir d'intercepter, entre Acapulco et Manille, l'une des îles Philippines, le riche gallion espagnol, qui fait annuellement cette traversée. Il s'empara effectivement après un court, mais très vif engagement, de ce vaisseau, qui portait 40 canons, six cents hommes d'équipages, et dont la cargaison, tant en argent qu'en effets, s'élevait à 313,000 liv. sterl. Après ce dernier exploit, l'amiral revint en Angleterre, où il arriva à bon port et fut élevé quelque temps après à la dignité de pair.

Au mois de juillet, l'amiral sir John Balchen, officier d'un courage éprouvé et d'une grande expérience, fit voile avec une forte escadre à la recherche de la flotte de Brest ; mais une tempête

violente ayant dispersé ses vaisseaux dans la Manche, *le Victory* qu'il montait, l'un des plus beaux vaisseaux de la marine anglaise, coula bas en pleine mer. Cet événement fit périr ce brave amiral avec tous ses officiers volontaires, et tout son équipage au nombre de 1100 hommes d'élite.

La manière peu glorieuse dont les alliés conduisirent la guerre pendant cette campagne, avait causé en Angleterre un grand mécontentement qui ne pouvait pas être affaibli par des succès partiels obtenus à la mer, et qui n'étaient avantageux qu'à des individus, tandis que les dépenses de la guerre pesaient fortement sur la nation. D'un autre côté, les dissensions survenues dans le cabinet britannique, avaient préparé une nouvelle révolution dans le ministère. Lord Carteret, devenu par le décès de sa mère, lord Granville, avait acquis une telle influence sur l'esprit du roi, que le duc de Newcastle et son frère en prirent de l'ombrage; mais il avait en même temps entièrement perdu sa popularité, et encouru le ressentiment des hommes désignés par le titre de *patriotes*. Les deux frères, connaissant la force que leur donnait leur influeuce parlementaire, contractèrent une alliance politique avec les principaux membres de l'opposition contre le premier ministre et ses mesures. Cette coalition fut honorée de l'épithète bizarre de *Broadbottom* (solide base), qui fut convertie depuis en un terme de dérision. Le comte de Granville évita prudemment l'orage qui le menaçait, en donnant à propos sa démission

de tous ses emplois. Le comte d'Harrington lui succéda dans la place de secrétaire-d'état; le duc de Bedford fut nommé premier lord de l'amirauté; et le comte de Chesterfield, lord lieutenant d'Irlande: les lords Gower et Cobham furent réintégrés dans les emplois dont ils s'étaient démis, et plusieurs membres de l'opposition furent admis à servir S. M. d'après le plan du chancelier de l'échiquier, qui devait être à la tête des affaires dans le cas où son plan serait adopté. Ce changement d'hommes plutôt que de mesures, tourna à l'avantage du roi, dont les desseins ne furent plus entravés par une opposition opiniâtre dans le parlement; dont la session s'ouvrit le 27 novembre. Les adresses ordinaires de remercîment furent votées dans les deux chambres avec une unanimité que les circonstances défavorables où l'on se trouvait rendaient plus remarquable.

La dette nationale se trouva augmentée de 2,638,900 liv. depuis Noël 1743.

1745.

Les communes accordèrent à l'unanimité, pour le service de l'année, une somme de 6,462,890 liv., à prendre sur le fond d'amortissement, sur l'impôt foncier, sur les droits sur la drêche et sur le sel, en y ajoutant un nouveau droit sur les vins. Le comte de Chesterfiel partit au mois de janvier pour la Haye, avec le titre d'ambassadeur extraordinaire, pour inviter les Etats-Généraux à prendre à la guerre une part

active et vigoureuse. Le traité d'une alliance quadruple conclu à Warsovie entre la reine de Hongrie, le roi de Pologne, S. M. B. et les Etats-Généraux, stipulait une garantie mutuelle des possessions des parties contractantes, et un subside de 150,000 liv. st. en faveur du roi de Pologne; l'Angleterre devait en payer les deux tiers, le reste devait être fourni par les Etats-Généraux, à condition que dès que la Saxe et la Bohême seraient hors de danger, S. M. P. enverrait 10,000 hommes dans les Pays-Bas, ou dans toute autre partie de l'Empire que le roi de la Grande Bretagne et les Etats-Généraux jugeraient convenable.

Les affaires parlementaires étant réglées, le roi, après avoir donné sa sanction à plusieurs bills importants, et particulièrement à celui qui avait pour objet d'encourager les manufactures d'Angleterre et d'Irlande, en prohibant l'usage et l'importation des batistes et linons de France, termina la session le 2 mai, et partit pour le Hanovre.

La présente campagne, quoique non moins désavantageuse que la dernière pour les Alliés, fut cependant beaucoup plus glorieuse, surtout pour les troupes anglaises et pour le duc de Cumberland, leur général. Louis XV, encouragé par les succès qu'il avait obtenus en France l'été précédent, avait résolu de poursuivre cette année le cours de ses conquêtes dans ce pays; et le maréchal de Saxe était déjà parti pour les Pays-Bas avec une armée de 70,000 hommes pour combattre l'armée autrichienne qui se composait de plus de 28,000 anglais et de 25,000 hommes de

troupes autrichiennes et hollandaises. Après beaucoup de feintes, de marches et de contremarches, dont l'objet était d'amuser l'ennemi, le maréchal de Saxe investit Tournay sur l'Escaut, place réputée la plus forte de la barrière hollandaise. Le 30, la tranchée fut ouverte devant cette importante forteresse, et c'était pour la secourir que les Alliés s'étaient avancés jusqu'à Soignies. Le maréchal qui avait prévu leur intention, avait élevé des retranchements et des batteries, et fait les dispositions les plus formidables favorisées par la nature du terrain. Les deux armées étaient séparées par un petit ruisseau près de Fontenoi. L'espace qui les séparait offrait une pente douce que les Alliés avaient à monter, et que les Français avaient coupée de retranchements et garnie de troupes.

Louis XV partit de Paris le 7 mai avec le dauphin, arriva le lendemain au camp devant Tournay; et le 11 (*N. S.*) fut livrée la célèbre bataille de Fontenoi, pendant laquelle le duc de Cumberland, à la tête de cette fameuse et impénétrable colonne qui résista à tout le feu des troupes et des batteries françaises, monta à l'attaque avec tant d'intrépidité, qu'il tint la victoire en suspens pendant deux heures. Le maréchal de Saxe voyant le sangfroid et la résolution de cette formidable phalange que tous ses efforts ne pouvait empêcher d'avancer, envoya un de ses aides de camp prier le roi de France et le dauphin de repasser le pont sur lequel il avait assuré la retraite. Louis, plein de confiance dans les talents supérieurs

du maréchal de Saxe, déclara qu'il était résolu à ne pas repasser le pont; et malgré les boulets qui tombaient autour de lui et du dauphin, il continua d'encourager ses troupes, et de donner des ordres avec beaucoup de courage et de présence d'esprit. Ce prince s'aperçut bientôt que plus les Anglais s'avançaient, plus leur colonne acquérait de profondeur, et devenait impénétrable par la nature même du terrain qui se rétrécissait; qu'en conséquence, la bataille était perdue sans ressource, si l'on ne trouvait quelque moyen pour rompre sur-le-champ cette terrible colonne. Dans cette vue, il ordonna au duc de Richelieu et au colonel Lally de faire placer sur-le-champ cinq pièces de canon vis-à-vis le front de cette masse; et cette heureuse inspiration, qui avait échappé à la sagacité du maréchal, décida en peu de minutes du sort de la journée. En effet, tandis que la colonne anglaise était foudroyée par cette nouvelle batterie, les troupes de la maison du roi, la brigade irlandaise et le régiment de Normandie fondirent sur elle, et rendirent la retraite inévitable; la perte en hommes fut considérable, et à peu près égale des deux côtés. Celle des Anglais, y compris les hommes morts de leurs blessures, s'élevait à environ 7,000; celle des Hanovriens à 1762; les Hollandais eurent 1544 hommes tués ou blessés. Les Alliés ne perdirent ni drapeaux, ni étendards, ni timballes; mais la pusillanimité des conducteurs d'artillerie qui s'enfuirent avec leurs chevaux, leur fit perdre un grand nombre de canons. Il faut convenir que les Anglais et les Ha-

novriens se battirent avec tant d'intrépidité et de persévérance, que s'ils eussent été soutenus à propos par les troupes hollandaises, et si leurs flancs eussent été couverts par la cavalerie, les Français auraient été probablement forcés de lever le siége de Tournay. Cette forteresse alors privée de toute espèce de secours, se défendit jusqu'au 21 juin avec la plus grande opiniâtreté, et le gouverneur obtint une capitulation honorable.

La conquête de presque tous les Pays-Bas autrichiens par Louis XV fut la suite de la victoire remportée par ce monarque à Fontenoi. Le duc de Cumberland écrivit au maréchal de Saxe pour lui proposer l'échange des prisonniers. Le maréchal lui répondit que l'intention de S. M. très chrétienne était de retenir tous les prisonniers jusqu'à ce qu'elle eût reçu satisfaction relativement à la violation du cartel commise dans la personne du maréchal de Belleisle et de son frère, arrêtés par le bailli d'un petit village du Hanovre, lorsqu'ils traversaient une partie de cet électorat pour se rendre en Silésie, et envoyés ensuite comme prisonniers en Angleterre. Ces deux officiers furent mis en liberté, sur leur promesse de tenter d'obtenir un échange en faveur des prisonniers anglais.

La république de Gênes ayant déclaré la guerre au roi de Sardaigne, l'amiral Rowley, conformément aux ordres de S. M. B., détacha une escadre de la flotte de la Méditerranée pour bombarder cette ville et ses possessions maritimes. Ce bombardement qui

eut lieu immédiatement, ne causa pas de grands dégâts, excepté dans la petite ville de San-Remo, qui fut presque entièrement réduite en cendres. Une expédition maritime beaucoup plus importante fut la prise de Louisbourg par l'amiral Warren. Cette ville, capitale de l'île de Cap Breton, le boulevard de l'empire français en Amérique, est située de manière à commander la navigation du Canada par le fleuve Saint-Laurent. La ville capitula le 15 juin, après un siége de 49 jours, et l'île entière se soumit à S. M.

Le 14 juillet, le prince Charles, fils du Prétendant, âgé alors de 25 ans, suivi seulement de sept de ses partisans, s'embarqua au port de Saint-Nazaire en Bretagne sur une frégate de 18 canons que lui avait procurée un riche négociant de Nantes, nommé Walsh; 900 fusils avaient été embarqués sur ce bâtiment, qui fut joint devant Belleisle par l'Elizabeth, vaisseau de guerre français de 60 canons, qui devait lui servir d'escorte. Mais ayant rencontré le vaisseau de ligne anglais le lion qui l'attaqua, il fut tellement désemparé qu'il ne put continuer son voyage, et ne parvint qu'avec beaucoup de difficulté à entrer à Brest. Le Lion était lui-même si maltraité, qu'il resta flottant sans pouvoir manœuvrer. La frégate continua sa route vers les îles à l'ouest de l'Ecosse, toucha à South-Wist, d'où elle fit voile pour Ardna-Murcham, où le prince et ceux qui l'avaient suivi s'arrêtèrent pendant quelques jours, tandis que des couriers étaient expédiés de tous côtés pour inviter ses amis à venir le joindre. Le chef de ce canton était

Cameron de Lochiel, dont le père et le grand-père avaient pris une part active à toutes les révoltes depuis la révolution. Cet homme se dévoua ainsi que sa famille, ses amis et ses partisans aux intérêts du prince; mais il prédit en même temps les malheurs qui arrivèrent. Cependant le parti que prit Lochiel d'entrer en campagne releva bientôt la cause du Prétendant. Ce prince leva alors son étendard. Le combat de l'Elizabeth appuya en quelque sorte l'excuse du prince d'être venu avec aussi peu de monde, et donna quelque poids à l'assurance que reçurent de lui ses partisans, qu'il serait bientôt soutenu efficacement par la France.

Après avoir réuni environ 1600 hommes, le prince Charles se dirigea vers le plat pays d'Ecosse, proclama son père à Dunkeld, le 3 septembre, et le lendemain entra à Perth, l'une des principales villes de ce royaume. Son armée s'accrut beaucoup pendant sa marche. Le marquis de Tullibardine qui l'avait accompagné de France, lui avait procuré plusieurs renforts parmi les vassaux de la terre d'Athol. Son frère, lord Georges Murray, vint alors le joindre avec un grand nombre de gentilshommes du pays. Pendant son séjour à Perth, Charles exerça ses gens dont le nombre s'élevait à environ 3000 hommes. Une partie de cette troupe s'empara de la place importante de Dundée.

En quittant Perth, Charles s'avança vers Dumblane, y passa la rivière de Firth, et marcha sur Edimbourg. Deux régiments de dragons se trouvaient

dans le voisinage, entre la ville et les rebelles. Un grand nombre de volontaires s'enrôlèrent pour la défense du gouvernement. Une souscription fut ouverte pour lever un régiment de 1000 hommes; les gardes bourgeoises et les milices de la ville étaient dans le meilleur ordre, et il y avait sur les remparts assez d'artillerie pour mettre la place en état de défense contre un ennemi mal armé, qui n'avait pas un seul canon avec lui. L'expérience fit voir cependant qu'il ne fallait pas se fier sur cette apparence de zèle. Les dragons se retirèrent à l'approche des rebelles; le régiment de la ville et la garde qui s'étaient avancés à un mille à leur rencontre, rentrèrent tumultueusement dans la ville, où la terreur et la confusion étaient déjà si grandes, que les habitants se rendirent sur-le-champ aux rebelles.

Charles publie trois manifestes. Par le premier, il proclamait au nom du Prétendant, ses droits à la couronne d'Ecosse, et promettait aux Ecossais la réforme de tous les abus; il nommait, par le second, son fils Charles, régent d'Ecosse, d'Angleterre et d'Irlande, pendant son absence. Le troisième était au nom de Charles, qui prenait le titre de régent, et en cette qualité il prescrivait l'obéissance à ses ordres.

Charles s'établit à Holy-Rood-House, palais des anciens rois d'Ecosse, et envoie aux magistrats d'Edimbourg l'ordre de fournir, sous peine d'exécution militaire, 1000 tentes, 2000 couvertures, 6000 paires de souliers, et une quantité proportionnée de bidons de ferblanc pour l'usage de son armée.

Sur ces entrefaites, sir John Cope, qui commandait les troupes en Ecosse, rassembla toutes les troupes qu'il put réunir, et marcha sur Edimbourg avec environ 3000 hommes, afin de livrer bataille à l'ennemi, et campa le 20 septembre dans le voisinage de Preston-Pans. Il fut attaqué le lendemain, de très bonne heure, par le prince Charles, à la tête d'environ 2400 montagnards, qui le chargèrent l'épée à la main avec une telle impétuosité, qu'en moins de dix minutes, les troupes du roi furent rompues et mises dans une déroute totale; drapeaux, artillerie, tentes, bagage et caisse militaire, tout tomba au pouvoir du vainqueur, qui rentra triomphant à Edimbourg. Cette victoire lui procura des armes, un train d'artillerie, une somme considérable d'argent, encouragea son parti, et augmenta le nombre de ses adhérents.

Les rebelles, après avoir gagné la bataille de Preston-Pans, crurent pouvoir tout tenter, et se déterminèrent à assiéger le château d'Edimbourg. Le général Guest, gouverneur de cette forteresse, fit savoir aux magistrats qu'il serait obligé de faire usage de son artillerie pour déloger les gardes-montagnards, et maintenir les communications libres entre la ville et le château, conformément à ses ordres; il promit cependant de s'abstenir de tirer pendant six jours jusqu'à ce qu'il eût reçu de la cour des instructions sur ce qu'il avait à faire. Les rebelles profitèrent de ce délai pour élever contre le château

une batterie qui produisit peu d'effet, leurs canons ayant été bientôt démontés par le feu des assiégés, qui firent plusieurs sorties, dans lesquelles ils firent quelques prisonniers. Un ou deux habitants ayant été tués par les boulets tirés du château, le jeune Prétendant publia une proclamation, dans laquelle il déclarait que la justice devait céder à l'humanité, lorsque le bien du peuple l'exigeait, et donna l'ordre de lever le blocus et de cesser les hostilités. Il publia ensuite une déclaration, dans laquelle il promettait, au nom de son père, protection et sûreté à la religion protestante et à l'Eglise établie. Il promettait en outre de prendre l'avis de son parlement sur la dette nationale et sur toutes les lois rendues depuis la révolution. A l'égard de l'union des deux nations il déclarait ne pouvoir la ratifier, les deux royaumes lui ayant adressé plusieurs fois des remontrances contre l'acte qui prononçait cette union. Le 22 octobre, il y eut une revue générale des rebelles entre Leitz et Edimbourg, et ayant reçu de France de l'argent, des armes et des munitions, ils se disposèrent avec activité à entrer en Angleterre. Sur ces entrefaites, le roi revint du Hanovre, et reçut à Londres les adresses les plus loyales de ses fidèles sujets, non seulement de la capitale, mais encore de toutes les villes municipales de l'Angleterre. Partout des souscriptions étaient ouvertes, et des associations formées pour la défense de sa personne et de son gouvernement. L'arrivée du duc de Cum-

berland, qui revint de Hollande, contribua à donner plus d'activité à ces dispositions, qui parurent alors plus prononcées que jamais.

Le 16 octobre S. M. fit l'ouverture du parlement, pour prendre ses avis sur les moyens d'étouffer la révolte, et lui demander des secours à cet effet. Les adresses des deux chambres furent, suivant l'usage, pleines de respect et de loyauté, et exprimaient la plus vive indignation contre les tentatives des rebelles. Les troupes de Hollande et de Flandre étant maintenant arrivées, il fut résolu de former à Newcastle, sous les ordres du maréchal Vade, un camp de 14,000 hommes. Cet officier publia le 30 octobre, une offre de pardon aux rebelles, qui ne servit qu'à augmenter leur confiance, parvenue au plus haut degré depuis leur départ d'Edimbourg. Ils parlaient des troupes royales, comme étant les débris d'une armée presque anéantie par une malheureuse campagne en Flandre et par la bataille de Preston-Pans. Ils agirent cependant très secrètement, et leurs premières dispositions trompèrent les troupes du roi qui, supposant que leur projet était d'entrer en Angleterre par Berwick, se portèrent sur cette ville pour la défendre, tandis que le prince Charles tourna subitement vers l'Ouest avec son armée qui marchait en trois divisions, dont le rendez-vous était près de Carlisle.

Les rebelles mettent le siége devant cette ville, qu'ils attaquent sur trois points à la fois, et forcent les habitants des environs de leur fournir des che-

vaux, des voitures et même de les aider de leurs services personnels. Après sept jours d'une très faible résistance, les habitants, consternés et épuisés de fatigue rendirent la ville et le château avec toutes les provisions, les armes et les munitions. La France faisait en même temps, pour soutenir les rebelles, des préparatifs très alarmants, qu'il était important de faire échouer. L'amiral Vernon reçut en conséquence l'ordre de prendre le commandement d'une escadre dans la Manche, et l'amiral Byng fut stationné sur la côte-Orientale de l'Ecosse. leur vigilance fit tomber en leur pouvoir un grand nombre de bâtiments de transport français, destinés pour l'Ecosse, ayant à bord des munitions, des hommes et de l'argent, et quoiqu'on ne pût empêcher quelques Irlandais au service de France de débarquer en Ecosse, le principal dessein des Français fut déconcerté.

Le roi ayant reçu la nouvelle certaine qu'il se faisait à Dunkerque et autres ports de France, de nouveaux préparatifs pour envahir la Grande-Bretagne, donna l'ordre de faire venir en Angleterre 6000 hessois à sa solde. S. M. instruisit le parlement de ces circonstances, ne doutant pas que ses fidèles communes ne concourussent avec lui à toutes les mesures nécessaires pour faire avorter une tentative aussi dangereuse. Les communes, après avoir reçu ce message, votèrent 40,000 matelots, 49,299 hommes de troupes de terre, 11,550 soldats de marine, et la solde de treize nouveaux régiments d'infanterie

et de deux régiments de cavalerie levés par la noblesse. Elles votèrent également le montant de tous les subsides accordés aux différentes puissances de l'Europe, et un crédit de 500,000 liv. à S. M. En un mot, la totalité des subsides de cette année, s'éleva à la somme de 7,063,251 liv. 18 s. 10 d. trois quarts. Les voies et moyens par lesquels cette somme fut levée, offrent la preuve de la grande confiance du peuple dans le gouvernement du roi, à une époque où ses ennemis employaient tous leurs moyens pour ébranler le crédit public.

Quatre schellings par livre sur l'impôt foncier......................	2,000,000 liv.
Les droits sur la drèche, la bière et le cidre, continués...............	750,000
2,500,000 liv. à lever par annuités, et 500,000 liv. par le moyen d'une loterie, et à porter sur les droits additionnels sur le verre et sur les liqueurs spiritueuses.....................	3,000,000
Sur le fond d'amortissement et l'accroissement de son produit.........	1,000,000
A lever par emprunts ou billets de l'échiquier, imputable sur les premiers à la prochaine session du parlement........................	500,000
	7,250,000 liv.

Le rebelles laissèrent une garnison à Carlisle, et marchèrent avec toute l'armée sur Manchester qu'ils

occupèrent le 25 novembre. Là, ils tentèrent d'enrôler des volontaires à qui ils promettaient cinq guinées par homme; mais ils purent à peine lever une seule compagnie, quoiqu'on eût fait croire au prince Charles, que dès qu'il serait à Manchester, la moitié de l'Angleterre volerait sous ses drapeaux. Charles, visiblement affecté de voir son attente trompée, tint conseil avec ses officiers sur les mesures à prendre. Après avoir fait différents mouvements, il arriva à Derby avec son armée, manquant presque de tout. Ses soldats s'emparèrent des effets et vêtements de quelques habitants, et des deniers publics. Sur ces entrefaites, S. M. avait ordonné la formation d'une autre armée sous le commandement du duc de Cumberland, qui avait sous ses ordres sir John Ligonier. Le gouvernement préparait d'autres vigoureuses mesures; mais les rebelles, qui en furent instruits par leurs amis de Londres, résolurent de retourner en Écosse, où ils avaient appris que leurs affaires avaient pris une tournure favorable. Le duc de Cumberland ayant été joint par toute son armée, arriva à la vue de Carlisle. Les rebelles restés dans la place pour la défendre, firent mine de résister en tirant le canon sur tout ce qui se montrait; mais le duc ayant reçu son artillerie, commença à battre la ville le 28 décembre, et la garnison se rendit sur-le-champ. La seule condition qu'elle put obtenir, fut de n'être pas passée au fil de l'épée, mais d'être remise à la merci du roi.

Le prince Charles se porta par Dumfries sur

Glasgow, où il leva de fortes contributions, à raison de l'attachement de cette ville au gouvernement. Après s'y être arrêté plusieurs jours, il s'avança vers Stirling, où ayant été joint par quelques troupes réunies en son absence par les lords Lewis Gordon et John Drummond, il investit le château; mais ses soldats étaient si peu habitués aux entreprises de cette espèce, que leurs opérations avançaient avec beaucoup de lenteur.

1746.

Tous les gens d'un rang distingué à Edimbourg, étaient alors redevenus fidèles aux intérêts du gouvernement, et le général Wade avait envoyé quelques régiments d'infanterie et de dragons pour protéger cette ville; mais les progrès de la révolte étaient loin d'être arrêtés dans le nord, malgré les efforts infatigables de lord Loudon, qui commandait à Inverness pour le gouvernement. Les rebelles les plus actifs et les plus dangereux dans cette partie de l'Écosse, étaient lord Louis Gordon, frère du duc de ce nom, et le fameux lord Lovat, homme rusé, d'une dissimulation profonde, double traître, dont le caractère offrait un singulier mélange de talents et d'absurdités.

Tandis que Louis Gordon battait dans le nord les Clans fidèles que commandait Macleod, les rebelles s'emparèrent de Stirling le 8 janvier. Ce succès ayant alarmé le gouvernement, il donna l'ordre d'organiser sur-le-champ une nouvelle armée, dont le général Hawley fut nommé commandant en chef. Ce

général se rendit promptement en Écosse, où il se trouva à la tête d'une armée de 10,000 hommes, rassemblée à Falkirk. Il se crut tellement invincible avec ces forces, qu'il ne voulut pas attendre qu'on lui procurât des renseignements sur les rebelles. Lorsqu'il apprit qu'ils étaient en mouvement pour occuper quelques hauteurs à environ un mille de son camp, Hawley forma sur-le-champ ses troupes sur deux lignes en avant du leur, et là se donna, le 17 janvier, la bataille de Falkirk, dans laquelle les loyalistes furent défaits et perdirent environ 400 hommes, parmi lesquels un grand nombre d'officiers, sept pièces de canon, quelques drapeaux et 600 fusils. Lorsque cette nouvelle parvint à Londres, elle redoubla la consternation; mais l'espoir succéda à l'abattement, lorsqu'on sut que le duc de Cumberland était envoyé pour étouffer la révolte. Le duc se chargea de cette tâche avec joie, et arriva le 30 janvier à Edimbourg, où il fut reçu comme le génie tutélaire de la cause de son père. L'armée, à laquelle se joignirent quelques nouvelles troupes, fut sur-le-champ réunie, le duc s'appliqua à faire renaître la confiance du peuple et à relever le courage du soldat. Sa conduite envers les individus de toutes les classes, qui se rangeaient en foule autour de lui, lui acquit une popularité qui fut extrêmement utile aux intérêts du roi. Son altesse partit d'Édimbourg avec son armée, marchant en deux colonnes dans le dessein de surprendre l'ennemi, et s'avança jusques à Aberdeen, après s'être assuré

des postes importants de Stirling et de Perth. Tandis qu'il faisait reposer ses troupes dans cette ville, et qu'il formait des magasins, plusieurs partis des rebelles surprirent quelques-uns de ses détachements. Ces legers échecs furent contrebalancés par quelques avantages remportés par les troupes de S. M. Le jeune Prétendant, impatient d'obtenir des succès plus décisifs, eut la présomption de proposer à son armée de se porter en avant et de combattre le duc. Cependant les chefs lui représentèrent si fortement la folie d'une telle entreprise, qu'il fut résolu que l'armée se retirerait vers le nord, avec tout le bagage et le canon qu'elle pourrait emmener; et qu'elle ferait sauter les magasins. Avant de quitter Stirling, les rebelles avaient encloué tout le canon qu'ils avaient pu. A Perth, où ils entrèrent le 2 février, ils enclouèrent treize pièces de bronze. Le Prétendant partit ensuite pour Inverness, lieu du rendez-vous de tout son parti. Il prit en route le petit fort de Ruthven, et alla mettre ensuite le siége devant le fort George, qui sert de citadelle à Inverness, et qui se rendit à lui le 21 février. Dans le nord, les rebelles inquiétèrent et pillèrent même les propriétés des nobles et des gens riches, connus pour être attachés à S. M. Les 6000 hessois qui avaient reçu l'ordre de se rendre en Écosse, étant enfin arrivés sous les ordres du prince Frédéric de Hesse, le duc de Cumberland résolut de ne pas différer plus long-temps de frapper le coup décisif qu'il méditait contre les rebelles. S'étant donc concerté avec le

prince Frédéric, il mit, le 20 février, toutes ses troupes en mouvement en quatre divisions, avec ordre à toute l'armée d'être rendue à Aberdeen le 1er. mars. Le 8 avril, le duc se porta d'Aberdeen sur la Spey. Environ 3000 rebelles, postés près de cette rivière, se retirèrent vers Elgin, à l'approche de l'armée royale, qui passa la Spey sans opposition. Le 16 avril fut livrée cette fameuse bataille de Culloden, dont les détails ont été rapportés d'une manière si différente par les historiens et les journaux du temps, quoique les uns et les autres s'accordassent sur son issue et sur ses conséquences, c'est-à-dire, sur la déroute complète de l'armée du Prétendant, et l'anéantissement définitif de toutes les espérances de ce parti. Dans moins de trente minutes, l'armée rebelle fut entièrement défaite, et elle perdit 1200 hommes tués ou blessés sur le champ de bataille ou dans la poursuite.

La conduite légère du prince Charles pendant et après la bataille, prouva combien il était incapable d'être le chef d'une pareille entreprise. Il renvoya toute sa suite, à l'exception d'un petit nombre d'hommes qui le suivirent et dont il se sépara quelques jours après. Environ 2000 de ses fidèles montagnards s'étant réunis en corps au fort Auguste, tandis qu'un corps de soldats du plat pays en faisait autant à Ruthven, il répondit à une députation qui lui demandait des ordres de leur part, qu'ils eussent à se disperser, et que chaque homme pourvût à son propre salut. Cependant ayant, sur ces entrefaites,

reçu 40,000 louis d'or de France, il tint conseil avec quelques-uns de ses partisans, pour déterminer ce qu'il devait faire. Ils lui conseillèrent de lever un nombre d'hommes suffisant pour protéger leur pays, leur famille et leurs troupeaux. Ce parti fut adopté ; mais l'activité du duc de Cumberland et le découragement du jeune Prétendant, firent échouer tous ces projets. Charles s'enfuit à cheval, accompagné du duc de Perth, de lord Elcho, et d'un petit nombre de cavaliers. Après s'être reposé pendant quelques jours dans la maison d'un gentilhomme, il renvoya sa suite et erra pendant cinq mois en misérable fugitif, au milieu des montagnes et des îles, exposé à mille dangers, à la fatigue et à la misère, jusqu'au 20 septembre, qu'on lui procura un corsaire français, sur lequel il s'embarqua, couvert des habits qui servaient à son déguisement.

Les deux chambres votèrent des adresses de félicitation à S. M., et de remercîments au duc de Cumberland ; et il fut passé un acte pour ajouter à son revenu la somme de 25,000 liv., reversible à ses héritiers mâles.

Procès des comtes de Cromartie, de Kilmarnoc, des lords Balmerino et Lovat, qui furent tous condamnés à mort, ainsi que les prisonniers faits à Carlisle ou à la bataille de Colloden, et dont la plupart furent exécutés.

Le comte de Granville ayant manifesté à cette époque le désir de recouvrer son influence dans le cabinet, le roi favorisa ses efforts ; mais le duc de

Newcastle et M. Pelham son frère, à qui la supériorité de ses talents donnait de l'ombrage, refusèrent de l'admettre au nombre de leurs collégues, et cherchèrent à renforcer leur parti, en introduisant de nouveaux auxiliaires dans l'administration. Quelques-uns de ces derniers étant désagréables au roi, S. M. n'eut aucun égard aux recommandations qu'on lui adressa à leur sujet. Le duc et son frère donnèrent sur-le-champ leur démission, et Granville fut nommé secrétaire d'état; mais ne se jugeant pas assez fort pour résister à une opposition contre laquelle il ne pouvait lutter qu'avec désavantage, et sentant bien qu'il ne pourrait obtenir du parlement les subsides dont il aurait besoin, il quitta le timon des affaires trois jours après l'avoir pris, et S. M. adopta les mesures proposées par l'opposition. Les sceaux furent donc de nouveau donnés au duc de Newcastle et au comte d'Harrington. Tous ceux qui avaient donné leur démission rentrèrent dans leurs places respectives, et plusieurs autres individus obtinrent des emplois. Au nombre de ces derniers se trouvait William Pitt, qui fut nommé vice-trésorier d'Irlande, et bientôt après promu à la place de payeur général des forces. Le roi le nomma en même temps conseiller privé. Il s'était, dans le principe, destiné à l'état militaire, et avait même une commission dans l'armée; mais ses talents éminents lui ouvrirent bientôt une carrière plus importante.

Les Anglais font une descente en Bretagne et marchent sur l'Orient; mais comme on avait pris des

précautions pour mettre ce port à l'abri d'une attaque du côté de la mer, ils furent obligés de se rembarquer.

Le parlement fut prorogé le 12 août.

Les affaires maritimes qui eurent lieu cette année, ne firent pas un grand honneur à la nation britannique. Le commodore Peyton, qui commandait dans les mers de l'Inde une escadre de six vaisseaux de guerre, se refusa, sans qu'on pût expliquer le motif de sa conduite, à un engagement décisif avec une escadre française d'une force inférieure, et abandonna l'établissement important de Madras. Le commerce était assez mal protégé aux Indes-Occidentales, et le commodore Lee laissa passer, sans l'inquiéter, une flotte française avec son convoi. La conquête de Québec, capitale du Canada, absorbait alors l'attention du ministère. Pour assurer le succès de cette importante expédition, il fut adressé aux gouverneurs des colonies anglaises en Amérique, des commissions pour lever des compagnies qui devaient se joindre à l'armement venant d'Angleterre. Huit mille hommes furent levés pour cette destination, tandis qu'une forte escadre et des bâtiments de transport, ayant à bord six régiments, furent préparés à Portsmouth pour co-opérer à cette entreprise.

Le parlement s'assembla le 18 novembre, et comme un grand nombre de membres influents du parti de l'opposition étaient alors employés dans l'administration, les demandes du gouvernement

n'éprouvèrent que peu de résistance. Les besoins de l'état ayant été pris en considération, les communes votèrent, pour le service de l'année, 40,000 matelots et 60,000 soldats, y compris 11,500 hommes de troupes de la marine. Tous les subsides aux princes étrangers furent accordés, ainsi que la somme de 500,000 liv., pour mettre S. M. en état de poursuivre la guerre avec avantage. En un mot, les subsides s'élevèrent à la somme énorme de 9,425,254 liv., levée au moyen des taxes ordinaires, augmentées de nouvelles impositions sur les fenêtres, les voitures, les liqueurs spiritueuses, par l'établissement d'une loterie, et par un emprunt sur le fond d'amortissement. Les subsides de cette année excédèrent de deux millions et demi le subside le plus considérable qui eût été levé sous le règne de la reine Anne, quoique cette princesse entretînt un grand nombre de troupes.

Le roi manifesta le désir de réduire les dépenses publiques en licenciant la troisième et la quatrième compagnie de ses gardes-du-corps, et en convertissant en dragons trois régiments de cavalerie. Les communes présentèrent une adresse de remercîments à S. M., pour cette économie qui épargnait annuellement à la nation la somme de 70,000 liv.

La chambre des pairs passe à la demande du gouvernement, un bill qui prolongeait pendant trois mois la suspension de l'acte d'*habeas corpus*. Les communes auxquelles ce bill est renvoyé, l'adoptent après quelque opposition.

La dette nationale s'élevait, à la fin de cette année, à 59,356,597 liv. 16 s. 9 d. un quart.

1747.

Le roi de France se disposa à faire cette année de plus grands efforts que jamais, et à ouvrir la campagne dans les Pays-Bas à la tête de 150,000 hommes, tandis qu'une armée de 60,000 devait agir en Provence. Afin de donner à ces forces immenses l'unité et la consistance nécessaires, il renouvela, dans la personne du maréchal de Saxe, le titre de maréchal-de-camp-général, dont le grand Turenne avait été investi, et qui lui donnait le droit de commander les maréchaux de France et même les princes du sang. Son plan ne tendait à rien moins qu'à porter la guerre dans le cœur des Provinces-Unies, en attaquant sur-le-champ le Brabant-hollandais. Le duc de Cumberland avait fait les meilleures dispositions pour ouvrir la campagne plutôt que les années précédentes; il mit ses troupes en mouvement au mois de février, et vers la fin de mars elles campèrent dans le Brabant hollandais; mais par suite de la négligence inexcusable des Hollandais et des Autrichiens, les armées alliées se trouvèrent mal pourvues, même de subsistances, et furent forcées de rester dans l'inaction.

La prise de l'Ecluse, de Sas-de-Gand et de Hulst furent les premières opérations de l'armée française au mois d'avril. Le duc de Cumberland avait fait les plus grands efforts pour secourir Hulst; mais cette

place fut honteusement livrée le jour même où les troupes anglaises arrivèrent devant ses murs. Les Hollandais, alarmés de la rapidité de ces conquêtes, crurent leur pays dans une situation plus périlleuse que lorsqu'il avait été envahi par Louis XIV en 1672, et ne virent de chance de salut que dans la mesure qui les avait sauvés à cette époque. Ils rétablirent donc l'ancienne forme de leur gouvernement, en nommant un stathouder, et la voix publique porta le prince d'Orange à cette dignité. Les états de Zélande l'élurent à l'unanimité, et leur choix fut bientôt confirmé par les autres provinces. Enfin, le prince fut nommé dans l'assemblée générale des États, stathouder, capitaine-général et amiral en chef de toutes les Provinces-Unies. Le discours qu'il adressa aux Etats-Généraux à la Haye, où il se rendit le 15 mai, donna à cette assemblée la plus haute opinion de sa sagesse, et de ses talents; il la justifia par sa conduite.

Les opérations maritimes furent cette année beaucoup plus favorables aux Anglais qu'elles ne l'avaient été depuis long-temps. Le gouvernement instruit que les Français avaient armé deux flottes, l'une destinée pour l'Amérique et l'autre pour les Indes-orientales, envoya à leur poursuite le vice-amiral Anson et le contre-amiral Warren, avec une escadre de quinze vaisseaux de guerre. Cette escadre rencontra, le 3 mai, à la hauteur du cap Finistère, la flotte française, composée de neuf vaisseaux d'une force inférieure, ayant sous son convoi vingt-neuf

bâtiments marchands. En moins de 3 heures, les Anglais prirent six vaisseaux de ligne et six vaisseaux de la compagnie armés en guerre. Le reste s'échappa pendant le combat. L'argent trouvé à bord des vaisseaux capturés s'élevait à une somme considérable. Le mois suivant, une escadre anglaise croisant entre Ouessant et le cap finistère, pour attendre une flotte marchande à son retour en France, découvrit cette flotte, qu'escortaient quatre vaisseaux de guerre commandés par le commodore de Lamotte. Celui-ci fit tous ses efforts pour échapper à l'escadre anglaise, qui s'empara cependant de quarante-six bâtiments marchands.

L'amirauté ayant reçu avis que la flotte française, destinée pour l'Amérique, consistant en 250 bâtiments de commerce, et escortée par une forte escadre de Brest, se rassemblait à l'île d'Aix, envoya à la poursuite de cette flotte le contre-amiral Hawke, avec une escadre de treize vaisseaux. Cet amiral ayant rencontré le convoi français, le 14 octobre, et ne voulant pas perdre de temps à former sa ligne, donna le signal de chasse à toute son escadre, et après un combat aussi long qu'opiniâtre, prit deux vaisseaux français de 74 canons, un de 70, deux de 64 et un de 50. L'amiral expédia un sloop au commodore Legg aux Antilles, pour l'avertir de se tenir sur ses gardes, et de tâcher d'intercepter les bâtiments marchands.

Le parlement avait été dissous le 18 juin par une proclamation, et le même jour il fut expédié des

ordres pour l'élection d'un nouveau parlement, qui, après plusieurs prorogations, s'assembla le 10 novembre. Dans cet intervalle, fut livrée le 2 juillet la bataille de Lauffeldt, plus sanglante, quoique moins opiniâtre que celle de Fontenoi. La victoire parut un moment prête à se déclarer en faveur des alliés, mais la chance tourna subitement contre eux. Plusieurs escadrons de cavalerie hollandaise lâchèrent pied, et en s'enfuyant au grand galop culbutèrent cinq bataillons d'infanterie qui s'avançaient de la réserve. La cavalerie française les chargeant avec impétuosité, augmenta la confusion et perça les lignes de l'armée alliée, qui se trouva ainsi séparée en deux parties. Le duc de Cumberland s'efforçant avec autant de courage que d'activité à remédier à ce désordre, fut en danger d'être pris, et la déroute aurait probablement été complète, sans une charge exécutée par sir John Ligonier, à la tête de trois régiments de dragons anglais, et de quelques escadrons de cavalerie impériale, avec lesquels il attaqua toute la ligne de la cavalerie française avec tant d'impétuosité, qu'il renversa tout ce qui tenta de résister. Cette diversion mit le duc de Cumberland à même de se retirer en ordre sur Maestricht, sans éprouver une grande perte, et même d'emmener toute l'artillerie, à l'exception de seize pièces de canon. Sir John Ligonier fut fait prisonnier; les historiens anglais font monter à environ 6000 hommes la perte des alliés en tués, blessés et égarés, et celle de l'ennemi à 10 ou 11,000. Les historiens

français évaluent au contraire la perte des alliés au taux auquel ceux-ci font monter celle de leurs adversaires. On peut conclure de cette contradiction, que les uns et les autres sont plus ou moins exagérés, et que probablement la perte fut à peu près égale des deux côtés.

Les alliés passèrent la Meuse et prirent position pour couvrir Maestricht, tandis que le roi de France restait avec son armée dans le voisinage de Tongres. Le maréchal de Saxe ayant amusé les alliés par des marches et des contre-marches, finit par détacher le comte de Lowendall avec 36,000 hommes pour investir Berg-op-Zoom, la place la plus forte du Brabant-hollandais, et l'ouvrage favori du fameux Coehorn. Cette ville fut prise d'assaut le 16 septembre, après soixante jours de tranchée ouverte. Peu de temps après les Français, commandés par le comte de Lally, maréchal-général-des-logis du comte de Lowendall, s'étant emparés des forts de Lillo, de Frédéric-Henry et la Croix, les deux armées prirent leurs quartiers d'hiver, et le duc de Cumberland retourna en Angleterre.

L'amiral Boscawen fait voile au mois de novembre pour les Indes-orientales avec des forces suffisantes pour entreprendre le siége de Pondichéri; mais la nombreuse garnison de cette place, les nouvelles fortifications qu'on y avait ajoutées, et les maladies commençant à faire de grands ravages parmi les troupes de l'amiral, l'obligèrent à lever le siége.

Malgré cet échec, la Grande-Bretagne avait à la



mer une telle supériorité sur les Français, et l'union entre l'Angleterre et la Hollande devint si forte par l'élévation du prince d'Orange au stathouderat, que le cabinet de Versailles résolut de conclure la paix. En même temps, pour contre-balancer la grande supériorité que la France avait acquise sur le continent, S. M. britannique entra en négociation avec la Russie, pour prendre à sa solde un corps de 30,000 hommes; mais l'impératrice ne pouvait les mettre en mouvement, à moins de 100,000 liv. payées comptant et un subside annuel de 300,000 liv. pendant trois ans, dans le cas où on les employerait pendant tout ce temps; d'ailleurs la marche de cette armée russe, dans les Pays-Bas, devait entraîner une grande perte de temps et d'autres inconvénients. Malgré toutes ces difficultés, comme le plus sûr moyen des alliés pour obtenir des conditions de paix favorables était de se préparer à la guerre avec vigueur, le traité qui mettait à la solde de l'Angleterre les 30,000 auxiliaires fut signé par S. M., et les Hollandais s'engagèrent ensuite à payer le quart des frais.

La session du nouveau parlement fut ouverte le 10 novembre. Le roi, dans son discours aux deux chambres, fit mention des avantages remportés sur mer par les flottes de la Grande-Bretagne; quant aux succès obtenus par l'ennemi sur le continent, S. M. fit observer qu'aucun des malheurs éprouvés par les alliés ne pouvait être imputé à la Grande-Bretagne. Le roi annonça que la France lui avait fait récemment des ouvertures tendantes à amener une

pacification générale ; que, de concert avec ses alliés, il avait consenti à ce qu'il fût tenu un congrès à Aix-la-Chapelle, où les différents ministres ne tarderaient pas à se rendre. S. M. fit observer en même temps que le seul moyen de se procurer une paix avantageuse était de se préparer à poursuivre la guerre avec vigueur.

Les deux chambres exprimèrent dans leurs adresses leur loyauté, et l'intention où elles étaient de seconder les désirs de S. M. ; quoiqu'il fût probable que le plan d'une paix générale était à peu près réglé dans le cabinet, comme les préparatifs de guerre étaient plus considérables qu'ils n'avaient jamais été, la nouvelle chambre des communes s'empressa d'accorder 8,507,930 liv. pour le service de l'année suivante, y compris les subsides ordinaires, et en outre ceux qu'exigeait le corps auxiliaire de 30,000 Russes.

Le projet d'une naturalisation générale de tous les protestants étrangers ayant été renouvelé à cette époque, il fut présenté à cet effet un bill à la chambre des communes. Les partisans de cette mesure alléguèrent en sa faveur, qu'elle tendait à remplir le vide causé par la guerre dans la population du royaume, et à introduire en Angleterre un grand nombre d'ouvriers et d'artisans actifs et industrieux, dont l'agriculture et les fabriques avaient un si grand besoin. Quoique ces motifs fussent assez plausibles, les shérifs de Londres présentèrent contre le bill et au nom de la cité, une pétition, dans laquelle ils pré-

tendaient qu'il était probable que cette mesure augmenterait plutôt la pauvreté, qu'elle n'ajouterait aux richesses de la nation, qu'une loi semblable avait été proposée et rejetée sous le règne du roi Guillaume : que la tentative ayant été renouvelée sous celui de la reine Anne, et un acte étant passé à cet effet, la mesure fut trouvée tellement nuisible à l'intérêt public, qu'on ne tarda pas à la révoquer, mais non sans faire quelques réflexions sur le mal qu'elle avait fait. Cette pétition fut fortement appuyée, mais le chancelier de l'échiquier, M. Pelham, craignant que ce bill ne fût pas populaire et ne devînt conséquemment nuisible au gouvernement, qui était alors en grande faveur dans la cité de Londres, y renonça pour cette fois.

La dette nationale à la fin de cette année s'élevait à 64,593,797 liv. 16 s. 9 deniers un quart.

1748.

Le parlement passe un bill pour encourager la culture et la fabrication de l'indigo en Amérique. La Grande-Bretagne payait chaque année 200,000 liv. pour cet article aux sujets de la France. Un autre bill beaucoup moins avantageux, mais très populaire, défendait d'assurer des bâtiments appartenants à la France, ainsi que les marchandises et les effets chargés dans ce pays. Le 19 février il fut publié une proclamation portant « que tout commerce ou trafic » avec la France, ou toute autre partie des posses- » sions du roi de France, l'exportation ou l'importa- » tion de toutes productions ou marchandises soit en

» France, soit de ce royaume, par les sujets du roi,
» sans sa permission, sont des délits graves et une vio-
» lation annonçant le mépris de son autorité royale,
» contre lesquels les lois du royaume prononcent les
» peines les plus sévères ».

Huit ans s'étaient écoulés depuis le commencement de cette guerre continuelle et presque générale, dont les calamités pesaient sur la plus grande partie de l'Europe. Les états belligérants, tour-à-tour victorieux et vaincus, mais également épuisés par leurs victoires et par leurs défaites, désiraient également le rétablissement de la paix, et voyaient avec une grande inquiétude les immenses préparatifs d'une nouvelle campagne, marcher de front avec des ouvertures ayant pour objet une paix générale, et les plénipotentiaires ainsi que les généraux respectifs, se hâtaient de se rendre, les uns dans le lieu indiqué pour la tenue du congrès, et les autres sur le champ de bataille. Tel était, au 11 mars, l'état des affaires en Europe, lorsque les conférences d'Aix-la-Chapelle s'ouvrirent; cependant ce ne fut qu'après un assez long-temps, et beaucoup d'altercations que les préliminaires purent être réglés.

A peu près à cette époque, le rang entre les officiers de terre et de mer fut déterminé par l'ordre suivant, émané de S. M., en son conseil.

Les amiraux et les commandants en chef prennent rang avec les maréchaux.

Les amiraux portant leur pavillon à la tête du grand mât, avec les généraux de cavalerie et d'infanterie.

Les vice-amiraux avec les lieutenants-généraux.

Les contre-amiraux avec les majors-généraux.

Les commodores à larges flammes avec les brigadiers-généraux.

Les capitaines ayant trois ans d'exercice en cette qualité, avec les colonels.

Les capitaines moins anciens avec les lieutenants-colonels.

Les maîtres et commandants avec les majors, les lieutenants avec les capitaines.

Tandis que les troupes hollandaises se rassemblaient dans les environs de Breda, le duc de Cumberland réunissait son armée du côté de Lyndoven; mais malgré leurs promesses, les Hollandais, ni l'impératrice-reine, n'avaient respectivement pas plus de 30,000 hommes sur pied à l'ouverture de la campagne; ce qui, avec environ 50,000 hommes aux ordres du duc de Cumberland, ne formait pas un total de plus de 110,000 hommes. Les 30,000 Russes n'étaient pas attendus avant trois ou quatre mois. Le maréchal de Saxe, arrivé à Bruxelles le 20 mars, réunit l'armée française, et donna, dans cette campagne, la dernière preuve de ses talents militaires, particulièrement en trompant l'ennemi par l'habileté de ses marches. Il fit, à la tête d'une division de 25,000 hommes, des mouvements et des dispositions qui firent croire à l'ennemi que son intention était d'attaquer Breda, tandis que son objet était de faire entrer un convoi considérable à Berg-op-Zom. Pendant qu'une seconde division s'avançait par Tirlemont sur la

route de Liége, une troisième prit la route de Tongres, et une autre menaça Luxembourg. Tout-à coup ces trois divisions s'avancent simultanément vers Maëstricht sur les deux rives de la Meuse, et investissent cette place de tous côtés. La tranchée fut ouverte le 15 avril. L'activité du maréchal hâta les préliminaires d'Aix-la-Chapelle, qui furent signés le 30 avril entre la France, l'Angleterre et la Hollande. Comme toutes les hostilités entre les puissances belligérantes devaient cesser sur le continent dans l'espace de six semaines, conformément au seizième article des préliminaires, il fut convenu après une mûre délibération, que la ville de Maëstricht serait rendue le 3 mai, et que la garnison sortirait avec les honneurs de la guerre.

Le 3 du même mois, le roi termina la session, et annonça aux deux chambres, dans son discours, qu'en conséquence de la signature des préliminaires, les hostilités avaient cessé dans les Pays-Bas et dans la Manche, et devaient cesser à certaines époques, déterminées dans les autres parties du monde; S. M. ayant déclaré qu'elle était dans l'intention de s'absenter du royaume pour quelque temps, établit une régence pour l'administration du gouvernement pendant son absence, et s'embarqua pour la Hollande. Peu de temps après, on reçut la nouvelle de l'accession de la reine de Hongrie, du roi de Sardaigne et du duc de Modène aux préliminaires. Lorsqu'il fut connu que les auxiliaires russes étaient en marche pour les frontières de la Franconie, les

plénipotentiaires français à Aix-la-Chapelle, reçurent de S. M. très chrétienne l'ordre d'intimer aux plénipotentiaires hollandais que si les Russes dépassaient Egra, les fortifications de Maëstricht et de Berg-op-Zom seraient immédiatement démolies. Sur cette déclaration, il fut signé une convention portant que la marche des Russes cesserait définitivement, et que les Français feraient en même temps rentrer des Pays-Bas dans l'intérieur de la France un nombre égal de leurs troupes, pour y être licenciées un mois après que la marche des Russes vers leur pays aurait commencé.

Le traité définitif étant enfin conclu, fut signé le 18 octobre par les plénipotentiaires des puissances belligérantes. En voici la substance :

Art. I, II, III, IV et V. L'oubli général de tout ce qui s'était passé pendant la guerre ; la confirmation des traités de Westphalie, de Madrid, de Nimègue, de Brunswick, d'Utrecht, de Bade, de La Haye, de la quadruple alliance, et du traité de Vienne ; la restitution, sans rançon par toutes les parties, des prisonniers et des otages, après l'échange des ratifications, et celle de tous les vaisseaux de guerre et bâtiments marchands pris depuis le temps stipulé pour la cessation des hostilités. La restitution réciproque de toutes les conquêtes faites pendant la guerre.

D'après l'art. VI, les restitutions et cessions devaient s'effectuer dans six semaines, à dater de la ratification. L'artillerie trouvée dans les places

conquises devait être rendue dans l'état où elle se trouvait au moment de la conquête, excepté celle de Menin, de Charleroi, d'Ath, de Mons et d'Oudenarde.

Par l'art. VII, les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla devaient être cédés, avec tous leurs droits et leurs dépendances, à l'infant don Philippe, et retourner à leurs possesseurs actuels dans le cas où ce prince mourrait sans enfants mâles, et où lui ou aucun de ses descendants monteraient sur le trône d'Espagne ou sur celui des Deux-Siciles.

Les art. VIII, IX, X, XI, stipulaient qu'il serait sur-le-champ nommé, par toutes les parties, des commissaires qui s'assembleraient à Nice et à Bruxelles, pour effectuer les restitutions et les cessions respectives; que tous les papiers et documents trouvés dans les villes, particulièrement les archives de Malines, seraient rendus; qu'il serait pris, pour l'évacuation générale, des moyens aussi commodes que possibles pour les troupes et pour les habitants; que deux gentilshommes anglais de la première distinction seraient envoyés en France comme otages, pour y rester jusqu'à ce qu'on y eût reçu des avis certains de l'évacuation du cap Breton et de toutes les places qui pourraient avoir été prises aux Indes orientales.

Par les art. XII, XIII, XIV et XV, le roi de Sardaigne devait être maintenu dans toutes ses possessions, et particulièrement dans celles qui lui avaient été cédées en 1743, à l'exception de la partie du

Plaisantin qu'il occupait, et qu'il cédait à l'infant don Philippe. Le duc de Modène devait être rétabli dans toutes ses possessions, et justice devait lui être rendue relativement aux biens allodiaux qu'il possédait dans le duché de Guastalla. La république de Gênes devait également rentrer dans tout ce qu'elle possédait avant la guerre; l'argent qu'avaient les Génois dans les banques de Vienne et de Turin, et qui avait été confisqué, devait leur être rendu, avec les intérêts à commencer du jour de l'échange des ratifications. Les choses devaient rester en Italie sur le même pied qu'avant la guerre, sauf les cessions faites au roi de Sardaigne et à l'infant don Philippe.

Les art. XVI et XVII confirmaient le traité dit de *l'assiento*, et surtout l'article dudit traité relatif au vaisseau envoyé annuellement aux colonies espagnoles, pour les quatre années pendant lesquelles cet envoi n'avait pu avoir lieu à cause de la guerre. Les fortifications de Dunkerque devaient rester telles qu'elles étaient du côté de terre; mais les anciens traités devaient être observés relativement au port et aux ouvrages du côté de la mer.

Les art. XVIII, XIX et XX stipulaient que les différends survenus relativement aux sommes que le roi de la Grande Bretagne déclarait lui être dues en qualité d'électeur de Hanovre, seraient réglés à l'amiable, et en même temps que l'affaire concernant l'abbaye de Saint-Hubert. L'article du traité de la quadruple alliance, qui assurait à la maison

d'Hanovre la succession au trône de la Grande-Bretagne, était confirmé dans toutes ses parties, et les puissances contractantes garantissaient à S. M. britannique toutes ses possessions d'Allemagne.

Par les art. XXI, XXII, XXIII, XXIV, lesdites puissances garantissaient également, de la manière la plus solennelle, la pragmatique-sanction, la Silésie et le comté de Glatz à S. M. prussienne, ainsi que l'exécution de tous les articles du présent traité. L'échange des ratifications devait se faire dans un mois à Aix-la-Chapelle par les ministres des parties contractantes, et dans six semaines par ceux des puissances qui accéderaient au traité.

Cette paix fut loin de répondre aux espérances qu'avaient fait naître les succès importants obtenus sur mer par les escadres anglaises depuis le commencement de la guerre. Il n'était rien stipulé relativement à la libre navigation des Anglais dans les mers d'Amérique, ni à aucun des points contestés qui avaient donné lieu à la guerre, tandis qu'une demande d'argent dû à S. M. britannique, comme électeur d'Hanovre, avait été définitivement admise, quoiqu'on n'en eût jamais entendu parler auparavant. La restitution de Louisbourg faisait, en outre, naître des craintes qui ne furent par la suite que trop justifiées. L'envoi d'otages en France, quoiqu'il ne fût pas sans exemple, fut hautement censuré, comme honteux pour la nation; et tous ces *désappointements* furent imputés à la conclusion précipitée du traité, avant l'arrivée des auxiliaires russes,

qui, en donnant la supériorité aux armées alliées, auraient assuré aux plénipotentiaires anglais plus d'influence dans le congrès, où les ministres de France et de la Grande-Bretagne, parties principales, parurent moins chercher à obtenir des conditions avantageuses pour leurs constituants respectifs, qu'à élever des obstacles contre leurs prétentions mutuelles. Il s'ensuivit qu'après des dépenses énormes en hommes et en argent, ces deux puissances ne tirèrent d'autre profit de cette guerre que celui de mieux connaître leurs forces respectives. La France vit clairement que sa puissance maritime et ses finances ne pouvaient rivaliser avec celles de la Grande-Bretagne; et cette dernière puissance se convainquit, par l'expérience, que ses forces de terre ne pouvaient l'emporter sur celles de sa rivale dans les Pays-Bas ou sur les frontières de France. Ainsi, le traité d'Aix-la-Chapelle justifia aux yeux du public le traité d'Utrecht, et la sage répugnance de sir Robert Walpole à engager son pays dans une nouvelle guerre pour une querelle qu'il aurait eté beaucoup plus avantageux de terminer par la voie des négociations.

Pendant les conférences d'Aix-la-Chapelle, les agents du jeune Prétendant avaient présenté une protestation que l'on avait écartée sans en prendre lecture. On lui insinua même qu'après la conclusion de la paix, il serait extrêmement inconvenant que S. M. très chrétienne lui permît de résider dans ses états. Il reçut cette intimation avec beaucoup d'in-

différence, et même d'une manière peu respectueuse. Lorsqu'elle lui fut répétée, il dit nettement au duc de Gesvres qu'il n'était pas au pouvoir de son maître de le forcer de sortir de ses états sans manquer à ses engagements. Le roi de France lui écrivit une lettre flatteuse pour lui persuader de quitter la France, lui promettant une pension suffisante pour vivre avec dignité, et même avec splendeur. A la demande de S. M., le canton de Fribourg avait consenti à accorder au prince exilé un asile sur son territoire: mais tout cela fut inutile; le prince refusa absolument de se retirer; et même après l'arrivée du comte de Sussex et de lord Cathcart, envoyés comme otages à Paris, il se montra en public dans toutes les occasions, et affecta d'être traité en leur présence conformément au rang qu'il s'était attribué. Les deux lords s'en plaignirent au roi de France, qui s'adressa à ce sujet au Prétendant à Rome. Celui-ci écrivit à son fils une lettre très sévère, dans laquelle il blâmait la folie de sa conduite, et lui conseillait de quitter les états du roi de France. Cependant, Charles s'obstina à suivre la même conduite, et continua de se montrer avec un air de triomphe dans tous les lieux publics. Ses partisans allèrent même jusqu'à dire que, dans le cas où on lui ferait la moindre violence, il était résolu à se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Ce fut à cette occasion qu'il fut arrêté subitement au moment où il descendait de sa voiture pour entrer à l'Opéra, et conduit au château de Vincennes, d'où, quatre ou cinq jours après, il

fut envoyé hors du royaume avec une escorte, et sous promesse de ne pas rentrer en France.

Le roi revint en Angleterre le 23 novembre, et le 29 la session fut ouverte. Son discours roula principalement sur les bienfaits de la paix, sur la réduction des dépenses publiques et de la dette nationale. Les deux chambres votèrent sans division des adresses de remercîment, mais non cependant sans quelque opposition de la part de la chambre des communes.

Il s'était élevé à cette époque une grande mésintelligence entre la cour de S. M. et celle du prince de Galles. S. A. R. avait récemment fait revivre quelques droits surannés dans le comté de Cornouailles, où il avait été tenu une espèce de cour qu'on appela *parlement*. On avait parlé de certains pouvoirs dont le prince devait jouir, et qui devaient mettre dans sa dépendance les élections des membres du parlement pour le comté de Cornouailles. Le vicomte de Bolingbroke, honoré de la confiance du prince, était alors en Angleterre, et faisait tous ses efforts pour acquérir un entier ascendant sur l'esprit de ce prince, dans le dessein de renouveler les dissensions qui avaient divisé la famille royale. Ce manége n'avait pas été découvert ni même soupçonné par les autres serviteurs du prince avant l'ouverture de cette session. Ils se réunirent pour former une opposition contre la cour, votèrent contre les adresses, et censurèrent la conduite des ministres pour avoir conclu la paix avant l'arrivée des Russes.

Le comité de subsides, délibérant sur les sommes nécessaires pour payer les dettes, remplir le déficit et les engagements pris par le parlement envers S. M., et pour faire face aux dépenses occasionnées par la guerre, trouva que ces différents articles réunis formaient un total d'environ cinq millions, non compris le service courant de l'année. Les subsides s'élevèrent donc, tout compris, à 7,930,382 l. 5 s. 1 d., et furent votés sans division.

La dette nationale, à la fin de cette année, était de 71,340,397 liv. 16 s. 9 den. et demi.

La fin d'une guerre, dont la dépense égalait les désastres, fixa naturellement l'attention du parlement, sur les différents plans qui pouvaient améliorer l'état des finances du royaume, et plusieurs bills tendants à ce but furent adoptés dans cette session.

1749.

Il s'éleva dans la chambre des communes une violente contestation au sujet de deux bills relatifs au service de terre et de mer. Cependant, les clauses qui avaient déplu ayant été retirées, ces bills passèrent dans les deux chambres. Les alarmes créées par le danger d'une armée permanente, de la vertu de laquelle semblait dépendre la constitution de la Grande-Bretagne, donnèrent l'idée de limiter le temps, au-delà duquel aucun soldat ou officier sans commission, ne pouvait être forcé de continuer de servir. Cette limitation, si elle eût été adoptée conformément au bill proposé, aurait oc-

casionné dans les classes inférieures une telle rotation de soldats, que sous un petit nombre d'années il ne se serait pas trouvé dans le royaume, un seul paysan, ouvrier ou petit marchand, qui n'eût connu le maniement des armes; danger peut-être plus grand pour la constitution. L'ajournement de ce bill, d'une séance à l'autre, jusqu'à la prorogation du parlement, empêcha que cette mesure ne fût adoptée.

Le roi, dans son discours, et les ministres dans le cours des débats, ayant manifesté les dispositions les plus favorables à l'extension du commerce du royaume, il fut présenté un bill tendant à encourager la pêche de la baleine sur les côtes du Spitzberg, en accordant une prime de 40 schellings par tonneau, à tout bâtiment armé pour ces expéditions. Ce bill, qui passa à l'unanimité dans les deux chambres, procura de grands bénéfices aux négociants anglais, et surtout à ceux du Nord de l'Angleterre; la session fut close le 13 juin.

Le licenciement subit de tous les soldats et de tous les marins devenus inutiles en temps de paix, avait répandu dans tout le royaume une grande quantité d'hommes, qui, ayant contracté l'habitude de l'oisiveté et se voyant sans emploi, vivaient aux dépens de la société, excitaient fréquemment des désordres : on y prenait part pour avoir occasion de se livrer au pillage. Afin donc de pourvoir, d'une manière suffisante et même avantageuse, à la subsistance de ces hommes dangereux

-et turbulents, sans aucun inconvénient pour la société, on prit le parti de les engager à devenir membres d'une nouvelle colonie à la Nouvelle-Ecosse dans l'Amérique septentrionale. Le roi ayant approuvé ce projet, qui tendait en même temps à augmenter la population et la consistance de cette province, le bureau du commerce et des colonies offrit, par ordre de S. M., à chaque soldat ou matelot non marié, à titre de simple redevance, cinquante acres de terre, et dix acres de plus à ceux qui seraient mariés, ou qui auraient des enfants, avec un supplément de terrain proportionné à l'augmentation de leurs familles; lesdites terres franches de toutes taxes et rentes pendant l'espace de dix ans, et au bout de ce temps assujéties seulement à un schelling par an pour les dix acres. Des portions de terre plus considérables, depuis 80 acres jusqu'à 600, furent offertes à des officiers de tout grade et de toute arme, selon leur rang, avec un supplément proportionnel s'ils avaient de la famille; ils devaient tous être défrayés de toutes les dépenses de leur passage et de leur subsistance pendant un an, à dater de leur arrivée à la Nouvelle-Ecosse. On devait en outre leur fournir des armes, des munitions, et des ustenciles pour nétoyer le terrain. L'encouragement donné aux simples soldats fut de même offert aux charpentiers, aux constructeurs de vaisseaux, et autres ouvriers nécessaires, soit pour bâtir des maisons, soit pour l'agriculture. Il devait être établi parmi eux, le plus tôt possible, après leur

arrivée, un gouvernement civil pour les protéger et leur garantir la jouissance de tous les privilèges, libertés et immunités, dont jouissaient les autres sujets de S. M. en Amérique. Ce plan salutaire produisit un effet immédiat sur le retour de l'ordre et de la tranquillité de l'Angleterre; car vers le commencement de mai, 3750 personnes et familles s'enrôlèrent pour la Nouvelle-Ecosse, et il en partit autant que purent en contenir les bâtiments employés en assez grand nombre pour les transporter. Peu de temps après leur arrivée, on traça le plan d'une ville dont la construction fut commencée, et qui reçut le nom d'Halifax en l'honneur du comte d'Halifax, président du bureau du commerce et des colonies. Avant le 13 octobre, la colonie était dans un état si florissant, qu'elle était déjà entourée d'une palissade, et que l'on y comptait 350 maisons.

La session du parlement s'ouvrit le 16 novembre; le roi, dans son discours, s'étendit avec une satisfaction particulière sur l'état florissant du commerce, sur l'accroissement du crédit public, et sur le bien-être résultant du bon ordre et de la tranquillité, fruits de la paix générale. Les adresses et remercîments passèrent sans division dans les deux chambres; les subsides ne furent pas, à beaucoup près, aussi considérables que l'année précédente, et ne s'élevèrent au total qu'à 4,141,661 liv., 9 sch. 11 den. et demi.

Il fut pris pendant cette session une mesure de la plus haute importance, pour la réduction de l'in-

térêt de la dette nationale à trois pour cent. Cette mesure fut mise à exécution avec le plus grand succès, au grand étonnement de toute l'Europe, qui ne pouvait concevoir comment après une guerre si dispendieuse, qui avait fait sortir du pays des sommes si considérables, et tant augmenté la dette nationale, le gouvernement eût pu se procurer si promptement de l'argent pour rembourser ceux des créanciers de l'état, qui aimaient mieux recevoir le principal que se soumettre à une réduction de l'intérêt. L'acte fut passé; et avant la fin de février, la majeure partie des créanciers acceptèrent les conditions proposées, et signèrent leurs annuités respectives. La banque, la compagnie des Indes, et celle de la mer du Sud, qui s'étaient d'abord tenues en arrière, et avaient refusé de souscrire pour aucune partie de leur capital, acquiescèrent à cette mesure, à l'ouverture de la seconde souscription, et leur exemple fut suivi par les autres rentiers. Ainsi, le fardeau national fut allégé, et le fond d'amortissement considérablement augmenté, sans causer le moindre trouble, ni même de mécontentement dans le royaume.

La dette nationale s'élevait, à la fin de cette année, à 74,221,686 liv. 10 sch. 11 den. et quart.

1750.

Les 8 février et mars, deux secousses de tremblement de terre jetèrent le peuple de la Grande-Bretagne dans une terreur et dans une consterna-

tion, qu'augmentèrent encore les prédictions d'un enthousiaste, qui prétendit qu'une troisième secousse devait renverser les cités de Londres et de Westminter. Cette prédiction produisit cependant un bon effet, en détournant de la politique l'attention de la multitude pour la diriger vers les prières. Pendant quelque temps, les églises purent à peine contenir le nombre des pénitents, ou plutôt des pêcheurs effrayés qui s'y rendaient.

Au nombre des améliorations les plus remarquables qu'éprouva le commerce pendant cette session, on peut compter les encouragements donnés à la pêche du hareng blanc et de la morue par un bill, portant qu'il serait accordé et payé par la douanne une prime de 20 schellings par tonneau, pour tout bâtiment neuf construit à cet effet, et actuellement employé à la pêche; qu'il serait formé, au moyen d'une charte non exclusive et sous le nom de pêcherie libre d'Angleterre, une société qui aurait la faculté de lever un capital qui n'excéderait pas 500,000 liv., et qu'il serait payé par la douane 3 liv. 10 schell. pour cent par an pendant quatorze ans, aux propriétaires pour le montant du capital qui serait actuellement employé dans lesdites pêcheries.

Le 12 avril, le roi termina la session du parlement, et bientôt après, S. M. ayant nommé une régence, partit pour le Hanovre.

Au mois de mai, le nombre et la malpropreté des prisonniers détenus à Newgate y occasionnèrent

une maladie épidémique, dont le maire de Londres, un alderman, un baron de l'échiquier, un juge des plaids communs, qui assistaient aux assises d'Old-bailey, plusieurs hommes de loi, la majeure partie des jurés, et un grand nombre d'autres personnes, furent les victimes.

La princesse de Galles accouche le 18 mai d'un fils qui est baptisé sous le nom de Frédéric-Guillaume. Le 24 octobre, il arriva un messager porteur d'un traité définitif conclu entre LL. MM. Britannique et Espagnole, portant que le roi d'Espagne s'engageait à payer dans trois mois, à la compagnie de la mer du Sud, la somme de 100,000 liv. à titre d'indemnité, tant pour la non-exécution du traité d'*assiento*, que comme une compensation pour les quatre années pendant lesquelles ladite compagnie n'avait pas envoyé ses vaisseaux annuels. Ce traité portait, en outre, que ceux de 1667, de 1670, de 1713, de 1715 et de 1721, seraient ponctuellement observés relativement au commerce et à la navigation des Anglais dans les ports de la domination du roi d'Espagne; que, dans les endroits où les sujets anglais feraient le commerce, ils ne seraient assujétis qu'aux mêmes droits que payaient les sujets de S. M. catholique; c'est-à-dire, que les Anglais seraient traités sur le même pied que les nations les plus favorisées, et, de plus, qu'ils continueraient de jouir du privilége d'embarquer du sel à l'île de la Tortue.

Ce traité ne contenait aucune stipulation positive

contre la visite des bâtiments anglais dans les mers d'Amérique, visite qui avait donné lieu à la guerre dernière; mais les grands avantages que la Grande-Bretagne tirait de son commerce avec l'Espagne, et la bonne intelligence qui régnait à cette époque entre les deux cours, rendirent le ministère anglais plus traitable relativement à cette prétention, que l'on regardait alors comme chimérique. Le roi arrive du Hanovre le 4 novembre.

1751.

Le parlement s'assemble le 17 janvier. Les adresses en réponse au discours émané du trône ayant passé comme de coutume, les comités nommés pour discuter les subsides procédèrent sous la direction des ministres, et les résolutions qu'ils proposèrent n'éprouvèrent que peu ou point d'opposition.

L'armée permanente continua d'être de 18,857 hommes effectifs, et le nombre des matelots fut réduit à 8000. La totalité des subsides accordés s'éleva à 4,939,885 liv. 10 sch. 11 d. un quart, y compris 2,525,023 liv. 7 sch. 11 d. pour payer le principal des capitaux rachetables pour lesquels il n'avait pas été souscrit conformément aux actes portant réduction de l'intérêt des annuités.

La mort du prince de Galles, arrivée à cette époque, fut une véritable calamité pour la Grande-Bretagne. Les vertus éminentes et les qualités aimables de cet excellent prince rendirent sa perte encore plus sensible. Environ trois semaines aupa-

ravant, il avait pris, dans les jardins de Kew, un rhume qu'il négligea, et qui se termina par une pleurésie dont il mourut le 20 mars, à l'âge de quarante-cinq ans. Sa mort remplit de la plus vive douleur son épouse et toutes les personnes qui aimaient leur pays, dont aucun prince ne connut mieux que lui la constitution, les lois et les intérêts. Tous les hommes doués de connaissances supérieures avaient des droits à sa protection et à sa munificence; plusieurs poètes d'une grande célébrité et des écrivains de mérite reçurent des pensions de sa libéralité. Quelque temps avant sa mort, il avait acquis de justes notions sur l'état et les vues des différents partis à la cour et dans le parlement, et il avait vécu assez long-temps pour que l'expérience lui eût appris que toute opposition finit ordinairement par devenir intéressée. (*Tindal, vol. xxv, pag.* 430.) Quelques jours avant sa mort, dont il n'avait cependant aucun pressentiment, il embrassa son fils aîné avec beaucoup de tendresse, en lui disant : *Allons, George, soyons bons amis, tandis qu'on nous permet de l'être.* Il observa ensuite, avec quelque peine, qu'il était rare dans sa famille que les aînés vécussent en bonne intelligence avec leurs pères; et ses expressions indiquaient au prince, comme auteurs de ces divisions contre nature, ces intrigants artificieux ou ces hommes de parti exaltés qui ne se faisaient pas scrupule d'entraîner les princes dans leurs projets anti-ministériels, de maniere à en faire les ins-

truments de l'opposition contre le roi leur père, sous le vain prétexte du bien public.

Une question très importante fut soumise dans cette occasion au parlement par un message du roi, portant que rien n'était plus propre à maintenir la succession protestante dans sa famille, que des mesures convenables pour la tutelle de son successeur, et pour l'administration régulière du gouvernement dans le cas où ce successeur serait en bas âge. S. M. proposa de déclarer que, lorsque la couronne serait dévolue à quelqu'un des fils du feu prince âgé de moins de dix-huit ans, la princesse douairière de Galles serait gardienne de sa personne et régente de la Grande-Bretagne, avec les pouvoirs et les restrictions qui pourraient paraître nécessaires, jusqu'à ce qu'il eût atteint sa majorité.

Lors de la discussion du bill rédigé à cet effet, quelques-uns des hommes les plus savants du royaume proposèrent un conseil de régence, qui serait chargé, de concert avec la princesse, de la partie exécutive du gouvernement, mesure que S. M. recommanda dans un second message, tandis que d'autres hommes aussi distingués voulaient que S. A. R. fût déclarée seule régente, sans être entravée par un semblable conseil; mais la recommandation de S. M. fut d'un si grand poids, que le bill passa dans les deux chambres avec un petit nombre d'amendements de peu d'importance.

Un des actes les plus remarquables passés pendant

cette session, fut celui qui réglait le commencement de l'année, et réformait le calendrier d'après le calcul grégorien qui avait été adopté par toutes les autres nations de l'Europe. Il fut décrété, par cette nouvelle loi, que la nouvelle année commencerait le premier jour de janvier, et que l'on omettrait, pour cette fois, onze jours nominaux entre le second et le quatorzième jour de septembre 1752, de sorte que le jour qui succéderait au second serait dénommé le quatorzième de ce mois. Cette adoption du nouveau style simplifia beaucoup la correspondance entre les négociants anglais et étrangers, relativement aux dates des lettres et des comptes.

Le comte d'Orford, Robert Walpole, mourut le 31 mars, à l'âge de 51 ans.

Le 25 juin, le roi termina la session. Les événements qui survinrent dans l'intervalle de cette session à la suivante furent de peu d'importance, et les affaires qui furent traitées dans cette dernière, où régna la plus grande unanimité qui ait jamais eu lieu, n'offrent rien de plus remarquable que la réduction de tous les fonds publics en un seul. Il existait alors plusieurs fonds pour des annuités établies à différentes époques, et conséquemment par différents actes qui rendaient nécessaire la tenue d'autant de comptes séparés, non moins dispendieux qu'embarrassants. Les différents fonds d'annuités étaient au nombre de huit, à 3 pour 100, et s'élevaient en totalité à 9,137,821 l. 5 sch. 1 d. et demi de principal. Il y avait, en outre, six autres fonds

d'annuités, s'élevant à 17,701,323 l. 18 s. 9 d., à 3 l. 10 s. pour 100, depuis le mois de janvier 1750 jusqu'au mois de janvier 1758, époque à laquelle ils devaient être réduits à 3 pour 100. Les deux chambres passèrent donc un bill pour convertir ces différentes annuités en plusieurs fonds unis d'annuités transportables à la banque, pour être portés sur le fond d'amortissement, et à toutes autres fins mentionnées dans ledit bill, qui passa sans aucune opposition.

La totalité des subsides votés pour le service de l'année suivante s'éleva à 3,907,435 l. 7 s. 7 d. Les 18,000 hommes de troupes de terre furent continués, et le nombre des matelots fut fixé à 10 000.

Sur les pressantes représentations du ministère britannique, le roi d'Espagne adressa enfin à tous les gouverneurs et aux commandants de ses vaisseaux dans l'Amérique espagnole l'ordre «de ne » point molester ni interrompre la navigation ni le » commerce des Anglais dans les mers des Indes » occidentales; de n'arrêter, sous aucun prétexte, » aucun vaisseau appartenant à cette nation, à moins » qu'il ne fût trouvé faisant le commerce de contre- » bande prohibé par les traités. Les commandants » des vaisseaux du roi ou garde-côtes étaient me- » nacés des peines les plus sévères, s'ils osaient dé- » sobéir à cet ordre. »

S. M. accorde une charte royale pour la formation d'une société savante, composée de plusieurs de ses sujets y dénommés, sous le titre de *Société des Antiquaires de Londres.*

1752.

Les tentatives répétées pour faire passer les bills de naturalisation ayant échoué, plusieurs étrangers venus en Angleterre avaient obtenu du parlement des actes particuliers de naturalisation, afin d'éviter le paiement des droits auxquels étaient assujétis les effets et les marchandises importés de l'étranger dans la Grande-Bretagne, et étaient ensuite retournés dans leurs pays où ils résidaient constamment, ne supportant par conséquent aucune portion des taxes publiques, et ne contribuant en aucune manière au soutien de l'état. Afin de prévenir ces abus, un grand nombre de négociants de la cité de Londres présentèrent une pétition, dans laquelle ils demandaient que le bénéfice de la naturalisation fût restreint au temps pendant lequel ces étrangers résideraient dans le royaume, de la manière et sous telles restrictions que la chambre jugerait convenable. Il fut, en conséquence, inséré une clause de cette nature dans un bill de naturalisation alors soumis à la chambre, et cette clause a toujours été insérée depuis dans ces sortes de bills. Le parlement fut prorogé le 26 mars, et bientôt après le roi nomma une régence et partit pour le Hanovre, après avoir ratifié deux traités de paix et de commerce avec les états de Tunis et de Tripoli, conclus sous l'influence d'une escadre anglaise.

La dette nationale s'élevait, à cette époque, à 74,368,415 l. 15 s. 1 d.

1753.

Le roi étant revenu du continent, le parlement s'assembla le 11 janvier. S. M. parla, dans son discours, des bonnes dispositions dans lesquelles il avait trouvé ses alliés pour maintenir la tranquillité de l'Europe. Quant aux subsides, il ne demanda que ce qui serait nécessaire pour les services ordinaires. Le nombre des troupes de terre et de mer voté l'année précédente fut continué, et les sommes accordées pour les différents articles du subside s'élevèrent à 2,132,707 l. 17 s. 2 d. et demi.

Il fut passé pendant cette session un excellent bill ayant pour objet d'assurer l'exécution des lois contre les personnes qui voleraient, ou retiendraient des effets naufragés, et portant qu'il serait procédé contre elles aux dépens du comté où ces délits seraient commis. Après bien des pétitions, des contre-pétitions et de longs débats, il fut permis aux Juifs de se faire naturaliser par acte du parlement ; mais ce bill fut révoqué dans la session suivante. Le fameux bill des chariots à larges roues, auquel la Grande-Bretagne doit en grande partie l'amélioration à moins de frais et l'entretien de ses grandes routes, fut passé dans cette session, ainsi que le bill tendant à prévenir d'une manière plus efficace les mariages clandestins; mais un autre acte de cette session, dont les historiens transmettront le souvenir à la reconnaissance de la postérité la plus reculée, est celui qui ordonna l'achat du musée ou collection de sir Hans

Sloane, de la collection Harleyenne de manuscrits, et l'acquisition d'un local convenable pour y placer tous ces objets, ainsi que la bibliothèque Cottonienne, si long-temps célebre dans toute l'Europe, particulièrement à raison de la vaste collection de manuscrits historiques anglais qu'elle contenait. En exécution de ce bill, toutes ces collections composées d'environ 120,000 ouvrages imprimés, et de 20 000 gros volumes de manuscrits, y compris la bibliothèque du roi, qui était aussi fort belle, furent réunies dans un même local et placées par des réglements convenables sous l'administration d'un certain nombre de gouverneurs et de dépositaires pris parmi les personnes du royaume les plus distinguées par leur rang et par leur savoir, et qui furent toutes nommées en conséquence d'un acte du parlement. Ce dépôt immense et vraiment national acquérant chaque jour de nouvelles richesses, deviendra encore plus utile et plus commode, lorsqu'il aura été formé des catalogues chronologiques complets de ces précieux documents divisés par ordre de matières avec une table alphabétique, et lorsque les volumes de manuscrits auront été arrangés dans le même ordre. On peut attendre cette importante amélioration du zèle de l'orateur actuel de la chambre des communes, M. Abbot. Cet arrangement n'exige pas moins que les talents et l'assiduité de M. Planta, principal bibliothécaire de cet établissement.

Le parlement fut prorogé le 7 juin. Les événements les plus remarquables qui eurent lieu en An-

gleterre pendant cette année, furent les effets extraordinaires et désastreux des ouragans et des inondations qui se succédèrent, les troubles particuliers causés par la rareté du blé et la cherté du pain, et la continuation des vols et des assassinats, dont les auteurs encombraient toutes les prisons. Le nombre de ces criminels s'était accru à un tel degré, que le 15 novembre, à l'ouverture de la session, le roi, dans son discours, recommanda fortement cet objet important à l'attention des deux chambres. Les communes votèrent le même nombre de matelots et de soldats pour l'année suivante, et accordèrent des sommes suffisantes pour tous les besoins du gouvernement. Le subside s'élevait en total à 2,797,916 liv. 16 s. 2 d., et la dette nationale à 73,075,687 liv. 8 s. 5 den. et demi.

1754.

Le bill de mutinerie est étendu aux Indes-Orientales pour punir la sédition ou la désertion des officiers et soldats au service de la compagnie de négociants anglais trafiquant aux Indes-Orientales ou à l'île Sainte-Hélène.

M. Pelham, chancelier de l'échiquier, mourut au commencement du mois de mars, et fut d'autant plus justement regretté que l'Angleterre avait rarement joui d'une tranquillité politique aussi grande que celle qui distingua son administration. Ses talents étaient loin d'égaler ses vertus, mais la grande confiance qu'il inspirait généralement par sa grande probité suppléait à ce qui lui manquait du côté de

l'habileté, et toutes ses mesures étaient couronnées du même succès qu'auraient pu obtenir des hommes doués des talents les plus éminents. Son grand principe de gouvernement était d'éviter d'entrer dans aucun parti; mais sa candeur naturelle, un certain abandon et la douceur sans affectation de ses manières envers ceux dont il ne partageait pas les opinions, manquaient rarement de les gagner.

Le 6 avril le roi termina la session, et trois jours après le parlement fut dissous par une proclamation de S. M.

Le gouvernement anglais se trouvait à cette époque dans une grande perplexité relativement aux empiétements commis par les Français en Amérique. Depuis le traité d'Aix-la-Chapelle, ils avaient continuellement formé des établissements sur le territoire des Anglais, et en dernier lieu dans la partie occidentale de la Virginie sur le fleuve Ohio. On s'aperçut même que les Indiens appelés les six nations que le traité d'Utrecht avait déclarés sujets de la Grande-Bretagne, avaient été entièrement séduits par les Français, qui avaient ensuite trouvé le moyen d'intercepter toute communication entre eux et les Anglais en saisissant les personnes et les effets de tous ceux d'entre eux qu'ils trouvaient faisant le commerce avec ces Indiens, et en élevant une chaîne de forts depuis le Canada jusqu'au Mississipi pour leur couper toute communication, de sorte qu'en très peu d'années toutes les Colonies orientales et occidentales des Anglais sur le continent américain se

trouvèrent en danger d'être ruinées. Le ministère français ne fit aux plaintes du gouvernement anglais que des réponses évasives ou de vaines promesses d'un arrangement à l'amiable, promesses suivies d'usurpations encore plus hostiles. Il fut donc adressé des ordres généraux à tous les gouverneurs anglais en Amérique de repousser la force par la force. Bientôt après le gouverneur de Newyork reçut l'ordre de se procurer une entrevue avec les chefs des six Nations, et de faire tous ses efforts pour les détacher des Français en employant à cet effet une somme considérable en présents. Ce gouverneur réussit à les amener à demander le secours des Anglais pour chasser les Français des pays qu'ils avaient usurpés. En conséquence, le colonel Washington se posta avec 400 hommes sur les bords de l'Ohio, où il avait élevé une espèce de fort, auquel il avait donné le nom de fort Nécessité, et où 500 hommes devaient venir le joindre de Newyork. Avant que cette jonction se fût effectuée, le commandant des établissements français sur l'Ohio, lui envoya un officier de cette nation nommé Jumonville, qui vint, à la tête d'une escorte de 30 hommes, sommer formellement le colonel d'évacuer le fort, sous prétexte qu'il était construit sur un terrain appartenant aux Français ou à leurs alliés. Ce parti ayant commis, ou au moins ayant été accusé d'avoir commis quelques hostilités, fut coupé et les hommes faits prisonniers. Jumonville fut tué, et sa mort a toujours été représentée par les Français comme un assassinat. Son frère, le chevalier de Vil-

liers, fut chargé du commandement d'un fort détachement pour venger sa mort. Washington, dont le nom est devenu depuis si célèbre, attaqué et battu par des forces supérieures, fut obligé d'abandonner le fort qu'il occupait, quoiqu'il fût incontestablement situé sur le territoire anglais. Le comte d'Albermale, ambassadeur de S. M. près la cour de France, reçut ordre de représenter cet événement comme une violation de la paix.

A la même époque, le gouverneur de la compagnie des Indes à Pondichéri, forma une alliance avec deux Nababs, pour déposer celui d'Arcate, dont il avait découvert l'attachement pour les Anglais. L'armée de celui-ci, attaquée dans les plaines d'Arcate, fut mise en déroute, et lui-même perdit la vie, mais son fils étant parvenu à s'échapper, se réfugia dans une place forte, où il reçut quelques secours des Anglais. Ce fut dans ces circonstances que M. Clive, fils d'un procureur de Londres, qui était passé aux Indes en qualité de commis ou d'écrivain au service de la compagnie, donna le premier échantillon des grands talents militaires qu'il avait reçus de la nature. Employé d'abord comme volontaire, avec des forces peu considérables, il s'éleva rapidement, et par une suite non interrompue de victoires remportées sur les Français, aux commandements de la plus haute importance, jusqu'à ce qu'une convention, conclue par les compagnies des Indes anglaise et française, vînt arrêter le cours de ses succès, en rendant la paix à ce pays.

De nouveaux obstacles éloignaient chaque jour l'arrangement de la querelle qui s'était élevée sur les bords de l'Ohio. Il avait été nommé des commissaires, et ouvert des conférences à Paris, pour terminer les contestations survenues entre les deux puissances, relativement aux limites de la Nouvelle-Ecosse, que les Français nommaient *Acadie*, pays qui avait fréquemment passé des mains des Français dans celles des Anglais, et par conséquent de celles des Anglais dans celles des Français. Cependant les droits de la Grande-Bretagne avaient été réglés définitivement par l'article XII du traité d'Utrecht, en vertu duquel tout le pays compris dans les anciennes limites de ce qu'on appelait Nouvelle-Ecosse ou Acadie, était cédé aux Anglais. Cet article avait été confirmé par le traité d'Aix-la-Chapelle ; mais les limites de ce pays, que les deux nations avaient eu l'intention de fixer, n'étaient pas clairement déterminées, et c'est ce qui avait donné lieu à des différends que des commissaires, nommés de part et d'autre, étaient chargés d'arranger. Ceux qui furent envoyés par S. M. britannique se conformant à la règle posée par le traité lui-même, fixèrent comme anciennes limites de ce pays celles qui avaient toujours passé pour telles, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conclusion du traité, et que les deux puissances, et surtout les Français avaient fréquemment reconnues comme telles. A ces prétentions, soutenues de documents authentiques, les commissaires français opposaient principalement

des cartes qui se trouvaient réfutées par d'autres; de sorte que cette contestation géographique devenait interminable. Pendant ce temps-là, les Français élevaient des forts sur le territoire des alliés de la Grande-Bretagne, surtout à Niagara, tandis que les Anglais, après s'être plaints plusieurs fois inutilement au gouvernement français, élevaient des places fortes et de sûreté sur l'Ohio. Trois Anglais commerçant avec les Indiens sur l'Ohio, avaient été emmenés prisonniers à Québec, d'où ils avaient été envoyés en France. Vers le même temps et pour la même cause, quelques Anglais avaient été faits prisonniers. Lord Albemarle les réclama comme sujets britanniques, demanda en même temps la restitution de leurs effets, et en outre que le fort élevé à Niagara fût rasé sur-le-champ. Il réussit à l'égard du premier point; mais il ne put jamais obtenir une décision sur sa seconde demande; en un mot, à l'ouverture de la dernière session, tout semblait présager la guerre dans l'Amérique septentrionale. Cependant S. M., qui avait probablement conçu l'espoir de régler tous ces différends à l'amiable, déclara que la tranquillité publique et l'état général de l'Europe n'avaient pas éprouvé d'altération, et assura les deux chambres qu'elle était disposée à prendre les mesures les plus propres à assurer à son peuple la continuation des bienfaits de la paix.

Ce récit long quoiqu'abrégé, mérite d'autant plus d'attention, qu'il fait connaître l'objet des contesta-

tions qui furent la cause principale des hostilités qui éclatèrent immédiatement.

Le nouveau parlement ayant été prorogé le 5 juin, après une session de six jours, se réunit le 14 novembre, et on remarqua que le roi, dans son discours, ne parla pas des contestations engagées avec la France, et qu'il dit, au contraire, que depuis la dernière session les affaires générales de l'Europe étaient restées à peu près dans le même état.

La totalité des subsides accordés cette année, s'éleva à 4,073,779 liv., dont un million fut destiné à mettre S. M. en état d'augmenter ses forces de terre et de mer. On savait, en effet, que les Français travaillaient avec activité à Brest et dans leurs autres ports, à armer de fortes escadres à bord desquelles il devait être embarqué un corps considérable de troupes. Ils ne cachaient même pas que cet armement était destiné à soutenir leurs établissements dans l'Amérique septentrionale. Un des moyens employés pour compléter le subside, fut de lever, par la voie d'une loterie, une somme n'excédant pas un million, sur laquelle il devait être payé 100,000 liv. pour les lots gagnants. Les 900,000 livres restantes, devaient être portées sur le produit du fond d'amortissement, au taux de trois pour cent par an. Il devait être payé, à titre de dépôt, au moment de la souscription, 2 liv. sterling pour chaque billet qui devait être de 10 liv.

1755.

Le 27 mars, un message du roi annonce aux deux

chambres que la situation actuelle des affaires exige l'augmentation de ses forces de terre et de mer, et l'adoption des mesures les plus propres à maintenir la paix générale en Europe, à assurer les justes droits et les possessions de la couronne en Amérique, et à repousser toutes les tentatives qui pourraient être faites, pour soutenir tous desseins qui pourraient être formés contre S. M. et contre ses royaumes. Ce fut en cette occasion que fut voté le million déjà mentionné dans le compte général des subsides, ainsi qu'une adresse très respectueuse à S. M.

Le comte d'Albemarle recevait à Paris les assurances les plus fortes que la France ne méditait aucune hostilité contre la Grande-Bretagne ou ses dépendances; et les mêmes assurances étaient transmises au ministère britannique par le duc de Mirepoix, ambassadeur de France. Cependant les préparatifs que faisait cette puissance étaient si notoires, que le duc reçut, à Saint-James, des reproches de son peu de sincérité, et qu'on lui mit sous les yeux les preuves de la duplicité de sa cour. Il en fut si frappé qu'il repassa en France, où il reprocha aux ministres de l'avoir fait servir d'instrument à une telle imposture. Les ministres le renvoyèrent au roi, qui lui ordonna de retourner en Angleterre, et d'y donner de nouvelles assurances d'amitié; mais il avait à peine rempli cette mission, qu'on reçut la nouvelle positive qu'une flotte armée à Brest et à Rochefort, ayant à bord un grand nombre de troupes de terre, était prête à mettre à la voile. Sur cette nouvelle, une flotte com-

posée d'onze vaisseaux de ligne et d'une frégate, ayant à bord environ 6000 hommes, fut immédiatement équipée et mise sous les ordres de l'amiral Boscawen, qui fit voile le 26 avril, et fut renforcé en route par six vaisseaux de ligne et une frégate, aux ordres de l'amiral Holborne. Ce renfort avait été jugé d'autant plus nécessaire, que l'on avait appris ou que l'on supposait que la flotte française devait être composée de vingt-cinq vaisseaux de ligne, sans compter les frégates et les bâtiments de transport.

Le roi termina la session le 25 avril, et déclara dans son discours, qu'il avait religieusement exécuté les stipulations du traité d'Aix-la-Chapelle, et mis tous ses soins à n'offenser aucune puissance; mais qu'il n'avait jamais pu penser à acheter une paix nominale, en tolérant des empiétements sur les possessions de la Grande-Bretagne, ou en cédant des propriétés qui lui appartenaient par une possession ancienne et en vertu de traités solennels. Que si l'on pouvait en venir à un accommodement honorable, il en serait satisfait; qu'au surplus, il comptait sur la justice de sa cause, sur l'appui de son peuple, et sur la protection de la divine Providence. Trois jours après, S. M. partit pour le Hanovre.

Il paraît que la cour de France tenait encore à l'idée que la crainte de compromettre les possessions de S. M. en Allemagne, pourrait engager la Grande-Bretagne à se relâcher de ses droits en Amérique. M. de Bussi, l'un des premiers secrétaires du

département des affaires étrangères de France, fut envoyé à Hanovre pour faire des remontrances contre la fermentation qui régnait en Angleterre, et proposer des moyens de conciliation. Le duc de Mirepoix continuait ses assurances pacifiques, et avait des conférences fréquentes avec le ministère britannique, qui finit par lui déclarer ouvertement que ses amiraux, et particulièrement l'amiral Boscawen, avait ordre de tomber sur les vaisseaux français partout où il pourrait les rencontrer; ce qu'il avait déjà fait sans aucune opposition. Les officiers de la marine française avaient en effet reçu l'ordre de se rendre sans résistance, dans la supposition que tous les vaisseaux pris avant une déclaration de guerre devaient être restitués. Louis XV adhérait tellement à ce principe, qu'une frégate anglaise ayant été capturée par une frégate française, il ordonna qu'elle fût relâchée, en disant qu'il ne voulait ni faire la guerre en temps de paix, ni être le premier à enfreindre le traité d'Aix-la-Chapelle. (*Continuation du président Hénault*, vol. IV, pag. 279.)

Lorsque la déclaration du ministère britannique au duc de Mirepoix fut connue en France, M. de Bussy fut rappelé de Hanovre, et le duc déclara formellement au cabinet de Saint-James, de la part du roi son maître, que le premier coup de canon qui serait tiré, serait le signal d'une guerre générale en Europe.

Cette menace, loin d'intimider les Anglais, ne

servit qu'à leur faire augmenter et accélérer leurs préparatifs de guerre. La presse des matelots fut exercée avec beaucoup de vigueur en Angleterre et en Irlande; mais un grand nombre s'engagea volontairement. Il régnait un tel esprit de patriotisme, que presque toutes les grandes villes ajoutèrent des récompenses considérables au prix d'enrôlement donné par S. M., à tous les bons matelots qui voulaient entrer dans la marine du roi, ainsi qu'aux hommes qui s'engageaient dans les troupes de terre. La même activité régna dans les autres branches du service public, et au lieu d'un million qui devait former le montant de la souscription de la loterie, il en fut souscrit près de quatre. Sur ces entrefaites, la flotte de Brest consistant en neuf vaisseaux de ligne et en bâtiments de transport ayant à bord environ 3000 hommes de troupes, avait fait voile le 6 mai pour l'Amérique septentrionale, afin de renforcer et d'approvisionner les garnisons françaises du Canada. La flotte était commandée par M. Dubois de la Motte, et les troupes de terre par le baron de Dieskau. Aussitôt après le débarquement, le baron s'avança à la tête de ses troupes vers le fort Duquesne, où les Français venaient de remporter une victoire complète sur le général Braddock, qui ayant imprudemment négligé d'employer les Indiens amis qui se trouvaient avec lui, à faire des reconnaissances ou de s'en servir comme d'avant-garde pour prévenir toute surprise, donna dans une embuscade si habilement préparée, que ses officiers et

ses soldats tombaient en foule autour de lui sans que l'on pût découvrir la main qui les frappait. Braddock reçut lui-même plusieurs blessures, dont quelques unes se trouvèrent mortelles, et expia par une mort honorable les erreurs de sa conduite. Une terreur panique jeta le désordre dans le reste de son armée qui prit la fuite avec la plus grande précipitation, après avoir éprouvé une perte d'environ 700 hommes tués ou blessés. Ce combat fut bientôt suivi d'un autre, dans lequel le baron de Dieskau, à la tête d'une armée forte de 2 à 3000 hommes, ayant mis en déroute les troupes anglaises, les poursuivit avec impétuosité jusque sous les retranchements du général Johnson, qui commandait l'expédition destinée contre Crown-Point; mais les Français furent vivement repoussés par les troupes provinciales, qui leur firent éprouver une perte considérable. Le baron de Dieskau, blessé mortellement, fut fait prisonnier, et plus de 800 de ses gens furent taillés en pièces. Dans le même temps le colonel Monkton réussit complétement à chasser les Français de leurs forts dans la baie de Fundy, particulièrement de celui de Beauséjour.

Ainsi, tandis que dans le nord de l'Amérique les Anglais et les Français s'accusaient mutuellement d'usurpation, et que des hostilités réellement offensives étaient respectivement appelées défensives par les deux partis, les Français s'abstenaient scrupuleusement en Europe de tout acte d'agression, afin de rejeter tout l'odieux de la guerre sur

la Grande-Bretagne. De leur côté, les Anglais considérant les invasions des Français en Amérique, comme une violation manifeste du traité d'Aix-la-Chapelle, représentaient leurs propres expéditions navales contre eux comme des représailles justes et légitimes, quoiqu'elles n'eussent été précédées d'aucune déclaration de guerre, que le roi George ne voulut pas proclamer, parce que si les Français eussent déclaré la guerre les premiers, ils se seraient, par cet acte, constitués les agresseurs, et l'auraient ainsi mis à même de réclamer des autres puissances l'exécution de leurs traités et de leur alliance avec lui. S. M. conclut sur ces entrefaites, avec le landgrave de Hesse-Cassel, un nouveau traité, par lequel il prenait à sa solde 8000 hommes de troupes hessoises.

Pendant que la flotte de Boscawen croisait devant le cap Race sur le banc de Terre-Neuve, station très favorable pour intercepter les bâtiments ennemis, deux vaisseaux français de l'escadre de Dubois de la Motte, l'*Alcide* de 64 canons et de 480 hommes d'équipage, et le *Lys* percé pour 64; mais n'en ayant que 22, et ayant à bord huit compagnies de troupes de terres avec environ 8000 liv. sterling, furent rencontrés par une partie de la flotte anglaise, et pris après un engagement très vif. Cette nouvelle remonta beaucoup le crédit public en Angleterre, en prouvant évidemment que le gouvernement anglais était résolu à ne plus garder de mesure avec les Français, mais à prendre et à

détruire leurs vaisseaux partout où on pourrait les rencontrer. Le commerce français fut donc partout détruit par les croiseurs anglais, et avant Noël trois cents bâtiments marchands, dont un grand nombre richement chargés, et 8000 matelots, furent conduits dans les ports d'Angleterre; l'*Espérance*, autre vaisseau de ligne français, armé seulement de 24 canons, quoique percé pour 64, éprouva le même sort le 11 novembre, après un engagement de près de cinq heures contre l'*Orford* de 74. Le vicomte de Bouville qui commandait l'*Espérance*, n'amena son pavillon qu'au moment où son vaisseau fut prêt à couler bas, de sorte que le capitaine anglais eut à peine le temps de sauver ces braves marins, qui ne trouvèrent à bord de leurs vainqueurs que des ennemis généreux, et de sincères admirateurs de leur noble et vigoureuse défense.

Dès qu'on eut reçu en France la nouvelle du combat de l'amiral Boscawen contre les deux vaisseaux français, le duc de Mirepois fut rappelé de Londres, et la cour de Versailles se plaignit hautement de cette violation de la foi publique. La guerre se trouvant donc ainsi commencée, sans avoir été proclamée, le roi ne jugea pas convenable de différer plus long-temps son retour en Angleterre. S. M. arriva le 15 septembre à Kensington, où le traité, négocié avec l'impératrice de Russie, fut conclu le 30 du même mois. Par le traité, la Czarine s'engageait à tenir prêt, en Livonie, un corps de 40,000 hommes d'infanterie, avec l'artillerie nécessaire, et

15,000 chevaux, et en outre 40 ou 50 galères sur les côtes de la même province pour être prêtes à agir, dans le cas où les possessions de S. M. Britannique, en Allemagne, seraient envahies par suite de la guerre actuelle, et où sa dite Majesté ou ses alliés seraient attaqués sur quelque point que ce fût. Mais les troupes auxiliaires promises au roi par son traité avec l'Impératrice-Reine, furent refusées par cette princesse, sous prétexte que la guerre actuelle n'ayant pour objet que l'Amérique, le traité n'était pas applicable à ce cas.

Le parlement s'assembla le 13 novembre. Les deux chambres reconnurent, dans leurs adresses, la sagesse des mesures de S. M., qu'elles remercièrent de la fermeté qu'elle avait déployée en refusant de conclure avec la France aucun accommodement qui ne fût pas raisonnable ou qui compromît l'honneur de la Grande Bretagne, et d'avoir fait d'aussi puissants efforts pour la protection de ses colonies. L'adresse éprouva quelque opposition dans la chambre des communes, relativement aux traités avec la Hesse et la Russie; elle passa cependant sans division. Cinquante mille marins, y compris 9138 soldats de marine, et 34,263 hommes de troupes de terre, furent votés pour l'année suivante, ainsi que les subsides aux puissances étrangères. Les subsides accordés pendant cette session s'élevèrent à 7,229,117 l. 4 sch. 6 d. un quart.

A cette époque, le globe entier éprouva subitement les plus terribles alarmes et la plus grande

consternation par l'épouvantable tremblement de terre qui, le 1er. novembre, ébranla toute la partie méridionale de l'Europe, menaça d'une destruction totale l'Espagne et le Portugal, renversa la ville de Lisbonne, et fit périr dix mille de ses habitants.

La nouvelle authentique de ces désastres n'eut pas plutôt été reçue en Angleterre, que le roi, profondément affligé du malheur de son fidèle allié le roi de Portugal, et de la détresse à laquelle son royaume et sa capitale devaient être réduits, recommanda, par un message à la chambre des pairs, de prendre en considération cette affreuse calamité, et demanda qu'elle concourût avec lui et l'aidât à envoyer, le plus promptement possible, à ce malheureux peuple les secours qu'exigeaient des circonstances aussi pressantes. La lecture de ce message dans la chambre produisit une adresse unanime de remercîments à S. M., et le comité des subsides vota sur-le-champ une somme de 100,000 liv. pour soulager la détresse des Portugais. Le roi se rendit dès le lendemain à la chambre des pairs pour donner sa sanction à ce bill. Les malheureuses victimes de cette épouvantable catastrophe ayant principalement besoin des objets nécessaires à la vie, on leur fit passer des secours abondants en blé, farine, riz, bœufs d'Irlande, avec un empressement d'autant plus remarquable, qu'à cette époque les Anglais éprouvaient eux-mêmes une grande disette de blé.

L'histoire, en déplorant les funestes effets de ces

terribles avertissements de la colère divine, contemple et rappelle avec délices ces exemples d'humanité nationale donnés par un peuple généreux, oubliant ses propres besoins pour soulager ceux d'une autre nation dans la détresse, et remplissant envers elle le rôle d'une providence bienfaisante. On verra, dans le cours de ces annales et dans les récits relatifs aux événements de la présente année 1811, que le Portugal, désolé de nouveau par un autre fléau non moins destructeur qu'un tremblement de terre, a été également soulagé par toutes les classes du peuple anglais, de manière à prouver, à l'honneur éternel de la Grande-Bretagne, que ses enfants sont loin d'être dégénérés.

La dette publique s'élevait, le 31 décembre, à 75,949,986 l. 8 s. 2 d. un quart.

Le bill de mutinerie passé pendant cette session portait, comme le dernier, que tous les officiers et soldats levés en Amérique par l'autorité respective des gouverneurs et gouvernements de ces contrées, seraient assujétis aux mêmes réglements militaires et aux mêmes peines que les troupes de la Grande-Bretagne; et, pour opérer plus promptement et d'une manière plus efficace le recrutement des troupes de terre de S. M., il fut en outre résolu que les commissaires nommés par ledit acte seraient autorisés à lever, dans leurs jurisdictions respectives, tous les hommes propres au service qui n'exerçaient aucun emploi ou profession, et que lesdits commissaires pourraient en outre ordonner,

quand ils le jugeraient convenable, une recherche générale de tous les individus pour être examinés devant eux, et considérés comme soldats enrôlés lorsqu'ils seraient jugés capables de servir; auquel cas ils ne pourraient être soustraits au service de S. M. à raison d'aucun procès, à moins que ce ne fût en matière criminelle. Cette mesure montrait à la fois le zèle du parlement pour pousser la guerre avec vigueur, et sa confiance dans la justice et la modération du ministère. Il est certain, en effet, que cet acte, qui devait continuer d'être en vigueur jusqu'à la fin de la session suivante, aurait pu devenir, entre les mains d'une administration mal intentionnée et entreprenante, un instrument incompatible avec la sûreté constitutionnelle et la liberté des sujets.

L'administration du marquis d'Hartington, lord-lieutenant d'Irlande, produisit les plus heureux résultats. Sa conduite ferme et désintéressée, sa bonne foi et son humanité, parvinrent non seulement à rétablir l'harmonie entre les Irlandais, mais encore à les faire acquiescer entièrement aux mesures de l'Angleterre.

Une escadre de dix vaisseaux de ligne, commandée par l'amiral Byng, reçoit l'ordre de se rendre dans la Méditerranée. Les instructions données à l'amiral lui enjoignaient de faire voile sur-le-champ pour Minorque, dans le cas où aucune escadre française n'aurait passé le détroit, et de

mettre tous ses soins à protéger cette île, ainsi que Gibraltar, contre toute attaque. Byng, arrivé à Gibraltar le 2 mai, y reçoit la nouvelle que l'amiral français La Galissonière avait fait voile de Toulon avec douze vaisseaux de ligne, cinq frégates et un grand nombre de bâtiments de transport, ayant à bord 12,000 hommes, et qu'au lieu de se rendre en Amérique, comme on le supposait, il avait débarqué ses troupes à Minorque, et investi le fort Saint-Philippe.

Pendant que l'Angleterre attendait, avec la plus vive inquiétude, l'issue de cet événement, le système des affaires en Europe éprouvait un changement total, par suite de la découverte qu'avait faite le roi de Prusse, que la France employait depuis quelque temps à Saint-Pétersbourg un agent chargé de travailler, avec le ministre d'Autriche, à déterminer l'impératrice de Russie à seconder leurs mesures, et qu'ils y avaient complètement réussi. S. M. prussienne avait bien senti que, si les Russes à la solde de la Grande-Bretagne mettaient le pied en Allemagne, sa propre situation, et particulièrement ses prétentions sur la Silésie, pourraient devenir plus précaires. Il savait, en outre, que la czarine avait déclaré qu'elle était prête à envoyer au secours de la Grande-Bretagne 20,000 hommes de plus qu'elle n'avait stipulé. Cette crainte détermina le roi de Prusse à publier une protestation solennelle contre l'introduction de toute espèce de

troupes étrangères en Allemagne, et à déclarer qu'il tirerait l'épée contre les Français aussi bien que contre toute autre nation.

Comme la nécessité seule avait engagé le roi George à avoir recours aux Russes comme auxiliaires, le danger de les employer le détermina naturellement à seconder les vues de son neveu, puisqu'il était aussi intéressé que lui à empêcher que des troupes étrangères ne prissent pied en Allemagne. Ils conclurent donc ensemble une convention, dont la substance était que LL. MM., ayant toujours eu à cœur le bien-être et la sûreté de l'Allemagne, leur patrie commune, et désirant vivement y maintenir la paix et la tranquillité, avaient conclu ensemble une convention de neutralité relative seulement à l'Allemagne, et par laquelle LL. MM. s'engageaient à ne laisser aucunes troupes étrangères entrer en Allemagne ou la traverser, mais à s'y opposer dans tous les cas de tout leur pouvoir, afin de mettre leur commune patrie à l'abri des calamités de la guerre, de maintenir ses lois fondamentales et sa constitution, et d'empêcher que sa paix ne fût troublée; ce qui était le seul objet de la convention. LL. MM. réglaient en même temps quelques différends qui existaient entre elles, relativement à certaines sommes d'argent dues à leurs sujets respectifs.

Ce traité ayant été ensuite rédigé dans les formes, fut présenté le 11 mai à la chambre des communes, accompagné d'un message par lequel le roi expri-

mait son désir d'être mis à même de remplir les engagements qu'il avait contractés par ce traité, et de prendre les mesures qui pourraient être nécessaires pour faire échouer toutes les entreprises ou les desseins que ses ennemis pourraient former contre elle. La chambre répondit à ce message par une adresse très respectueuse, et en votant sur-le-champ à l'unanimité un million pour être employé, suivant l'exigeance des cas, aux mesures propres à faire échouer les desseins de l'ennemi. Ce vote fut passé le 13 mai, et, le 17 du même mois, il fut voté une nouvelle somme de 20,000 liv. pour remplir les engagements de S. M. envers le roi de Prusse.

Au commencement de cette année, M. Rouillé, ministre de France, et secrétaire d'état au département des affaires étrangères, avait, par ordre de son maître, écrit à M. Fox, nouvellement nommé secrétaire d'état, une lettre dans laquelle il traitait de pirateries les opérations maritimes des Anglais, et demandait une réparation éclatante de l'insulte faite au pavillon de S. M. très chrétienne, des pertes causées à ses sujets, et en outre la restitution entière et immédiate de tous les vaisseaux français, ainsi que de tous les officiers, soldats, marins, canons, munitions, marchandises et effets de toute espèce à eux appartenant. Le ministre français insinuait que, moyennant une telle restitution, le roi de France serait disposé à négocier pour d'autres satisfactions qui lui étaient dues légitimement, et à terminer, par un accommodement équitable et

solide, les discussions relatives à l'Amérique; mais ce ministre ajoutait que le refus du roi d'Angleterre de satisfaire à ces demandes serait considéré par S. M. très chrétienne comme une déclaration de guerre des plus authentiques, et comme une résolution prise par la cour de Londres de troubler la paix de l'Europe.

La réponse de M. Fox à cette lettre portait en substance que, quoique S. M. britannique continuât de désirer le maintien de la tranquillité publique, et qu'elle fût disposée à consentir à un accommodement solide et équitable, elle ne pouvait consentir à la restitution demandée comme condition préliminaire d'aucune négociation, S. M. n'ayant pris d'autres mesures que celles que lui prescrivaient les hostilités commencées par la France au milieu de la paix (et dont elle avait les preuves les plus authentiques), et celles que l'honneur de S. M., la défense des droits et des possessions de sa couronne, et la sûreté de ses royaumes, avaient rendues justes et indispensables.

Dans cet état de choses, les deux puissances s'occupèrent respectivement de préparer des mémoires et des manifestes. Le roi de France ordonna à tous les sujets de la Grande-Bretagne de quitter ses états, expédia des ordres de représailles, donna des encouragements extraordinaires aux corsaires, et se disposa à faire une guerre vigoureuse sur terre et sur mer.

En Angleterre, l'esprit dont la nation entière était

animée contre la France se manifestait par l'empressement du peuple à s'enrôler comme recrues pour le service de terre et de mer. Plusieurs individus, nés avec de la fortune ou élevés dans le commerce, s'embarquèrent à bord des corsaires qui furent équipés, et dont un grand nombre étaient armés de 30 canons, et les autres de 30 à 50.

Le ministre de France à La Haye eut ordre de requérir les 6000 hommes de troupes que les Etats-Généraux étaient obligés de fournir en vertu de leurs traités avec la Grande-Bretagne ; mais les Hollandais s'étaient jetés entre les bras de la France, et calculaient déjà les immenses profits qu'ils pourraient se procurer en faisant le commerce de cette nation pendant la guerre prochaine. Ils déclarèrent, en conséquence, qu'ils étaient résolus à rester neutres, et à ne pas se départir de leur neutralité, à moins qu'ils n'y fussent obligés par la bonne foi et les engagements inviolables qui les liaient avec plusieurs puissances. Quoique les Hollandais se montrassent si fidèles à leurs engagements avec les autres puissances, tandis qu'ils se dégageaient avec si peu de scrupule de celui qui les liait à la Grande-Bretagne, la cour de France trouva cette réponse un peu trop vague, et demanda impérieusement une réponse cathégorique relativement aux secours que leurs hautes puissances devaient fournir à l'Angleterre ; faute de quoi elle les menaçait de leur déclarer la guerre. Le ministère britannique, craignant que les Hollandais, intimidés par la France,

ne finissent par se déclarer positivement en faveur de cette puissance, prévint cet inconvénient, en ordonnant au ministre d'Angleterre à La Haye, de se désister de la demande des 6000 hommes; de manière que les Hollandais annoncèrent formellement leur résolution de rester neutres.

L'Angleterre proclame, le 18 mai, la guerre contre la France avec beaucoup de solennité, et les lords de l'amirauté sont autorisés à délivrer des lettres de marque contre les Français, qui de leur côté commencent à réparer et à fortifier Dunkerque, à saisir dans les ports de France un grand nombre de bâtiments anglais, dont ils envoient les équipages en prison. Le roi de France invite ses sujets, par un édit, à armer en course, et leur offre une prime de 40 fr. pour chaque canon et chaque homme qu'ils pourront prendre sur l'ennemi. Une escadre formidable est équipée à Brest, avec un grand nombre de bâtiments de transport; et un corps de troupes considérable, rassemblé dans ce port, menace la Grande-Bretagne d'une invasion.

Les troupes à la solde de l'Angleterre, et le détachement ordinaire d'artillerie que S. M. avait fait venir d'Hanovre, en conséquence d'une adresse des deux chambres, ayant pour objet la défense de la Grande-Bretagne contre l'invasion dont elle était menacée par la France, débarquent à Chatam au nombre de 1000 hommes, au grand mécontentement d'un grand nombre de personnes, qui trouvaient honteux que l'Angleterre dût sa sûreté à des

mercenaires allemands; et ce mécontentement se manifesta davantage à mesure que les craintes d'une invasion se dissipaient. On reçoit d'Amérique la nouvelle de la prise d'Oswego par les Français.

Le parlement est prorogé le 21 juin. Quatre vaisseaux de ligne font voile pour aller renforcer dans la Méditerranée l'escadre de l'amiral Byng. Le lendemain, on reçoit la nouvelle que cet amiral avait été attaqué par une escadre française, que le nombre de ses équipages et le calibre de son artillerie rendaient plus forte que la sienne, et que les deux escadres n'avaient été ni l'une ni l'autre très maltraitées. Les détails de ce combat, donnés par l'amiral lui-même, ne paraissant pas satisfaisants à S. M., elle envoie les amiraux Hawke et Saunders, et lord Tyrawley, les deux premiers pour prendre le commandement de la flotte à la place de Byng, et le dernier pour remplacer le général Fowke dans le commandement de Gibraltar. L'amiral Hawke eut ordre d'arrêter l'amiral Byng, et de l'envoyer en Angleterre, où il ne fut pas plutôt arrivé, qu'il fut détenu rigoureusement dans un appartement de l'hôpital de Greenwich.

Dans ces conjonctures, les Français poussaient avec vigueur et sans relâche le siége du fort Saint-Philippe, dans l'île de Minorque, dont la garnison n'excédait pas quatre régiments, tandis que la nature des ouvrages exigeait au moins le double de ce nombre. Plus de quarante officiers se trouvaient alors absents. L'ingénieur en chef avait la goutte

et pouvait à peine marcher, et le général lui-même, accablé des infirmités de l'âge, était hors d'état de servir. Cette garnison fit cependant une résistance opiniâtre; mais, investie par une armée de douze mille hommes, et battue sans cesse par soixante-deux pièces de gros canons et un nombre proportionné de mortiers et d'obusiers, elle se rendit vers la fin de juin, et obtint une capitulation honorable en considération de sa belle défense. La perte de Minorque fut considérée en Angleterre comme une disgrâce nationale, et excita un cri général d'indignation et de ressentiment contre l'amiral Byng, qui s'était retiré devant une escadre française.

Le premier procès qui eut lieu dans cette occasion fut celui du général Fowke, traduit en jugement devant un conseil composé d'officiers-généraux, et accusé d'avoir désobéi aux ordres du gouvernement relativement à la défense de Minorque. Le conseil étant allé aux voix pour l'acquitter ou le suspendre pendant un an, l'opinion de la cour se trouva également partagée; mais la voix du président décida la question contre l'accusé, et le roi jugea à propos de le destituer.

Au mois de mai, le soubab du Bengale, à la tête d'une armée nombreuse, investit Calcutta, qui n'était pas alors en état de défense. Le gouverneur quitta le fort avec quelques-uns des principaux personnages qui résidaient dans cet établissement, et se réfugièrent à bord d'un vaisseau qui se trouvait dans le Gange, emportant avec eux leurs effets les

plus précieux et les livres de la compagnie. Le commandant en second, M. Holwell, secondé d'un petit nombre de braves officiers et d'une très faible garnison, défendit la place avec beaucoup de courage contre plusieurs attaques, jusqu'à ce que, accablé par le nombre, il fût obligé de céder, sous la promesse du soubab qu'il ne lui serait fait aucun mal, non plus qu'à sa brave garnison. Au mépris de ces promesses, ils furent conduits, au nombre de 146 personnes des deux sexes, dans un endroit appelé la *Prison du trou noir*, trou en forme de cube, muré à l'est et au sud, seuls côtés d'où ils pussent recevoir de l'air frais. Cent vingt-trois de ces malheureuses victimes moururent dans la nuit dans les angoisses les plus horribles de la soif, de la rage et de la suffocation. Celles qui survécurent furent mises en liberté le lendemain; mais M. Holwell et trois de ses amis furent chargés de fers, et conduits à trois milles du camp indien : là ils passèrent la nuit, exposés à une pluie continuelle, et furent ramenés en ville le lendemain par un soleil brûlant, pour être embarqués sur un bateau découvert et conduits à Muxadavad, capitale du Bengale. Les traitements cruels et la misère qu'ils éprouvèrent dans leur passage font frémir d'horreur.

En Angleterre, les troubles occasionnés par la cherté du blé prennent dans plusieurs endroits un caractère plus sérieux que jamais. On emploie pour les apaiser les troupes régulières, et le gouvernement publie une proclamation pour faire

exécuter promptement, et d'une manière efficace, les lois contre les accapareurs. La crainte d'une invasion étant alors considérablement diminuée, et le Hanovre courant plus de risques, les auxiliaires hanovriens sont renvoyés dans leur pays.

On reçoit du général Watson la nouvelle que cet officier avait pris et détruit dans l'Inde le fort Geriah, appartenant à Tulagee-Angria, qui traitait avec les Marattes, auxquels il avait l'intention de remettre ce fort.

Le parlement s'assemble le 2 décembre. L'ouverture s'en fait par un discours très populaire émané du trône. La chambre des communes, après avoir voté les adresses d'usage, se forme en comité pour délibérer sur la partie du discours de S. M. qui avait rapport à la cherté du blé, et rédige de suite un bill ayant pour objet de prohiber, pour un temps limité, l'exportation du blé, de la drêche, de la farine, du pain, du biscuit et de l'amidon. Elle prend en même temps à l'unanimité la résolution de demander, par une adresse à S. M., qu'il soit mis sur-le-champ un embargo sur tous les bâtiments chargés de ces denrées pour les exporter des ports de la Grande-Bretagne, et le roi défère sur-le-champ à cette demande.

M. Fox, l'un des principaux secrétaires d'état de S. M., ayant remis les sceaux, est remplacé le 4 décembre par M. Pitt ; plusieurs promotions d'un ordre inférieur ont lieu en même temps.

Le fameux aventurier Théodore, fils du baron de

Newhoff, né à Metz, qui était parvenu par ses intrigues à se faire élire et couronner le 15 avril 1736, roi de Corse, par les mécontents de cette île, mourut à Londres le 11 décembre, immédiatement après être sorti de la prison du banc du roi, en vertu de l'acte d'insolvabilité, et en engageant son royaume de Corse à ses créanciers.

L'amiral Byng est traduit, le 27 décembre, devant une cour martiale, convoquée à cet effet à bord du vaisseau le Saint-George, dans le port de Portsmouth.

Le comité des subsides ayant été nommé, 55,000 hommes de mer, y compris les soldats de marine, et 49,749 hommes de troupes de terre, sont votés pour le service de l'année suivante. Le subside, pour l'entretien de ces forces, ainsi que pour les troupes de Hesse et de Hanovre, pour l'artillerie, pour la lévée de nouveaux régiments, pour payer les subsides et faire face aux autres dépenses, s'éleva à 8,350,325 liv. 9 s. 3 d., et les fonds établis à cet effet offraient un surplus de 338,726 liv. 10 s. 4 d., dans le cas où la loterie, établie sur un nouveau plan, n'aurait pas de succès.

1757.

La disette des grains continuant d'une manière alarmante, on prit toutes les mesures possibles pour le soulagement des pauvres. Il fut passé plusieurs bills ayant pour objet de prohiber la sortie du royaume, de toute espèce de provisions, de suspendre pour un temps limité le droit auquel étaient alors assujétis les

blés et les farines venant de l'étranger, et de permettre de débarquer et de consommer dans le royaume, en exemption de droits, les blés et les farines pris, ou qui seraient pris sur l'ennemi. Il fut en outre résolu que pendant un temps limité il ne serait distillé aucune espèce d'eau-de-vie de grains.

Le roi annonce, par un message à la chambre des communes, que les préparatifs formidables de la France et de ses alliés, menacent l'Europe en général, des suites les plus alarmantes. Ces préparatifs étant plus particulièrement dirigés contre le Hanovre et les possessions du roi de Prusse, S. M. espère, avec confiance, que les communes l'aideront à former et entretenir une armée d'observation, et la mettront à même de remplir ses engagements avec S. M. Prussienne. Ce qui fut sur-le-champ octroyé.

La chambre des communes commença alors une enquête rigoureuse sur la conduite du ministère et du dernier bureau de l'amirauté, depuis le temps où ils avaient reçu le premier avis de l'intention où étaient les Français d'envahir Minorque, jusqu'à l'époque du combat de l'amiral Byng contre l'amiral la Galissonière; mais après de longs débats et les recherches les plus scrupuleuses, on ne découvrit rien qui pût servir de base à une accusation contre le ministère.

Après une longue procédure, l'amiral Byng avait été condamné à mort par une cour martiale, pour avoir, suivant l'opinion des juges, violé en partie l'article 12 de la guerre, en ne faisant pas tous ses

efforts pour engager l'ennemi ; mais comme il ne parut pas aux yeux de la cour qu'il eût agi par lâcheté ou mauvaise intention, ils le recommandèrent unanimement à la clémence du roi, intercession qui avait généralement été accueillie par le souverain, toutes les fois que la procédure avait offert quelque circonstance favorable à l'accusé. Mais le cri de vengeance retentissant dans tout le royaume, on fit entendre au roi que dans les circonstances actuelles, l'exécution de l'amiral Byng était absolument nécessaire pour apaiser le peuple et ranimer sa confiance dans le gouvernement. Cependant le roi instruit qu'un membre du parlement qui avait siégé au nombre des juges avait demandé en son nom et en celui de plusieurs des membres de cette cour, d'être relevé du serment de garder le secret prescrit aux cours martiales, afin de pouvoir réveler les motifs de la condamnation de l'amiral Byng à la peine de mort, et peut-être découvrir des circonstances qui pourraient démontrer l'injustice de cette sentence, S. M. adressa à la chambre des communes un message portant que, quoiqu'elle eût résolu de laisser la loi suivre son cours relativement à l'amiral Byng, et qu'elle eût résisté à toutes sollicitations à cet égard, néanmoins, comme un membre de la chambre avait exprimé quelques scrupules sur cette sentence ; S. M. avait jugé convenable d'en différer l'exécution afin d'avoir occasion de connaître, par un examen séparé des membres de la cour martiale, si l'amiral Byng avait été justement

condamné ou non. Il fut donc présenté un bill tendant à relever les membres de la cour martiale du serment de garder le secret, et ce bill passa dans la chambre basse sans opposition. Cependant la chambre haute jugea que cette mesure n'était pas suffisamment justifiée, et après avoir examiné les membres de la cour martiale, les pairs déclarèrent qu'il n'y avait pas lieu à passer un tel acte. Le bill fut en conséquence presque unanimement rejeté, et l'amiral Byng fut exécuté le 14 mars.

Sur ces entrefaites les hostilités continuaient en Allemagne d'une manière fort vive entre les Autrichiens et les Prussiens, et S. M. Britannique eut la magnanimité de rejeter la neutralité qui lui fût offerte pour l'électorat de Hanovre.

Un cri général de mécontentement s'était élevé l'année précédente, à la suite de plusieurs espérances trompées et de mauvais succès qui furent imputés au défaut d'intelligence, de vigueur et de sagacité de la part du ministère, de sorte que les ministres n'avaient pas trouvé d'autre moyen possible de se maintenir en place, que de faire participer à l'administration M. Pitt et M. Legge, les deux patriotes les plus illustres qu'eût l'Angleterre à cette époque, et qui n'étaient pas moins admirés pour leurs talents, qu'estimés à cause de leur intégrité. Le premier fut nommé secrétaire d'état, et l'autre, chancelier de l'échiquier. Le duc de Devonshire avait remplacé le duc de Newcastle, et leurs amis avaient été revêtus d'autres emplois honorables, mais

subalternes. Ces changements dans le ministère, avaient eu lieu au mois de novembre dernier ; mais l'amalgame des nouveaux membres du cabinet avec les anciens, devint pour le roi d'une exécution si difficile et si pénible, qu'après une épreuve de cinq mois, il ordonna, le 5 avril, à M. Pitt, de remettre les sceaux de sa place. Lord Mansfield remplaça provisoirement M. Legge dans la place de chancelier de l'échiquier, et il fut nommé un nouveau bureau de l'amirauté, à la tête duquel fut placé le comte de Winchelsea. Peu de jours après leur démission, la franchise de la cité de Londres fut offerte à M. Pitt et à M. Legge, dans une cour du conseil commun, et il n'y eut qu'une seule personne qui vota contre cette résolution.

Le duc de Cumberland part pour Harwich, pour aller prendre, en Hanovre, le commandement de l'armée d'observation.

Le 7 mai, l'amiral Holbourne fait voile de Cork pour l'Amérique, avec treize vaisseaux de ligne et des bâtiments de transport.

S. M. demande, par un message à la chambre des communes, à être autorisée à aider la compagnie des Indes, en se chargeant des frais d'entretien d'une force militaire qui serait employée dans l'Inde par ladite compagnie, à la place des troupes anglaises qui avaient été retirées de ces établissements par ordre de S. M. L'importance de la guerre croissant chaque jour, le roi représente, par un autre message, la nécessité d'être mis en état de faire face à

toutes les dépenses extraordinaires que pourrait exiger le service de l'année, et à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire échouer toutes les entreprises de ses ennemis et agir d'après les circonstances. La chambre des communes obtempère à ces deux messages, elle accorde un crédit d'un million pour être employé de la manière que les besoins de l'état pourront l'exiger; 50,000 liv. pour les Américains, et 20,000 liv. pour la compagnie des Indes.

Les villes de Norwich, d'Exeter, de Newcastle-sur-Lyne, et un grand nombre d'autres villes municipales imitent la cité de Londres en offrant à M. Pitt et à M. Legge leur franchise. Le roi est sollicité par un grand nombre d'adresses de les rétablir dans leurs emplois, comme le seul moyen d'assurer l'honneur de la nation, et de répondre à l'attente publique par la prompte conclusion d'une guerre qui n'avait produit jusqu'alors que des humiliations et des désastres. M. Pitt est en conséquence réintégré le 29 juin dans la place de secrétaire d'état. On nomme un nouveau bureau de la trésorerie à la tête duquel le duc de Newcastle est placé. M. Legge est réintégré dans les fonctions de chancelier de l'échiquier; lord Anson est nommé premier lord de l'amirauté, et M. Fox payeur des forces du royaume. Les membres du ministère remplacé continueront d'occuper les autres emplois de l'administration; car, quoiqu'on pût leur supposer peu de popularité, ils avaient encore assez d'influence dans le conseil privé, et de crédit dans la chambre des communes pour entraver toutes les me-

sures auxquelles ils n'auraient pas coopéré. Il se forma entre eux et les nouveaux ministres une coalition salutaire dont une expérience récente avait suffisamment démontré la nécessité. Le roi, de son côté, prit soin de distribuer également ses faveurs aux adhérents des deux partis, de sorte que l'harmonie régna long-temps entre eux et produisit des effets si heureux, qu'ils surpassèrent toute attente.

S. M. termine la session du parlement, le 2 juillet.

Une flotte considérable et dix régiments d'infanterie reçoivent l'ordre d'être prêts à faire voile au premier avis pour une expédition secrète projetée contre Rochefort. Le commandement des forces navales consistant en dix-huit vaisseaux de ligne, outre les frégates, les brûlots, les bombardes et les bâtiments de transport, est confié à sir Edouard Hawke et au contre-amiral Knowles. Sir John Mordaunt est nommé au commandement des troupes de terre composées de 6 à 7000 hommes. Près de 2000 matelots furent en cette occasion pressés sur la Tamise. Après plusieurs obstacles qui s'opposèrent à l'embarquement des troupes, la flotte mit à la voile le 8 septembre et revint de la rade des Basques à Sainte-Hélène, sans avoir effectué ou même tenté un débarquement. Le résultat de l'expédition se borna à démolir et à faire sauter un fort élevé sur l'île d'Aix, situé à l'embouchure de la Charente.

Le peu de succès de cette entreprise excita en Angleterre une fermentation générale. Le ministère

et la nation jetèrent les hauts cris contre les officiers commandant l'expédition, et les militaires rejetèrent l'accusation sur les auteurs du projet. S. M. ordonna que la conduite de sir John Mordaunt serait examinée par une commission composée de trois officiers généraux ; et le résultat de leur rapport fut que cet officier devait être jugé par une cour martiale. Il fut en conséquence mis en jugement et acquitté à l'unanimité.

Le duc de Cumberland revient d'Allemagne le 11 octobre. Sir Edouard Hawke et l'amiral Boscawen font voile pour une autre expédition.

La campagne d'Amérique ne fut ni heureuse ni glorieuse pour les armes anglaises. Avec une supériorité marquée sur l'ennemi, une armée de 20,000 hommes de troupes régulières, un grand nombre de milices provinciales, et vingt vaisseaux de ligne, un vaste et riche territoire fut abandonné, et le fort William-Henri se rendit aux troupes françaises aux ordres du marquis de Vaudreuil qui se couvrit de gloire par l'audace avec laquelle il tenta de passer et traversa effectivement à la nage la rivière de Chavoguen, à la tête d'un corps de Canadiens pour couper la communication de l'armée anglaise avec le fort George. Quant aux affaires maritimes, l'escadre anglaise parut devant Louisbourg le 20 août; mais y trouvant l'amiral français avec des forces très supérieures, l'amiral Holbourn se retira le plus promptement possible à Halifax. Vers le milieu du mois de septembre, ayant été renforcé par quatre



vaisseaux de ligne, il retourna devant Louisbourg; mais l'amiral français était trop prudent pour risquer un combat sans nécessité. L'escadre anglaise qui continua de croiser dans les environs, fut assaillie par une tempête effroyable. Un de ses vaisseaux fut brisé sur les rochers, et la moitié de son équipage périt. Onze vaisseaux furent démâtés, d'autres jetèrent leurs canons à la mer, et tous revinrent en Angleterre extrêmement désemparés.

Dans l'Inde, l'amiral Watson et le colonel Clive s'étant avancés vers Calcuta, avaient pris en vingt-quatre heures Busbudgia, place d'une grande force, quoique très mal défendue. Le premier janvier, l'amiral parut devant Calcuta avec deux vaisseaux de ligne, tandis que le colonel Clive investissait la ville d'un autre côté; l'attaque fut conduite avec tant de vigueur et d'impétuosité, qu'en moins de deux heures l'ennemi évacua la place et le fort, dans lequel on trouva 91 pièces de canon, quatre mortiers, une grande quantité de munitions, de vivres et d'effets militaires avec tous les objets nécessaires pour soutenir un siége. Peu de jours après, Hughley, ville très commerçante où le Nabab avait ses magasins de sel et des greniers considérables pour la subsistance de son armée, fut prise avec aussi peu de difficulté. Le vice-roi du Soubab de Bengale, furieux de la perte presque instantanée de toutes ses conquêtes, rejeta toutes les ouvertures d'accommodement qui lui furent faites par les chefs de la Compagnie, et rassembla une armée de 20,000 chevaux et de 15000

hommes d'infanterie, pleinement résolu de chasser les anglais de ses possessions. A la tête de cette armée formidable, il marcha vers Calcutta, et campa à environ un mille de la ville. Le colonel Clive ayant obtenu de l'amiral un renfort de 600 hommes tirés de différents vaisseaux, marcha à l'ennemi sur trois colonnes, à la tête de sa petite armée, et commença l'attaque avec tant de vigueur, qu'après une faible résistance, le Soubab se retira avec perte de 1000 hommes tués, blessés ou prisonniers, de 500 vaisseaux, d'un grand nombre de bœufs de trait, et de quatre éléphants. Quoique cette victoire ne fût pas aussi décisive qu'on aurait pu le désirer, elle suffit cependant pour intimider le vice-roi et l'amener à faire des concessions honorables et avantageuses à la Compagnie. Il demanda que les négociations fussent reprises; et peu de jours après, le traité fut conclu.

Le colonel Clive ayant reçu de Bombay un renfort de 300 hommes, marcha contre Chandernagor, situé sur le Gange au-dessus de Calcutta, place très forte, et l'établissememt le plus important des Français dans le golfe du Bengale. L'amiral Watson, après avoir débarrassé le fleuve de plusieurs bâtiments coulés bas dans le canal pour s'opposer à son passage, s'avança avec trois vaisseaux de guerre, et forma sa ligne devant le fort qu'il battit pendant trois heures, tandis que le colonel Clive, faisant ses approches du côté de terre, le canonnait vigoureusement des batteries qu'il avait élevées.

La place arbora bientôt pavillon parlementaire, et se rendit par capitulation à la fin de mars. Quoique les Anglais trouvassent beaucoup d'argent, d'artillerie, de vivres et de munitions de toute espèce, le plus grand avantage de cette prise était la ruine du principal établissement de l'ennemi sur le Gange, qui ne pouvait que nuire au commerce des Anglais dans cette partie du monde.

Dans ces circonstances, les principaux officiers de l'armée du vice roi et de sa cour, voyant les nouveaux préparatifs de guerre qu'il faisait, et connaissant sa perfidie, sentirent bien que pour que la paix pût être rétablie, il fallait nécessairement ou que les Anglais fussent chassés, ou que le Soubab fût déposé; et comme ils étaient révoltés de sa hauteur, de sa brutalité, et de l'oppression sous laquelle il tenait ses peuples, ils formèrent le projet de le dépouiller de sa puissance. La conspiration fut dirigée par Jaffier Ali Khan, son premier ministre et commandant. Ce seigneur jouissant de beaucoup d'influence et d'une grande autorité dans la province, communiqua son plan à la compagnie anglaise, qui s'apercevait alors clairement que le Soubab, qui différait extrêmement l'exécution de plusieurs articles du traité, avait le projet d'en venir à une rupture ouverte, dès que ses plans seraient parvenus à leur maturité; ils savaient également que les émissaires français le cajolaient, en lui promettant qu'il serait bientôt joint par un corps de leurs troupes d'Europe, qui le mettrait à même

d'anéantir la puissance des Anglais. Vers la fin de juin, il fut conclu, entre Ali-Khan et la compagnie, un traité en conséquence, duquel le colonel Clive, après avoir battu l'armée du Soubab, marcha sur Muxadavad, capitale de la province, où il fut joint par Ali-Kan et les mécontents; là, il procéda solemnellement à déposer le Soubab, auquel il substitua Ali Kan avec les mêmes cérémonies. Le peuple reconnut le dernier comme Soubab du vice-roi du Bengale; de Bahar et d'Orixa, et le nouveau souverain accorda à la compagnie tous les priviléges qu'elle pouvait désirer.

Le 25 juillet, le duc de Cumberland fut battu à Hastenbeck par l'armée française, très supérieure en nombre, et commandée par le maréchal d'Etrées, qui poussa le duc du côté de Stade, dans une espèce de cul-de-sac, d'où sa position ne lui permettait pas de se retirer, tandis qu'il n'était pas assez fort pour se porter en avant.

Le duc de Cumberland signe à Closterseven, avec le duc de Richelieu, et sous la médiation du roi de Danemarck qui se déclare protecteur de Bremen et de Werden, une convention de neutralité pour le Hanovre, alors occupé par les Français. Par cette convention, conclue le 8 septembre, les troupes alliées composant l'armée hanovrienne, au nombre de 38,000 hommes, mettent bas les armes, et sont renvoyées dans leurs pays respectifs. Le 30 du même mois, les magistsats du Hanovre reçoivent l'ordre des Français, de leur remettre des

listes exactes des revenus fixes ou éventuels, et de différents effets appartenants à l'électorat. Le duc de Cumberland revient d'Allemagne.

On reçoit la nouvelle que le roi de Prusse, à la tête de 20,000 hommes, avait attaqué à Rosbach, le 5 novembre, l'armée combinée, composée de 40,000 français, et de 25,000 impériaux commandés par le prince de Soubise et le prince de Saxe Hildburgs-Hausen, et avait remporté une victoire complète. S. M. Prussienne avait tué aux alliés près de 3,000 hommes sur le champ de bataille, fait 8,000 prisonniers, pris 64 pièces de canon et un grand nombre de drapeaux et d'étendarts.

Le roi de Prusse n'eut pas plutôt appris qu'il se négociait un traité de neutralité pour l'électorat de Hanovre, qu'il écrivit au roi George une lettre pleine de reproches, dans laquelle il se plaignait de ce qu'après avoir, à l'instigation de S. M., attiré sur lui toutes les forces de l'Europe; et tandis qu'il allait se battre pour le roi d'Angleterre, S. M. pût songer à l'abandonner lâchement à la merci de ses ennemis! « Est-il possible, dit-il, que V. M. ait » assez peu de courage et de constance pour se » laisser abattre par un petit revers de fortune? Les » affaires sont-elles tellement ruinées qu'elles ne » puissent se réparer? J'espère que V. M. prendra » en considération la démarche qu'elle m'a fait ha- » sarder, et qu'elle se rappellera qu'elle est la seule » cause des malheurs qui me menacent en ce mo- » ment. Je ne me repens pas actuellement du traité

» que j'ai conclu avec V. M.; mais j'espère que vous » y adhérerez, et que vous n'en conclurez aucun » dans lequel je ne serais pas compris. »

Lorsque le roi de Prusse apprit la conclusion de la convention de Closter-Seven, il n'hésita pas à la censurer comme une capitulation honteuse, et renouvela ses plaintes. Le roi d'Angleterre déclara dans sa réponse, que les ouvertures faites par ses ministres électoraux en Allemagne, n'auraient aucune influence sur lui comme roi; qu'il voyait, sous le même jour qu'auparavant, les pernicieux effets de l'union entre les cours de Vienne et dé Versailles, et qu'il était déterminé à agir constamment de concert avec le roi de Prusse, afin que S. M. n'eût point à se plaindre de son indifférence. Cette fameuse convention, également désagréable à la cour de Londres et à celle de Versailles, attira l'attention du conseil privé, où elle fut censurée avec d'autant plus de chaleur et d'animosité, que le duc de Cumberland se plaignait d'avoir été gêné par des ordres péremptoires de la régence de Hanovre. Il prouva suffisamment son dégoût en donnant sa démission de tous les emplois militaires, immédiatement après son retour en Angleterre. D'un autre côté, on prétendit que la régence usa de récrimination pour se justifier.

Les stipulations de la convention de Closter-Seven étaient si vagues, qu'elles étaient susceptibles de plusieurs interprétations. Les Français prenant avantage de cette ambiguïté, levèrent des contri-

butions exorbitantes dans l'électorat; sommèrent les baillis, sous peine d'exécution militaire, de paraître devant un commissaire français, et de lui remettre le produit des revenus publics; les maisons, le revenu et le blé appartenant au roi d'Angleterre dans la ville de Bremen, furent saisis, ainsi que les magasins, qui, d'après une convention expresse, étaient destinés à l'usage des troupes électorales. Le roi ayant vainement adressé des plaintes à la cour de France, contre ces infractions à la convention, S. M. résolut de recourir à la voie des armes, pour secourir ses sujets, et donna le commandement de son armée électorale au prince Ferdinand de Brunswick, frère du duc de ce nom. Le duc de Richelieu n'en fut pas plutôt instruit, qu'il écrivit au prince, que si l'armée hanovrienne commettait la moindre hostilité, il mettrait le feu à tous les palais, maisons et jardins, saccagerait toutes les villes et villages, et ferait éprouver au pays toutes les horreurs de la guerre et de la dévastation. Le prince Ferdinand répondit laconiquement au duc de Richelieu, qu'il lui porterait sa réponse en personne à la tête de son armée.

La session du parlement s'ouvrit le 1er. décembre. Le roi exprima dans son discours les regrets qu'il éprouvait, de ce que les subsides, déjà accordés, n'avaient pas produit tous les bons effets qu'il avait lieu d'espérer; il fit observer que les derniers succès signalés, obtenus en Allemagne, avaient fait prendre aux affaires une tournure heureuse, qu'il dé-

pendait d'eux d'améliorer, que dans des circonstances aussi critiques l'Europe entière avait les yeux ouverts sur le parlement Britannique, et qu'il comptait lui-même si fort sur leur sagesse, qu'il ne doutait pas qu'ils ne persévérassent dans leurs efforts.

Les deux chambres répondirent à ce discours par des adresses extrêmement loyales.

La princesse Caroline-Elisabeth, troisième fille de S. M., meurt le 28 décembre à l'âge de 45 ans.

La dette nationale s'élevait, le 11 janvier 1757, à 74,780,886 liv. 8 s. 2 den. et quart; et le 11 janvier 1758, elle était de 77,780,386 liv. 8 s. 2 den. et quart.

1758.

La chambre des communes vota pour le service de cette année 60,000 hommes de mer, y compris 14,845 soldats de marine, et 58,777 hommes pour l'armée de terre, dont 4,000 invalides faisaient partie. Les sommes qu'exigeaient l'entretien des forces, les subsides aux puissances étrangères, et toutes les autres dépenses nécessaires, portèrent la totalité des subsides, pour cette année, à 10,486,457 liv.

En conséquence d'un message par lequel S. M. annonçait aux communes, que depuis le 28 de novembre elle avait donné l'ordre de mettre de nouveau son armée électorale en mouvement, et d'agir de concert avec le roi de Prusse; la chambre vota à l'unanimité, le 21 janvier, une somme de 100,000 liv., à prendre immédiatement sur les subsides non employés de l'armée précédente. On

reçut bientôt après la nouvelle que les Français, repoussés de poste en poste, se repliaient partout devant l'armée hanovrienne, et qu'ils avaient été forcés d'évacuer Bremen, Werden, etc.

Le vaisseau de guerre français, le *Foudroyant*, commandé par le célèbre amiral Duquesnes, et l'*Orpheus* de 64 canons, faisant partie de l'escadre envoyée pour renforcer M. de la Clue, bloqué dans la baye de Cadix, sont pris par l'escadre de l'amiral Osborne, après un combat de cinq heures. Le commodore reprend subitement, le 20 mars, la ville d'Embden, appartenante au roi de Prusse, qui était tombée entre les mains des Français.

Le 11 avril est signée à Londres, entre le roi de Prusse et le roi d'Angleterre, une convention portant que S. M. britannique paiera la somme de 670,000 liv. au roi de Prusse, qui l'emploiera à augmenter et à tenir ses forces au complet pour l'intérêt de la cause commune. Ladite convention portait, en outre, qu'aucune des deux parties contractantes ne conclurait ni paix ni trève, et n'entrerait en négociation pour aucun traité de neutralité sans la participation de l'autre.

L'amiral français comte d'Aché est battu dans l'Inde, le 29 avril, par l'amiral Pococke.

Une petite escadre, composée d'un vaisseau de 64 canons, d'un de 50 et d'une frégate de 24, aux ordres du capitaine Marshet, ayant à bord deux cents soldats de marine, avec un détachement d'artillerie, s'empare le 1er. mai du Sénégal, où elle

fait prisonniers 232 Français, officiers et soldats, prend 92 pièces de canon, de l'argent, des esclaves et des marchandises pour une somme considérable, et trouve dans le port seize bâtiments, la plupart richement chargés. Le 20 du même mois, l'escadre du commodore Keppel amène dans les ports d'Angleterre quatre bâtiments français, faisant partie d'une flotte de dix-sept qui avait fait voile de Bordeaux avec des vivres et des munitions destinés pour le Canada.

Les Français continuent de se retirer devant le prince Ferdinand, qui, par les manœuvres les plus habiles, parvient à les battre le 23 juin à Crevelt, où ils perdent, en tués, blessés et prisonniers, sept mille hommes de leurs meilleures troupes. Peu de temps après, le prince s'empare de Dusseldorf et d'autres passages importants sur le Rhin.

Les forts de Goudelour, de Saint-David et de Divicoté, dans l'Inde, sont pris le 2 juin par les Français commandés par le comte de Lally. Le même jour, une petite escadre, ayant à bord seize bataillons et neuf compagnies de cavalerie légère, commandés par le duc de Marlborough, fait voile de Portsmouth sous les ordres du commodore Howe. Le duc et les troupes anglaises débarquent à Cancale, dans la baie de ce nom. Il marche ensuite sur Saint-Malo; mais, se trouvant trop faible pour attaquer la ville, il brûle environ une centaine de bâtiments et plusieurs magasins remplis de munitions navales. Les troupes se rembarquent à Can-

cale, et tentent un débarquement à Cherbourg; mais le long séjour qu'elles avaient fait dans les vaisseaux ayant occasionné des maladies dans l'armée, qui commençait d'ailleurs à manquer de vivres, elle revint en Angleterre.

Une armée anglaise d'environ 14,000 hommes était alors devant Louisbourg, dans l'île de Cap-Breton : l'amiral Boscawen commandait la flotte, qui consistait en 151 bâtiments; les troupes étaient sous les ordres du général Amherst. Cet armement, parti d'Halifax, avait effectué son débarquement avec beaucoup de difficulté. Enfin, la place fut assiégée dans les formes, et le siége fut poussé avec vigueur. Le jeune général Wolfe s'y distingua beaucoup. La ville se rendit le 27 juin. La garnison, composée de milices et de matelots, au nombre de 5637 hommes, fut faite prisonnière de guerre.

Le 20 juin, le roi se trouvant indisposé, la session fut terminée par les lords commissaires, qui exprimèrent dans leur discours la vive reconnaissauce qu'éprouvait S. M. de la loyauté et de l'attachement que le parlement lui avait manifestés dans ses dernières mesures, et par les subsides considérables qu'il avait votés si librement et avec tant d'unanimité.

Le traitement des juges d'Angleterre est augmenté; les communes mettent, à cet effet, la somme de 11,430 liv. à la disposition de S. M.

Le général Abercrombie, commandant en chef des troupes anglaises en Amérique, s'embarque le



5 juillet sur le lac George avec environ seize mille hommes de troupes régulières et provinciales, et un train considérable d'artillerie. Cette armée, ayant débarqué trois jours après, paraît devant Ticonderago, et, sans attendre sa grosse artillerie, attaque les retranchements français avec beaucoup d'intrépidité; mais, le succès étant jugé impossible, elle est forcée de se retirer le lendemain dans son ancien camp, au sud du lac George, après avoir perdu environ 2000 hommes.

Les tentatives contre les côtes de France, quoique interrompues par le mauvais temps, n'étaient cependant pas abandonnées. Des troupes, destinées pour une nouvelle expédition, s'assemblaient à l'île de Wight; elles devaient être commandées par le duc de Marlborough et lord George Sackville : le commandement de la flotte et la direction des opérations navales furent confiés au lieutenant-général Bligh, ancien officier très expérimenté, et d'une grande réputation. Le prince Edouard, créé depuis duc d'York, second fils du feu prince de Galles, s'embarqua comme volontaire avec le commodore Howe, pour apprendre les éléments du service de mer. L'armée anglaise, forte de 6000 hommes, ayant débarqué sur la côte de Normandie sans avoir éprouvé de perte considérable, marcha sur Cherbourg, où elle entra sans opposition; détruisit le bassin et les fortifications, dont la construction avait coûté des sommes énormes; brûla tous les bâtiments qui se trouvaient dans le port, prit des

otages pour assurer le paiement des contributions, et se rembarqua; après être restée dix jours en France, sans être inquiétée. La flotte fit voile pour les côtes d'Angleterre, emportant vingt pièces de canon de bronze, et jeta l'ancre dans la rade de Weymouth.

Encouragée par ce succès, la flotte fit voile de nouveau pour les côtes de France, et vint mouiller dans la baie de Saint-Lunaire, à deux lieues à l'ouest de Saint-Malo. Les rochers rendant ce mouillage dangereux, elle gagna la baie de Saint-Cast, située encore plus à l'ouest. L'armée se porta de là sur le village de Matignon, escarmouchant pendant sa marche avec l'ennemi qui voltigeait sur ses flancs. Sur ces entrefaites, le duc d'Aiguillon ayant réuni douze bataillons et six escadrons de troupes régulières, auxquelles se joignirent deux bataillons de milice, s'avança contre les Anglais qui se retiraient en hâte sur Saint-Cast, afin de se rembarquer. Cependant, avant que le rembarquement pût être effectué, les Français eurent le temps d'attaquer l'arrière-garde des Anglais, composée de tous les grenadiers de l'armée et du premier régiment des gardes, qui se battirent avec la plus grande vigueur, et furent secondés par le feu de l'artillerie et de la mousqueterie de la flotte; mais bientôt ils se virent en danger d'être environnés et taillés en pièces; leurs officiers s'enfuirent de tous côtés, et il ne leur resta plus aucun moyen de retraite. Dans cette funeste position, une terreur panique s'empara

d'eux; ils chancelèrent, leurs rangs se rompirent, et, en moins de cinq minutes après le commencement de l'action, ils prirent la fuite dans le plus grand désordre, poursuivis par l'ennemi, qui, les voyant lâcher pied, tomba sur eux la baïonnette au bout du fusil, et en fit un grand carnage. Un grand nombre se jeta à la nage, et gagna les chaloupes; mais la plupart furent massacrés ou se noyèrent. Cependant, un petit corps s'étant retiré sur un rocher, s'y défendit jusqu'à ce qu'il eût épuisé ses munitions, et se rendit ensuite à discrétion. Environ 1000 hommes d'élite de l'armée anglaise furent tués ou faits prisonniers dans cette occasion.

On reçut à cette époque l'avis d'une tentative faite avec aussi peu de succès par les Anglais contre l'île de Gorée, située près du Sénégal; mais, le 29 décembre suivant, le commodore Keppel, aidé de quelques troupes commandées par le lieutenant-général Worge, s'empara de l'île et de ses forts, dont la garnison se rendit à discrétion à l'escadre de S. M.

Un emprunt de 200,000 liv. est négocié à Londres le 1er. août, au nom de S. M., comme électeur d'Hanovre, et la souscription est remplie sur-le-champ à la banque.

Vers le même temps, le comte de Chevert, l'un des meilleurs généraux que les Français eussent en Allemagne, voulant s'opposer à la jonction des troupes anglaises avec l'armée hanovrienne, est battu à Meer par le général hanovrien baron d'Im-

hoff, qui opéra immédiatement sa jonction avec le prince Ferdinand.

Près de 10,000 manufacturiers de Manchester et des environs se coalisent pour élever de force le prix de leur salaire, et commettent beaucoup de désordres : dix-sept des séditieux sont mis en état d'accusation.

Après avoir été repoussé à Ticonderago, le général Abercrombie avait détaché le général Bradstreet avec environ 3000 hommes de milices provinciales, contre le fort Fronténiac, situé au confluent du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent, dont il commandait en quelque sorte la navigation. Ce fort fut pris et démoli le 30 août, par les Anglais, qui n'éprouvèrent aucune perte. On y trouva des magasins de vivres considérables. Neuf sloops armés furent en outre pris et brûlés. La prise du fort Duquesne, par le brigadier Forbes, termina la campagne d'Amérique. Cette place changea de nom en changeant de maître. Elle fut appelée Pittsbourg, en l'honneur du ministre dont la sagesse, l'énergie et la sagacité avaient si habilement amélioré le plan et la conduite de la guerre.

Le roi étant encore indisposé le 23 novembre, la session du parlement fut ouverte par une commission. Le lord, garde du sceau privé, récapitula dans son discours tous les événements heureux de l'année, et recommanda aux deux chambres de soutenir avec vigueur le roi de Prusse et les autres alliés de S. M. Le parlement était si content du ministère actuel,

que les deux chambres votèrent, à l'unanimité, des adresses de remercîments dans lesquelles elles félicitaient S. M. du succès de ses armes, et lui promettaient de soutenir avec vigueur et persévérance, ses mesures et celles de ses alliés. En conséquence de ces assurances, il fut conclu avec le roi de Prusse un nouveau traité contenant les mêmes stipulations que le dernier, et particulièrement celle d'un subside de 670,000 liv.

Pendant le cours de cette année, et lorsqu'une guerre sanglante ravageait les quatre parties du monde, la Grande-Bretagne, dont les intérêts étaient la première et la principale cause de cette commotion générale, jouissait de la tranquillité d'une paix profonde, et malgré les taxes onéreuses que les circonstances exigeaient, jamais les actes individuels de bienfaisance et de générosité ne furent plus remarquables. M. Henry Raine, simple particulier du comté de Middlesex, avait, pendant sa vie, fait bâtir et doté un hôpital destiné à l'entretien de quarante pauvres filles, et avait légué à cet établissement une certaine somme dont les intérêts devaient être accumulés jusqu'à ce que le produit annuel s'élevât à 210 liv. Ce produit devait être donné en dot à deux des filles élevées dans cet hôpital, et le plus recommandées pour leur piété et leur amour du travail, par les maîtres ou maîtresses qu'elles auraient servis. La somme destinée à remplir un but aussi louable se trouvant complète cette année, les administrateurs firent inviter, par un avis public, les filles élevées

dans cet hôpital, à se présenter au jour fixé, avec les certificats convenables, afin que l'on pût choisir six des plus méritantes pour tirer au sort, à condition qu'elles épouseraient des hommes d'un caractère irréprochable, membres de l'église d'Angleterre, et approuvés par les administrateurs.

Il fut créé à cette époque, avec le produit des contributions volontaires d'individus, la plupart citoyens de Londres, une excellente institution charitable, dont l'objet était d'ouvrir aux femmes repentantes un asile où elles pussent être à l'abri des tentations du vice, des misères de la vie, et des mépris du monde. Ce plan admirable fut mis à exécution par le moyen de souscriptions volontaires, et la maison s'ouvrit au mois d'août, dans St.-Georges-Fields, sous le nom d'hôpital de la Madelaine. Cinquante prostituées repentantes présentèrent alors des pétitions pour y être admises. Il fut ouvert à la même époque et par les mêmes moyens, sur la rive droite de la Tamise, près le pont de Westminster, un autre asile destiné à recevoir et à faire élever les orphelines et les enfants abandonnés par leurs parents.

Au mois d'avril, le pont de bois temporaire, construit sur la Tamise pour la commodité du public, pendant qu'on travaillait à réparer complètement et à élargir le pont de Londres, fut incendié pendant la nuit, et continua de brûler jusqu'à ce que ses débris tombassent dans le fleuve. Un autre pont temporaire, construit à la place de celui-ci, faillit éprouver le même sort; mais la tentative faite pour

l'incendier échoua, et l'on plaça une garde pour empêcher le renouvellement d'un crime que personne n'avait d'intérêt à commettre, si ce n'est les bateliers de Londres. Cependant les recherches les plus rigoureuses n'ayant conduit à aucune découverte contre eux, le délit ne put être imputé qu'à quelques-uns de ces êtres infortunés qui, dégradés de la dignité de l'homme par la privation de ses facultés intellectuelles, ne peuvent jouir de la liberté, le plus noble de ses priviléges, sans mettre en danger la sûreté publique et même la vie de leurs concitoyens. Que ces hommes incapables de crime, mais cependant dangereux, reçoivent de la bienveillance nationale ou individuelle, tous les secours analogues à leur situation; mais en même temps que la police les surveille sans relâche, car la moindre négligence ou une clémence déplacée, pourraient avoir les suites les plus funestes.

Quatre mois après, il fut fait une tentative pour incendier les magasins de S. M. à Deptford, alors remplis de cordages et de munitions navales de toute espèce; mais le feu fut arrêté assez tôt pour qu'il n'en résultât aucun dommage. Ce crime, dont l'auteur n'a jamais été découvert, annonçait beaucoup plus de méchanceté que d'aliénation mentale, et fut probablement commis par quelque ennemi secret ou quelque émissaire étranger.

1759.

La dette nationale s'élevait, le 15 janvier, à 82,775,589 liv. 8 s. 2 d. un quart.

Les communes votèrent, pour le service de mer de l'année courante, 60,000 hommes y compris 14,845 soldats de marine, et pour l'armée de terre 52,558 hommes effectifs, outre les auxiliaires de Hanovre, de Hesse, de Brunswick, au nombre de 57,012 hommes, et cinq bataillons irlandais employés en Afrique et en Amérique. Les sommes accordées pour l'entretien de ces forces, les subsides, et toutes les autres dépenses de l'année, élevèrent la totalité du subside à 12,749,860 liv.

La princesse Anne, fille aînée de S. M. Britannique et princesse d'Orange, meurt le 12 janvier.

On reçoit, le 7 mars, la nouvelle que le général Hobson et le commodore Moore avaient fait une tentative sans succès contre la Martinique; que de cette île ils s'étaient portés sur la Guadeloupe, et avaient réduit la ville de Basseterre, sa capitale; mais que le gouverneur et les principaux habitants s'étaient retirés dans les montagnes. Dans le même mois deux frégates françaises, *la Diane*, de 40 canons, et *la Mignonne*, de 20, sont prises par les vaisseaux de S. M., *le Southampton*, *le Mélampus* et *l'Eolus*.

La campagne, à cette époque, se poursuivait très vivement en Allemagne, mais sans aucun avantage remarquable de part ni d'autre.

Un comité ayant été chargé, au commencement de la session, de donner suite à l'enquête relative à la fixation des poids et mesures et cet objet ayant été mûrement examiné, plusieurs résolutions furent

adoptées. Il fut entre autres déterminé que l'aune serait, à l'avenir, d'une verge et un quart; que la perche contiendrait cinq verges et demie en longueur; le furlong ou stade 220, et le mille 1760. Que la perche superficielle contiendrait 30 verges carrées et un quart. Le rood ou quart d'acre 1210, et l'acre 4840; que la mesure de capacité appelée quart, contiendrait 70 pouces et demi cubes; la pinte, 35 et un quart; le peck, 564; et le boisseau, 2256.

Deux vaisseaux de guerre français, *le comte de Saint-Florentin*, de 64 canons, et *le duc de Chartres*, de 60, sont pris par les Anglais.

La chambre des communes délibérant sur deux messages du roi, accorde aux provinces de l'Amérique septentrionale une somme de 200,000 liv. pour l'entretien des troupes levées par elles, et 20,000 liv. à la compagnie des Indes, pour défendre ses établissements. Ces deux sommes, ainsi qu'un million accordé sur un autre message de S. M., pour faire face à toutes les dépenses extraordinaires de la guerre, sont comprises dans le total du subside ci-dessus mentionné.

La chambre des communes vote des remercîments à l'amiral Boscawen et au major-général Amherst, pour les services rendus à leur roi et à leur pays dans l'Amérique septentrionale; et à l'amiral Osborne pour les succès de sa croisière dans la Méditerranée. On reçoit, du général Barrington, des détails annonçant que le 2 mai, la Guadeloupe s'était rendue aux

troupes de S. M., et que le 6 les îles de Marie-Galante, de la Grenade et de Saint-Martin, avaient suivi cet exemple.

La session fut close le 2 juin, par une commission. Les commissaires rendirent, dans leur discours, le compte le plus satisfaisant de toutes les mesures prises pour terminer la guerre d'une manière honorable et avantageuse. L'orgueil du peuple exalté par les derniers succès et par la perspective de nouveaux triomphes, lui fit compter pour rien toutes les difficultés, et il se montra disposé à supporter les nouveaux fardeaux dont il devait être chargé, par l'empressement remarquable avec lequel il souscrivit pour les annuités et la loterie, par le moyen desquelles le corps législatif devait lever 6,000,000 sterling. L'énergie avec laquelle il contribua à fournir des hommes à la marine, des recrues à l'armée, et à lever de nouvelles forces, ne fut pas moins remarquable. Des primes considérables furent offertes par des villes, par des communes, et même par des individus, aux personnes qui voudraient s'enrôler pour le service de S. M. L'exemple fut donné par la capitale, qui, outre les sommes considérables pour lesquelles elle souscrivit à cet effet, arrêta que pour encourager davantage les volontaires, chaque homme qui s'enrôlerait aurait droit aux franchises de la cité, à l'expiration de trois ans, ou plutôt si la guerre était terminée.

Trois jours avant la clôture de la session, un message du roi instruisit les deux chambres que S. M.

avait reçu plusieurs avis relativement aux préparatifs qui se faisaient dans les ports de France pour envahir la Grande-Bretagne ; invasion dont le danger était imminent. L'objet de ce message était d'obtenir que S. M. pût, si elle le jugeait convenable, incorporer les milices ou telle portion de cette arme qui serait nécessaire, pour la faire marcher quand l'occasion l'exigerait ; mesure à laquelle les deux chambres donnèrent sur-le-champ et à l'unanimité leur assentiment.

Les préparatifs de la France pour l'invasion projetée de la Grande-Bretagne, se faisant principalement au Hâvre-de-Grace, où l'ennemi rassemblait à cet effet un grand nombre de bâteaux plats, le contre-amiral Rodney fut expédié, au commencement du mois de juillet, avec une petite escadre de vaisseaux et de bombardes, pour alarmer cette partie de la côte. Il mit donc à la voile et vint mouiller dans la rade du Hâvre, bombarda sans interruption la ville et le port pendant cinquante-deux heures. Le feu prit dans plusieurs quartiers et y causa de grands dommages. Quelques-uns des bateaux chavirèrent ; un petit nombre fut réduit en cendres, et la consternation s'empara des habitants. Cependant le dommage causé à l'ennemi fut loin de répondre aux frais de cet armement, et à la perte de 1900 bombes et de 1100 carcasses qui furent lancées dans cette expédition.

Le fort Niagara, l'un des plus importants qu'eussent les Français dans l'Amérique septentrionale,

est pris au mois de juillet par le général sir William Johnson, et ceux de Crown-Point et de Ticonderago, le furent par le général Amherst; mais l'avantage le plus signalé, remporté sur les Français pendant le cours de ce mois, fut la victoire de Minden, à l'honneur de laquelle les Anglais faisant partie de l'armée du prince Ferdinand, eurent la plus grande part. Les suites de cette affaire auraient été beaucoup plus fatales à la France, si la totalité des troupes anglaises et plusieurs brigades de cavalerie allemande qui formaient l'aile droite des alliés, eussent exécuté les ordres du prince en chargeant l'ennemi au moment où il opérait sa retraite; mais, ou ces ordres n'étaient pas assez précis, ou ils ne furent pas bien entendus par lord George Sackville, qui commandait l'aile droite; et tandis qu'il attendait une explication, le moment favorable s'écoula. La cavalerie anglaise n'eut point part à la gloire de cette action, et les Français se retirèrent en assez bon ordre, grâces aux efforts bien combinés du duc de Broglio et à l'avantage que leur donnait l'occupation de Minden. Les Français eurent environ 7000 hommes tués, blessés ou faits prisonniers dans cette affaire. La perte des Alliés n'excéda pas 2000 hommes, et dans ce nombre 1200 anglais furent tués ou blessés. Lord George Sackville reçut à son retour en Angleterre, l'ordre de se démettre de toutes les places qu'il tenait du gouvernement.

L'invasion projetée de la Grande Bretagne aurait offert aux Français une pleine compensation de tous

ces désastres, si le plan du maréchal de Belle Isle eût été aussi heureusement exécuté qu'il paraissait habilement conçu. Quarante bataillons rassemblés sur les côtes de Bretagne, sous les ordres du duc d'Aiguillon, attendaient le moment favorable pour être embarqués à Vannes et transportés en Angleterre, sous la protection de vingt-un vaisseaux de ligne, commandés par le maréchal de Confláus, et prêts à faire voile de Brest. Une autre armée, campée à Dunkerque, sous les ordres de M. de Chevert, avait la même destination, et devait être transportée sur des bateaux plats escortés de quelques vaisseaux de guerre. D'autres embarquements, ayant le même objet, se préparaient à Rochefort, à Lorient, au Hâvre de Grâce, et dans quelques autres ports de la côte de Normandie. L'escadre de Toulon, forte de douze vaisseaux de ligne et de trois frégates, aux ordres de M. de la Clue, avait ordre de se réunir à la flotte de Brest, et le maréchal de Conflans n'attendait que l'arrivée de cette escadre pour fixer définitivement le jour de l'invasion. Sur ces entrefaites, M. de Flobert s'embarqua à Dunkerque, avec environ 800 hommes, sur la petite escadre du capitaine Thurot, destinée à reconnaître les côtes septentrionales d'Irlande, et qui devait, aidée de quelques mécontents, tenter de former quelques partis pour protéger le débarquement des troupes françaises; mais M. de la Clue était, à cette époque, étroitement bloqué dans le port de Toulon par une escadre anglaise de quatorze vaisseaux de ligne,

deux frégates et autant de brûlots, aux ordres du brave amiral Boscawen, qui déploya vainement le pavillon britannique en vue de Toulon, comme pour défier au combat la flotte française. Las enfin de sa longue inaction, l'amiral ordonna à trois de ses vaisseaux de s'avancer pour brûler deux vaisseaux français mouillés à l'entrée du port; mais, en s'approchant avec une grande intrépidité, ils furent accueillis par un feu très vif de batteries qu'ils n'avaient point encore aperçues, et, le vent venant à tomber, ils éprouvèrent de fortes avaries, et furent remorqués avec beaucoup de peine et tellement maltraités, que l'amiral leva le blocus, et retourna à Gibraltar pour les faire réparer. M. de la Clue saisit cette occasion pour faire voile, espérant passer le détroit sans être aperçu; mais l'amiral anglais avait détaché ses deux frégates pour observer l'ennemi, et l'avertir à temps de son approche. Le 17 août, à huit heures du soir, une des frégates signala quatorze voiles sur la côte de Barbarie. L'amiral Boscawen leva l'ancre et mit sous voile sur-le-champ. Il ne découvrit, à la pointe du jour, que sept gros vaisseaux en panne : c'était la plus forte partie de l'escadre française commandée par M. de la Clue, dont cinq vaisseaux de ligne et trois frégates s'étaient séparés pendant la nuit. L'amiral Boscawen les attaqua sur-le-champ, prit *le Téméraire*, de 74 canons, *le Redoutable*, de 64, et *la Modeste*. Deux vaisseaux furent brûlés sur la côte de Lagos. Les restes dispersés de cette flotte

parvinrent avec beaucoup de peine à se réfugier dans le port de Cadix. L'amiral victorieux arriva le 15 septembre à Portsmouth avec son escadre.

Tandis que les Anglais cueillaient en Ecosse de nouveaux lauriers sur terre et sur mer, ils faisaient dans l'Amérique septentrionale une campagne non moins heureuse et non moins active. La réduction des forts situés à Niagara et sur le lac Champlain n'était qu'une opération accessoire au coup décisif projeté contre Québec, capitale du Canada. Dans cette expédition, la flotte était commandée par les amiraux Saunders et Holmes, et les troupes de terre, au nombre de 7000 hommes, étaient sous les ordres du général Wolfe, que devait joindre le général Amherst avec son détachement. Tout cet armement arriva vers la fin de juin à l'île d'Orléans, qui s'étend jusqu'au bassin de Québec, qui peut contenir cent vaisseaux de ligne. L'armée française, plus forte que celle des assiégeants, et commandée par un chef habile, M. de Montcalm, qui avait jusqu'alors été toujours heureux, était postée du côté de la place réputé le seul accessible, c'est-à-dire, tout le long de la rivière de Saint-Charles jusqu'à celle de Montmorency; elle était retranchée sur tous les points attaquables, ayant son front couvert par le fleuve et par un banc de sable très étendu qui empêchait les gros bâtiments de s'approcher, et ses derrières appuyés à des bois épais et impénétrables. Lorsque Wolfe vit la position des troupes, la situation de la ville, et l'impossibilité de tenter

un assaut avec la moindre probabilité de succès, il commença à désespérer de se rendre maître de la place. Il n'avait, en effet, d'autre chance que d'attirer ou de forcer à un engagement, de quelque manière que ce fût, un ennemi plus fort que lui; et cela paraissait même d'autant plus difficile, que M. de Montcalm, comptant sagement sur la force naturelle de la place et sur la bonté de sa propre position, résolut de ne rien hasarder, nonobstant la supériorité que le nombre de ses troupes lui donnait sur les Anglais. Cependant, Wolfe, fermement résolu de tout tenter, commença par s'assurer des points de l'île où il avait l'intention d'élever des batteries de canons et de mortiers; ce qu'il exécuta sans beaucoup d'obstacles. En même temps, les deux amiraux étaient stationnés dans le fleuve, de manière à détourner l'attention de l'ennemi, et à l'empêcher d'attaquer les batteries qui tiraient sans cesse contre la ville. Après plusieurs manœuvres adroites, mais inutiles, pour attirer l'ennemi hors de sa position, le général, accablé de soucis, de veilles et de fatigues, que sa faible constitution lui permettait à peine de supporter, fut atteint d'une violente maladie. Dès qu'il fut un peu rétabli, il expédia un courier en Angleterre avec le détail de ses opérations rédigé dans un style qui annonçait le découragement. Il résolut pourtant de continuer la campagne jusqu'au dernier moment, et réussit enfin, par sa persévérance, à amener les Français à une affaire générale le 13 septembre : mais, au

moment où la fortune commençait à se déclarer en sa faveur, le général Wolfe tomba blessé à la tête; le général Monkton, qui commandait immédiatement sous lui, tomba aussitôt après, et tous les deux furent emportés hors des rangs. Wolfe, craignant que cet accident ne décourageât ses troupes, revint bientôt la tête enveloppée de son mouchoir, et encouragea ses soldats à marcher en avant; mais, bientôt après, il fut atteint d'une autre balle au ventre, et dissimula également cette seconde blessure. Il continuait à donner ses ordres, lorsqu'une troisième l'atteignit à la poitrine. Cette dernière blessure l'ayant renversé, il fut porté derrière les rangs : là, luttant contre la douleur et la faiblesse que lui causaient trois blessures aussi graves, il ne parut s'inquiéter que du sort de la bataille, et pria un des officiers qui étaient auprès de lui de le soulever un peu, afin qu'il pût voir le champ de bataille; mais, comme les approches de la mort lui troublaient la vue, il pria cet officier de lui rendre compte de ce qu'il voyait : celui-ci répondit que l'ennemi paraissait rompu. Quelques minutes après, ce général ayant répété sa question avec beaucoup d'inquiétude, apprit que l'ennemi était dans une déroute totale : « Je suis donc satisfait! » dit-il; et il expira. Le digne rival de Wolfe, le général Montcalm, survécut très peu au héros anglais, et seulement assez pour être témoin de la déroute de sa propre armée, qu'il s'efforça en vain de rallier. Ses dernières paroles furent cependant de renouveler

l'attaque; ce fut aussi l'avis du marquis de Vaudreuil; mais le conseil de guerre se décida à la retraite. Cinq jours après la bataille, les communications entre l'armée française et la place étant coupées, et les troupes anglaises se disposant, ainsi que la flotte, à assiéger vigoureusement Québec, il se rendit à des conditions honorables pour la garnison, et avantageuses pour les habitants, qui furent maintenus dans la possession de leurs droits civils et du libre exercice de leur religion.

La nouvelle de cette victoire importante arrive en Angleterre au milieu de la consternation générale répandue par la lettre décourageante qu'on avait reçue du général Wolfe deux jours auparavant. Un succès aussi décisif dans un moment où on ne s'attendait qu'à des désastres, et les regrets qui se mêlaient à l'admiration excitée par la mort glorieuse de ce général, produisaient un effet aussi singulier que touchant. Mais tandis que Wolfe était admiré par tout le monde comme un général accompli, sa mère infortunée était accablée à la fois des chagrins les plus cuisants. Il n'y avait que quelques mois qu'elle avait perdu son mari; et elle avait à déplorer maintenant la mort du fils le plus aimable et le plus respectueux, de son fils unique, l'honneur et le soutien de sa vieillesse. La joie publique ne pouvait que percer le tendre cœur d'une aussi bonne mère. Dans cette circonstance, la populace du village qu'elle habitait, entraînée par la plus respectueuse sympathie, s'accorda unanimement à écarter de sa maison toute

illumination, feux de joie et signes quelconques de réjouissance, qui auraient pu paraître insulter à sa douleur : exemple d'une sensibilité exquise et naturelle d'autant plus digne d'être cité qu'il suffit de connaître l'esprit et les goûts du peuple pour être assuré que ce ne fut pas pour lui un petit sacrifice.

L'invasion projetée par la France et retardée par les désastres que la flotte de Toulon avait éprouvés, n'était rien moins qu'abandonnée. Les vaisseaux de guerre et les bâtiments de transport étaient assemblés à Brest et à Rochefort, ayant à bord un train d'artillerie et des selles et autres accoutrements pour un corps de cavalerie qui devait être monté en Irlande, tandis qu'un corps de troupes françaises, y compris une partie de la brigade irlandaise, était prêt à s'embarquer. Mais la vigilance de sir Edward Hawke empêcha l'exécution de ce projet. Il bloqua le port de Brest avec une flotte de 23 vaisseaux à trois ponts, pendant qu'une escadre de plus petits vaisseaux et de frégates commandée par le capitaine Daff, croisait sur la côte de France depuis Lorient jusqu'à la pointe de Saint-Gilles en Poitou. A la fin cependant une tempête violente ayant forcé sir Edward Hawke de quitter sa station devant Brest vers le milieu de novembre, il vint avec 28 vaisseaux de guerre mettre à l'ancre à Torbay. La flotte française profitant de son éloignement, sortit immédiatement et se mit à la poursuite de l'escadre du capitaine Duff. L'amiral Hawke en étant informé à temps, mit aussitôt à la voile; et présumant que Quiberon serait le premier

point de rendez-vous de l'ennemi, il dirigea sa marche vers cette baie. Le 21 novembre, le vaisseau le plus avancé de cette flotte découvrit à huit heures du matin la flotte française faisant route vers le nord entre l'île de Belleisle et la terre. Il ordonna aussitôt aux vaisseaux les plus à portée, de donner chasse à l'ennemi et d'engager le combat sans perdre un moment pour donner au reste de la flotte le temps d'arriver. A deux heures et demie le combat commença avec acharnement dans les environs de Belleisle. Au bout de deux heures un des vaisseaux français amena son pavillon, et deux autres coulèrent à fond par la quantité d'eau qui était entrée par les sabords de la première batterie. Avant la nuit, la flotte française était très dispersée; mais dans l'ardeur de la poursuite deux vaisseaux anglais échouèrent sur un banc de sable, et furent perdus. Les ennemis s'enfuirent vers leurs côtes. Sept de leurs vaisseaux jetèrent leurs canons à la mer, et se réfugièrent dans la Vilaine; à peu près autant prirent la haute mer, et entrèrent dans différents ports. Une tempête violente dura toute la nuit. Le lendemain matin on vit que l'amiral français et un de ses capitaines avaient échoué leurs vaisseaux sur la côte. Le premier fut brûlé par les Français, et l'autre par les Anglais. Ainsi se termina ce combat remarquable dans lequel les Français eurent quatre de leurs plus forts vaisseaux détruits, un pris, et tous les autres désemparés, désarmés et dispersés. Ainsi, cette fameuse invasion dont l'Angleterre était menacée depuis si long-

temps, se réduisit à des humiliations et à des désastres pour la France.

Pendant que les armes britanniques obtenaient ces glorieux avantages en Europe et en Amérique, les Indes orientales qui jusqu'alors avaient été le théâtre d'opérations poursuivies avec des succès divers et généralement insignifiants, commencèrent à devenir celui de victoires honorables, et à présenter l'aspect satisfaisant d'une prospérité croissante. Les Français avaient dans ces mers onze forts vaisseaux de ligne commandés par M. Daché, tandis que l'escadre anglaise sous les ordres de l'amiral Pococke n'en avait pas plus de neuf. Néanmoins, dans trois différentes actions, le 29 avril 1758, le 13 août et le 10 septembre 1759, M. Daché, loin d'obtenir aucun avantage, fut réduit à l'impossibilité de coopérer pendant tout le reste de la campagne avec les forces de terre qui étaient encore plus supérieures à celles des Anglais. Le comte de Lally, officier d'une bravoure distinguée et d'un grade supérieur à celui des commandants employés jusqu'alors à ce service, était à la tête d'un corps de 3000 hommes, armée considérable dans un pays où le nom seul d'un Européen est une force par lui-même. Leur débarquement sur le rivage indien avait été marqué par un succès signalé; ils avaient pris le fort et la ville de Saint-David. Mais les espérances ambitieuses que cette conquête avait fait naître, furent complètement trompées dans le cours de cette même année. Le général Lally fut forcé d'abandonner son attaque

sur Tanjaour, et de lever le siége de Madras en abandonnant 40 pièces de canon, après quarante jours de tranchée ouverte. Le colonel Forde défit le marquis de Conflans près de Colapoor, et prit Masulipatan. Le capitaine Knoy prit Rajamundri et la factorerie française à Nazzipore. Le colonel Coote prit Wandewash, battit le général Lally, et conquit la province d'Arcate.

Quoique ces succès nombreux et importants fussent principalement dus à la bravoure et à l'ardeur des troupes anglaises, il est juste de convenir que la ruine totale des affaires et des établissements des Français dans l'Inde, fut en grande partie la conséquence des jalousies, des mésintelligences et des dissensions violentes qui existaient entre le comte de Lally, M. Daché et les gouverneur et conseil de Pondichéry, des brigandages des fournisseurs, ainsi que de tous ceux qui cherchent à faire tourner la guerre à leur profit par quelques moyens que ce soit, mais plus particulièrement de la retraite inexplicable de toute la flotte française à l'Ile-de-France, dans le moment où Pondichéry et toute la côte du Coromandel avaient le plus grand besoin d'être protégés par une force navale.

Tel était l'état prospère des affaires publiques, lorsque la session du parlement fut ouverte par commission le 14 novembre. Ce même jour, le prince de Galles prit séance à la chambre des pairs. Le garde du sceau privé ne manqua pas d'observer que depuis que la Grande-Bretagne était une nation, elle n'avait

été favorisée dans aucune autre année par un aussi grand nombre de succès, tant sur terre que sur mer, et dans toutes les parties du globe; et que jamais ses officiers n'avaient plus fait pour la gloire de leur pays, par leur courage et par leur habileté. Les deux chambres firent éclater à l'envi, dans leurs adresses respectives, leur joie et leur dévouement; elles approuvèrent toutes les opérations du gouvernement avec un degré d'enthousiasme qu'aucune administration précédente n'avait excité, et manifestèrent le plus grand empressement à concourir par les moyens les plus efficaces, au succès des mesures que S. M., dans sa profonde sagesse, jugerait nécessaires ou convenables pour continuer la guerre avec vigueur. Immédiatement après la présentation de leur adresse les communes votèrent, pour le service de l'année suivante, 70,000 matelots, y compris 18,355 soldats de la marine; 57,294 hommes pour les forces de terre, les mêmes sommes accordées l'année précédente pour les troupes auxiliaires, les subsides et toutes autres dépenses ordinaires; de manière que la totalité des sommes votées dans cette session, y compris un million d'avance accordé au roi pour fournir aux dépenses extraordinaires de la guerre, monte à 15,852,706 liv.

Un très grand nombre d'adresses de félicitation parvinrent au roi de toutes les parties du royaume. Un monument destiné à être placé à l'abbaye de Westminster, en l'honneur de feu le général Wolf, fut voté par la chambre des communes.

Le parlement approuve, le 17 décembre, un emprunt de huit millions, pour lequel il accorde un intérêt de quatre pour cent, pendant un certain nombre d'années, et un billet de loterie évalué 3 liv., à titre de prime pour chaque 100 liv. prêtées dans cet emprunt, qui est rempli immédiatement. Une souscription pour l'habillement des prisonniers français détenus en Angleterre, et une autre pour le secours des veuves et des orphelins des soldats de l'infanterie anglaise, morts si glorieusement à Québec et à Minden, sont remplies avec autant de rapidité que l'emprunt.

Depuis le commencement de la guerre actuelle, vingt-sept vaisseaux de ligne français et trente et une fregates, furent pris ou détruits; deux autres vaisseaux et quatre frégates furent perdus, le tout montant à cinquante-huit vaisseaux pris ou détruits, et à six perdus. Les Anglais ne perdirent que sept vaisseaux de guerre et cinq frégates.

1760.

Les succès de la dernière campagne avaient placé les rois d'Angleterre et de Prusse dans la position la plus favorable pour proposer la paix; ils invitèrent en conséquence les puissances belligérantes à concourir avec eux pour le choix du lieu où se tiendrait le congrès, ne doutant pas que si leur proposition était acceptée, ils n'eussent une influence prépondérante dans la négociation; mais cette même considération fit rejeter unanimement leur offre par les

alliés. La France n'ayant éprouvé partout que des revers, ne pouvait pas s'attendre à obtenir des conditions avantageuses, à moins que sa position ne fût très améliorée. Sa marine était en trop mauvais état pour lui permettre de lutter contre les nombreuses escadres anglaises; mais elle avait encore la ressource de renoncer à toute expédition maritime dans l'Amérique septentrionale et dans les deux Indes, pour tourner tous ses efforts contre la Prusse et contre le pays d'Hanovre. Les forces et la persévérance des deux impératrices, la malheureuse position de la Prusse, la dépense énorme de la guerre d'Allemagne, qui devait épuiser successivement toutes les ressources du crédit de l'Angleterre, et augmenter dans la même proportion l'impatience de la nation pour la paix, étaient autant de motifs pour les cours de Versailles et de Vienne de n'entendre à aucune proposition, jusqu'à ce qu'ayant acquis un degré de puissance supérieur, ou au moins égal à celui de leurs ennemis, elles pussent se flatter qu'on leur proposerait des conditions qui ne seraient ni désavantageuses ni humiliantes. Telle était la situation de l'Europe à la fin de la dernière campagne; et toutes les idées de paix étant entièrement écartées, la guerre se poursuivit avec la plus grande vigueur.

En Amérique, dix bataillons de troupes anglaises, deux compagnies d'artillerie et une de chasseurs américains, montant en tout à environ 7000 hommes, formaient la garnison laissée à Québec pour tenir le

Canada en respect pendant l'hiver, et faciliter l'entière réduction de cette province dans la campagne suivante. Ces troupes étaient sous les ordres du général Murray. M. de Vaudreuil, qui commandait les Français, vit clairement que la prise de Québec était la seule chance qui restait pour conserver le Canada ; il se prépara en conséquence à tenter cette entreprise, pour laquelle il avait des forces suffisantes ; elles consistaient en dix bataillons de troupes régulières, montant à environ 5000 hommes, 6000 de milice canadienne qui avaient déjà servi, et environ 300 sauvages. Avec ces forces rassemblées à Montréal, M. de Vaudreuil se mit en campagne le 17 avril, et arriva en dix jours de marche sur les hauteurs d'Abraham, à trois milles de Québec. Le général Murray comptant sur la valeur éprouvée de ses troupes, et sur son courage personnel, qui ne pouvait qu'animer le leur, résolut de sortir de la ville et de courir les risques d'une bataille, pour éviter les longues fatigues d'un siége dans une ville qui, pouvant être attaquée de tous les côtés à la fois, ne lui paraissait pas tenable. L'armée anglaise obtint d'abord un avantage sur l'avant-garde de l'ennemi ; mais dans la poursuite, le gros de l'armée française marchant précipitamment en deux colonnes pour soutenir son avant garde, atteignit et arrêta l'armée anglaise par un feu si vif et si bien dirigé, qu'elle la mit en danger non seulement d'être battue mais environnée, et de voir sa retraite sur Québec interceptée.

Murray ne songea plus qu'à se replier sur Québec le plus promptement possible. Lorsqu'il y arriva, il avait perdu le tiers de son armée en morts ou blessés et tous ses canons. Les Français ne perdirent pas un moment pour tirer avantage de cette victoire, et dès le soir même de la bataille ils ouvrirent la tranchée devant la ville, parce que le seul moyen qui leur restait pour conserver le Canada était de reprendre Québec avant l'arrivée de l'escadre anglaise. Mais leur artillerie était en si mauvais état, que le 11 mai ils étaient à peine parvenus à faire jouer deux batteries sur les fortifications, tandis que les Anglais avaient placé 131 pièces de canon sur les remparts. Peu de jours après, l'escadre anglaise arriva dans la rivière, où elle prit, dispersa ou détruisit la totalité des vaisseaux français et bâtiments de toute espèce qui s'y trouvaient. L'armée française leva précipitamment le siége de Québec, laissant derrière elle toute son artillerie et une grande partie de ses bagages et munitions. Il ne pouvait plus rester de doute sur la réduction prochaine du Canada, par les efforts réunis de trois armées anglaises qui étaient en mouvement par différentes routes pour attaquer toutes les parties de la province dont les Français étaient encore en possession. M. de Vaudreuil ne recevant aucun secours, la conquête fut consommée le 8 septembre, après la résistance la plus obstinée et la plus honorable, par la reddition des troupes comme prisonnières de guerre, et la soumission des habitants comme sujets de la Grande-Bretagne.

Dans les Indes orientales, le général Lally sentant combien il était important de secourir Wandevah, que le colonel Coote avait pris tout récemment, mit le siége devant cette place, et le poussa avec la plus grande vigueur. Mais le colonel n'en mit pas moins dans sa marche, et arriva au moment où les Français avaient fait une brêche praticable. Il les attaqua aussitôt; le combat fut long et obstiné; mais enfin les Français se replièrent et abandonnèrent leur camp, leur canon, et tous leurs outils de siége, laissant 1000 hommes tués ou blessés sur le champ de bataille. Le comte de Bussy, brigadier-général, un quartier-maître-général, un lieutenant-colonel et onze officiers inférieurs furent faits prisonniers. Chilliput fut pris peu de jours après, pendant que le général Lally se retirait avec les débris de son armée à Pondichéry, dont les Anglais ne tardèrent pas à faire le siége.

M. Littleton, gouverneur de la Caroline méridionale, avait marché à la tête de 1100 hommes contre les Indiens cherokis, qui avaient exercé plusieurs actes de barbarie contre les Anglais. Ces sauvages n'étant pas préparés à le recevoir, ne virent d'autre moyen d'empêcher l'entière destruction de leurs villes, que de souscrire au traité qu'il plairait au gouverneur de leur dicter. Ils lui livrèrent les auteurs des meurtres les plus atroces, et 22 otages pour garantie de leur fidélité au traité. Mais à peine l'armée était-elle éloignée, qu'ils recommencèrent leurs brigandages, bloquèrent le fort Loudon, et firent

quelques tentatives contre le fort Edouard. Le général Amherst détacha le colonel Mongomery avec un corps de troupes assez considérable pour les repousser. Il brûla Estatoé leur capitale, et traita de même toutes les villes et les villages des bas Cherokis. Cette destruction générale étant consommée, le colonel Mongomery marcha contre les Cherokis du centre ; mais comme le terrain sur lequel il s'avançait était d'une nature plus favorable à la manière de combattre des Indiens, son armée fut subitement attaquée de tous côtés par ces barbares. Le combat fut long et opiniâtre, et se termina par la fuite des Indiens. Le colonel Mongomery, victorieux, fut néanmoins obligé de se retirer, non seulement à raison du nombre de ses blessés qu'il n'avait aucun autre moyen de mettre en lieu de sûreté, mais parce que les ordres du général Amherst lui prescrivaient de rejoindre la grande armée à New-York avec ses troupes, aussitôt qu'il aurait châtié l'ennemi. La Caroline et les colonies voisines restèrent donc encore exposées à la fureur des sauvages. La petite garnison du fort Loudon fut réduite à la nécessité de se rendre à des conditions honorables ; mais tous les officiers, à l'exception d'un seul, furent massacrés dans leur marche par ces barbares ; ils tuèrent aussi plusieurs soldats, et entraînèrent les autres dans la plus horrible captivité. Ces rapports altérèrent infiniment la joie que la conquête du Canada avait excitée. Mais l'affaire de lord George

Sackville était alors le sujet de toutes les conversations et de l'indignation publique; sa conduite était regardée comme infâme dans tous ses détails, et le besoin d'abhorrer cet officier comme un lâche et comme un traître était devenu universel.

Lord George, supportant impatiemment des reproches qui flétrissaient ignominieusement sa réputation, réclama le privilége d'un jugement légal, et les grands juges ayant décidé qu'il pouvait être jugé par une cour martiale, quoiqu'il se fût démis de son commandement, une cour d'officiers-généraux fut nommée pour examiner sa conduite. Le juge-avocat lui exposa qu'il était accusé d'avoir désobéi aux ordres du prince Ferdinand à la bataille de Minden. Sa défense sur ce point paraissait d'autant plus plausible, qu'il justifiait par des preuves incontestables, que les ordres qui lui avaient été portés par trois personnes différentes, dans l'espace de quelques minutes, étaient contradictoires, ce qui l'avait obligé, avant d'obeir à aucun d'eux, de s'adresser au prince lui-même pour lui demander une explication, qui n'avait pas pu lui parvenir à temps, à raison de la distance où le prince se trouvait alors. Néanmoins la cour martiale le jugea coupable, et le déclara incapable de jamais servir le roi dans ses armées. La sentence fut confirmée par S. M., qui ordonna de plus qu'il en serait fait mention dans tous les ordres publics, non seulement en Angleterre, mais partout où il y aurait des troupes an-

glaises. Pour compléter la disgrâce de ce général infortuné son nom fut rayé de la liste des membres du conseil privé.

Le parlement fut prorogé par commission le 22 mai, et le discours du garde des sceaux à cette occasion informa les deux chambres du zèle avec lequel le roi s'était occupé d'augmenter l'armée sur le continent; et de maintenir dans l'intérieur du royaume des forces suffisantes pour faire avorter toutes les entreprises de l'ennemi, et que S. M. avait en même temps disposé ses escadres de la manière la plus propre à assurer la défense de ses états en Europe et en Amérique, à conserver et étendre ses conquêtes, et à protéger le commerce de ses sujets.

Il fut jugé dans le cours de cet été un procès remarquable contre lord Lawrence, comte de Ferrers, homme d'un caractère violent, qui avait commis différents délits, et donné plusieurs preuves de folie. La brutalité de sa conduite envers sa femme avait fait prononcer leur séparation par acte du parlement; ses plus proches parents s'étaient occupés de le faire déclarer fou juridiquement, et n'avaient été arrêtés que par la crainte d'être poursuivis eux-mêmes comme coupables d'avoir diffamé un pair du royaume, si le juri le trouvait dans son bon sens; circonstance d'autant plus probable que la folie du comte ne s'apercevait pas dans sa conversation, mais seulement dans sa conduite. Il finit par se mettre dans la tête que ses parents avaient formé une conspiration contre lui, et qu'un nommé Johnson, qui avait été employé dans

sa famille la plus grande partie de sa vie, et qui était actuellement chargé par le comte lui-même de percevoir ses revenus, était un de leurs complices, et qu'il y avait collusion entre eux. Enflammé par ces suppositions, il témoigna d'abord son ressentiment à Johnson, en lui ordonnant de quitter la ferme qu'il possédait dans ses terres. Mais apprenant que le bail avait été confirmé par ses curateurs, il satisfit sa vengeance par un assassinat, dont les circonstances parurent si atroces et si réfléchies qu'il s'éleva un cri général parmi le peuple pour en demander la punition. Il fut donc traduit en jugement devant la chambre des pairs, où sa défense fut fondée sur le dérangement de son esprit. Elle fut appuyée par un grand nombre de témoins, qui attestèrent les différentes preuves de folie qu'il avait données dans plusieurs circonstances. Mais loin d'en donner aucune marque dans le cours du procès, le comte montra une sagacité peu commune dans sa confrontation avec les témoins, et fit sur leurs dépositions les observations les plus adroites et les plus judicieuses, de manière que l'habileté de sa défense manifesta en lui un jugement si sain, qu'il était difficile de ne pas en conclure qu'il ne pouvait jamais être assez dépourvu de raison pour être incapable de distinguer le bien du mal, et quelques autres circonstances prouvant que c'était dans un de ses moments lucides qu'il avait commis cet assassinat, il fut unanimement déclaré coupable, et condamné à être pendu à la place ordinaire des exé-

cutions. Son corps fut ensuite disséqué et anatomisé.

Il n'y eut cette année aucune actiou navale de quelque importance dans les mers d'Europe, si ce n'est la prise de la petite escadre française commandée par le fameux capitaine Thurot, et destinée à faire une diversion sur la côte septentrionale d'Irlande, pendant que la grande flotte, sous les ordrès de M. de Conflans, exécuterait la descente principale sur la côte méridionale de ce royaume. L'escadre de Thurot, composée de cinq frégates, ayant à bord 1270 hommes de troupes de terre, sans compter 700 soldats de la marine, avait été long-temps bloquée par une flotte anglaise dans le port de Dunkerque, d'où elle était échappée à la faveur d'une nuit brumeuse, et était arrivée à Gottembourg. Une des frégates fut séparée des autres dans la traversée de Gottenbourg à Bergen, où le mauvais temps les retint pendant dix-neuf jours, après lesquels elles firent voile pour les îles occidentales d'Ecosse, et découvrirent le nord de l'Irlande. A la fin de janvier, le projet de Thurot était d'effectuer sa descente aux environs de Derry; mais le temps devenant orageux, et le vent soufflant du rivage, repoussa son escadre à la mer, et dans la nuit il perdit de vue une autre de ses frégates, qui ne le rejoignit jamais. Les trois autres étaut très endommagées, et manquant de provisions, il fut obligé d'aller les faire radouber dans l'île d'Ilai; de là il fit voile pour la baie de Carrickfergus, où il débarqua

ses troupes, dont il ne lui restait plus que 600 hommes qui furent renforcés par environ 1,000 matelots tirés de son escadre. Avec ces forces, il se rendit maître de la ville et du château de Carrickfergus, fit la garnison prisonnière de guerre, et donna ordre à la ville de Belfast de lui envoyer une certaine quantité de vin et de provisions. Il fit la même demande aux magistrats de Carrickfergus; sur leur refus imprudent d'y adhérer, la ville fut mise au pillage, et Thurot fit voile pour la France. Mais trois frégates anglaises atteignirent son escadre près de la côte de l'île de Man, et engagèrent aussitôt avec lui un combat des plus vifs. Thurot se défendit avec toute l'intrépidité qu'on pouvait attendre de son caractere, jusqu'au moment où il vit son vaisseau prêt à couler bas et le pont couvert de cadavres. Il finit par être tué. Son équipage, et celui des deux autres frégates, découragés par cet accident, amenèrent leur pavillon, et furent transportés à la baie de Ramsay, dans l'île de Man.

Toutes les idées de paix étant écartées à cette époque, la guerre continua avec la plus grande vigueur. La France et l'Angleterre faisaient à l'envi les plus grands efforts, pour augmenter leurs forces sur le continent. Le maréchal de Broglie commandait alors la grande armée, composée de 100,000 hommes effectifs, tandis que 30,000 formaient une armée séparée sur le Rhin, sous les ordres du comte de St.-Germain. Les préparatifs de l'Angleterre n'étaient pas moins considérables en proportion de ses res-

sources pour ce genre de guerre. Indépendamment des troupes auxiliaires qui étaient à sa solde, elle envoya 25,000 hommes à l'armée du prince Ferdinand. Il y avait plus de 200 ans qu'on n'avait vu sur le continent un aussi grand nombre de troupes anglaises dans aucune armée. Le roi de Prusse avait éprouvé les plus rudes échecs, et les moyens de les réparer étaient bien peu proportionnés à ses besoins. Quarante généraux étaient morts, ou avaient été tués à son service depuis le commencement de cette guerre, sans compter ceux qui avaient été blessés, estropiés ou faits prisonniers. Son industrie infatigable avait pourvu à ce qu'on n'aperçût pas de vide dans son armée, mais elle n'était plus la même; et le roi ayant à tenter des entreprises bien plus hasardeuses, avec des instruments infiniment plus faibles, avait à suppléer par son héroïsme personnel à toutes les qualités qui manquaient à ses troupes.

Au commencement de cette année, la mort du landgrave de Hesse-Cassel avait fait naître quelques inquiétudes; mais le nouveau landgrave donna les preuves les plus fortes de son adhésion au système de son père, en consentant à augmenter considérablement le nombre des troupes hessoises qui étaient à la solde de la Grande-Bretagne; de manière que l'équilibre entre les armées des puissances belligérantes fût à peu près rétabli. Il en résulta que les succès plus disputés, et plus chèrement achetés, furent si également partagés entre les deux

partis, qu'ils ne furent décisifs en faveur d'aucun; aussi voit-on le prince héréditaire de Brunswick, défait à Corbach, recouvrer son honneur peu de jours après à Exdorf, et les alliés remporter une victoire sur les Français à Warbourg, avec les secours des brigades d'artillerie anglaise; le prince héréditaire forcer les quartiers des Français à Zeirenberg, et être battu à Campin; le général autrichien Laudhon battre les Prussiens commandés par le général Fouquet à Landrhut, et prendre Glatz, être défait, et forcé par le roi de Prusse à lever le blocus de Schweidnitz; les Russes et les Autrichiens faire une irruption dans le Brandebourg, entrer à Berlin, faire la garnison prisonnière de guerre, et piller les palais du roi, et le roi de Prusse remporter une victoire complète à Torgaw, sur la grande armée autrichienne commandée par le fameux général Daun, etc., etc.

Un événement de la plus grande importance, la mort de George II, survint à cette époque, et fixa d'autant plus l'attention publique, qu'il pouvait produire de grands changements dans la nature de la guerre, et particulièrement dans le système général de pacification. Ce prince mourut subitement, et sa mort eut pour cause la rupture de la substance du ventricule droit de son cœur, qui arrêta sur-le-champ la circulation du sang, sans que cette maladie eût été précédemment annoncée par aucun symptôme. S. M. jouissait alors, au contraire, de la meilleure santé possible, et mourut, sans aucune ap-

parence de douleur, le 25 octobre dans la soixante-dix-septième année de son âge, et la trente-troisième de son règne. Il avait eu de la reine Caroline d'Anspach deux fils et cinq filles, qui parvinrent tous à l'âge de maturité; savoir :

Frédéric, prince de Galles, père du roi actuel (George III.)
Guillaume, duc de Cumberland.
Anne, princesse royale, mariée au prince d'Orange.
Marie, qu'épousa le landgrave de Hesse-Cassel.
Louise, mariée au roi de Danemarck.
Amélie et Caroline, qui n'ont jamais été mariées.

George II était d'une taille plutôt petite que moyenne, mais droite et bien faite : ses cheveux étaient blonds; il avait les yeux très saillants et le nez retroussé; il était d'un caractère vif, emporté et enclin à la colère, particulièrement dans sa jeunesse; mais il s'apaisait bientôt, et était généralement doux et humain. A la suppression de la rébellion, en 1746, lorsque la majesté royale offensée demandait vengeance, que la prudence exigeait des exemples, et que l'humanité et le repentir sollicitaient des pardons, plusieurs coupables furent punis, et le plus grand nombre fut pardonné. Ses intentions furent toujours droites; il fut toujours fidèle à sa parole, et constant dans sa faveur et dans son affection pour ses domestiques, dont il ne changea jamais volontairement. Il en fut de même

à l'égard de ses ministres, dont il ne demanda jamais la démission que lorsqu'il y fut forcé par la violence des factions. On ne peut pas dire qu'il eut des qualités très brillantes; mais toute sa conduite offre des preuves d'un bon sens très remarquable, et d'un jugement solide et très éclairé. Il connaissait bien les intérêts respectifs de tous les souverains de l'Europe et tous les détours de ce labyrinthe politique connu sous le nom de *système de l'Allemagne*, et il se montra constamment le zélé défenseur de ses libertés. Sobre et régulier dans sa manière de vivre, son économie, qu'on prit souvent pour de l'avarice, le mit en état d'entretenir toujours dans le Hanovre un corps considérable de troupes, qui, en cas de guerre, mettait à sa disposition une force disciplinée à opposer à l'ennemi; et la Grande-Bretagne dut principalement à cette mesure son influence prépondérante dans les affaires du continent. Il mourut précisément au moment où sa puissance militaire, l'énergie et la sagesse de son gouvernement étaient parvenues à un degré de gloire et de prospérité qui n'avait été surpassé sous le règne d'aucun de ses prédécesseurs. Aucun d'eux ne fut jamais plus aimé du peuple que George II l'était à sa mort, qui fut considérée par beaucoup de gens comme une calamité nationale, particulièrement dans une conjoncture où la Grande-Bretagne était engagée dans une guerre dangereuse dont il avait été le principal instigateur, et dont il aurait su conserver les avantages déjà obtenus, et qu'un change-

ment de mesures trop prompt pouvait faire perdre. On l'a accusé d'avoir poussé trop loin son attachement pour ses sujets hanovriens, et même d'avoir trahi pour leurs intérêts ceux de la Grande-Bretagne; mais il a honorablement repoussé et anéanti tout soupçon de cette espèce dans la guerre de Sept-Ans, par son empressement à exposer ses états d'Allemagne à une ruine presque inévitable, plutôt que de consentir à la moindre réduction des droits immenses que les Anglais avaient en Amérique. Comme il était d'un âge mûr lorsqu'il vint en Angleterre, il ne put jamais acquérir une connaissance suffisante de la langue du pays pour en apprécier l'énergie et les beautés; aussi ne parut-il jamais faire assez de cas de la littérature anglaise, qui ne fit que très peu de progrès sous son règne : c'est là le plus grand et peut-être même le seul reproche qu'il ait mérité. C'est cependant à son règne qu'appartient l'établissement du Musée britannique, service le plus important qui pût être rendu aux sciences et à la littérature en général, et qui assure pour jamais à la mémoire de George II la reconnaissance de tous les savants. Aucun de ses prédécesseurs n'était parvenu à un âge aussi avancé, et fort peu ont eu un aussi long règne que le sien, pendant la durée duquel, à l'exception de quelques mois, l'Angleterre, même lorsqu'elle était en guerre avec les principales puissances du continent, conserva la paix dans l'intérieur, et ajouta, dans plusieurs actions contre les ennemis du dehors, de nouveaux

trophées à sa gloire. Son agriculture, son commerce et son industrie faisaient chaque jour des progrès importants, grâce à la tranquillité intérieure dont elle jouissait, et à la sagesse des réglements votés dans chaque session du parlement : la guerre elle-même, offrant de nouvelles sources de commerce et de richesse aux négociants anglais, contribua beaucoup à mettre la nation en état d'en supporter les énormes dépenses. En un mot, S. M. ayant enfin triomphé des machinations secrètes de ses ennemis, et surmonté les plus grands efforts de leur puissance, vécut assez pour voir toutes les factions et l'esprit de parti éteints dans ses trois royaumes, et la couronne d'Angleterre irrévocablement fixée dans sa famille.

N. B. *D'après le plan originaire de cette Histoire, elle devait finir avec ce règne ; mais plusieurs avis du plus grand poids ayant convaincu l'auteur que la fin de la guerre importante de 1756 terminerait plus convenablement cet ouvrage que la mort de George II, il a cru devoir présenter en substance, dans les pages suivantes, les principaux événements survenus depuis la fin de l'année 1760 jusqu'au traité de paix conclu à Paris le 10 février 1763.*

GEORGE III.

Le nouveau roi, le jour de son accession au trône, assembla tous les pairs et les autres membres du conseil-privé du feu roi, les confirma dans leur

office, et leur déclara que, se trouvant engagé, au moment où il montait sur le trône, dans une guerre dispendieuse, mais juste et nécessaire, il ferait tous ses efforts pour la poursuivre de manière à amener une paix solide et honorable, de concert avec ses alliés; et il confirma cette déclaration de la manière la plus solennelle. Le 18 novembre, à l'ouverture de la session du parlement, S. M. trouva les deux chambres disposées à soutenir la guerre avec la même ardeur et la même libéralité.

La première pierre du nouveau pont de Black-Friars fut posée le 31 octobre. On avait commencé à travailler aux fondations le 7 juin précédent, en exécution d'un acte du parlement du 13 janvier 1755. Gottingue est investi par les alliés, qui le tiennent bloqué depuis le 22 de novembre jusqu'au 12 décembre, où les Français, dans une sortie, les forcèrent à lever le blocus. Les armées prennent leurs quartiers d'hiver. Les troupes anglaises, accablées des fatigues d'une campagne aussi pénible, et extrêmement réduites par les maladies, manifestent un mécontentement général, qui se communique bientôt de l'armée en Angleterre, où le peuple ne se borne pas à se plaindre de la manière dont la guerre est conduite, mais commence à en blâmer généralement le principe. Les anciens arguments entre les partisans des guerres maritimes et ceux des guerres continentales se renouvellent avec force, et les alliances avec l'Allemagne sont sévèrement réprouvées.

1761.

Le 5 janvier, la dette nationale montait en totalité à 98,604 836 liv.

Pondichéry était bloqué depuis dix-huit mois par l'escadre anglaise commandée par le vice-amiral Cornish, tandis que le colonel Coote poursuivait ses opérations par terre. La garnison et les habitants ne recevant aucun secours, et étant réduits à cette extrémité de famine qui ne permet plus de résistance, se rendirent à discrétion le 15 janvier. Mahé, petit comptoir des Français sur la côte de Malabar, fut réduit bientôt après.

Dans les Indes occidentales, l'île de la Dominique, fortifiée et plantée par les Français, fut conquise par un petit armement commandé par lord Rollo et par sir Jacques Douglas. L'Amérique septentrionale fut ramenée à son état de tranquillité par la paix que le colonel Grant força les Cherokis de demander, en pénétrant avec autant de courage jusqu'au centre de leur pays, où il détruisit quinze de leurs villes et toutes leurs récoltes.

Le subside pour la présente année étant voté, et toutes les affaires parlementaires étant expédiées, le roi termine cette session le 19 mars.

Les cours de Vienne, de Pétersbourg, de France, de Suède et de Pologne convinrent d'offrir ensemble et séparément des propositions pour le renouvellement des négociations de paix. Elles firent en conséquence leurs déclarations respectives, qui furent signées à Paris le 25 mars, et remises à Londres le

31 du même mois. La contre-déclaration de la Grande-Bretagne et de la Prusse parut le 3 avril. Augsbourg fut le lieu fixé pour la réunion du congrès. Lord Egremont, lord Stormont et le général Yorke furent nommés plénipotentiaires pour l'Angleterre, et le comte de Choiseuil pour la France. Le traité projeté devait statuer sur les deux principaux objets de la guerre, le sort du roi de Prusse, et les limites de l'Amérique. Ce dernier objet n'intéressant que l'Angleterre et la France, il fut convenu qu'il serait traité séparément à Londres et à Paris. Ces deux cours s'envoyèrent respectivement des ministres pour cet effet. M. Stanley fut nommé par l'Angleterre, et M. de Bussy par la France, qui, en séparant ainsi mal-adroitement sa querelle de la cause générale, avait tous les désavantages; car tous les désastres en Amérique ayant été de son côté, elle n'avait aucune compensation à offrir pour des restitutions quelconques. Elle avait été plus heureuse en Allemagne : tout le pays de Hesse, ainsi que le comté de Hanau, étaient actuellement en son pouvoir, et la prise de Gottingue ouvrait le territoire hanovrien à ses armes; mais, même dans cette partie, les avantages qu'elle avait obtenus étaient encore précaires, parce qu'aucune proposition de suspension d'armes n'avait été admise. Les chances de la guerre étaient encore ouvertes; elle ne pouvait faire appuyer ses réclamations que par l'Espagne, qui ne pouvait pas voir avec indifférence l'humiliation de la principale branche de

la maison de Bourbon, ni la puissance française entièrement anéantie en Amérique, en ce qu'il en résulterait que les colonies espagnoles seraient presque entièrement à la merci de la Grande-Bretagne, parce qu'aucun autre état ne pourrait les protéger, ni tenir la balance entre elles et la puissance de l'Angleterre. A cette époque néanmoins, la cour de France n'était pas encore parvenue à engager le roi d'Espagne à se départir de sa neutralité; mais elle se flattait que toutes les concessions qu'elle ferait dans le traité seraient autant de nouveaux motifs d'inquiétude et de jalousie pour le cabinet de Madrid. Ainsi, toutes les démarches que la France semblait faire pour la paix pouvaient, par l'événement, tendre réellement à une nouvelle guerre. D'un autre côté, les étonnants succès des armes britanniques dans cette guerre avaient tellement exalté l'attente et les prétentions de la nation, que presque toutes les concessions à faire à la France lui paraissaient déraisonnables, et que le ministre le plus populaire aurait immédiatement perdu son crédit s'il avait proposé le sacrifice d'aucun des objets que la nation avait à cœur de conserver. Il était évident en même temps que la situation des affaires d'Allemagne, quoique artificieusement écartée de la discussion, devait avoir une grande influence sur les stipulations définitives du traité, par lequel rien ne pourrait être accordé aux alliés, qui avaient tant fait et tant souffert pour la cause commune, à moins que

l'Angleterre n'en compensât la valeur par des concessions proportionnées.

Dans cette perplexité, le ministère ne trouva d'autre moyen de concilier des prétentions si opposées que celui de pousser très vivement la guerre et très lentement les négociations, parce que, pendant leur durée, les chances de la guerre pouvaient mettre la Grande-Bretagne en état de délivrer les alliés de leur situation actuelle sans être obligée de rendre aucune de ses conquêtes. Tels étaient, au commencement de cette année, les progrès de ces négociations, par une suite nécessaire de l'étrange combinaison des mesures hostiles et pacifiques des deux principales puissances belligérantes.

Le prince Ferdinand entre en Hesse vers la mi-février, et marche sur Cassel, pendant qu'un corps détaché de son armée pénètre en Thuringe. Les Français, déconcertés par cette attaque soudaine et vigoureuse dans toute son étendue, se retirent de toutes parts. Le prince Ferdinand, repoussé d'abord devant Fritzlard et Marpurg, renouvelle son attaque avec succès contre la première de ces places, bloque Marpurg, et s'empare de plusieurs magasins considérables. Les Français, abandonnant leurs postes l'un après l'autre, se retirent presque jusqu'au Mein. Encouragés par la rapidité de leurs succès, les alliés assiégent Cassel, attaquent et mettent en déroute un corps ennemi considérable à Langensaltz. Le maréchal de Broglie, ayant rassemblé son armée, marche aux alliés, les force à lever le siége

le 7 avril devant Belle-Isle, la plus considérable des îles européennes appartenantes à la France. Après une résistance obstinée et une perte de 1800 hommes tués ou blessés, l'île entière tomba au pouvoir des Anglais le 7 juin.

L'Angleterre et la France conviennent de l'époque du *statu quo* telle que l'Angleterre la proposait, et de traiter d'une paix séparée qui serait entièrement définitive entre les deux nations. La cour de Vienne y consent, à condition qu'il ne pourra être rien stipulé de contraire aux intérêts de la maison d'Autriche.

Le prince de Soubise et le maréchal de Broglio, généraux français, parviennent à effectuer leur jonction, atteignent et attaquent l'arrière-garde de l'armée du général Sporken sur le Dymel, la mettent en déroute en un instant, font 800 prisonniers, s'emparent de 19 pièces de canon, de 400 chevaux et de plus de 170 fourgons. Le même jour (2 juillet), ils passent le Dymel et se rendent maîtres de Warbourg, Dringlebourg et de Paderborn. Ils sont battus par le prince Ferdinand à Kirchdenkern; mais bientôt ils avancent de nouveau; de chaudes escarmouches s'ensuivent, dans l'une desquelles le jeune prince Henri de Brunswick est mortellement blessé. La ville de Brunswick est investie par les Français, et la rapidité du progrès qu'ils font, sans aucune opposition, à l'est du Weser, répand de vives alarmes. Le prince Ferdinand détache le plus promptement possible le prince héréditaire au secours de Bruns-

wick ; il force l'ennemi, non seulement à lever le siége, mais à abandonner Wolfembuttel et à faire une retraite précipitée. Le prince de Soubise, qui depuis l'éloignement du prince héréditaire n'éprouvait plus d'opposition, ravage la Westphalie, prend Osnabrug, et livre la place au pillage des troupes. Un autre corps français pousse jusqu'à Emden et s'en empare. Une force plus considérable, commandée par le prince de Condé, attaqua Meppen, place de quelque importance sur l'Ems, où l'armée anglaise avait quelques magasins. Dans trois jours la garnison se rend et est faite prisonnière de guerre.

Pendant tous ces mouvements, qui se succédaient si rapidement, le roi de Prusse, retranché dans une forte position en Silésie, se tenait sur la defensive ; on touchait à la fin de l'été, et à peine avait-il été fait aucune mention de ce prince. L'armée russe était actuellement partagée en deux corps considérables, l'un dirigeait sa marche vers la Poméranie, pendant que l'autre entrait dans la Haute-Silésie ; le général Laudhon entrait dans cette province du côté opposé, avec le projet de se réunir aux Russes pour attaquer le roi où pour prendre, en sa présence, Breslau ou Schweidnitz. Ils commencent à canonner Breslau de sept batteries à la fois, pendant que Laudhon employait toute son habileté à faire sortir le roi da sa position. Les Russes avançaient en même temps sans opposition en Poméranie, et Colberg était assiégé avec des forces plus considérables et plus animées que jamais. Le roi, alarmé du danger

qui menaçait cette forteresse, qu'il regardait comme la clé de ses états dans le Nord, envoya un détachement considérable au secours de Colberg, sous le commandement du général Platen ; il lui ordonna de diriger sa marche par la Pologne et de brûler, sur les frontières, les magasins russes d'où l'armée de Silésie tirait ses subsistances. L'événement répondit parfaitement à ses désirs ; Platen ruina les trois principaux magasins des Russes, attaqua un grand convoi de leurs chariots, en détruisit 500, brûla ou dispersa les provisions dont ils étaient chargés, tua ou fit prisonniers la plus grande partie des 4000 hommes qui les escortaient, et poursuivit sa marche en hâte vers la Poméranie. Bientôt après le général Laudhon prend Shweidnitz par un coup de main ; le général Platen est repoussé, Knoblock, autre général prussien, est fait prisonnier. Colberg, après un siége de près de six mois, se rend aux armées Russes, qui, pour la première fois, prennent leurs quartiers d'hiver en Poméranie, le 16 septembre.

Les négociations furent reprises, mais dégénérèrent bientôt en altercations, quoique la France consentît que tout le Canada fût cédé à l'Angleterre, à abandonner le Sénégal et la Gorée ; à ce que les conquêtes dans les Indes occidentales fussent réciproquement rendues, et à admettre les propositions de la Grande-Bretagne relativement aux Indes orientales. Mais il restait deux points sur lesquels les parties ne pouvaient pas s'accorder aussi facilement; le premier était la manière dont l'Angleterre et la

France pourraient avoir la liberté de secourir leurs alliés respectifs, ainsi que la restitution de Wesel, de la Gueldre et de quelques autres places conquises par les Français sur le roi de Prusse; le second était relatif à la restitution des prises faites avant la déclaration de guerre. Les deux partis étaient également positifs, l'un dans ses demandes et l'autre dans ses refus, et comme ils étaient aussi peu disposés l'un que l'autre à se relâcher sur aucun de ces deux points. Le ministère anglais ordonna à M. Stanley de retourner en Angleterre, et le chargea de demander que M. de Bussy reçût de pareils ordres de sa cour. La négociation principale, commencée à Londres et à Paris, étant ainsi rompue, celle qui qui devait s'ouvrir à Augsbourg n'eut jamais lieu.

Dans cette conjoncture, la cour d'Espagne envoya un Mémoire, par lequel elle offrait sa médiation à la Grande-Bretagne, à l'effet de terminer à l'amiable les difficultés qui retardaient les négociations pour la paix. Le ministère trouva d'abord aussi singulier que peu convenable que des objets de cette importance fussent communiqués officiellement, et proposés comme objets de délibération, par M. de Bussy, agent de France, tandis que la cour d'Espagne avait un ambassadeur en Angleterre dont on n'avait reçu auparavant aucune communication à ce sujet. L'ambassadeur d'Espagne fut appelé en conséquence pour désavouer cette démarche; mais il avoua ouvertement et justifia les démarches faites par l'agent français, comme entièrement conformes

aux sentiments de son maître, dont la conduite, ainsi que celle de S. M. T. C., n'était influencée que par un désir sincère d'amener la paix, et il ajouta avec hauteur que si son maître eût été animé par aucun autre motif, S. M. C. ne consultant que sa grandeur, aurait agi et parlé comme il convenait à sa dignité. Le ministère conclut de cette réponse qu'il y avait un accord parfait d'affections, d'intérêts et de conseils entre les deux cours, puisque cet ambassadeur, loin de nier ou de chercher à excuser sa conduite, paraissait s'en glorifier.

M. Pitt qui avait alors la principale influence dans le ministère, n'ayant plus aucun doute sur les intentions de l'Espagne, et convaincu qu'elles l'entraîneraient dans toutes les mesures de la France, considéra la guerre sous ce rapport comme absolument inévitable, et soutint avec véhémence qu'elle devait être déclarée immédiatement de la part de l'Angleterre, comme une leçon nécessaire à l'Espagne et à tout autre puissance, pour leur apprendre à oser s'ingérer des affaires de la Grande-Bretagne avec des médiations menaçantes, ou une obligeance affectée aussi audacieuce que perfide.

Cette opinion remarquable, en ce qu'elle mettait en évidence le caractère énergique et entreprenant de M. Pitt, parut trop violente à presque tous ses collègues, dont l'avis était qu'une explication satisfaisante pouvait encore être attendue de la cour d'Espagne, et serait préférable à la guerre; que s'il y avait de la lâcheté à l'éviter, lorsqu'il y avait une

juste cause pour la faire, la provoquer ou la rechercher était folie. Le ministre, vivement animé par cette opposition, représenta avec la plus grande force que le moment d'humilier la maison de Bourbon était arrivé; que si on laissait échapper cette occasion, on n'en trouverait peut-être jamais une aussi favorable; il ajouta: « que s'il ne pouvait pas » faire prévaloir son avis dans cette circonstance, » il était résolu à ne plus siéger dans ce conseil; qu'il » avait été appelé au ministère par la voix du peuple, » à qui il se regardait comme comptable de sa con- » duite, et qu'il ne resterait pas plus long temps dans » une situation qui le rendait responsable des me- » sures qu'il ne pouvait plus se flatter de diriger. »

Le duc de Newcastle, qui présidait cette séance du conseil, était aussi un des ministres les plus énergiques qui eût été à la tête des affaires de la nation; mais les années avaient ajouté à ses talents la sagesse et l'expérience: « Je vois, répondit-il, » que Monsieur est décidé à nous quitter; je ne puis » même pas dire que j'en sois fâché, puisque s'il ne » nous quittait pas, il nous forcerait bientôt à nous » séparer de lui; car s'il est résolu à s'arroger le » droit exclusif de conseiller le roi, et de diriger » les opérations de la guerre, il serait évidemment » inutile que nous fussions appelés à ce conseil. » Quand il parle de sa responsabilité envers le » peuple, il tient le langage de la chambre des com- » munes, et il oublie, qu'à ce bureau, c'est au roi » seul qu'il est responsable. Au reste, quoiqu'il ait

» pu parvenir à se convaincre lui-même de son in-
» faillibilité, il faut encore que nous en soyons éga-
» lement convaincus, avant de soumettre notre ju-
» gement à sa direction, et d'adopter aveuglément
» les mesures qu'il propose. »

Lorsque M. Pitt remit les sceaux, le roi les reçut avec beaucoup de sang-froid et de dignité, sans lui proposer de reprendre son office. S. M. lui témoigna le regret qu'elle avait de perdre un ministre aussi habile, et pour lui montrer le cas qu'elle faisait de ses services, elle lui fit l'offre gracieuse et illimitée de toute récompense qu'il serait au pouvoir de la couronne de lui accorder, le roi lui déclara en même temps qu'il approuvait entièrement l'avis de son conseil, comme conforme aux traités existants, au maintien de la bonne intelligence entre les deux cours, et aux principes de justice et d'honneur qui doivent toujours guider la puissance souveraine, et qui, ayant été la règle constante de la conduite publique et particulière de ce monarque vertueux, ont augmenté successivement la gloire de son règne en proportion de sa longue durée.

M. Pitt fut vivement touché de la bienveillance du roi. « J'avoue, sire, dit-il, que je n'avais que trop
» lieu de craindre d'avoir déplu à V. M. Je ne suis
» pas venu préparé à cette extrême bonté ; elle me
» confond ; pardon, Sire.... pardon... je ne saurais
» exprimer combien j'en suis.... » Et il fondit en larmes.

Le jour suivant, une pension de 3000 liv. fut ac-

cordée à M. Pitt sur trois têtes ; en même temps, le titre de baronne de Chatam fut conféré à sa femme, pour passer après elle à ses enfants. Tous ces faits furent publiés dans la gazette de la cour. Le premier art. annonçait la démission de M. Pitt, le deuxième, les honneurs et autres récompenses qui lui avaient été accordés. On y lisait ensuite une lettre de l'ambassadeur d'Angleterre en Espagne, qui rendait compte du langage pacifique de cette cour, et des assurances positives qui annonçaient son désir de terminer par les voies amicales tous les différends qui existaient entre elle et la Grande-Brétagne. Cette publication parut fort à propos pour prévenir toutes les explosions du mécontentement populaire, auxquelles on craignait que la démission de M. Pitt ne donnât lieu, et ce but fut complètement atteint.

Lorsque le parlement s'assembla, M. Pitt justifia sa conduite avec autant de convenance que de modération, sans se permettre de laisser apercevoir le moindre signe d'improbation sur la conduite de ses collègues, ni sur les mesures qui avaient été adoptées contre son avis; il éleva ainsi la dignité de son caractère bien au-dessus des mauvais propos qu'on tenait contre lui à cette occasion.

Le comte de Bristol, ambassadeur d'Angleterre en Espagne, reçut ordre de faire des remontrances vives et énergiques, sur le contenu du Mémoire de la cour d'Espagne et sur la forme dans laquelle il avait été remis. Il lui fut prescrit, en même temps, de se conformer aux réponses précédemment faites

par la Grande-Bretagne aux prétentions de la cour de Madrid, concernant les prises contestées, le différend relatif au bois de Campêche, l'évacuation des établissements formés sur la côte d'Hunduras, et leur prétention de pêcher à Terre-Neuve. Il trouva le ministre espagnol dans des dispositions très équivoques, et reçut des réponses très peu satisfaisantes aux différents articles de ses instructions. Un traité fut signé secrètement à la même époque, entre les cours de France et d'Espagne, pour maintenir la maison de Bourbon et la protéger contre toute oppression. Le comte de Bristol fut chargé de demander communication de ce traité, et de notifier qu'un refus péremptoire, soit de le communiquer ou de désavouer toute intention de se lier avec les ennemis de la Grande-Bretagne, serait considéré comme une agression et comme une déclaration de guerre formelle de la part de l'Espagne. Le ministre de cette cour refusa décidément d'acquiescer à cette demande, et signifia au comte de Bristol qu'il pouvait retourner en Angleterre quand et comme il lui plairait. Son excellence partit donc de Madrid le 17 décembre. Ainsi fut amenée cette rupture qui menaçait de prolonger indéfiniment les malheurs de la guerre.

Le 8 septembre, la princesse Charlotte de Mecklembourg Strelitz, arriva au palais de Saint-James, et dans la nuit du même jour, le mariage du roi avec S. A. S. fut célébré en grande pompe dans la chapelle royale. LL. MM. furent couronnées à l'abbaye

de Westminster le 22 septembre, avec la solennité et la magnificence usitées en pareil cas.

Le parlement s'assembla le 3 novembre, et le 2 du mois suivant le roi alla à la chambre des pairs, et donna sa sanction au bill qui fixait le douaire de la reine.

1762.

La dette nationale montait à 110,603,830 liv. 8 s. 2 d., le 5 janvier, et les subsides accordés cette année furent de 18,300,143 liv. 9 s. 5 d.

Les négociations qui avaient eu lieu l'année précédente, au lieu d'amener la paix entre les puissances belligérantes, n'avaient fait qu'aigrir leur animosité. Cependant le traité conclu entre les différentes branches de la maison de Bourbon, et connu sous le nom de Pacte de famille, avait complètement cimenté entre les monarchies de France et d'Espagne, cette union fameuse si redoutée à la mort du feu roi d'Espagne (Charles II), et que le traité de partage ainsi que la grande alliance, avaient eu principalement pour objet d'empêcher. Néanmoins les principales puissances continentales qui composaient cette confédération formidable, étaient actuellement alliées de la France, et au lieu de tenir en équilibre la balance de l'Europe, semblaient conspirer pour la faire pencher en sa faveur. Elle était devenue, en effet, le centre d'une alliance puissante qui s'étendait de l'extrémité septentrionale de l'Europe à son extrémité méridionale, et embrassait la Russie, la Suède, l'Autriche, l'Empire, l'Espagne et Naples,

tandis qu'elle n'avait à lutter que contre la Grande-Bretagne, qui ne pouvait ni se renforcer en Allemagne, où elle payait déjà les 100,000 hommes qui composaient l'armée alliée, ni augmenter le subside du roi de Prusse, dont la situation était bien moins formidable qu'alarmante. Dans ces circonstances, la campagne qui allait s'ouvrir ne pouvait offrir à l'Angleterre qu'une perspective très inquiétante.

Tel était l'état des affaires politiques en Europe, lorsque les ministres de France et d'Espagne présentèrent conjointement un Mémoire à la cour de Lisbonne, pour engager S. M. T. F. à entrer dans la coalition et à seconder les mesures des deux couronnes contre l'Angleterre. Ces propositions étaient appuyées par une armée espagnole répandue sur les frontières du Portugal. Le commerce des grains entre les deux royaumes était défendu, et tout annonçait une invasion prochaine. Les deux ministres avaient ordre de demander une réponse cathégorique dans quatre jours, et de déclarer que la demande de tout autre délai serait considérée comme un refus. Cette conjoncture périlleuse n'ébranla ni le courage ni la droiture du roi de Portugal, et sa conduite recommandera à jamais son nom à la postérité. Sa réponse fut que les liens qui l'unissaient également à l'Angleterre et aux deux couronnes, lui assignaient naturellement, vis-à-vis d'elles, le rôle de médiateur, et ne lui permettaient pas celui d'ennemi vis-à-vis d'aucune; que son alliance avec la Grande-Bretagne était ancienne, purement défensive, et par consé-

quent innocente. Cette réponse occasionna des répliques et des menaces sur lesquelles ce prince magnanime déclara définitivement que si les troupes de France et d'Espagne entraient dans ses états, il tâcherait de les repousser et de maintenir sa neutralité avec ses propres forces et celles de ses alliés, et que, fût-il réduit à la dernière extrémité, il serait bien moins affecté de voir tomber la dernière tuile de son palais, et ses fidèles sujets verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang, que de sacrifier, avec l'honneur de sa couronne, tout ce que le Portugal avait de plus cher. Sur cette déclaration, les ambassadeurs des deux couronnes demandèrent des passeports, et bientôt après la France et l'Espagne déclarèrent conjointement la guerre au Portugal.

A cette époque, un événement inattendu, la mort de l'impératrice de Russie, changea subitement la face des affaires d'une manière très favorable au roi de Prusse. La fortune qui l'avait si long-temps abandonné à son génie, et persécuté pendant près de cinq ans, répara enfin ses torts envers lui par le seul de ses coups qui pût le sauver. Pierre III, qui succéda au trône de Russie, manifesta aussitôt le prix inestimable qu'il attachait aux avantages de la paix. Il déclara, le 23 février, par un Mémoire qu'il fit remettre aux ministres des cours alliées, que pour accélérer la pacification de l'Europe, il était prêt à faire le sacrifice de tout ce qui avait été conquis par les armes russes dans cette guerre, dans l'espérance que les cours alliées partageraient les mêmes dispo-

sitions. Les Alliés louèrent son désintéressement, mais ils recommandèrent à son attention la fidélité aux traités, qualité non moins estimable du caractère des rois. Ils se montrèrent aussi disposés que lui à désirer la paix, mais nullement à l'acheter par le sacrifice des avantages qu'ils avaient acquis, ou qu'ils se flattaient d'acquérir par la guerre.

Pierre ayant fait ainsi tout ce qu'exigeait la décence, et ne voulant pas s'engager dans de nouvelles négociations sur ce point, conclut, le 16 mars, une suspension d'hostilités avec le roi de Prusse, et bientôt après, un traité de paix et d'alliance. Le Czar ne stipula rien en faveur de ses anciens Alliés qu'il abandonna entièrement. Il consentit même à joindre ses troupes à celles du roi de Prusse pour agir contre eux, et on vit en fort peu de temps la même armée qui avait amené les Autrichiens en Silésie, réunie à celle du roi de Prusse pour les en chasser.

La Suède suivit dans cette occasion comme dans toutes les autres, l'exemple de la cour de Pétersbourg, et signa un traité de paix avec le roi de Prusse, qui ne perdit pas un moment pour tirer avantage de cette révolution. Bientôt après l'ouverture de la campagne, le prince Henri attaqua vigoureusement les postes impériaux vers les frontières de Saxe, et fit 4000 prisonniers; s'empara de 365 chariots et de plusieurs autres trophées; et mit à l'abri de toute entreprise toute la partie de la Saxe possédée par les Prussiens. Aussitôt que l'armée russe eut joint celle du roi de Prusse, il attaqua le maréchal Daun,

le força à se retirer à l'extrémité de la Silésie, et de laisser Schweidnitz découvert. Le roi de Prusse se préparait à investir cette ville, lorsqu'il fut menacé tout-à-coup d'un revers subit par une nouvelle révolution en Russie, qui détrôna le czar Pierre, son fidèle ami et allié, et dont la mort suivit de près la déposition.

Le roi et la reine quittent le palais de Saint-James le 19 mai, et vont s'établir à l'hôtel de Buckingham, appelé depuis le palais de la Reine.

Le parlement est prorogé le 9 juin.

La czarine, Catherine II, proclamée impératrice, adopte le parti de la neutralité, rend au roi de Prusse toutes les places importantes qui avaient été prises par les Russes, et rappelle ses troupes de l'armée prussienne. Avant que la nouvelle de ce changement ne pût être reçue par le maréchal Daun, le roi de Prusse l'attaqua, fit 1000 prisonniers, prit 14 pièces de canon, et parvint à couper toutes les communications des impériaux avec Schweidnitz, tandis que le prince Henri les tenait dans des alarmes continuelles pour la Bohême. Le roi assiégea Schweidnitz et ouvrit la tranchée le 18 juillet, après avoir battu et mis en déroute dans une action très meurtrière le général Laudhon, qui avait attaqué un de ses postes.

Les Français avaient alors deux armées sur pied comme dans la dernière campagne, l'une commandée par le prince de Soubise et le maréchal d'Estrées, sur le Weser; l'autre, par le prince de Condé, sur le

Bas-Rhin. Le prince Henri était chargé d'observer la dernière de ces armées, et le prince Ferdinand devait tenir tête à la première. Cependant le prince Ferdinand, par les marches les plus savantes, exécutées avec autant d'ordre que de célérité, parvint, le 24 juin, à attaquer à la fois, avec la plus grande impétuosité, le front, les flancs et les derrières de l'armée ennemie, qui, dès le commencement de la bataille, ne pensa qu'à prendre la fuite. Indépendamment des morts et des blessés, les Français eurent 2912 hommes faits prisonniers, y compris 162 officiers. Le prince de Soubise, après une retraite très précipitée, prit une position sur les hauteurs de Mulsingen, où il était impossible de l'attaquer sans danger et sans les plus grandes difficultés. Le prince Ferdinand lui présenta néanmoins la bataille pendant toute une journée; mais l'armée du prince de Soubise était encore si découragée par la dernière défaite, qu'il ne crut pas devoir courir les risques d'un nouveau combat, et décampa pendant la nuit.

La reine accoucha heureusement d'un prince le 12 août.

Le premier corps de troupes qui commença les hostilités en Portugal, prit Miranda, Braganee, Chaves, et quelques autres places, sans la moindre résistance. Le second corps attaqua Almeyda qui ne se rendit qu'après une résistance assez vigoureuse, et à des conditions honorables pour la garnison. Dans cette conjoncture, le comte de Lalippe Buklebourg arriva en Portugal à temps pour repousser le

troisième corps espagnol qui aurait complété l'invasion projetée s'il avait pu se joindre aux autres. Il chargea de l'attaque d'un de leurs corps avancés le brigadier-général Burgoyne qui surprit les villes de Valence et d'Alcantara sur les frontières d'Espagne, fit prisonnier le général qui devait commander l'invasion et plusieurs autres, et détruisit entièrement un des meilleurs régiments de l'armée espagnole. Il remporta ensuite quelques autres avantages jusqu'au moment où la saison pluvieuse rendit le pays si impraticable que les Espagnols qui n'avaient point de magasins pour l'hiver furent obligés de se replier sur leurs frontières.

Les succès maritimes dans les Indes occidentales furent bien plus décisifs pour l'Angleterre. Dès le mois de janvier, l'amiral Rodney, à la tête d'une flotte de 20 vaisseaux de ligne, 11 frégates et 14 galiotes à bombe, ayant à bord près de 12000 hommes commandés par le général Monkton, attaqua la Martinique et fut mis en possession de la totalité de l'île par la capitulation du fort Saint-Pierre. Cette conquête entraîna celle de la Grenade, des Grenadilles, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent qui en dépendaient. Les Anglais se trouvèrent alors en possession de toutes les Caraïbes, et de cette chaîne d'îles innombrables qui s'étend presque depuis la pointe orientale d'Hispaniola jusqu'au continent de l'Amérique méridionale.

Ce succès important ne pouvait pas être obtenu plus à propos que dans le moment même où la guerre

venait d'être déclarée contre l'Espagne, à qui une conquête aussi éclatante devait naturellement faire désirer la paix. Le même motif détermina à entreprendre l'attaque de la Havanne, qui était le centre du commerce et de la navigation des Espagnols dans les Indes occidentales. Cette ville, bâtie sur un promontoire, protégée par deux bons forts, environnée d'un fossé, de remparts solides, et flanquée de bastions, était véritablement une plaee bien fortifiée. Les troupes anglaises étaient commandées par lord Albemarle, et la flotte par l'amiral Pocoke. Ils partirent de Portsmoutk le 5 mars, furent joints au cap Nicolas par un fort détachement de la garnison de la Martinique; et ayant passé par l'ancien et dangereux détroit de Bahama, ils arrivèrent devant la Havanne le 7 juin, et s'en emparèrent le 14 août après la résistance la plus opiniâtre et la plus meurtrière. L'ennemi perdit dans cette oecasion une flotte entière composée de 9 vaisseaux de ligne du premier rang; la valeur de leur cargaison en espèees, en tabac et autres marchandises ne s'élevait pas à moins de trois millions; l'Hermione, autre vaisseau de registre espagnol, valant au moins trois millions ster., avait été pris trois mois auparavant.

Les dispositions à la paix devinrent alors plus eordiales de part et d'autre. La Grande-Bretagne avait alors dans ses mains tout ce qu'elle pouvait désirer; et il était temps de terminer la guerre, lorsque tous les résultats qu'on pouvait raisonnablement s'en promettre étaient déjà obtenus. D'ailleurs, la nation

voyant que les conquêtes les plus lucratives étaient loin de compenser les dépenses qu'elles entraînaient, se refroidissait de jour en jour sur les nouvelles victoires, et soupirait après la paix. D'un autre côté, la France et l'Espagne, après le peu de progrès qu'elles avaient fait en Portugal, et les pertes récentes et considérables qu'elles avaient éprouvées dans les Indes occidentales, ne pouvaient pas se dissimuler que dans la position où elles étaient, la réunion de tous leurs efforts ne pouvait jamais les mettre en état de réduire l'Angleterre; et que la paix la plus prompte était le moyen le plus sûr de mettre un terme à ses conquêtes. Les deux parties tendant au même but, toutes les difficultés furent bientôt levées. Il passa pour constant que les premières ouvertures avaient été faites par le roi de Sardaigne comme médiateur. Aussitôt que les conditions furent proposées, il fut convenu que ce traité ne serait pas négocié comme le précédent par des personnes d'un rang ordinaire, mais que les deux cours enverraient réciproquement à Londres et à Versailles un ministre de la première distinction. En conséquence, le duc de Bedfort fut chargé de la négociation par l'Angleterre, et le duc de Nivernois, par la cour de France.

Comme les hostilités n'étaient pas suspendues pendant cette négociation, les armées continuèrent de se battre avec la même valeur, et obtenaient respectivement des avantages plus ou moins considérables. Terre-Neuve fut prise par les Français, et reprise peu de jours après par les Anglais; le prince héré-

ditaire fut défait à Johannisberg; le prince Ferdinand ayant battu les Français, investit Cassel. Les Français, après une longue et terrible canonnade, prirent le petit château d'Amonsbourg, et Cassel se rendit au prince Ferdinand, tandis que Schweidnitz se rendait au prince Henri qui battit les Autrichiens et les repoussa jusqu'à Freyberg. Mais comme la négociation ne fut ni suspendue ni influencée par aucune de ces actions, il serait superflu d'en rendre un compte plus détaillé. La mention la plus simple suffit pour que l'histoire ait à déplorer que tant de sang ait été répandu sans objet. Heureusement la signature des préliminaires de la paix notifiée aux armées le 15 novembre mit enfin un terme à toutes les opérations militaires. Les ratifications de ces préliminaires furent échangées à Versailles le 22 novembre. La suspension d'armes fut proclamée à Londres le 1er. décembre, et il fut permis de sortir du royaume à bord des paquebots sans passeports des secrétaires d'état.

La session du parlement fut ouverte le 25 novembre, et le 9 du même mois les articles préliminaires de la paix furent pris en considération par une chambre des communes très nombreuse, et approuvés à une très grande majorité.

Le traité de paix définitif entre la Grande-Bretagne, la France et l'Espagne fut conclu à Paris le 10 février. Le roi de Portugal y accéda le même jour. Il consiste en 27 articles, dont voici la substance.

I. II. III. Tous les précédents traités existants entre les parties contractantes sont renouvelés et confirmés en tout ce qui n'est pas contraire au présent traité. Tous les otages donnés et tous les prisonniers faits pendant la guerre seront rendus respectivement et sans rançon.

IV. S. M. très chrétienne renonce à toutes prétentions sur la Nouvelle-Ecosse ou Acadie, et cède en outre avec garantie à S. M. britannique tous ses droits sur le Canada et sur ses dépendances ainsi que l'île de Cap-Breton et toutes les autres îles et côtes dans le golfe et la rivière de Saint-Laurent.

V. VI. Les sujets du roi de France auront la liberté de pêcher le poisson sur une partie de la côte de Terre-Neuve, et non dans le golfe de Saint-Laurent, mais à la distance de trois lieues des côtes et îles appartenantes à la Grande-Bretagne, et à la distance de quinze lieues des côtes de l'île de Cap-Breton. Le roi de la Grande-Bretagne cède les îles de St.-Pierre et Miquelon en toute propriété à S. M. très chrétienne pour servir de retraite aux pêcheurs français; et S. M. très chrétienne s'engage à ne point fortifier lesdites îles et à n'y élever d'autres bâtiments que ceux qui seront nécessaires pour la pêche et pour la garde de 50 hommes qui y maintiendra la police.

VII. Les limites entre les territoires anglais et français sur le continent de l'Amérique seront fixées irrévocablement par une ligne tracée le long du milieu du fleuve de Mississipi, depuis sa source jusqu'à la rivière Iberville, et de là par une autre ligne tracée

le long du milieu de cette rivière et des lacs Maurepas et Pontchartrain jusqu'à la mer; et pour cet effet S. M. T. C. cède et garantit à S. M. B. la rivière et le port du Mobile et tout ce que la France possède à la gauche du Mississipi, excepté l'île de la Nouvelle Orléans.

VIII. IX. X. Le roi de la Grande-Bretagne rendra à la France les îles de Martinique, Guadeloupe, la Desirade, Marie-Galande, Belle-isle et Gorée dans le même état où elles étaient lorsqu'elles ont été conquises par les armes anglaises; et S. M. T. C. cède et garantit à S. M. B. les îles de la Grenade, des Grenadilles, de St.-Vincent, de la Dominique et de Tabago, ainsi que la rivière du Sénégal et les forts et factoreries de Saint-Louis, Podor et Galan.

XI. XII. XIII. Tous les comptoirs et factoreries possédés par la France dans les Indes orientales, au commencement de l'année 1714, sont rendus à cette nation; et S. M. T. C. renonce à toutes prétentions sur les acquisitions qu'elle y a faites depuis cette même époque. L'île de Minorque sera rendue à S. M. B., et le port ainsi que la ville de Dunkerque seront mis dans l'état convenu et fixé par le traité d'Aix-la-Chapelle.

XIV. XV. XVI. Tous les pays et les forteresses appartenants à l'électorat de Hanovre, au Landgrave de Hesse, au duc de Brunswick et au comte de la Lippe Bucklebourg qui sont ou seront occupés par S. M. T. C. seront rendus dans le même état où ils étaient lors de la conquête. LL. MM. B. et T. C. s'en-

gagent à procéder de bonne foi, avec toute la diligence possible, à l'évacuation qui doit être faite par leurs armées respectives des territoires qu'elles occupent en Westphalie, en Basse-Saxe, sur le Haut et Bas-Rhin, et dans tout l'empire, ainsi que des forteresses de Clèves, Wesel, Gueldres, et de tous les pays appartenants au roi de Prusse, et actuellement occupés par la France. La décision relative aux prises faites en temps de paix par des sujets de la Grande-Bretagne sur les Espagnols, sera renvoyée à l'amirauté d'Angleterre.

XVII, XVIII, XIX. Toutes les fortifications élevées par les Anglais dans la baie d'Honduras et autres lieux sur le territoire d'Espagne dans cette partie du monde, seront démolies, et les sujets de S. M. britannique ne pourront être troublés, sous aucun prétexte, dans leur exploitation, chargement et transport du bois de Campêche. S. M. catholique se désiste de toute prétention de pêcher dans les environs de Terre-Neuve. Les îles de Cuba et de la Havane seront rendues à l'Espagne dans le même état où elles étaient lorsqu'elles ont été conquises.

XX, XXI, XXII, XXIII. S. M. catholique cède et garantit à S. M. britannique la Floride avec le fort Saint-Augustin, la baie de Pensacola, et tout ce que l'Espagne possède sur le continent de l'Amérique septentrionale jusqu'à l'est ou au sud-est du fleuve de Mississipi. Les troupes françaises et espagnoles évacueront tous les territoires et lieux appartenants à S. M. très fidèle, soit en Portugal, soit dans



les colonies portugaises. Tous les pays et territoires qui peuvent avoir été conquis respectivement, dans quelque partie du monde que ce soit, par les armes de LL. MM., et qui ne sont point compris dans le présent traité, seront rendus sans difficulté, et sans donner lieu à aucune compensation.

XXIV. Cet article fixe les époques auxquelles les évacuations et les restitutions convenues devront avoir lieu.

XXV, XXVI, XXVII. Tous les domaines et possessions de S. M. britannique en Allemagne, comme électeur de Brunswick-Lunenbourg, sont compris avec garantie dans le présent traité, dont LL. MM. promettent d'observer sincèrement et de bonne foi tous les articles, et de se garantir généralement et réciproquement toutes les stipulations. Les ratifications solennelles dudit traité, expédiées en bonne et due forme, seront échangées à Paris entre les hautes parties contractantes dans l'espace d'un mois, ou plus tôt, s'il est possible, à compter du jour de sa signature.

L'impératrice d'Autriche, les rois de Prusse et de Pologne ne furent point compris dans ce traité; mais une suspension d'armes ayant été convenue entre l'Autriche et la Prusse, pour la Saxe et pour la Silésie, la neutralité à l'égard de l'Empire fut proposée. A la fin, des négociations furent ouvertes au château royal d'Hubersbourg, et la paix y fut conclue le 15 février.

Ainsi, George III, profitant des succès dont la

Providence avait couronné ses armes, eut à vingt-quatre ans la sagesse de préférer, à de nouveaux lauriers, la gloire plus solide de rendre la tranquillité aux quatre parties du monde, par un traité qui assura en même temps à l'Angleterre une augmentation de territoire très importante et une grande extension à son commerce.

Observations générales sur cette période.

Cette dernière période est une des plus importantes de l'histoire de la Grande-Bretagne, elle présente en effet le tableau aussi instructif qu'intéressant des réformes et des perfectionnements définitifs de sa constitution, qui, mûrie par le temps, par l'expérience et par des révolutions de toute espèce, a atteint enfin par le bill des droits, et par les réglements sur la succession au trône qui en ont été la suite, ce degré de stabilité qui fixe invariablement et plus efficacement que jamais dans leurs véritables limites la dignité et les prérogatives du monarque, la religion nationale, les libertés et les priviléges du peuple: ces avantages sont d'autant plus inestimables, que la jouissance en peut à peine être troublée par les clameurs que peuvent par fois exciter les déclamations populaires et l'influence de quelques patriotes exaltés, qui, n'ayant qu'une connaissance superficielle de la constitution, l'ébranleraient, sans le vouloir, jusque dans ses fondements, s'ils parvenaient jamais à introduire le moindre changement, soit dans l'organisation du pouvoir exécutif, soit

dans aucune des prérogatives et des attributs respectifs de quelqu'une des branches du pouvoir législatif. Que ces patriotes exagérés, que leur zèle peut quelquefois égarer, malgré leurs bonnes intentions, ne perdent donc jamais de vue que la force entière de la constitution tient essentiellement à conserver dans toute son intégrité ce mélange heureux des formes de gouvernements monarchique, républicain et aristocratique, si habilement combinées et contre-balancées, qu'il se compose de presque tous les avantages de ces différents gouvernements sans avoir aucun de leurs dangers. Qu'ils considèrent les trois différentes branches de la législature comme les bases essentielles, ou plutôt comme les trois pierres fondamentales de la constitution, dont la solidité exige, par-dessus tout, qu'elles soient toujours maintenues au même niveau : la moindre tentative pour en élever une au-dessus des autres, mettrait nécessairement en danger l'équilibre et l'existence même de tout l'édifice. C'est sous ce rapport qu'un royaliste ou un républicain exalté cherchant à étendre, l'un, la prérogative royale, l'autre, les priviléges du peuple au-delà de leurs limites essentielles, ne méritent pas plus l'un que l'autre d'être considérés comme de vrais amis de leurs pays, et doivent bien plutôt être considérés comme ses plus dangereux ennemis.

Cette doctrine politique, adoptée depuis longtemps comme constitutionuelle, a été confirmée depuis par une pratique constante. Sans remonter plus haut que le règne de Charles II, on voit que la

chambre des communes ayant tenté d'introduire l'usage d'annexer aux bills de subsides d'autres bills dont elle désirait plus particulièrement la sanction; la chambre des pairs, sans attendre que le roi réclamât contre cette entreprise, prévit que si elle était tolérée, elle détruirait entièrement l'équilibre entre les trois branches de la législature; elle le maintint avec énergie, en exigeant que tous les bills fussent rédigés dans l'ancienne forme parlementaire, et en ajoutant aux règlements de la chambre le reject de tous les bills annexés à des bills de subsides. Sous le même règne, la chambre haute rejeta, à la première lecture, le bill qui excluait du trône le duc d'Yorc qui en était l'héritier immédiat. Sous Guillaume III, les pairs, voulant restreindre la prérogative de la couronne relativement à la convocation des parlements, et à l'époque à laquelle elle devait avoir lieu, ordonnèrent par un bill que le parlement fût assemblé chaque année; mais les communes rejetèrent ce bill. Tel fut aussi, sous le règne de George Ier., le sort d'une autre tentative de la chambre haute pour dépouiller la couronne de l'importante prérogative d'augmenter le nombre des pairs toutes les fois que S. M. le jugeait à propos; elle passa en conséquence un bill qui fixait irrévocablement le nombre de ses membres; mais tous ses efforts pour le faire passer à la chambre des communes furent sans succès. Ce fut ainsi qu'on vit échouer toutes les tentatives des communes pour priver la couronne de l'influence que lui donnait

la distribution des emplois et autres grâces, et que le bill, renouvelé tous les ans pour exclure de la chambre basse tous les membres qui recevaient des pensions, ou exerçaient des places accordées par le gouvernement, ne put jamais passer dans la chambre des pairs.

La sage distribution des pouvoirs entre les trois branches constituantes de la législature a été ainsi successivement consolidée à un tel point, qu'elle rend tout *empiètement* de l'une sur l'autre absolument impraticable, parce qu'en effet leur puissance respective est assez forte pour maintenir leurs droits constitutionnels. Le monarque a, pour sa part, la majesté et le profond respect attachés au titre royal avec toutes les attributions du pouvoir exécutif le plus étendu : les deux chambres ne paraissent être que des conseils dépendants entièrement de lui. Elle sont obligées de suivre sa personne, elles ne s'assemblent que quand il lui plaît, et c'est toujours dans les formes les plus respectueuses qu'elles ont l'honneur de lui présenter leurs adresses. Il les convoque, les sépare et même les dissout à son gré. Les pairs qui, par leur nombre et leur prépondérance réelle, sont hors de toute proportion vis-à-vis du corps de la nation, ont en compensation l'avantage des honneurs personnels et de la dignité d'un titre héréditaire; c'est dans la salle où ils s'assemblent, que le trône est placé; lorsque le roi fait appeler les communes, elles paraissent à la barre de la chambre des pairs. C'est par-devant eux qu'elles

portent leurs accusations; d'ailleurs, les pairs sont membres de la législature en vertu d'un droit inhérent à leur personne, et sont supposés sieger au parlement pour leur propre compte et pour la défense de leurs intérêts; ils ont, en conséquence, le privilége de donner leur vote par procureur. En un mot, comme la chambre haute est destinée à balancer souvent la puissance des communes, elle a reçu, en splendeur extérieure et en dignité, la compensation de la force réelle qu'elle ne pouvait pas avoir. Les communes sont exclusivement investies du pouvoir d'accorder ou de refuser les impôts, arme puissante qui a mis leurs ancêtres en état d'établir la constitution; ce n'est que de leur libéralité que le roi peut obtenir ces subsides sans lesquels il ne pourrait rien. C'est à elles qu'appartient aussi l'iniative en législation sur les matières de finance, ou le droit de rédiger et de proposer toutes les lois qui y sont relatives.

La constitution n'a pas moins sagement organisé le pouvoir exécutif en le plaçant entièrement entre les mains du roi, et en le rendant aussi inébranlable qu'indivisible; elle a entièrement anéanti la possibilité de ces accumulations de pouvoirs qui ont causé la ruine de tant de républiques, et elle oppose une barrière insurmontable à toute tentative ambitieuse contre le gouvernement. Si la puissance publique était repartie entre plusieurs personnes sous différents titres et prérogatives, il en résulterait nécessairement une variété et une instabilité de mesure

dans l'administration, une fluctuation éternelle de principes, et une opposition plus ou moins violente entre ces autorités rivales qui mettraient continuellement en danger le bon ordre et la tranquillité de l'état, si l'une parvenait à s'élever au-dessus des autres, et par conséquent au-dessus de la loi, le despotisme en serait la conséquence immédiate.

Lorsque Charles Ier. abandonna une partie du pouvoir exécutif au parlement, et le rendit indépendant de l'autorité royale, en renonçant au droit de le séparer, la guerre civile s'ensuivit immédiatement, et l'Etat fut dissous. Il faut observer aussi que le pouvoir exécutif étant réuni dans la même main, est toujours plus aisément surveillé et plus efficacement réprimé, s'il dévie le moins du monde de la ligne constitutionnelle. Ses entreprises ou plutôt la crainte qu'on en a étant l'objet constant des alarmes du peuple, ses regards vigilants et jaloux sont constamment fixés sur toutes les mesures du gouvernement, et les enquêtes rigoureuses qui menacent sans cesse les ministres, préviennent infailliblement tout abus, ou mettent à découvert tous ceux qui se commettent. Néanmoins, malgré toutes ces difficultés et ces jalousies, le pouvoir exécutif, sans le secours d'aucune force armée, et soutenu seulement par la toute puissance de la loi, est plus fort et se fait bien mieux obéir en Angleterre que dans tout autre pays, parce que son action ayant toujours pour règle ces mêmes lois que les représentants de la nation ont proposées et rédigées, et

qu'elle considère comme ses propres décrets, comme l'expression de sa volonté, il n'y a pas un individu qui ne s'empresse spontanément à en assurer l'exécution. Le monarque étant ainsi investi du plus haut degré de puissance et de dignité, tous les ambitieux qui voudraient tenter d'en envahir une partie, sont assurés de trouver en lui un obstacle insurmontable. Quelques-uns d'entre eux, doués des talents les plus éminents, et recommandables par d'importants services, pourraient néanmoins parvenir quelquefois à acquérir assez d'influence et de popularité dans la chambre des communes pour exciter des commotions plus ou moins dangereuses contre le gouvernement; mais pour faire évanouir le danger en un instant, il suffit de leur conférer quelque bon emploi dans l'administration, ou la dignité de pair, soit qu'ils l'acceptent, ou qu'ils la refusent, parce que dans ce dernier cas, on ne manquerait pas de leur supposer des vues plus ambitieuses ou des desseins pernicieux; et il n'en faudrait pas davantage pour renverser immédiatement leur crédit et détruire leur popularité. La nation est trop éclairée aujourd'hui pour souffrir qu'il soit jamais fait droit sur ses plaintes par des moyens inconstitutionnels ou par des tentatives illégales d'aucun individu. On sait fort bien que le parlement a en tout temps le droit de prendre la connaissance la plus approfondie de la situation de l'état et du gouvernement, et de réprimer les moindres abus qui pourraient s'y être glissés. Cette voie régulière de ramener toujours la constitution à la pureté de ses

principes, assure nécessairement sa stabilité au point qu'il ne peut plus y avoir d'occasion ni de prétexte quelconque pour exciter une insurrection populaire.

Telles sont les principales bases de la constitution anglaise, telle qu'elle existait à la fin de cette dernière période; elle est bien digne, sans doute, d'être plus approfondie et mieux connue, qu'elle ne peut l'être par le développement succinct auquel le plan de cet ouvrage m'obligeait de me réduire. Je ne puis cependant pas le terminer sans inviter des publicistes, ou des philosophes plus habiles que moi, à examiner si cette constitution si bien adaptée à la situation de la Grande-Bretagne, au génie, aux inclinations et au caractère de ses habitants, qu'elle se perfectionne tous les jours, et augmente dans la même proportion leur bonheur et leur prospérité, ne pourrait pas être adaptée aussi à d'autres pays, avec les modifications indiquées par leurs différences locales et statistiques, de manière à devenir un jour la constitution de toutes les nations de l'Europe. Cette grande époque, qui n'est peut-être pas très éloignée, doit être attendue avec d'autant plus d'impatience par les gens qui ne regardent pas la guerre comme un fléau nécessaire, qu'une paix solide et universelle en serait la conséquence immédiate; car toute guerre offensive étant implicitement interdite, il ne pourrait plus y avoir lieu à aucune guerre défensive.

CONCLUSION.

Aucune autre histoire n'offre autant d'événements importants pour l'instruction des peuples et des rois, et il n'existe aucun pays où on ait vu aussi fréquemment qu'en Angleterre, des invasions étrangères, des usurpations, soit par voie de conquête, soit par des guerres civiles, ou sans effusion de sang; des rois détrônés, des princes assassinés, des guerres intestines; de sanglantes querelles et changements de religion; la tyrannie, l'oppression à son comble, les conspirations, les révoltes, les efforts des peuples pour recouvrer leur liberté, les révolutions, etc., etc.

La première période de cette histoire présente la Bretagne dans l'enfance de sa civilisation, divisée en trente-huit royaumes, envahis par les Romains, qui, ayant gagné par la douceur de leur gouvernement l'affection de leurs nouveaux sujets, les instruisirent dans les arts de la paix, bâtirent un grand nombre de villes, bourgs, et villages, partagèrent le pays par plusieurs grandes et belles routes, et y naturalisèrent bientôt toutes les jouissances de luxe des Romains, de manière que les Bretons s'abandonnant à l'indolence de ce nouveau genre de vie, perdirent entièrement l'usage des armes, et furent aisément conquis par le premier usurpateur qui se présenta, lorsque les Romains les abandonnèrent après un séjour de 450 ans, ou environ, écoulés depuis leur première invasion.

La seconde période commence avec les guerres féroces qui signalèrent l'invasion des Saxons, que les Bretons avaient appelés à leurs secours contre les irruptions des Ecossais et des Pictes. Ces brigands furent repoussés ; mais en récompense d'un service aussi important, les Saxons s'emparèrent des plus belles provinces de Bretagne, et successivement de tous les pays par l'extirpation complète de tous les habitants; car le peu qu'il en resta fut réduit à l'esclavage, ou à se réfugier dans les montagnes de Galles et de Cornouailles, ou sur le continent, de manière que la nation fût entièrement changée. Les Anglo-Saxons devinrent les nouveaux Bretons, et divisèrent le pays en sept royaumes, formant l'Heptarchie, qui dura environ 400 ans depuis l'invasion saxone.

La troisième période commença alors avec la dynastie saxone, généralement composée de princes, dont les talents supérieurs, le courage et les vertus aimables, ont fait chérir à jamais la mémoire par leurs fidèles sujets, et rendu d'autant plus odieux le joug de ces sauvages usurpateurs danois, qui, après la plus sanglante révolution, s'emparèrent du trône breton, et s'y maintenaient depuis 24 ans, lorsque la couronne rentra dans la ligne saxone, sur la tête d'Edouard le confesseur, dernier monarque de cette dynastie; il eut pour successeur Harold, fils du comte Godwdin, dont l'usurpation n'éprouva aucun obstacle à cause de sa grande popularité; mais son règne qui termina la troisième période ne

dura que neuf mois; il finit avec sa vie à la fameuse bataille d'Hastings, qui plaça Guillaume le conquérant sur le trône.

La quatrième période commença avec cette révolution, qui, quoique moins sanglante que les deux précédentes, produisit des changements aussi importants, et particulièrement la spoliation complète de tous les propriétaires de terres, en vertu des lois du système féodal, dont l'introduction en Angleterre suivit immédiatement la conquête, et constitua Guillaume seigneur-souverain et territorial de toutes les terres de son royaume. Sa succession, dans la ligne masculine, ne s'étendit pas au-delà de ses deux fils, Guillaume II et Henri, mais elle continua dans la ligne féminine à des degrés plus ou moins éloignés, dans toutes les dynasties qui ont occupé le trône depuis la quatrième période.

La cinquième commence avec la dynastie d'Anjou ou de Plantagenet, la plus remarquable de toutes par le nombre des souverains qu'elle a produits, et qui ont toujours été regardés comme les plus grands princes de leur temps, par leur sagesse, leurs talents et leurs vertus; mais ils firent plus pour la gloire que pour le bonheur de l'Angleterre, où l'esprit de rebellion des nobles contre le roi, et leurs querelles particulières entretenaient des désordres, et une licence que les institutions féodales, qui formaient encore la seule constitution politique de l'état, n'étaient pas capables de réprimer. Ce furent néanmoins ces désordres, augmentés et devenus insupportables par

les vices et les extravagances du roi Jean, qui enhardirent ses sujets à demander, et les mirent en état d'obtenir cette fameuse grande chartre, qui, après de nombreuses confirmations et améliorations, devint enfin le fondement solide de la liberté et de la constitution anglaise.

Dans la sixième période, cette constitution fut entravée et sa stabilité très ébranlée, non seulement par les extensions arbitraires de la prérogative royale, et par les fréquentes révoltes de la haute noblesse, mais par les sanglantes divisions des deux maisons d'York et de Lancastre, et par les guerres civiles qui en furent la suite, et se prolongèrent jusqu'à la réunion des deux branches qui s'opéra par le mariage d'Elisabeth d'York avec Henri VII, chef de la dynastie de Tudor.

Son règne, qui commence la septième période, fut marqué par plusieurs actes de tyrannie révoltants. Ses successeurs firent peu d'attention à la grande chartre, chaque règne présente une différente espèce de despotisme. La longueur de celui d'Elisabeth et ses manières séduisantes y avaient presque accoutumé la nation, lorsqu'elle fut tirée de sa léthargie par les nombreuses imprudences, et les prétentions exorbitantes de la dynastie de Stuart.

La huitième période offre l'histoire de cette famille infortunée; on y voit que le moins blâmable des souverains qu'elle a fournis expia ses fautes, ou plutôt ses erreurs, par la perte de son trône et

de sa vie. Toute sa conduite des autres semble n'avoir eu d'autre objet que celui de servir de leçon à tous les princes à venir, et de leur montrer comment une couronne est et doit être irrévocablement perdue. Il était réservé à l'illustre dynastie de Brunswick, de leur apprendre comment on la conserve, et comment une dynastie nouvelle est solidement affermie.

Cette dernière révolution, dont la neuvième période présente le tableau, n'a pas seulement mis l'Angleterre en état d'acquérir une connaissance plus exacte de la politique de l'Europe, elle a aussi augmenté essentiellement sa puissance militaire, son influence sur le continent, et la sécurité de ses colonies et de ses possessions lointaines. La propriété du pays d'Hanovre doit, en effet, assurer au roi de la Grande-Bretagne les moyens de contracter des alliances assez puissantes pour empêcher l'ennemi, par une guerre continentale, d'envoyer dans l'Inde plus de forces de terre que l'Angleterre ne pourrait lui en opposer. Ces avantages ont été cependant peu appréciés par les Anglais qui, dans la chaleur de leur dévouement aussi jaloux que fidèle, n'ont jamais pu voir sans humeur un pays qui, pendant un demi-siècle, les privait tous les ans, pour quelques mois, de la présence de leur monarque chéri.

APPENDIX.

Les événements les plus importants de cette période sont prouvés par le témoignage des auteurs suivants.

Tindal, *Hist. d'Angleterre.*
Prés. Hénault, *Abr. Chron. de l'Hist. de France.*
Pfeffel, *Histoire du Droit public d'Allemagne.* Voyez les années correspondantes.
Macpherson, *Hist. d'Angleterre.*
Papiers d'état originaux des maisons de Stuart et d'Hanovre, depuis l'année 1688 jusqu'en 1715, publiés par Macpherson.
Appendix des Mémoires de Jean d'Alrimple, depuis le 27 février 1768, jusqu'à la fin de septembre 1694.
Lettre de Bolingbroke, correspondance et papiers d'état, depuis le mois d'octobre 1710 jusqu'au mois d'août 1714.
Mémoires de sir Robert Walpole, depuis 1676 jusqu'en 1745.
Mémoires du duc de Berwick, du marquis de Torcy, de la cour de France, par Mme. de la Fayette, *passim.*
Blackstone de Lolme, *passim.*
Carte *Biographia Britannica*, *passim.*
State trials, journals, Dodsley's annual register, passim.
Harleian, *Manuscripts and royal Letters;* British *Museum passim.*

NOTICE

Des événements les plus remarquables survenus dans les autres états de l'Europe pendant le cours de cette période.

ANNÉES

1689. Grande confédération de presque toutes les puissances de l'Europe, excitée principalement par le roi Guillaume.

Mort du pape Innocent XI, ennemi invétéré de Louis XIV qui rend Avignon au Saint-Siége.

1690. Le prince Waldeck, général hollandais, est battu à Fleurus, par le maréchal de Luxembourg.

Victoire complète remportée à Stafarde, par le maréchal de Catinat, sur le duc de Savoie.

1691. Mort du pape Alexandre VIII qui laissa toutes les richesses qu'il avait amassées à son neveu ; de-là la pasquinade, qu'*il aurait été bien plus avantageux pour l'église, d'être sa nièce que d'être sa fille.*

Le maréchal de Catinat s'empare de presque toutes les places du Piémont, et réduit le duc de Savoie à la dernière extrémité. Il fut secouru par le prince Eugène, et se vengea, la campagne suivante, par une horrible dévastation du Dauphiné.

1692. Le duché de Hanovre érigé en électorat d'Allemagne, forme le neuvième. Le 19 décembre, le duc Ernest Auguste eut l'honneur d'en recevoir l'investiture comme duc de Brunswick, et fut créé maréchal de l'Empire.

Baïonnettes adaptées au bout de fusils chargés, employées pour la première fois, par les Français, contre les confédérés à la bataille de Turin.

1693. L'ordre militaire de Saint-Louis est établi en France.

1696. L'électeur de Saxe est élu roi de Pologne.

Pierre, czar de Moscovie voyage déguisé avec ses ambassadeurs.

1697. Congrès de Riswick. Paix générale.

1698. Premier traité de partage de la monarchie espagnole, en cas que S. M. I. meure sans enfants. Ce traité ayant excité de grands mécontentements, il en fut fait un second qui fut signé à Londres, le 21 février 1700.

1700. Guerre dans le Nord. Charles XII, roi de Suède, à la tête de 8,000 hommes, défait complètement à Nerva, le 28 et le 30 octobre, une armée russe de 80,000 hommes.

1701. Frédéric Ier., électeur de Brandebourg, fils de Frédéric-Guillaume, est proclamé roi de la Prusse, érigée en royaume cette même année.

1708. La Sardaigne est érigée en royaume et donnée au duc de Savoie.

1709. Pierre-le-Grand bat complètement Charles XII à Pultawa, détruit son armée et le force lui-même à prendre la fuite.

Il arrive à Oczakow et se retire à Bender. Les Suédois se retirent immédiatement de la Pologne, et le roi Auguste rentre dans son royaume.

1710. Les Danois sont battus à Elsimbourg, par les Suédois. Wibourg en Finlande se rend aux Moscovites le 25 juin; Riga, le 11 juillet; la forteresse de Dunnemonde, le 12 août, et Revel, le 1er. novembre.

1711. Bataille livrée à Falczim, sur la rivière de Pruth, entre les Turcs et les Moscovites, et dans laquelle le czar, complètement environné par l'ennemi, dut son salut à l'arrivée du grand-visir.

1713. Les ennemis de Charles XII surprennent à la Porte un ordre pour l'expulser de Bender. Sur son refus d'obéir à cet ordre, sa maison est assiégée. Ce prince ne déploya jamais un plus grand courage et ne courut un plus grand danger que dans cette occasion. La Porte désavoua cet acte de violence : mais elle ne soutint plus Charles XII. L'année suivante, il traversa l'Allemagne incognito, et arriva à Stralsund, le 22 novembre, accompagné de trois de ses officiers. Il fut tué en 1718 au siége de Frédéricstadt, par un boulet de canon parti de la ville, pendant qu'il visitait les tranchées.

1715. Louis XIV mourut le 1er. septembre, dans la 77e. année de son âge, après un règne généralement glorieux de 72 ans, 3 mois et 17 jours.

1716. Le prétendant épousa la princesse Sobieski, petite fille de Jean Sobieski, dernier roi de Pologne.

Le prince Eugène, à la tête des impériaux, bat complètement les Turcs à Péterwarading, et les force à évacuer la forteresse de Temesvar, ainsi que toutes leurs conquêtes dans la Hongrie autrichienne.

1717. Le czar Pierre-le-Grand ayant voyagé dans toute l'Europe, arrive à Paris, visite non seulement tous les édifices et établissements remarquables, mais tous les artistes célèbres en tout genre, et est très agréablement surpris à la monnaie de voir frapper, en sa présence, une médaille à son effigie, avec la devise : *Vires acquirit eundo.*



L'île de Sardaigue est conquise par une armée espagnole composée de 8,000 hommes.

Bataille de Belgrade, où le prince Eugène, à la tête des impériaux, bat encore une fois l'armée ottomane.

1718. Le système de finance de Law ou du Mississipi est accueilli en France avec l'enthousiasme le plus extravagant. Deux ans après il était entièrement tombé. La dette nationale presque doublée, et toute la nation dans la plus grande détresse.

1720. Traité d'alliance conclu à Stockholm, par la médiation de l'Angleterre et de la France, entre la Prusse et la Suède, par lequel le roi de Prusse s'engage à ne pas soutenir le czar Pierre contre la reine de Suède. Dans un autre traité conclu en même temps, l'Angleterre ayant promis d'envoyer une escadre dans la Baltique contre le czar, la Russie se vit forcée à faire la paix avec la Suède.

La peste la plus horrible attaque la Provence au mois de juillet, et particulièrement les villes florissantes de Marseille et d'Avignon, où elle détruisit dans moins d'un an les deux tiers de la population.

1723. Le duc d'Orléans, régent de France, meurt d'une attaque d'apoplexie, le 2 décembre, dans sa cinquantième année. Sa régence avait fini quelques mois auparavant, lorsque Louis XV avait atteint sa quatorzième année.

1724. Au commencement de cette année, Philippe V, roi d'Espagne, après un règne de vingt-quatre ans, se retire avec la reine dans le monastère de Saint-Ildefonse et envoie son abdication solennelle de la couronne à son fils Louis, prince des Asturies, dont le règne ne dura que quelques mois. Il mourut le 31 août et on eut bien de la peine à déterminer son père à remonter sur le trône.

Edit sévère publié en France contre les protestants, interdisant, sous des peines capitales, l'exercice de leur religion, confisquant les propriétés des relaps, et marquant d'infamie la mémoire de ceux qui mouraient sans avoir reçu les sacre-

mens suivant les rites de l'église catholique. Cette loi fut mitigée quelques mois après, en faveur des habitants de l'Alsace, dont les privilèges étaient fondés sur des traités solennels.

1725. Louis XV ayant épousé l'infante d'Espagne, la trouva si peu agréable qu'il la renvoya à Madrid sans avoir consommé le mariage. La reine d'Espagne, vivement offensée de cette insulte, renvoie M[lle]. de Beaujolois, fille du régent, fiancée à son fils Don Carlos, et Louis XV épousa la fille du roi de Pologne, Stanislas Leczinski.

La cour d'Espagne conclut secrètement à Vienne trois traités avec l'empereur, et un avec l'Empire, stipulant une alliance défensive et offensive, fixant les conditions d'un traité de commerce, ainsi que les prétentions respectives de l'empereur sur l'Espagne et de l'Espagne sur le duché de Toscane, Parme et Plaisance.

L'Espagne rend à l'empereur toute la partie des Pays Bas, ci-devant possédée par la maison d'Autriche, et l'empereur promet d'interposer sa médiation pour obtenir de la Grande-Bretagne la restitution de Minorque et de Gibraltar à l'Espagne.

1726. Premier établissement de la milice en France.

1727. Vives dissensions religieuses ou plutôt mystiques en France, à l'occasion d'un ouvrage de morale, publié par le père Quesnel, condamné par la fameuse bulle *unigenitus* et défendu par les jansénistes contre les molinistes.

Premier essai de l'inoculation fait avec un succès complet en Angleterre sur des criminels condamnés.

Le duché de Russie est érigé en empire, et dans moins d'un siècle on l'a vu, après de nombreuses vicissitudes, prendre le premier rang parmi les souverainetés et s'élever enfin au plus haut degré de gloire et de puissance, par la sagesse et la magnanimité du prince illustre qui le gouverne aujourd'hui et dont la reconnaissance des nations a déjà honoré le nom du titre immortel de restaurateur de l'indépendance de l'Europe, de la liberté des peuples, de la paix générale et de l'auguste maison de Bourbon sur le trône de France.

Le diacre Pâris, janséniste fameux, meurt à Paris ; ses sectaires proclament hautement sa sainteté et les prétendus miracles opérés sur sa tombe ; le cimetière où il est enterré attire chaque jour une foule immense de prosélites ou plutôt de maniaques invoquant ce prétendu saint avec les plus affreuses convulsions dont ils prétendent trouver la guérison dans les horribles coups qu'ils reçoivent avec le plus vif enthousiasme, sans paraître en éprouver la moindre douleur. Le nombre et le délire de ces fanatiques augmentèrent à un tel point, que l'entrée du cimetière fut interdite et empêchée par un mur de clôture très élevé.

1728. Double alliance contractée entre l'Espagne et le Portugal, par le mariage de l'infante de Portugal avec le prince des Asturies et du prince du Brésil avec l'infante d'Espagne, ci-devant fiancée à Louis XV.

Bombardement de Tripoli par une escadre française qui répand une telle épouvante parmi ces pirates qu'ils envoyent une députation solennelle à Versailles, pour demander pardon au roi.

Louis XV fut attaqué de la petite vérole le 26 octobre, et rétabli en très peu de temps, mais il mourut 46 ans après de cette même maladie.

Incendie à Copenhague qui détruit 4,300 maisons.

1729. Victor Amédée, roi de Sardaigne, résigne la couronne à son fils Charles Emmanuel, se retire à Chambéry et épouse la comtesse douairière de Saint-Sébastien qui refuse le titre de reine et prend celui de marquise de Somerive.

1730. Le grand seigneur Achmet III est déposé à Constantinople dans une insurrection excitée par un homme de la plus basse classe, animé du désir de se venger du grand-visir Couprouly qui fut étranglé par les rebelles, ainsi que le Kiaja et le capitan-pacha. Achmet fut confiné dans la même prison où son neveu Machmet était renfermé depuis vingt-sept ans. Il en fut tiré pour remplacer son oncle sur le trône.

1731. La France continue d'être vivement agitée par les querelles

religieuses occasionnées par la bulle *unigenitus* fulminée contre les jansénistes.

1732. Victor Amédée, ancien roi de Sardaigne, étant entré à l'instigation de sa femme dans quelque intrigue, pour remonter sur le trône qu'il avait abdiqué, Charles Emanuel son fils qui lui avait succédé, le fit arrêter et conduire au château de Pont-Carlier, où il mourut le 10 novembre. La marquise, sa femme, fut conduite à Serva. Le confesseur du vieux roi, son médecin et quarante-huit personnes de distinction furent mis en prison.

1733. Les Hollandais sont menacés d'une horrible calamité par des vers d'une espèce aussi dangereuse qu'étrange; ils étaient d'abord d'une petitesse imperceptible, mais après s'être introduits dans les planches et pièces de bois les plus épaisses au-dessous de l'eau, ils parvenaient quelquefois à six pouces de longueur; ils creusaient tellement le bois qu'il ne pouvait plus résister à la force de la mer. Les vaisseaux éprouvèrent leurs premiers ravages; mais ils attaquèrent ensuite les pilotis qui protègent la Hollande contre la mer, et leurs progrès étaient si alarmants qu'on craignait qu'ils ne minassent aussi ceux sur lesquels la ville d'Amsterdam est bâtie. Les états de la Wert-Friezlande ordonnèrent un jeûne pour demander au Ciel de les préserver de ce fléau, mais ils furent délivrés de leurs inquiétudes par une forte gelée qui détruisit entièrement cette pernicieuse vermine.

La diète de Pologne s'assemble pour l'élection d'un nouveau roi. Stanislas Sobieski, beau-père du roi de France, réunit presque tous les suffrages. Mais son élection était à peine consommée, que les Russes, réunis aux dissidents, arrivent à Varsovie. La diète se retire avec précipitation; Stanislas est obligé de se réfugier à Dantzig avec quelques amis. Le général russe, appuyé par les forces de l'empereur Charles VI, assemble une nouvelle diète à Prague, où l'électeur de Saxe est nommé, et prend le titre d'Auguste III. Pendant qu'on procédait à son couronnement à Varsovie, les

Russes et les Impériaux assiégent Dantzig. Le roi Stanislas voyant que la garnison était trop faible pour opposer une longue résistance à une armée aussi puissante, s'échappe secrètement au travers des plus grands dangers, et après bien des fatigues et des détours sous différents déguisements, il arrive enfin en sûreté dans les états du roi de Prusse, où il reçoit tous les honneurs dus à son rang, ainsi que les témoignages de respect et d'intérêt affectueux dus à ses augustes infortunes.

1734. Philisbourg est investi par le duc de Brunswick à la tête de 6,000 hommes, pendant que le prince Eugène attendait les troupes de l'empire dans le camp fortifié d'Heilbron. Le duc, en visitant les tranchées, est tué par un boulet de canon, le 12 juin. Les opérations du siége furent continuées avec autant d'habileté que de vigueur, par le marquis d'Asfeld, et la place capitula après une honorable défense.

L'infant don Carlos prend possession du royaume de Naples, réduit Gaëte, soumet la Sicile, et est proclamé roi par le peuple.

1734. Incendie à Madrid qui détruit le palais du roi et les archives.

1735. Les impériaux sont battus par les Français dans les batailles de Parme et de Guastalla. L'empereur étant également hors d'état de résister aux Français sur le Rhin, une négociation s'ouvre entre la maison d'Autriche et la France, et les préliminaires sont signés sans la participation de l'Espagne, de la Sardaigne et des puissances maritimes, portant que la France rendrait toutes les conquêtes qu'elle avait faites en Allemagne, que le duc de Lorraine serait investi de la survivance du duché de Toscane, que la Lorraine serait accordée au roi Stanislas, et réunie après sa mort à la couronne de France, que l'empereur posséderait le Milanais, le Mantouan et Parme; le roi de Sardaigne, le Vigevannasco Tortonne et Novarre; don Carlos, les royaumes de Naples

et de Sicile avec l'île d'Elbe et tous les territoires espagnols sur la côte de Toscane ; et que la France garantirait la pragmatique-sanction, acte qui assurait l'indivisibilité du domaine impérial.

1736. Il éclata en Corse, à cette époque, une révolution dont les conséquences préparèrent avantageusement la réunion de cette île à la couronne de France. Les Génois s'étaient établis en Corse dans le 12ᵉ. siècle, et dès le milieu du 14ᵉ., ils avaient soumis la totalité de l'île, et y exerçaient leur souveraineté avec une si grande tyrannie, qu'à la fin, les Corses secouèrent leur joug, et publièrent une espèce de manifeste dans lequel ils avançaient que sous les seize derniers commissaires génois, il avait été commis 26,000 assassinats, et pas moins de 1,700 dans les deux dernières années. Les Génois implorèrent l'assistance de l'empereur Charles VI, qui leur envoya des troupes; elles débarquèrent à Bastia et harassèrent extrêmement les rebelles. Mais ces troupes étant rappelées bientôt après, les mécontents convoquèrent une assemblée générale de la nation, qui déclara et proclama que l'île de Corse était une république indépendante. Hyacinthe Paoli et Gafforio, doués l'un et l'autre de grands talents, furent nommés généraux de la république corse. Les Génois envoyèrent contre eux une armée de 3,000 hommes; les Corses n'ayant pas de troupes régulières, ne pouvaient pas tenter de résister à cette armée, quelque peu considérable qu'elle fût, et étaient très inquiets sur leurs moyens de défense, lorsque Théodore Stein, aventurier intrépide, arriva à Aleria, sur un bâtiment anglais avec 4,000 fusils, quelque argent et des provisions, et fut reçu à bras ouverts par les insurgents. Il était Allemand de naissance, frère d'une dame de la cour de la duchesse d'Orléans, et se faisait appeler le baron de Neuhoff, du nom d'une petite baronie qui avait appartenu à sa famille. A juger de lui par son extérieur, on l'eût pris aisément pour un grand homme. Il avait le talent de dissi-

muler l'astuce vile et profonde qui formait le fond de son caractère; et toute sa conduite, ainsi que ses manières, étaient calculées pour le faire regarder comme un personnage d'une grande considération. Il parvint néanmoins, par tous ses artifices, à fasciner les Corses, au point de les déterminer à le choisir pour roi, et il fut solennellement couronné dans une plaine, sous le nom de Théodore Ier., roi de Corse, et quelques pièces de petite monnaie furent frappées avec cette inscription. Il leva et disciplina une petite armée, battit les Génois et entreprit le siége de Saint Fiorenzo. Mais le peu de fonds qu'il avait étant épuisé, il parvint à faire consentir ses sujets à le laisser aller en Hollande, où il se proposait de former une compagnie qui, sur sa promesse de lui accorder un commerce exclusif avec l'île de Corse, s'empresserait d'avancer au gouvernement les sommes dont il aurait besoin. Il partit en conséquence pour la Hollande, après avoir nommé une régence chargée de gouverner jusqu'à son retour. Les Génois craignant d'être définitivement expulsés de cette île, implorèrent la protection de Louis XIV qui daigna leur envoyer un plan de pacification, par le comte de Boissieux qui partit accompagné de cinq régiments, pour faire respecter sa mission. Ce fut à cette occasion que les Corses écrivirent au roi de France, une lettre qui finissait par ces mots : « *Si vos ordres définitifs nous forcent à nous soumettre à la république de Gênes, laissez-nous boire cette coupe d'amertume à la santé de Votre Majesté très-chrétienne, et mourir.* »
Le comte de Boissieux débarqua en Corse avec ses troupes, le 5 février 1738, et reçut bientôt après une députation des insurgents qui lui témoigna leur respect pour le roi et leur disposition à se soumettre à tous les ordres qu'il lui plairait de leur donner, convaincus que l'intention de S. M. n'était pas de porter atteinte à leurs droits. A cette même époque, le roi Théodore était retenu en prison par ses créanciers à Amsterdam. Il eut néanmoins l'adresse de séduire à un tel

point quelques juifs et négociants, par ses promesses d'une patente pour le commerce exclusif de son royaume, qu'ils consentirent, non seulement à payer ses dettes, mais encore à lui fournir un bâtiment chargé de provisions d'armes et de munitions; mais les bâtiments français qui croisaient devant la Corse, ne lui permettant pas d'y aborder, il fut obligé de se réfugier à Livourne. De là il vint à Londres où il fut retenu en prison pour dettes, une grande partie de sa vie, et mourut dans la plus grande détresse. Les Corses soumis se révoltèrent encore plusieurs fois, et les Génois n'ayant jamais pu se maintenir en possession paisible de cette île, la cédèrent à la France en 1768.

Rupture entre les Turcs et la Czarine, qui soumet la ville d'Asoph sur la mer Noire, et envahit une grande partie de la Tartarie en Crimée. Un congrès assemblé pour concilier leurs différends, n'ayant abouti à rien, l'empereur d'Allemagne déclare la guerre aux Turcs et concerte les opérations de la campagne avec les Russes, qui attaquent et prennent Oczakow. Cette guerre continua avec des succès divers, principalement en faveur de la Russie, jusqu'en 1739, époque de la conclusion de la paix.

1739. Le fameux Thamas Koulikan usurpe le trône de Perse, conquiert l'empire du Mogol et s'en retourne avec un butin immense, évalué à 231 millions sterling.

1740. Mort de Charles VI, dernier empereur de l'auguste maison d'Autriche, qui finit avec lui, après avoir occupé le trône impérial pendant trois siècles sans interruption. L'électeur de Bavière, les rois d'Espagne et de Portugal firent valoir respectivement leurs droits à sa succession, et le roi de Prusse prétendit avoir un droit incontestable à quelques principautés en Silésie. L'archiduchesse Marie-Thérèse, fille aînée du dernier empereur, appelée par la pragmatique sanction de 1713 à recueillir la totalité de la succession, opposa à ces différentes prétentions, les arguments les plus plausibles. Cette importante contestation donna lieu à

une guerre sanglante dans laquelle la plus grande partie de l'Europe se trouva engagée, et dont le succès définitif couronna la magnanimité et l'héroïsme déployés par l'illustre Marie-Thérèse. Ses droits à la totalité de la succession de son père, furent reconnus et confirmés par les traités de Breslau, de Dresde et d'Aix-la-Chapelle. Le roi de Prusse obtint seulement la Basse-Silésie, le comté de Glatz et la Haute-Silésie, jusqu'à la rivière Oppa, où la maison d'Autriche conserva la principauté de Teschen et la plus grande partie de celles de Jœgerndorff et de Troppau. Le roi d'Espagne obtint les duchés de Parme, Plaisance et Guastalla, en toute souveraineté, pour lui et ses descendants mâles. Après la mort du nouvel empereur, Charles VII, électeur de Bavière, les Allemands appelèrent au trône impérial le grand-duc de Toscane, François Ier., de Lorraine, époux de la reine de Hongrie, Marie-Thérèse, et fondateur de la nouvelle maison d'Autriche.

1741. Révolution en Russie. La nation était, depuis quelque temps, mécontente du gouvernement. Les grands et les généraux russes tournèrent leurs regards vers la princesse Elisabeth-Petronna, fille de Pierre-le-Grand, et l'idole de l'empire. Elle se mit à la tête de mille hommes, entra, pendant la nuit dans le palais d'Hiver, où résidaient le jeune czar et la régente sa mère, les pria de se lever et de sortir du palais, en les assurant que leur personne était en sûreté. La princesse régente, Anne de Mecklenbourg, sa compagne et les enfants furent envoyés, sous une forte garde, à Riga, capitale de la Livonie; en même temps quatre grands seigneurs, qui leur étaient attachés, furent arrêtés avec leurs papiers, et transférés dans une forteresse sur la Néva. Le lendemain matin, de bonne heure, le sénat s'étant assemblé déclara que tout ce qui s'était fait depuis le règne de Pierre II, était autant d'actes d'usurpation, et que la dignité impériale appartenait à la princesse Elisabeth. Elle fut proclamée sur-le-champ im-

pératrice de Russie, et reconnue par l'armée qui était en Finlande. Elle déclara son neveu, le prince de Holstein-Gothorp, son successeur, sous le titre de grand-prince de toutes les Russies.

1743. Paix conclue à Abo, entre la Russie et la Suède. Le duc d'Holstein-Huttin, oncle du grand-prince de Russie, est reconnu l'héritier le plus proche de la couronne de Suède.

Le roi de Sardaigne est presque dépouillé de ses états par les armées françaises et espagnoles. L'infant don Philippe se rend maître d'Aqui, de Tortone, Parme et Plaisance, et ayant forcé le passage du Tanaro, oblige S. M. Sarde à se réfugier de l'autre côté du Pô. Pavie est pris d'assaut, Milan se rend, tout le Piémont, des deux côtés du Pô jusqu'à Turin, et même cette capitale sont menacés d'être assiégés.

Grands progrès du roi de Prusse dans la conquête de la Silésie, où la campagne commença en janvier. Dans le mois suivant, un corps de 12,000 autrichiens fut complètement battu, et la ville de Ratibor prise d'assaut par le général prussien Lehwald. S. M. prussienne entre en Silésie au mois de mai, à la tête de 70,000 hommes; attaque le prince Charles de Lorraine le 4 juin, près de Friedberg, et le force à se retirer après avoir perdu 12,000 hommes, une grande quantité d'artillerie et de drapeaux. Les Autrichiens résolurent de risquer une autre bataille, le 30 septembre, mais ils furent si chaudement reçus, que, malgré leurs efforts réitérés pendant quatre heures, ils furent repoussés avec perte de 3000 hommes tués sur la place, de 2000 prisonniers et de 20 pièces de canon. Louis XV, après la bataille de Fontenoi, avait envoyé un de ses aides-de-camp à son allié Frédéric II, pour lui porter cette importante nouvelle. Il arrive à temps pour être témoin de la bataille de Friedberg, et S. M. Prussienne le chargea d'une réponse aussi remarquable que laconique, adressée à Louis XV, et conçue en ces termes : « *J'ai payé à vue, à Friedberg, votre lettre de change datée de Fontenoi.* »

1746. Le traité de Dresde met la reine de Hongrie en état d'envoyer environ 30,000 hommes en Italie, pour joindre le roi de Sardaigne, qui avait porté ses forces à 36,000 hommes. Bientôt après cette jonction, les Français sont forcés d'abandonner le Piémont et le Milanais. Don Philippe est défait à Codogno et ensuite à Porto-Fraddo. Les Autrichiens, commandés par le prince Lichtenstein, prennent la ville de Gênes et lui imposent une contribution de 24,000,000 l., payable en trois termes, dont le plus éloigné était à quinze jours. Tous les fonds du trésor et de la banque étant épuisés par les deux premiers paiements, le sénat représente l'impossibilité de payer le troisième, et demande d'en être dispensé. Mais au lieu d'accueillir cette demande, le prince impose aux citoyens une taxe de huit millions de plus pour l'entretien des troupes laissées dans la ville au nombre de 16,000 hommes, et le reste de l'armée continuant la guerre, poursuivent les Français et les Espagnols en Provence. Les Génois réduits au désespoir, tentent un dernier effort pour recouvrer leur liberté, s'arment secrètement, appellent les paysans à leur secours, s'emparent de différents postes importants dans la ville, surprennent quelques bataillons autrichiens, les taillent en pièces et chassent la garnison avec un grand carnage. En même temps Louis XV, dont ils avaient imploré l'assistance, leur envoie des secours, des ingénieurs et le duc de Boufflers, avec le double titre d'ambassadeur et de commandant en chef. Les fortifications furent mises en état de défense, avec une grande activité, de manière que quand l'armée autrichienne revint l'année suivante, et tenta un nouveau siége, la résistance de la ville donna au maréchal de Belle-Isle, qui chassait de Provence les troupes sardes et autrichiennes, le temps d'arriver à propos pour forcer les assiégeants à abandonner leur entreprise.

Découverte du choc électrique.

Les villes de Lima et de Callao, dans le Pérou, sont englouties par un tremblement de terre, le 29 octobre.

1747. Thamas Koulikan est tué dans une sédition excitée par son neveu, qui est proclamé roi de Perse.

1749. Le titre de Majesté Très-Fidèle est donné par le Pape au roi de Portugal.

Nouvelles querelles en France, entre le clergé et les parlements, sur le jansénisme et la bulle *unigenitus.*

1751. Puissante vertu styptique de l'agaric de chêne, découverte par un chirurgien français nommé Brassard. Louis XV achète son secret et en ordonne la publication.

1752. Le roi de Portugal obtient du Pape la suppression de la procession annuelle appelée de l'Auto-da-fé; monstruosité la plus horrible que le fanatisme et la superstition eussent jamais enfantée.

Le roi de Prusse encourage par des libéralités vraiment royales, un grand nombre d'émigrants industrieux, à s'établir en Poméranie; et on voit bientôt plus de soixante nouveaux villages s'élever au milieu de stériles déserts, et tout le pays offrir l'aspect riant d'une heureuse cultivation.

1753. Les troubles occasionnés en France par le jansénisme s'aggravent de plus en plus; plusieurs prêtres sont arrêtés pour avoir refusé d'administrer les sacrements à des personnes au lit de la mort, qui n'avaient pas souscrit à la bulle *unigenitus.* La querelle entre le clergé et le parlement s'envenime de jour en jour. Le parlement de Paris, refusant d'obéir aux ordres réitérés du roi dans cette occasion, des lettres de cachet sont adressées à tous ses membres pour les exiler danr différentes parties du royaume. Quatre d'entre eux sont renfermés dans des châteaux forts; une chambre royale est établie pour juger les différents procès civils et criminels pendants au parlement.

1754. Le parlement de Paris est rappelé et rentre en triomphe au milieu des acclamations du peuple; le roi ordonne un silence général sur ces querelles scandaleuses. Quelques évêques continuant de soutenir les prêtres qui refusaient les sacrements, sont exilés.



1756. Conspiration tendante à changer le gouvernement de Suède en détruisant le sénat, découverte le 23 juin, quelques heures avant le moment fixé pour son exécution. Neuf des conspirateurs des plus hauts rangs sont arrêtés et décapités.

1757. Le 5 janvier, le roi montant en voiture, fut assassiné par le nommé Robert-François Damiens, domestique de profession, en qui on avait déjà remarqué quelques indices de folie. La blessure n'était pas dangereuse, et il n'avait point de complices. Il n'en subit pas moins le supplice affreux que les lois de France ont prononcé contre un attentat aussi exécrable, sans aucun égard à l'état de folie réelle ou affectée qu'on a toujours remarqué et qu'on remarquera toujours dans la conduite des régicides, excepté dans les temps de trouble et de guerre civile, où l'esprit du peuple égaré par le fanatisme religieux ou politique, s'exalte à un degré de fermentation qui tient de la frénésie.

Identité du feu électrique avec le feu du tonnerre découverte par le docteur Franklin, qui invente, en conséquence, une méthode pour mettre les bâtiments à l'abri de la foudre par des conducteurs métalliques.

Les Français prennent possession, au nom de l'impératrice-reine, de plusieurs villes des Pays-Bas qui appartenaient au roi de Prusse, qui remporte à son tour une victoire complète sur les Autrichiens auprès de Prague, et assiége cette ville; mais battu à Kolin par le comte Daun, il lève le siége de Prague et évacue la Bohême. Les Français pénètrent dans les états du roi de Prusse, où ils commettent de grandes dévastations pendant qu'une flotte russe bloque tous les ports prussiens dans la Baltique. Berlin est mis à contribution par les Autrichiens, et Leipsik est soumis à une exécution militaire par le roi de Prusse, qui gagne bientôt après (le 5 novembre) la fameuse bataille de Rosbach contre les Français et les impériaux. Leur perte fut de 3000 hommes tués sur le champ de bataille, de 8000 prisonniers, de 64 pièces de canon et d'un grand nombre de drapeaux et étendards.

Schweidnitz pris par les Autrichiens, est bientôt repris ainsi que Breslau, par le roi de Prusse, qui s'empare de toute la Silésie.

1758. Le 3 septembre, le roi de Portugal, revenant le soir de la campagne, dans un carrosse, accompagné par deux de ses domestiques, fut attaqué par deux hommes à cheval, armés de mousquetons; l'un d'eux tira sur le cocher, mais sans le blesser. Effrayé de ses propres dangers et de ceux qui menaçaient son maître, il mit ses mules au galop; les assassins coururent après aussi vite qu'ils purent, et déchargèrent leurs armes au hasard contre le derrière de la voiture. Le roi eut le bras droit très dilacéré, depuis l'épaule jusqu'au coude, et comme son sang coulait avec une grande abondance, il ordonna au cocher de retourner à l'endroit d'où il venait et où résidait son principal chirurgien. Les blessures de S. M. furent pansées sur-le-champ, et on prit aussitôt après toutes les mesures possibles pour découvrir les complices de cette horrible conspiration; il parut bientôt qu'elle avait été tramée par des personnes du plus haut rang et du plus grand crédit. Le duc d'Aveiro, le marquis de Tavora, ses deux fils et son gendre, le comte d'Attouqui, le marqui d'Alloria, leurs femmes, leurs enfants et toutes leurs familles furent arrêtés immédiatement après l'assassinat, comme principaux chefs de la conspiration, et bientôt après plusieurs autres complices, y compris quelques jésuites, furent arrêtés. Après une longue procédure, dont les plus fortes preuves résultaient principalement d'aveux obtenus par la torture, neuf des personnes arrêtées, y compris un des assassins, furent convaincus, condamnés et exécutés. Le duc d'Aveiro avait conçu une haine personnelle pour le roi, qui l'avait desservi dans un mariage projeté pour son fils. Le ressentiment de la marquise de Tavora avait été enflammé par les refus réitérés qu'elle avait éprouvés dans ses sollicitations du titre de duc pour son mari. Les assemblées des conspirateurs s'étaient tenues plusieurs fois dans les colléges des Jésuites. Tous leurs biens furent séquestrés dans le royaume,

et les individus de cet ordre furent réduits à une pension très modique; un grand nombre d'entre eux furent embarqués pour l'Italie, et il fut résolu qu'à l'avenir il ne serait plus permis aux Jésuites de résider dans le royaume.

1759. Le roi d'Espagne, profondément affecté de la mort de la reine son épouse, se renferme dans son palais de Villaviciosa, renonçant à toute société, négligeant toutes les affaires, ne permettant pas qu'on lui fasse la barbe, et se privant presque entièrement de nourriture et de sommeil. En s'abandonnant aussi immodérément à son chagrin, il tomba dans le marasme et fut attaqué d'une fièvre lente qui termina sa vie. Charles III son frère lui succéda.

Ordres donnés par le gouvernement français de suspendre les paiements de la dette publique, et invitation adressée à toutes les classes de la nation de porter leur vaisselle plate à la monnaie.

1760. Traité conclu à Turin, entre la France et la Sardaigne, fixant leurs limites respectives depuis Gènes jusqu'à l'embouchure du Var.

La petite poste existante à Londres depuis l'année 1683, est établie à Paris le 9 juin.

1761. Le comte de Lally arrive en Angleterre en qualité de prisonnier. Mais étant informé que ses ennemis étaient parvenus à exciter contre lui, particulièrement à Paris, une clameur générale, fondée sur les plus odieuses calomnies, il obtient du gouvernement la permission d'aller en France. A son arrivée il se présente au duc de Choiseuil, alors ministre de la guerre: « Je viens, lui dit-il, porter ici ma tête et mon innocence. » Il sollicite comme une faveur d'être traduit en jugement, et d'être, dans ce cas, renfermé à la Bastille comme prisonnier d'état. Ces demandes lui furent accordées; mais au lieu d'être jugé par une cour martiale, ou par un conseil de guerre, il fut poursuivi par le procureur-général du roi devant le parlement de Paris, composé de magistrats qui, quelque respec-

tables qu'ils pussent être d'ailleurs, ne connaissaient que bien peu, ou point du tout, les devoirs et les lois militaires. Après un procès qui dura environ trois ans et demi, ils le déclarèrent coupable d'avoir trahi les intérêts du roi et de l'état, ainsi que ceux de la Compagnie des Indes, et le condamnèrent à mort. Cet arrêt fut solennellement cassé et annullé, douze ans après, par le conseil privé du roi, sur la requête du comte de Lally-Tollendal son fils, qui, inspiré par la piété filiale la plus vive, déploya honorablement, dans cette circonstance, l'éloquence et les talents les plus remarquables.

Comme j'avais l'honneur d'être alors membre du conseil, et que j'ai même été un des rapporteurs de cette affaire, je suis en état d'attester que l'opinion de ce tribunal fut que le général Lally était mort plutôt comme victime de fortes préventions et d'animosités implacables excitées par la violence et l'emportement de son caractère, que comme réellement coupable d'aucun acte de trahison.

1762. Le parlement de Paris, après avoir examiné la constitution et la doctrine des Jésuites, prononce la dissolution de cette société religieuse. Ses colléges, quoique généralement reconnus les meilleurs du royaume, sont supprimés ainsi que tous les couvents : tous ses biens et effets sont séquestrés et tous ses membres chassés du royaume, à moins qu'ils ne prêtent le serment prescrit par le parlement.

LISTE

Indiquant l'année de la mort des principaux savants et hommes illustres qui ont vécu pendant cette période.

1690. Nathaniel Lée.
1691. Henri-Robert Boyle.
1694. Tillotson, archevêque de Cantorbéry.
1697. S. W. Temple.
1701. Jeau Dryden.
1704. Jean Locke.
1707. G. Farquhar.
1708. Jean Philips.
1713. Shaftesbury.
1714. S. W. Davenaot.
1714. Burnet, évêque.
1718. Rowes.
1119. J. Flamstead.
1719. D. V. Keil.
1719. Addison.
1741. Math. Prior.
1723. Atterbury, évêque.
1723. Christ. Wren.
1723. J. Trenebard.
1724. W. Wollarton.
1726. J. Vanburgh.
1727. Isaae Newton.
1729. Congrève.
1729. Sam. Clarke.
1729. Richard Steele.
1732. J. Gay.
1734. J. Arbuthnot.
1740. Hare, évêque.
1742. D. Bentley.
1742. Edmond Halley.
1744. Alex. Pope.
1745. Swift.
1745. Robert Walpole.
1746. Mac Lauren.
1748. Jaeques Thomsoo.
1748. Isaae Watts.
1751. L. Bolingbroke.
1752. D. W. Whiston.
1753. Berkley, évêque.
1754 W. Riehard Mead.
1754. Henri Fielding.
1757. Colly Cibber.
1760. Handel.
1761. D. Leland.
1761. Sherluck, évêque de Londres.
1761. Richardson.
1765. Edouard Young.
1768. Sterne.
1770. Akenside.
1770. Smollet.
1773. L. Chesterfield.
1773. L. Lyttletoo.
1774. Goldsmith.
1776. Hume.
1777. Foote.
1779. Garrick.
1779. W. Warburton.
1780. Blackstone.
1783. D. W. Hunter.
1784. D. Johnson.

1706. Baluse.
1706. Bayle.
1738. Boerhave.
«712. Boileau.
1704. Bossuet.
1704. Bourdaloue.
1696. La Bruyère.
1693. Bussy Rabutin.
1720. Chaulieu.
1720. Corneille.
1709. Thomas Corneille.
1762. Crébillon.
1720. Mme. Dacier.
1751. Daguesseau.
1694. Deshoulières.
1699. Domat.
1742. Dubos.
1730. Duecreeau.
1710. Fléchier.
1715. Fénélon.
1757. Fontenelle.
1748. Giannone.
1742. Brumoy.
1757. Calmet.
1743. Gréeourt.
1777. Gresset.
1720. Ant. Hamilton.
1721. Helvétius.
1770. Hénault.
1754. La Chaussée.
1695. La Fontaine.
1758. Ch. Lagrange.
1729. La Loubère.
1716. Leibnitz.
1715. Mallebraoehe.
1743. Massillon.
1755. Moutesquieu.
1741. Montfaueon.
1754. Néricaut Destouehes.
1695. Nicole.
1770. Nollet.
1768. Olivet.
1773. Piron.
1701. Pluche.
1741. Polignae, cardinal.
1741. Porée.
1694. Puffendorf.
1699. Raeine.
1764. Louis Racine.
1709. Regnard.
1764. Restaut.
1741. Rollin.
1741. J.-B. Rousseau.
1773. J.-J. Rousseau.
1747. Le Sage.
1696. Sévigné.
1742. St.-Aulaire.
1703. St-Evremond.
1776. Ste.-Foix.
1781. St.-Palaye.
1750. Terrassoo.
1739. Vanières.
1759. Vely.
1735. Vertot.
1766. Vilaret.
1775. Voisenon.
1778. Voltaire.
1747. Vauvenargues.

LISTE *indiquant l'année de la mort des princes contemporains.*

Papes.

1691. Alexandre VIII.
1700. Innocent XII.
1721. Clément XI.
1724. Innocent XIII.
1730. Benoît XIII.
1740. Clément XII.
1758. Benoît XIV.
1758. Clément XIII.

Empereurs turcs.

1691. Soliman III.
1730. Achmet III, déposé.
1754. Mahomet V.
1757. Osman III.
1757. Abdul-Hamet.

Empereurs d'Allemagne.

1705. Léopold Ier.
1711. Joseph Ier.
1740. Charles VI.
1745. Charles VII.
1745. François Ier. de Lorraine.

Rois de France.

1715. Louis XIV.
1774. Louis XV.

Rois d'Espagne.

1700. Charles II.
1746. Philippe V.
1759. Ferdinand IV.
17 Charles III.

Rois de Portugal.

1706. Pierre II.
1750. Jean V.
17 Joseph.

Rois de Danemarck.

1699. Christiern V
1730. Frédéric IV.
1746. Christiern VI.
17 Frédéric V.

Rois de Suède.

1697. Charles XI.
1718. Charles XII.
1741. Ulrique Eléonor, reine.

Rois de Suède.

1751. Frédéric, landgrave de Hesse Cassel, son mari, associé au trône.

Rois de Pologne.

1696. Jean Sobieski.
1733. Frédéric-Auguste, électeur de Saxe.
17 Stanislas Leczinski.

Rois de Prusse.

1713. Frédéric III.
1740. Frédéric-Guillaume.
17 Charles Frédéric II.

Rois de Sardaigne.

1730. Victor-Amédée abdique.
17 Charles Emmanuel III.

Czars de Russie.

1696. Iwan Alexiowitz.
1725. Pierre Ier. Alexiowitz.
1727. Catherine Alexiewna, czarine.
1730. Pierre II Alexiowitz.
1740. Anne Iwanowna, czarine.
1741. Jean de Brunswick Bevern, détrôné.
1762. Elisabeth Petrowna, czarine.
17 Catherine Alewiona, veuve de Pierre III, czarine.

LISTE *des chanceliers, des grands-juges du banc du roi, des procureurs-généraux et des avocats-généraux, indiquant l'année de leur réception.*

Chanceliers.

1689. Le grand sceau est mis en commission.
1689. Sir Jean Maynard.
1689. Antoine Kecke.
1689. Guillaume Rawlinson.
1692. L. Somers.
1700. Sir Nath Wright.
1705. L. Cowper.
1710. En commission.
1713. L. Harcourt.
1714. L. Cowper, rappelé.
1718. L. Parker, comte de Macclesfield.
1727. L. King.
1733. Lord Talbot.
1737. Philippe Yorke, comte de Hardwicke.
1761. L. Henley; comte de Northington.

Grands-juges.

1689. Sir Jean Holt.
1710. Sir Th. Parker.
1718. Sir Jean Pratt.
1724. Sir Robert Raymond.
1733. Sir Ph. Yorke.
1737. Guill. Lee.
1754. Sir Dudley Ryder.
1756. L. Mansfield.

Procureurs-généraux.

1689. Sir George Treby.
1692. Sir Jean Somers.
1693. Edouard Ward.
1695. Sir Th. Trevor.
1701. Edouard Northey.
1707. Sir Simon Harcourt.
1708. Sir Jacq. Montague.
1710. Sir Simon Harcourt, rappelé.
1710. Edouard Northey, rappelé.
1717. Nic. Lechmère.
1720. Sir R. Raymond.
1723. Sir Ph. Yorke.
1733. Sir J. Wilies.
1736. Sir Dudley Ryder.
1754. H. W. Murray.
1756. Sir R. Henley.
1757. Sir Charles Pratt.
1762. H. Ch. Yorke.

Avocats-généraux.

1689. Jean Somers.
1692. Th. Travor.
1695. J. Hawles.
1702. Sim. Harcourt.
1707. Sir Jean Montagne.
1708. Robert Lyre.
1710. Sir Robert Raymond.
1711. Nic. Lechmère.
1715. J. Fortescue.
1716. Sir W. Thompson.
1719. Sir Ph. Yorke.
1723. Sir Clément Weary.
1726. Sir ch. Talbot.
1633. Dudley Ryder.
1736. J. Strange.
1742. H. W. Murray.
1745. Sir Ric. Lloyd.
1756. H. Ch. Yorke.
1761. Fletcher Norton.

LISTE

Des premiers ministres et des différentes administrations qui se sont succédés depuis la révolution jusqu'à l'année 1763.

GUILLAUME III ET MARIE.

1688. Sir John, ensuite lord Somers; lord Godolphin, ensuite duc de Leeds; marquis d'Halifax; comte de Pemproke; comte, ensuite duc de Shrewsbury; comte de Nottingham; comte de Devonshire; comte de Bedford.

1695. Le comte de Sunderland, etc., etc.

1697. Charles de Montague, ensuite comte d'Halifax; comte de Pembroke; vicomte Lonsdale; comte d'Orford; comte de Jersey; comte de Mulgrave, ensuite duc de Buchingham.

ANNE.

1697. Lord Godolphin; lord Cowper; Robert Harley; comte de Pembroke; duc de Buckingham.

1705. Duc de Marlborough.

1707. Comte de Godolphin; lord Cowper; comte de Sunderland; comte de Pembroke; duc de Marlborough; Jean Holls; duc de Newcastle.

1710. Robert Harley, ensuite comte d'Oxford; comte de Rochester; lord Darmouth; sir John, ensuite vicomte Bolingbroke; Simon, ensuite lord Harcourt.

Charles, duc de Shrewsbury, etc., etc.

GEORGE Ier.

1714. Lord Cowper, duc de Shrewsbury; Charles, comte d'Halifax; comte de Nottingham; marquis de Wharton; comte d'Orford; duc de Marlbórough; vicomte Townshend; Jacques Stanhope.

1705. Robert Walpole, premier lord de la chancellerie, chancelier et sous-trésorier de l'échiquier.

1717. Comte Stanhope, premier lord de la chancellerie, chancelier et sous-trésorier de l'échiquier.

1718. Charles, comte de Sunderland, etc., etc.

1721. Robert Walpole, ensuite comte d'Orford, premier lord de la trésorerie, chancelier et sous-trésorier de l'échiquier, chevalier des ordres du Bain et de la Jarretière.

GEORGE II.

1742. Lord Carteret; lord Wilmington; lord Bath; M. Sandys, etc.

1743. Hon. Henri Pelham, premier lord de la chancellerie et chancelier de l'échiquier; lord Carteret; comte d'Harrington; duc de Newcastle.

1746. M. Pelham, lord Chesterfield; duc de Bedford, etc., etc.

1754 Duc de Newcastle; sir Thomas Robinson; hon. Henri Fox; lord Anson, etc., etc.

1756. Duc de Devonshire; W. Pitt; comte Temple; hon. Henri Bilson Legge, renvoyé dans le mois d'août 1757, et rappelé la même année.

1757. Très hon. W. Pitt; M. Legge, chancelier de l'échiquier; comte Temple; duc de Newcastle, etc., etc.

GEORGE III.

1757. Comte de Bute, secrétaire-d'état à la place du comte Holderness; comte d'Egremont, secrétaire-d'état à la place de M. Pitt; duc de Bedford, à la place de lord Temple.

1762. Comte de Bute, premier ministre; hon. George Granville; sir François Dashwood, chancelier de l'échiquier; comte d'Egremont; Halifax; duc de Bedford, etc., etc.

Rangs et prééminence des différents ordres de l'état.

Le roi,
Les princes du sang,
L'archevêque de Cantorbéry,
Le grand chancelier,
L'archevêque d'York,
Le lord trésorier d'Angleterre,
Le lord président du conseil,
Le lord garde du sceau privé,
Les ducs,
Les fils aînés des ducs du sang royal,
Les marquis,
Les fils aînés des ducs,
Les comtes,
Les fils aînés des marquis,
Les fils puînés des ducs,
Les vicomtes,
Les fils aînés des comtes,
Les fils puînés des marquis,
Les évêques,
Les barons,
L'orateur de la chambre des communes,
Les fils aînés des vicomtes,
Les fils puînés des comtes,
Les fils aînés des barons,
Les membres du conseil privé,
Les chevaliers de l'ordre de la Jarretière, non pairs,
Le grand-juge du banc du roi,
Le maître des rôles,
Le grand-juge des plaids communs,
Le lord baron de l'échiquier,
Les juges et barons de la seconde classe (puînés),
Les maîtres en chancellerie,
Les fils puînés des vicomtes,
Les fils puînés des barons,
Les baronets,
Les chevaliers de l'ordre du Bain,
Les simples chevaliers,
Les colonels,
Les sergents jurisconsultes,
Les docteurs gradués,
Les écuyers,
Les particuliers autorisés à avoir des armoiries.

Le rang des femmes, dans les assemblées, est déterminé par la qualité de leur mari.

TABLE
ALPHABÉTIQUE RAISONNÉE.

(*Nota.* Cette table ne renvoie aux pages que pour les années que les quatre premières périodes embrassent; elle renvoie aux années, comme celle de l'Histoire du président Hénault, depuis le règne de Guillaume-le-Conquérant jusqu'à la fin.)

A

qui était opposé à la reine sous Edouard IV, 1483. Nommé connétable et investi de la seigneurie d'Herford par Richard III. Il conspire contre Richard III en faveur de la maison de Lancastre, *ibid.* La conspiration est découverte; Buckingham est décapité, 1484.

Villiers, duc de Buckingham, nouveau mignon du roi Jacques Ier, 1615-16. Il se met à la tête du gouvernement, de l'Eglise et de l'état, dispose de tous les emplois, etc., 1617. Accompagne le prince de Galles déguisé dans son voyage d'Espagne en qualité d'écuyer, 1623. Il y est généralement haï et méprisé, et revient avec l'intention d'employer tout son crédit à faire manquer ce mariage. Il y parvient. Fausseté de son récit à la chambre des pairs sur ce qui s'était passé en Espagne à cette occasion, 1624. Il s'engage dans des cabales avec les membres du parti puritain antagonistes de l'autorité royale. Il introduisit la première chaise à porteur en Angleterre, 1625. Le peuple, voyant ce favori de Jacques Ier, être aussi celui de Charles son fils, redouble de haine contre lui, 1635. Insolence de ses galanteries vis-à-vis de la reine de France. Sémonce qu'il reçoit à cette occasion du cardinal de Richelieu. Effets de son ressentiment, 1627. Sa conduite sévèrement censurée par les communes. Dans leur remontrance au Roi, il est dénoncé comme ennemi du royaume. Il est assassiné à Portsmouth par le nommé Felton, 1628.

Buckingham (duc de), membre du conseil secret de Charles II. (V. Cabale, 1670.) Le mauvais succès de sa négociation auprès du prince d'Orange, lui fait perdre son influence auprès du roi, 1674; insiste sur l'illégalité prétendue de la session ouverte en 1677, et est mis à la tour.

Buckingham (hôtel de). Le roi et la reine s'y établissent 1762.

Bulles d'excommunication contre la reine, 1570. (V. Pie V.)

Bulmer (Lady) est brûlée à Smithfield, 1537.

Burdet (Thomas), décapité à Tyburn, 1478.

Burgh (Hubert de), placé avec Pierre des Roches à la tête du gouvernement, l'un des plus habiles et des plus fidèles ministres qu'ait eu le roi, qui le disgracie dans un moment de caprice, 1218-1223.

Burgoyne, brigadier général, surprend la ville de Valence et d'Alcantara, détruit complètement un des meilleurs régiments que l'Espagne eût à son service, fait prisonnier le général qui commandait l'armée espagnole, et sauve le Portugal de l'invasion dont il était menacé, 1762.

Burleigh (Lord). V. Cécil. Ecossais, général parlementaire, battu à Aberdeen par le comte de Montrose, 1645.

Burley, capitaine, entreprend sans succès de délivrer Charles Ier. de sa captivité dans l'île de Wight; il est pris, condamné et exécuté avec les raffinements de barbarie les plus révoltants, 1647.

Burnet, évêque, découvre le complot formé par sir Jacques Montgomery, Payne et Ferguson, 1639.

Butler (Eléonore), fille du comte de Shrewsbury. On a prétendu sans preuve qu'Édouard IV l'avait épousée, 1483.

Byng, amiral, attaque la flotte espagnole près du cap Passaro, et s'en empare à l'exception de trois vaisseaux et de trois frégates, 1718; force les Espagnols à évacuer la Sicile et la Sardaigne, 1719. Envoyé pour protéger Minorque, est rappelé après la prise de cette île, et renvoyé en Angleterre, où il est traduit en jugement, condamné et exécuté, 1756-57.

Byron (Lord) commande les forces arrivées d'Irlande au secours du roi. Fairfax les met en déroute, 1644.

C.

Cabale. Dénomination satyrique donnée au conseil secret formé par Charles II, composé de Clifford, Ashley, Buckingham, Arlington et Lauderdale. Le mot anglais *cabal* est l'acrostiche des lettres initiales

poursuivis devant la cour du banc du roi pour avoir déserté leur poste, 1555. Maintiennent leur droit d'accusation contre les ministres, et l'exercent contre le comte de Middlesey, 1624. Deux membres des communes qui avaient conduit l'accusation de haute trahison contre Buckingham, sont mis en prison par ordre du roi. La chambre suspend ses délibérations jusqu'à la révocation de ces ordres et l'obtient, 1626. L'esprit d'opposition et de résistance fait de rapides progrès dans la chambre. Six de ses membres emprisonnés par ordre du roi, 1629. Envahissent entièrement la puissance souveraine et la puissance ecclésiastique. Désorganisent successivement le gouvernement. Se divisent en quarante comités pour examiner les pétitions sans nombre qu'elles se faisaient présenter. Favorisent les Ecossais révoltés. Votent un don de 300,000 liv. pour leur armée, indépendamment de 850 liv. par jour pour leur solde, 1640. Cinq membres des Communes, accusés de haute trahison par le procureur général; la chambre refuse de les livrer. Mesures inutiles pour les faire arrêter. Le roi y renonce; ils sont amenés en triomphe à la chambre à la tête d'une armée tumultueuse, 1642. Nouveaux empiétements sur l'autorité royale et actes révolutionnaires qui forcent le roi à se retirer à York, 1642. Propositions révoltantes qu'elles adressent au roi pour entrer en négociation avec lui. S. M. préfère la guerre, *ibid.* Votent qu'on n'enverra plus d'adresse au roi, et qu'on ne recevra plus de lui ni lettres ni messages, 1648. Réduite aux seuls membres du parti des indépendants, met le roi en accusation, s'arroge toute la puissance parlementaire et fait barricader la chambre des pairs, 1648-49. Altercation avec la chambre des pairs à l'occasion des plaintes du commerce sur l'imposition d'un droit sur quelques marchandises, 1671. Excitent le roi à la guerre contre la France, 1677. Elles votent 30,000 liv. pour la célébration solennelle des funérailles de Charles Ier., et pour ériger un monument à sa mémoire, 1678. Préparent plusieurs bills d'une nature dangereuse. Le roi se décide à proroger le parlement, et le proroge pour dix jours; mais peu de jours après, sa dissolution est prononcée par une proclamation, 1680-81. Les mêmes membres sont réélus pour le nouveau parlement, et adoptent les mêmes mesures; elles ordonnent l'impression de leurs délibérations, qui ont toujours été imprimées depuis, 1681. Arrêtent de fournir au roi les moyens de réduire l'Irlande, 1689. Demandent au roi d'assurer à la princesse de Danemark, fille de Jacques II, un revenu de 50,000 liv. Mécontentement du roi à cette occasion. Conséquences, *ibid.* Débats sur la question de savoir si les personnes qui occupent des places dans le gouvernement peuvent avoir séance au parlement? L'affirmative obtient la majorité sur le fondement que leur exclusion priverait la nation de quelques-uns des plus habiles sénateurs du royaume, 1689. Bill portant qu'aucun membre de la chambre des communes ne pourra accepter aucun office ni emploi dans le cours de sa députation, 1692. Renouvellent le bill faisant défense d'élire membre du gouvernement aucune personne pourvue de quelqu'emploi ou office produisant des émoluments. Il est rejeté par les pairs, *ibid.* Votent qu'il ne sera fait aucune paix avec la France jusqu'à ce que le roi et la nation eussent obtenu réparation de l'offense que Louis XIV avait commise en reconnaissant le prétendant roi d'Angleterre, 1702. Irrégularité de leur conduite à l'égard de la chambre des pairs, 1704. La chambre des communes, augmentée de 45 membres de plus par l'union de l'Ecosse, fut composée de 558 députés au lieu de 513. La reine lui communique le projet de paix avec Louis XIV; elle vote une adresse de remercîment à S. M. sur son extrême condescendance, et lui exprime son entière approbation de toutes ses mesures, 1712.

ment renfermé à Hamptoncourt, et l'effraye au point de le déterminer à s'évader, et de tomber ainsi dans le piége qu'il lui avait tendu. Il défend dans l'armée la réunion de toute assemblée délibérante. Les indépendants qui composaient ces assemblées, et auxquels on donnait dans l'armée le nom de Niveleurs, ayant mal accueilli cette défense, Cromwell se rend avec sa troupe dans la maison où se tenaient ces assemblées, renverse de sa propre main deux ou trois des plus mutins, fond sur les autres, en fait pendre quelques-uns, et envoie le reste à Londres pour y subir un jugement régulier. Il sa décide à mettre le roi en jugement comme coupable, *ibid.* Il insiste fortement et avec succès, à la chambre des communes, à ce qu'on n'ait plus aucune correspondance avec le roi, 1648. Cromwell marche à la tête des troupes et parvient à rétablir l'ordre dans les pays insurgés. Pendant son absence, le parlement et la cité négocient avec le roi, 1649. Il se fait nommer lieutenant d'Irlande, *ibid.* Toutes les villes, épouvantées de la rigueur avec laquelle il avait traité celle de Tredah, lui ouvrent leurs portes sans résistance, *ibid.* Il est nommé commandant en Ecosse avec le titre de capitaine général de toutes les forces d'Angleterre. Il bat les Ecossais, s'empare d'Edimbourg et de Leith, 1650. Il supprime et chasse le parlement, 1653. Son conseil lui confère le titre de lord protecteur des trois royaumes, *ibid.* Lord protecteur à vie, 1654. Dissout le nouveau parlement, 1655. Conspiration générale formée contre lui par les royalistes. Découverte par ses espions. Il impose sur tous les royalistes une taxe extraordinaire du 11e. de leurs revenus. Il fait la guerre à l'Espagne, s'empare de la Jamaïque; conclut la paix avec la France. Conditions, *ibid.* Convoque un nouveau parlement. Ses mesures pour y avoir la majorité, 1656. Motion tendant à lui conférer la dignité royale. Il la refuse. Ses motifs et sa réponse. Il est autorisé à nommer son successeur et son revenu est fixé, 1657. Ses inquiétudes. Il fait coucher avec lui les factieux qu'il craint le plus pour se familiariser avec eux. Ses frayeurs redoublent chaque jour. Il nomme son fils Richard son successeur et meurt, 1658. Ses biens confisqués; son cadavre déterré et pendu, 1660.

Cromwell (Richard), jeune homme d'un bon caractère, mais sans talents, sans énergie et sans expérience, est reconnu protecteur. Fautes qui amènent sa destitution ou plutôt son expulsion, 1658 59.

Culloden (Bataille de), gagnée par le duc de Cumberland contre le prince Charles, fils du prétendant, 1746. (V. prince Charles.)

Cumberland (Guillaume, duc de), gagne la bataille de Culloden contre le prince Charles, fils du prétendant, 1748. Prend le commandement de l'armée sur le continent; est battu à Hastenbek, 1757.

Cumming, élu commandant et régent en Ecosse, 1302. Tué par Kirk Patrik, 1306.

Czar (Titre de) et celui de Majesté, 1480. Notice.

D

D'Albinay, amiral anglais. Heureux stratagême qu'il emploie contre les Français, 1222.

D'Almaine (Henri), un des généraux les plus affidés du prince Édouard, fils d'Henri III. Leicester les fait prisonniers et les renferme étroitement, 1264.

Danby (comte), grand trésorier, décrété d'accusation sur une lettre produite par Montague. (V. Montague), 1678. Le roi lui accorde des lettres de pardon et révoque l'accusation. La chambre des communes soutient qu'il n'en a pas le droit. La chambre haute appuye cette prétention et ordonne l'arrestation de Danby. Il est renfermé à la Tour, 1679. Son accusation est reprise avec une nouvelle vigueur. Altercation entre les deux chambres à cette occasion. Elle amène la dissolution du parlement, *ibid.* Condamné comme complice de la prétendue conspira-

vacants sur leur refus de prêter les nouveaux serments, ayant rejeté l'offre qui leur fut faite de les en dispenser, s'ils voulaient reprendre leurs fonctions, le roi nomme à leurs évêchés, 1691.

Excise, nom employé pour la première fois en Angleterre. Le parlement rebelle ayant voté qu'elle serait payée sur le vin, la bière, et autres articles, le parlement royaliste, à Oxford, établit la même taxe pour le compte du roi, 1644.

Exclusion (bill d') proposé dans la chambre basse, pour exclure le duc d'York du trône, comme professant la religion catholique, puissamment appuyé par Shaftesbury et adopté par la chambre; mais rejeté par les pairs, 1679. Nouvelle tentative pour faire passer ce bill dans la chambre des pairs; il est rejeté à une grande majorité, 1680.

Exclusionnaires (Faction des), qui voulaient exclure le duc d'York du trône. Discréditée entièrement par la découverte des conspirations qui tendaient au même but, 1683.

Exeter (marquise d'), condamnée pour haute trahison sans jugement légal, obtient son pardon, 1539. Evêque d'Exeter, destitué de son évêché, 1550.

Exportation des grains permise par le parlement, 1461; par la reine, 1561.

F

Fairfax, général parlementaire, 1543. Les troupes lui adressent une pétition tendant à obtenir une amnistie ratifiée par le roi, le paiement de leurs arrérages, de la solde, etc., 1647. Membre de la haute cour de justice établie pour juger le roi, s'abstient d'assister au jugement, 1649.

Falcombridge (vicomte de), gendre de Cromwell, quoique d'une famille bien dévouée au parti du roi, 1667.

Falkland (lord), accusé de peculat, est condamné sur ses aveux à être renfermé à la Tour, 1692.

Fastolfe (sir Jean), général anglais, gagne sur les Français la bataille *des Harengs*, 1426.

Fawkes, principal acteur dans la conspiration des poudres, 1604.

Ferguson, ecclésiastique de la secte des indépendants, et ardent conspirateur, un des principaux complices de la conspiration formée contre le roi, et qui devait s'exécuter sur la route de Newmarket. (V. Rye, 1683.)

Ferrers (lord), après avoir donné plusieurs preuves de folie, est traduit en jugement pour avoir commis un assassinat prémédité et exécuté dans des intervalles lucides. Condamné à mort et exécuté.

Fenwick (sir Jean), accusé de haute trahison, comme impliqué dans le complot d'assassinat formé contre le roi Guillaume, est condamné à mort par bill *d'attainder* à défaut de preuves suffisantes, 1697.

Feversham (comte de), envoyé à Paris pour proposer à Louis XIV les conditions de paix convenues entre le roi et le prince d'Orange, avec ordre de n'accorder que deux jours de délai pour les accepter ou les refuser. Il revint sans avoir pu obtenir une réponse définitive, 1677. Fait pendre vingt prisonniers sans forme de procès après la défaite de Monmouth, 1625. Licencie toute l'armée par ordre du roi, sans la désarmer ni la payer, 1688.

Fielding, colonel, gouverneur, pour le roi, de la ville de Randing, la rend à l'armée parlementaire, 1643.

Finch, garde du sceau, accusé de haute trahison, se réfugie sur le continent, 1640.

Fisher, évêque de Rochester, 1534. (V. sir Thomas More), exécuté, 1535.

Fitzalwine; premier maire de Londres, 1205.

Fitzharris, espion public, annonce une nouvelle découverte concernant le grand complot papiste, inculpe le jésuite Parry, l'envoyé de Modène, la duchesse de Mazarin, 1681. Altercation à son occasion entre les deux chambres, *ibid.* Déclaré coupable de haute trahison, rétracte toutes ses impostures; est condamné et exécuté, *ibid.*

Fitzjames, fils naturel du roi et de Mlle. Churchill, sœur de lord Chur-

Gascoigne (sir Thomas), grand-juge, sa conduite noble et courageuse vis-à-vis du prince Henri, fils du roi Henri IV, 1413. Autre sir Thomas Gascoigne, accusé par deux domestiques qu'il avait renvoyés, d'avoir voulu assassiner le roi, est déchargé d'accusation, 1680.

Gaultier, abbé, chapelain de la légation impériale à Londres, transmet, de la part du cabinet de Versailles à celui de Saint-James, un mémoire confidentiel concernant la paix, et devient l'agent intermédiaire de la correspondance qui prépara et amena le congrès d'Utrecht. Il part pour Versailles accompagné de M. Prior, 1711. (V. Prior.)

Gaveston (Piers), favori d'Edouard II, 1307; gardien du royaume. Edouard, forcé à le renvoyer, le rappelle peu de temps après, 1312. Il est assiégé et pris à Scarborough, et les barons lui font trancher la tête, *ibid.*

Geoffroi, prince Plantagenet, frère du roi Henri II, fait une incursion dans le Maine et l'Anjou; renonce à ses prétentions moyennant une pension, 1154.

Geoffroi, fils d'Henri II, réclame, à l'instigation de la reine Éléonore, sa mère, la possession actuelle des territoires que le roi lui destinait pour apanage, 1173. Tué dans un tournois, 1179.

George, prince de Danemark, quitte le roi, son beau-père, pour se joindre au prince d'Orange, 1688. Sa mort, 1708.

George Ier., roi d'Angleterre, 1714. (V. son règne.)

George II, roi d'Angleterre, 1727. (V. son règne.)

George (sir Thomas), chargé d'aller instruire Marie d'Ecosse de l'imputation qui lui est faite d'avoir participé à la conspiration de Babington contre la reine, 1586.

Gerard (sir Gilbert), impliqué dans la conspiration formée contre le roi et contre le duc d'York, par le duc de Monmouth, 1683. (Voy. Monmouth.)

Gibraltar (conquête de), importante, qui a toujours fait depuis une partie honorable des possessions anglaises, 1704.

Ginekell, général hollandais au service du roi Guillaume, très attaché à sa cause; services qu'il lui rend, 1689. Envoyé commandant en chef en Irlande, 1691. Remporte une victoire complète à Aghrim sur les jacobites, et termine la guerre d'Irlande. Il est créé comte d'Athlone et d'Aghrim, *ibid.*

Glamorgan (comte de); mauvais effet d'un traité imprudent qu'il conclut au nom du roi avec les catholiques irlandais, 1646.

Glenco, massacres horribles commis dans la famille de Macdonald, 1695.

Glendour (Owen), excite une insurrection dans le pays de Galles, fait prisonniers sir Edmond Mortimer et son fils, que le feu roi, en parlement, avait déclaré héritier de sa couronne, 1402.

Gloucester (duc de), l'un des chefs des mécontents sous le règne de Richard II, est arrêté, envoyé à Calais, et renfermé dans cette forteresse, où il mourut subitement, étouffé par ses gardiens, 1396. Duc de —, frère d'Henri V, qui le constitue à sa mort régent d'Angleterre, 1422. Le parlement n'admet point ce titre, nomme le duc de Bedford gardien ou régent du royaume, et interdit le duc de Gloucester de la même dignité pour le temps où son frère serait absent, 1423. Il épouse Jacqueline, comtesse de Hainault, mariée au duc de Brabant, 1425. Sa perte est résolue, 1446. Il est renfermé en prison, et bientôt après trouvé mort dans son lit, 4448.

Gloucester (duchesse de), accusée de sortilége, jugée coupable, condamnée à une pénitence publique, et à être renfermée pour le reste de ses jours, 1447.

Gloucester (duc de), fils cadet de Charles Ier., dernières paroles que le roi lui adresse, 1649. Cromwell l'envoye sur le continent après l'exécution de Charles Ier., *ibid.* Il est confié aux soins de la comtesse de Carlisle, ainsi que la princesse Elisabeth, par ordre du parlement, qui accorde 3,000 livres par an pour

H

J

K

O

le règne d'Édouard III, 1375. Transfère la puissance souveraine, sous la minorité de Richard II, à un conseil de quatorze personnes, 1386. Changements importants dans son organisation. V. Observations générales sur la 5e. période. Sa décision dans la grande querelle entre le roi Henri IV et le duc d'York, 1450. Il reconnaît la légitimité du titre d'Édouard IV, et le déclare roi, 1462. Rétablit Henri VI en 1470; replace Édouard IV sur le trône, 1471. La durée de ses sessions. (V. les observations sur la 6e. période.) Sa soumission servile vis-à-vis d'Henri VIII, 1536. Il déclare illégitime les enfants de ses deux premiers mariages, *ibid.* Asservissement honteux du parlement, 1539. Il attribue aux proclamations royales la même force qu'aux actes du parlement, *ibid.* Session à laquelle aucun abbé ni prieur ne fut appelé, 1540. Passe un acte qui dispense le roi de payer toutes sommes par lui empruntées sur des obligations passées sous son sceau privé, 1544. Déclare la légitimité du mariage d'Henri VIII avec Catherine d'Espagne, et annulle la sentence de divorce. Révoque tous les statuts d'Édouard VI relativement à la religion, 1553. Déclare la reine Élisabeth la véritable, légale, et indubitable héritière du royaume, 1559. Le parlement veut mettre en délibération le réglement sur le droit de succession à la couronne. Ordre de la reine qui lui défend de procéder plus avant sur cette matière; révocation de cet ordre; le parlement est dissous, 1566-67. Convocation d'un nouveau, après cinq ans d'intervalle; session remarquable, 1571. Son pouvoir législatif était purement chimérique sous le règne d'Élisabeth. (V. les observations générales sur ce règne.) Le roi le dissout avec la résolution de n'en plus assembler d'autres, 1610. Le roi le dissont et envoye en prison les principaux membres de l'opposition, 1614. Violente rupture entre le roi et le parlement, 1629. Rassemblé après un intervalle de onze ans. Ses dispositions révolutionnaires se manifestent dès les premières séances, et déterminent le roi à le dissoudre, 1640. Un nouveau est convoqué, et débute par mettre en jugement le comte de Strafford, principal ministre, sur une accusation de haute trahison, intentée contre lui par la chambre des communes, *ibid.* Statut portant qu'il sera assemblé tous les trois ans. Autre qui ordonne qu'il ne pourra être ajourné, prorogé, ni dissous sans son propre consentement, avant l'expiration d'un délai de cinquante jours, *ibid.* Il se déclare perpétuel par un bill que le roi a la faiblesse de sanctionner, 1641. Enrôle pour son service les troupes levées pour être employées en Irlande, et en donne le commandement au comte d'Essex, 1642. Invite le roi à entrer en traité, *ibid.* Quiconque encourait sa disgrâce ou excitait ses soupçons était emprisonné et poursuivi comme délinquant, 1643. Déclare nulles toutes les lettres et concessions que le roi avait fait passer au grand sceau depuis le 22 mai 1642, et que le sceau du parlement aurait à l'avenir autant d'autorité qu'aucun sceau n'en eût jamais eu en Angleterre, 1643. Il réclame l'assistance de l'Écosse comme le roi celle de l'Irlande, *ibid.* Ordonne à tous les habitants de Londres et des environs de se priver d'un repas par semaine, et d'en payer la valeur pour le soutien de la cause publique, 1644. Ses alarmes et sa consternation à l'occasion de l'enlèvement du roi, 1647. Rejète les conditions offertes par le roi, et lui adresse quatre propositions, auxquelles il est forcé de répondre dans quatre jours, *ibid.* Vote de ne plus correspondre avec le roi; renouvelle ses négociations avec S. M., 1648. Leur lenteur donne le temps à Cromwell de réprimer partout les insurrections. Il continue les négociations malgré les remontrances de l'armée, et ordonne qu'elle n'avancera pas plus près de Londres. Malgré cette défense, l'armée arrive; le colonel Pride arrête tous les membres de la chambre des communes du parti presbytérien. Conséquences, 1648-49. Supprimé et chassé par Crom-

de faire de plus amples révélations, 1691.

Prêt exigé par le roi, de la noblesse et de la cité, 1624.

Prétendant (le), fils de Jacques II, est reconnu roi d'Angleterre par Louis XIV, 1701. Un acte d'attainder est passé contre lui, 1702. Nouvelles intrigues et tentatives en Écosse en faveur du Prétendant, favorisées secrètement par Godolphin et Marlborough, mais sans succès, 1707. Le marquis de Torcy parle en sa faveur au duc de Marlborough, qu'il trouve très bien disposé, 1709. Sa bravoure à la bataille de Malplaquet, *ibid.* Entretient une correspondance secrète avec la reine, 1711. Convention entre madame Masham et M. Mesnager, relativement au Prétendant, 1712. Adresse une protestation imprimée, aux principaux ministres assemblés à Utrecht, dans laquelle il atteste ses droits à la couronne d'Angleterre, et proteste contre toute atteinte qui pourrait y être portée, 1713. Les deux chambres supplient la reine, par une adresse, d'engager le duc de Lorraine et tous les princes qui étaient en amitié avec elle, à chasser le Prétendant de leurs états, *ibid.* La chambre des communes du parlement d'Irlande, ordonne qu'il soit dressé un acte d'accusation contre lui, 1713. Le conseil publie une proclamation qui promet 5000 liv. de récompense à celui qui arrêtera le Prétendant débarquant ou venant en Angleterre; des communes trouvant cette récompense trop médiocre, la portent à 100,000 liv., 1714.

Pride, colonel, environne la chambre des communes, empêche tous les membres presbitériens d'y entrer, n'admet que ceux de la secte des indépendants; conséquences, 1648-49.

Prior, secrétaire d'ambassade en France, auprès du comte de Portland. Réponse spirituelle qu'il fit à un officier Français qui lui faisait voir le château de Versailles, 1698. Envoyé comme agent confidentiel à Versailles, avec l'abbé Gaultier; ses talents; son habileté; objet important de sa mission. Il revient à Londres, accompagné de M. Mesnager, qui est investi de pleins pouvoirs pour répondre à toutes les demandes préliminaires; elles sont signées le 27 septembre 1711.

Proclamations. Révocation du statut qui leur donnait force de loi, 1547. (V. Parlement.) Le roi insiste sur cette prérogative comme inséparablement annexée à la couronne, 1607.

Protestants; étymologie de ce nom, 1529. Notice, période 7. Persécution contre les protestants qui contestent le dogme de la présence réelle, 1540—1555. Persécution contre eux en Écosse, 1559. Les deux tiers des protestants d'Irlande sont privés, par un bill de Jacques II, des biens qu'ils possédaient en vertu du dernier accommodement, et ils sont rendus aux descendants des anciens propriétaires. Autre bill qui déclare coupables de haute-trahison les protestants irlandais des deux sexes, absents d'Irlande, et confisque leurs propriétés, 1689.

Protestants étrangers. Bill de naturalisation de tous les —, 1708. Révoqué en 1712.

Prynne, avocat, ayant écrit un libelle contre les rites, cérémonies et gouvernement de l'église, est rayé de la barre, et condamné à être mis au pilori dans deux places différentes, à chacune desquelles il a une oreille coupée, à une amende de 5000 liv. sterling, et a une reclusion perpétuelle, 1636.

Pulteney (Guillaume). Toutes les places occupées par sir Robert Walpole lui sont offertes, avec le pouvoir de composer le ministère à son gré. Il est créé comte de Bath, 1762.

Puritains. Le roi les regarde comme ennemis de tous les gouvernements, excepté du républicain, 1606. Divisés en trois différents partis; puritains politiques, puritains en discipline, puritains en doctrine, 1629. Un grand nombre d'entre eux, et entre autres Hazelrig, Hambden Fym et Cromwell, s'embarquent pour l'Amérique; ils sont retenus

cavalerie de l'armée parlementaire ; les met en déroute. Le colonel Sandys, qui les commandait, est mortellement blessé, 1542 ; s'empare de Bristol, 1643 ; rend la ville de Bristol par capitulation, après une courte et faible résistance. Le roi indigné révoqua tous ses pouvoirs, et lui envoya un passeport pour se retirer sur le continent, 1645 ; arrivé à Nantes, avec sa flotte, la vend à bas prix au cardinal Mazarin, 1654 ; obtient le commandement de la flotte, concurremment avec le duc d'Albemarle, 1666.

Russel, lord, l'homme d'Angleterre le plus populaire par la droiture de ses intentions ; appelé au conseil du roi, donna sa démission ; à quelle occasion, 1679 ; entre dans la conspiration du duc de Monmouth, (V. Monmouth) 1683 ; condamné à mort et exécuté, *ibid.* ; sa condamnation est révoquée, 1689. Amiral Russel gagne la fameuse bataille de la Hogue, contre le maréchal de Tourville ; sa destitution, 1692 ; entretient une correspondance secrète avec la Cour de Saint-Germain, *ibid.* ; rétabli dans le commandement de la flotte, *ibid.*

Rutland (comte de), conspire avec plusieurs autres pairs, contre le roi Henri IV ; dévoile ce complot à S. M. et trahit tous ses complices, 1400. Comte de —, fils du duc d'Yorck, tué de sang-froid par lord Clifford, 1460.

Ruthven, gouverneur de Plymouth pour le parlement, battu par les royalistes à Bradocdown, 1643.

Rutven, château où Jacques, fils de Marie Stuart et roi d'Ecosse, fut retenu en captivité par ses barons, 1583.

Rye (complot de). Rye est le nom d'une ferme sur la route de Newmarket, où le roi devait être assassiné à son retour des courses ; mais le feu ayant pris à la maison du roi, à Newmarket, huit jours avant la fin des courses, S. M. partit aussitôt pour Londres, et échappa ainsi à l'assassinat médité contre lui. (V. Rumsey, Ferguson, 1683.

S

Sa (don Pantaléon), frère de l'ambassadeur de Portugal, tue un homme dans une querelle, et se réfugie chez l'ambassadeur ; la populace l'en arrache ; il est jugé, condamné et exécuté ; 1654.

Sacheverel, prédicateur incendiaire et séditieux, soutenu par le parti de l'opposition et par le clergé ; il est traduit en jugement ; la sentence qui intervient lui défend de monter en chaire de trois ans, et ordonne que son sermon sera brûlé par la main du bourreau, 1709-10.

Sackville (lord George), sa conduite à la bataille de Minden, où il commandait l'aile droite ; excite une indignation générale ; il demande à être jugé ; la cour martiale assemblée à cet effet, le déclare incapable de servir le roi, 1760.

Saint-Cast (baye de), les Anglais y font une descente, commandés par le duc de Marlborough ; mais ils sont repoussés avec perte d'environ 1100 hommes, 1758.

Saladin remporte, sur les croisés, à Tibériade, une victoire complète, qui anéantit entièrement la puissance du royaume de Jésusalem, 1187.

Salé, expédition contre les barbaresques de Salé, 1636.

Salique (loi) ; Tentative inutile d'Henri IV, pour l'introduire en Angleterre, et faire oublier ainsi les titres que le comte de March avait à la couronne, 1413.

Salisbury (comte de) tué à Orléans, 1426 ; autre comte de — ; se retire dans le comté d'York, en 1458 ; décapité en 1460. Autre, impliqué dans la conspiration formée contre la reine, 1586. Autre, lord de la trésorerie, 1607 ; moyen qu'il emploie pour mettre un terme aux prodigalités de Jacques Ier. 1612 ; insiste sur la prétendue illégalité de la session ouverte en 1677, et est mis à la tour.

Salisbury (comtesse de) condamnée à mort pour haute trahison ; son jugement légal, obtient un répit, 1539 ; exécutée, 1540.

Sandys, colonel de l'armée parlemen-

d'un prince, et meurt douze jours après, 1537.
Seymour (sir Thomas), créé lord Seymour de Sudley et amiral, 1547. Cabale contre le duc de Somerset, son frère, 1548. Il est décapité, 1549.
Shaftesbury (Ashley Cooper, comte), nommé chancelier, 1672. Dégoûté par l'extrême faiblesse que le roi avait montrée dans l'affaire des non conformistes, s'engage dans les cabales du parti populaire, qui l'accueillit à bras ouverts, 1673. Destitué de l'office de chancelier, à raison de ses intrigues, *ibid.* Insiste sur l'invalidité prétendue de la session ouverte en 1677, et mis à la Tour. Membre du bureau particulier du conseil. (Voy. Conseil, 1679. Il continue d'adhérer au parti populaire, *ibid.* Destitué de l'office de président du conseil, *ibid.* Présente au grand jury des chefs d'accusation contre le duc d'York, comme papiste obstiné. Le jury se sépare par ordre du grand-juge, 1680. Accusé de haute trahison, et emprisonné, 1681. Complot formé, sous sa direction, par le duc de Monmouth pour exclure le duc d'York de la succession au trône, il se réfugie en Hollande, où il meurt peu de temps après, aussi peu regretté qu'estimé, 1683.
Shakespeare, le père du genre dramatique en Angleterre, mort en 1616.
Sharpe, docteur ecclésiastique de Londres, prédicateur véhément. L'évêque de Londres reçoit l'ordre de le suspendre, et s'y refuse : ils sont suspendus l'un et l'autre par la commission ecclésiastique, 1686.
Sheffield (sir Edouard), est créé baron, 1547.
Sheldon, accompagne le roi dans son évasion d'Angleterre, 1688.
Shephard, gros marchand de vin de la Cité, chez qui s'assemblaient souvent les complices de la conspiration formée par le duc de Monmouth contre le roi et contre le duc d'York, 1683.
Shériffs. Privilèges de les nommer attaché à l'office de maire à Londres. Contestation à cette occasion, 1682.
Shirley (docteur), vive altercation à son occasion entre les deux chambres, 1675.
Shore (Jeanne), maîtresse d'Edouard IV, femme d'une grande beauté, épouse d'un marchand de la Cité, 1473 ; condamnée pour fait d'adultère ; sévérité de la sentence, 1483.
Shrewsbury (comte de), envoyé en Gascogne avec un corps de 8000 hommes, s'empare de Bordeaux et de plusieurs autres places. Charles VII marche à lui, reconquiert toutes les places prises par Shrewsbury, qui est tué ; il avait alors plus de 80 ans, 1451 — Duc de —, nommé secrétaire-d'état, 1689, l'un des sept commissaires à qui le roi confie l'administration du gouvernement pendant son absence, 1695. Nommé chambellan sur la démission du comte de Kent, 1710. Nommé ambassadeur en France à la place du duc d'Hamilton, tué en duel, 1712, est nommé vice-roi d'Irlande, 1713. La reine en mourant le nomme lord trésorier, et désire qu'il conserve en même temps la place de grand chambellan, 1714.
Shrewsbury (comtesse de) ; sa querelle avec la reine Marie d'Ecosse, 1586.
Sidney Algernon, républicain zélé, employé dans la Baltique sur l'escadre de l'amiral Montague. (V. Montague.) 1659. Impliqué dans la conspiration du duc de Monmouth, condamné à mort et exécuté, 1683. Sa condamnation est révoquée, 1689.
Simnel (Lambert), se fait passer pour le duc d'York, second fils d'Edouard IV ; il est proclamé roi à Dublin, il est fait prisonnier, ainsi que le prêtre Simon, son instituteur. L'imposture est dévoilée, 1487.
Skelton, ministre d'Angleterre, est rappelé, désavoué, et mis à la Tour pour avoir engagé d'Avaux, ministre de France à la Haye, à faire des représentations à la république de Hollande contre les préparatifs du prince d'Orange, 1688.
Skinner, riche négociant de Londres. Contestation entre les deux chambres du parlement à son occasion, 1668 70.
Skippon, général parlementaire, 1647.
Sloane. Collection immense de ses livres et manuscrits réunie au Musée britannique à Londres, 1753.

cosse en qualité de commissaire du roi, 1695.

Tynne (sir Jean), condamné à 6,000 l. d'amende pour mauvaise administration des revenus royaux, 1550.

Tyrconnel (comte de), créé vice-roi d'Irlande par le roi Jacques, lui reste sincèrement dévoué après la déchéance, et reçoit de S. M. le titre de duc, 1689. Louis XIV le renvoye en Irlande avec trois frégates et neuf bâtiments chargés d'armes, munitions et habillements pour les jacobites, 1691.

Tyler-Vat, forgeron, excite le peuple à la révolte à l'occasion d'un nouvel impôt, 1355.

Tyrone (comte) excite une rébellion en Irlande, 1599. Il est battu et fait prisonnier, 1602. Condamné comme complice de la prétendue conspiration dénoncée par Oates et sur sa seule déposition; est déchargé d'accusation sur la condamnation prononcée contre Oates comme faux témoin, 1685.

Tyrrel (Walter) tue Guillaume-le-Roux à la chasse par accident, 1100.

U

Utrecht (congrès d'). Le maréchal d'Huxelles, l'Abbé, depuis cardinal de Polignac, sont nommés plénipotentiaires pour la France; Robinson, évêque de Bristol, et le comte de Strafford, pour l'Angleterre; Prior leur est adjoint. Ouverture du congrès, 1712. La reine et Louis XIV entretiennent en même temps une négociation secrète, conduite par le vicomte de Bolingbroke et le marquis de Torcy, leurs ministres respectifs, et parviennent ainsi à conclure, en moins de cinq mois, l'article important qui prévenait pour jamais l'union des couronnes de France et d'Espagne, 1712. Signature de la paix, 1713. Observations sur les reproches faits à la reine à l'occasion de ce traité, *ibid.*

V

Vaisseaux naufragés. L'usage barbare de les confisquer est aboli, 1189.

Valence. Envoyé en Ecosse à la tête de forces considérables, 1307.

Vane, membre du conseil-d'état, et secrétaire de la marine sous Cromwell, est exécuté, 1662.

Vaughan (Sir Thomas), un des principaux officiers de la maison d'Edouard V, est arrêté et emprisonné par ordre du duc de Gloucester, 1483.

Venise. Mariage de la mer avec la république de Venise, 1177. Notice, période 5e.

Vêpres siciliennes, 1282. Notice, période 5e.

Vere (Robert-de-), comte d'Oxford, favori de Richard II. Les faveurs de toute espèce accumulées sur sa tête, excitent contre lui une indignation générale. Il est créé marquis de Dublin et ensuite duc d'Irlande. Il se réfugie dans les Pays-Bas, 1388. Jean de Vère, un des amis les plus fidèles d'Henri VII, est poursuivi par ses ordres et condamné à une amende de 15,000 marcs, 1305.

Vernon (amiral). Ses services sur les côtes d'Espagne, du Chili, du Pérou, etc. 1740.

Vicomte (titre de), nouvel ordre de nobles créé, pour la première fois, en faveur du baron de Beaumont, 1440.

Videmar, vicomte de Limoges, assiégé par Richard Ier., dans le château de Chalus, près de Limoges. Le roi y reçoit une blessure dont il meurt, 1194.

Villegagnon conduit en France Marie Stuart, reine d'Ecosse, 1548.

Villiers (George), nouveau mignon de Jacques Ier. 1615. Il est investi successivement de plusieurs dignités et titres les plus honorables, et enfin de celui de duc de Buckingham. Sa mère est créée comtesse de Buckingham, et son frère obtient le titre de vicomte de Purbeck, 1616.

Voitures de place; il leur est défendu de s'établir à poste-fixe, dans les rues; il n'y en avait pas alors plus de 20 à Londres; il y en a actuellement 1100, 1635.

Vol, mis au nombre des crimes capitaux, 1120.

W

Walcot, lieutenant-colonel, ancien

mouth; tire le roi Henri VI de la tour et le proclame roi, est tué les armes à la main, à la bataille de Barnet, gagnée par Edouard IV, qui remonte sur le trône, 1471. Comte de —, fils du duc de Clarence, frère d'Edouard IV, est décapité, 1499.

Warwick (comte de), ministre d'Edouard VI, forme un parti puissant dans le conseil contre le duc de Somerset, et le fait renfermer à la tour, 1549; il se fait donner les propriétés immenses de la maison de Percy, et est créé duc de Northumberland, 1551-52-53. Comte de —, s'empare du Hâvre-de-Grâce; la peste attaque la garnison. (V. Hâvre-de-Grâce, 1563. Comte de —, lieutenant du duc de Northumberland, grand-amiral, se déclare contre le roi et assure l'empire de la mer au parlement, 1642.

Watewille (Robert) est entraîné par la reine Isabelle, dans une conspiration contre Edouard II, 1324.

Watson, prêtre catholique, un des principaux complices de la conspiration formée contre le roi, 1603. —, quartier-maître-général de l'armée parlementaire, informe Charles Ier. que, dans une conférence secrète des principaux officiers, il avait été résolu de le poursuivre criminellement comme coupable, 1647.

Wentworth (Pierre), Puritain, membre de la chambre des communes: y prononce une harangue qui offense la reine; il est remis entre les mains du sergent d'armes, et n'obtient sa liberté qu'au bout d'un mois, 1576; présente une pétition relative au règlement de la succession à la couronne. La reine offensée le fait renfermer à la tour, 1592.

Wentworth (sir Thomas) obtient toute la confiance du roi; créé successivement baron, vicomte, comte de Stafford, président du conseil et vice-roi d'Irlande, principal ministre et conseiller, 1630.

Westmoreland (comte de), prend le parti de la reine d'Ecosse, 1569.

Wharton (lord), l'un des principaux orateurs de la chambre haute, 1677-89, 1707; créé pair, 1726.

Whigs, épithète donnée par les royalistes ou toris à leurs adversaires. (V. *Tory*, 1680.) Perdent la confiance du roi, 1689.

White-Hall (Palais de) donné par le cardinal Wolsey à Henri VIII, 1525. Consumé presque entièrement, à l'exception de la salle aux festins, 1698.

Wiat (sir Thomas) excite une insurrection; il est abandonné et exécuté, 1554.

Wickliffe, fameux hérésiarque; ses opinions, sa mort, 1385; sa secte, appelée aussi *Lollardisme*, fait chaque jour de nouveaux progrès, 1413.

Williams (sir Roger) commande la garnison anglaise mise à Dieppe, 1591.

Willis (sir Richard) ayant l'entière confiance de lord Clarendon et de tous les royalistes, est corrompu par Cromwell et lui sert d'espion auprès d'eux, 1656. Charles II instruit de son infidélité, le chasse, 1659.

Willoughby (sir Guillaume) est créé baron, 1547. Lord Willoughby commande un corps de 4,000 hommes envoyé en Normandie par la reine Elisabeth au secours d'Henri IV, 1590.

Wilmot (lord) commande un corps considérable de cavalerie dans l'armée du roi, 1643. Service important qu'il rend à Charles II, 1651.

Winchester (cardinal de), soupçonné du meurtre du duc de Glocester son neveu, meurt six semaines après, 1448. Evêque de Winchester envoyé par Henri VIII auprès de François Ier., 1533.

Windebank, secrétaire d'état, accusé de haute trahison, se refugie sur le Continent, 1640.

Windham (François), colonel, partisan zélé de la cause royale. Services qu'il rend à Charles II, 1651.

Wit (de), grand pensionnaire de Hollande, homme du genie le plus vaste, prend le commandement de la flotte, et remédie aux désastres que les derniers malheurs avaient produits, 1665; entre dans la Tamise à la tête d'une flotte hollandaise et détruit plusieurs vaisseaux,

Y

FIN DU SIXIÈME ET DERNIER VOLUME.

